Nouvelles révélations sur

L'AFFAIRE DE BRUAY-EN-ARTOIS

choc HEBDO

No 27 du17 au 23 avril 1972

F. 1,20

EDITION SPECIALE

SI LE NOTAIRE EST INNOCENT...

POURQUOI A-T-IL MENTI ?



Au moment où Brigitte fut assassinée, sa voiture stationnait à 50 mètres de là

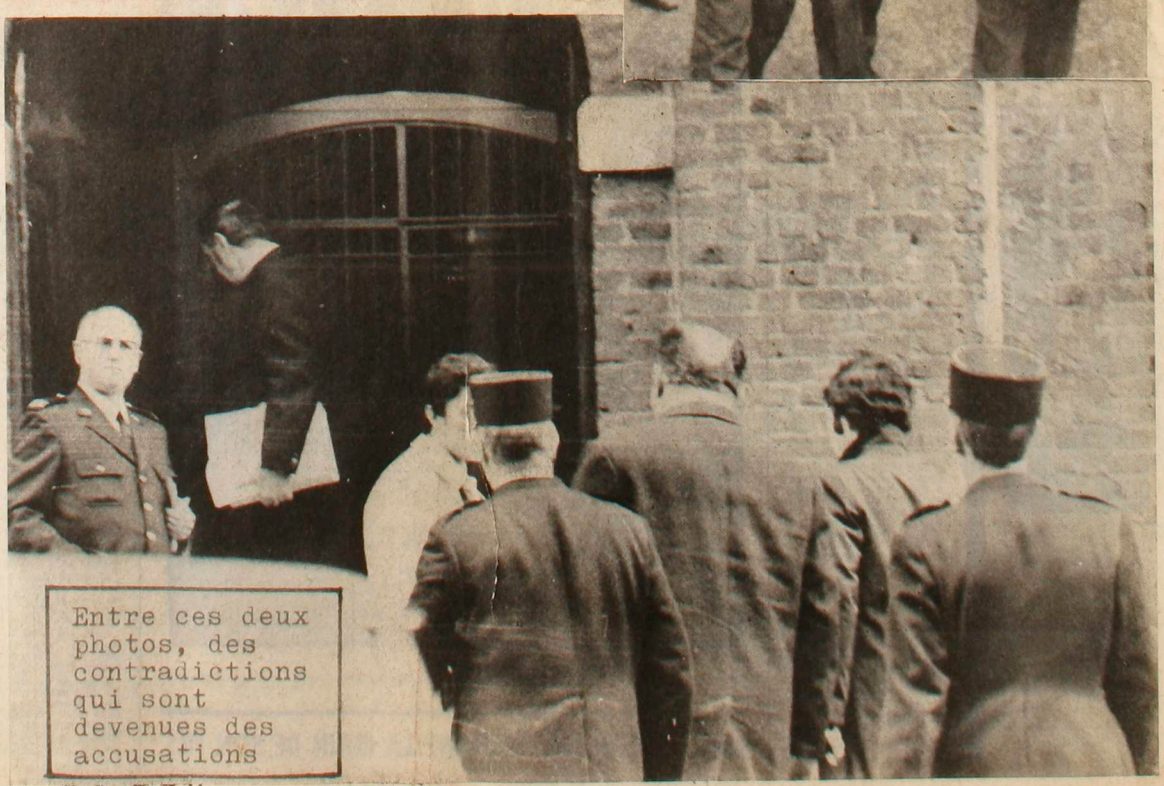
Cette preuve là est faite

DONC, LEROY DEVAIT Y ETRE AUSSI

Dès que les enquêteurs en arrivent à cette conclusion, l'inculpé se renferme dans sa coquille

"Je n'ai rien à voir dans tout cela..."

Voir pages 11 • 12 • 13



Entre ces deux photos, des contradictions qui sont devenues des accusations

NOUVELLE SENSATION A BRUAY

UN DES AVOCATS DE PIERRE LEROY AURAIT DIT A UN REPORTER :

"MOI AUSSI JE NE SUIS PLUS CERTAIN A 100 % DE L'INNOCENCE DU NOTAIRE..."

Mardi midi, les magistrats de la Chambre de Mise en Accusation de Douai n'avaient toujours pas pris de décision. C'était un très mauvais signe pour le Notaire Pierre Leroy.

Le Juge d'instruction Pascal accueillit la nouvelle avec un large sourire. Son apparition sur le seuil de son cabinet-en bras de chemise de nylon souillée — n'était rien moins que triomphante.

Les larmes de Monique Mayeur

— On a toujours prétendu qu'il n'y avait rien de solide dans le dossier contre Maître Leroy. Il semble bien que ces messieurs de Douai en aient jugé différemment.

Le lendemain, la nouvelle éclatait comme un coup de tonnerre, le Président Remy et les juges Maba et Chambon rejetaient la demande de mise en liberté de Pierre Leroy.

Une heure après que la nouvelle ait été communiquée à la presse, (c'est-à-dire deux heures et demie après que la sentence ait été rendue), Monique Mayeur vint demander au substitut Jacques ce qui avait réellement entraîné cette décision. Une demi-heure plus tard, elle réapparaissait apparemment émue, mais réussissait à cacher ses sentiments. Quand elle se fut assise derrière le volant de sa 504, cette femme forte fondit en larmes.

Ce soir-là, Madame Leroy déclara : « Il ne me reste plus qu'à prier pour mon fils. » Elle semblait pourtant prendre ce contretemps avec autant de sang-froid que Pierre Leroy lui-même. Dans la cellule no 89, le détenu 3344 avait appris la nouvelle à trois heures de l'après-midi. Il s'y attendait depuis qu'il avait su qu'aucune décision ne serait prise mercredi.

A un assistant social, il avait dit : « Ça se présente mal ». Et, de fait...

Des maîtres en colère

Jamais défense, qui pouvait invoquer le bénéfice du doute, n'eut à subir un tel coup de butoir. A peine les avocats de Pierre Leroy, maîtres André Guilly et Jean Gayot, déguisaient-ils leur peine, leur colère et leur abomination. Le juge d'instruction Henri Pascal, faisait naturellement figure de bouc émissaire. Mais Chambon, juge de la Chambre de Mise en Accusation, eut sa part de reproches. Ils ne purent mêmes cacher leur déception envers le juge Chambon dans une requête au président de la Cour d'Appel de Douai. Sa visite sur les lieux du crime, en compagnie du commissaire de police Ollier, n'y était pas étrangère. Maintenant, il est clair que Ollier a juré d'avoir la peau du notaire. Mais, s'il a posé certains arguments, il semble qu'ils étaient assez puissants pour éclairer le juge Chambon. Les affaires prennent décidément une drôle de tournure. Dans sa plaidoirie devant la Chambre de mise en accusation le bâtonnier Guilly affirma explicitement que l'instruction se concentrait dangereusement sur le notaire Leroy.



Me Leroy : il avait un pressentiment

Les cinq autres suspects ne recevaient pas la même part du gâteau. Et de les « examiner » un par un.

Jean-Pierre Flahaut, un bagarreur, voisin de Brigitte Dewèvre, qui se trouvait, d'après ses propres déclarations, dans la rue de Ranchicourt au moment du meurtre. Les déclarations de Flahaut contenaient au moins autant de mensonges et de demi vérités que celles de Leroy. Il revient souvent sur ses déclarations, sous l'instigation du commissaire Ollier (voir Choc de la semaine dernière). Le juge d'instruction Pascal n'a pas l'air de s'en soucier.

GERARD LECLERCQ, un jeune homme roux, déjà accusé pour d'autres viols, s'accusait lui-même, du fond de sa prison d'avoir rencontré Brigitte Dewèvre dans un sentier, de l'avoir battue, puis tuée. Les aveux de Leclercq n'ont pas été retenus : il avait un alibi inattaquable, fourni, d'ailleurs, par sa propre mère.

Qu'en ressort-il ? Après une nouvelle autopsie, le rapport mentionna d'autres marques que celles de strangulation. La victime avait été frappée. Cela, personne ne pouvait le savoir, une semaine auparavant. Ce qui éclaire sous un autre jour les déclarations de Leclercq : « Je l'ai battue ».

La recherche de traces a démontré que Brigitte portait bien sur elle, des morceaux de terre du sentier de campagne. Serait-ce donc bien là que Brigitte Dewèvre a été frappée, demande maître Guilly.

Leclercq a donc été négligé trop vite.

INCONNU A, qui selon le témoignage d'une femme, se glissa subrepticement dans un porche lorsqu'elle passa dans la rue Ranchicourt à peu près au moment du meurtre.

INCONNU B qui demanda ce même soir à une passante si elle n'avait pas une poule à égorger. « Je vous apprendrais à le faire. La vue du sang ne me dérange pas ».

INCONNU C (22) qui déclara se livrer régulièrement au « plaisir solitaire » dans le jardin de Monique Mayeur.

« Cette partialité me rend fou »

Voilà cinq suspects dont le dossier ne parle pratiquement pas. Maître Guilly se plaint :

— Le juge d'instruction Pascal s'en soucie bien peu. Et j'en suis frappé. Selon le commissaire Ollier et le juge Pascal, seul mon client semble avoir pu commettre le crime. De ce fait, les entrevues se sont déroulées très durement. Pour lui seulement, pas pour les autres personnes interrogées. C'est démentiel. Quand on pense à la partialité dont a été victime mon client pendant toute la détention préventive, vous comprendrez pourquoi je commence à en avoir assez d'agir selon les prescriptions honorables du métier d'avocat quand le juge d'instruction, et pas mal d'autres, ignorent tout bonnement les règles de la déontologie. Pour cette raison, j'envisage sérieusement de confier à nouveau l'affaire à maître Jean Vaast à qui j'avais conseillé, pour les mêmes arguments déontologiques, d'abandonner la défense de Leroy quand le juge le convoqua comme témoin.

Maître Jean Vaast me raconta :

— Mon ami Leroy m'a posé les mains sur les épaules en disant : « Jean, d'homme à homme, je suis innocent ! »

A cela, il ajoute :

— Il est de mon devoir de le démontrer.

Tandis que maître Vaast fait une nouvelle apparition dans le déroulement de l'affaire de Bruay, il semble que la défense du notaire ne fasse plus bloc. La raison pourrait être trouvée dans les déclarations de maître Gayot. Il était le point de mire jeudi après-midi, avant qu'on eut connaissance du rejet de la mise en liberté provisoire.

Maître Gayot aurait confié à Colombani, qui assure la chronique judiciaire à France-Soir : « Après la séance et les plaidoiries, à la Chambre de Mise en Accusation, je ne suis plus aussi persuadé de l'innocence de Leroy. » Colombani rapporta ces paroles, devant témoins, au juge Pascal.

Interrogé, maître Gayot jura : « Je ne suis pas Jean Vaast (sic). Je ne veux pas être le bouc émissaire dans cette affaire. Oui, j'ai mauvais caractère ! ».

Le doute...

Donc, aucun démenti. Plus tard, maître Gayot déclara aux reporters de notre journal que le journaliste Colombani avait commis un abus de confiance. Pour mettre les choses au point et empêcher une publication intempestive, il désirait « nous parler trois minutes ».

Mais toujours rien jusqu'à présent.

Cela n'efface pas le trouble qui règne dans la défense du notaire Leroy.

Pendant ce temps, du fond de sa cellule, Leroy attend avec sérénité le prochain acte.

Cela eût été vraiment trop beau, s'il avait pu voir la finale de la coupe d'Europe devant le même poste que Monique Mayeur. Huit semaines auparavant, il regardait (du moins il le déclare) tranquillement devant ce poste le match Ajax—Benfica, tandis qu'à cinquante mètres de là, on étranglait Brigitte Dewèvre...

...et le journaliste s'en alla rapporter ces propos au juge Pascal



Me Gayot : « Le fair-play ne peut pas toujours venir du même côté ! »

TROUVERA-T-ON ENFIN LE TEMPS DE S'OCCUPER DE CINQ AUTRES SUSPECTS ?

N° 36 du 5 au 11 VI 72

Après 8 semaines d'enquête, de fins limiers entrent en scène à Bruay

Leur tâche : expurger un dossier qui recèle, depuis le début, nombre de lacunes

LES DEFENSEURS S'INDIGNENT :

LEROY SOUMIS A LA QUESTION...

Et, au fait, l'incarcération du notaire ne ressemble-t-elle pas aux méthodes d'instruction du Moyen Age ?

Un juriste : « Ou bien il va craquer ou le vrai coupable se dénoncera pour faire taire sa conscience ! »



Après son dixième interrogatoire, le notaire Leroy, suspect numéro 1 du meurtre de la petite Brigitte Dewèvre, a perdu patience pour la première fois : « J'en ai marre. Je suis innocent ! »

— Chaque jour, ça recommence. On m'apporte des peignes ou des mouchoirs pour savoir s'ils ont ou non appartenu à Brigitte. Elle est à bout, Madame Dewèvre. Elle nous a reçus dans la cuisine de son modeste logement. De la fenêtre, on voit un pré. Un peu plus loin se dresse la haie qui entoure la villa de Monique Mayeur. Pour Madame Dewèvre, cette vision est à jamais maudite. C'est à deux pas de là que par un matin pluvieux, le 6 avril, on a découvert le corps de sa fille ainée. Et elle se fâche :

— Ils ne vont quand même pas venir étaler sur ma table tout ce qu'ils auront retrouvé dans le pré.

J'EN AI MARRE, JE SUIS INNOCENT

Le désespoir de Madame dewèvre est bien compréhensible. Deux mois après l'horrible crime, commis sur la personne de sa fille, les policiers en sont encore à creuser pour découvrir l'une ou l'autre preuve.

La fureur du suspect numéro 1, le notaire Pierre Leroy, un homme solennel et chauve mais physiquement et intellectuellement très fort, se conçoit tout aussi aisément. Depuis huit semaines, cet homme au sang-froid étonnant, aux connaissances juridiques aiguisées par l'exercice de sa profession, a tenu tête au Juge d'instruction Pascal, sans se départir de son calme. Pour la première fois, cette semaine il a perdu le contrôle de lui-même.

Après avoir été entendu pour la dixième fois par le Juge Marseillais, il a hurlé dans le hall du Palais de Justice de Béthune :

— J'en ai marre. Je suis innocent. Quand cette comédie va-t-elle cesser ?

C'est la question qu'on peut maintenant entendre ou lire depuis deux mois à la radio ou dans les journaux : le notaire a-t-il commis ce crime atroce ?

Cette affaire criminelle non élucidée suscite quelques questions. Il nous semble pourtant que quelques éléments que nous avons relevés pourraient servir de point de départ aussi bien aux enquêteurs qu'à la défense.

HARO SUR LE COMMISSAIRE

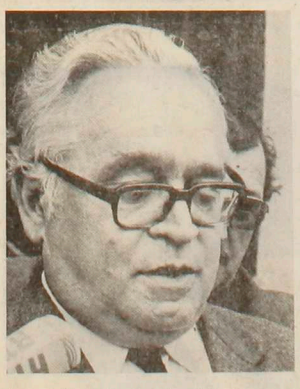
Allons directement au coeur du problème :

La légèreté avec laquelle a été menée l'enquête policière même relève pratiquement de l'irresponsabilité.

Le commissaire Ollier, de Lille, a commis des bévues que l'on n'aurait même pas pardonnées à un garde-champêtre du siècle dernier.

Il n'y a pas que la défense qui se plaigne du caractère incomplet du procès-verbal établi par Ollier. C'était pourtant sur un tel dossier que le commissaire s'appuyait pour déclarer, cinq jours après le meurtre :

choc



Le juge d'instruction Pascal se fait aider par le premier commissaire judiaire Hainaut et une bonne douzaine de fins limiers. On espère ainsi effacer les erreurs du commissaire Ollier

— Leroy est le seul coupable possible, il ne ne manque que ses aveux. Je me charge bien de les obtenir.

Le Procureur Général au Parquet de Douai a aussi exprimé sa désapprobation formelle au sujet du dossier criminel constitué par M. Ollier. Et pourtant, c'est sur ces pièces que le Juge Pascal a basé plusieurs conclusions.

Les membres du Parquet de Béthune nous ont dit sans ambages :

— Depuis le premier jour, cette affaire a été mal engagée. Nous avons suivi pendant plusieurs semaines l'enquête d'Ollier et comdamné sa façon de procéder. Il est hors de doute que nous avons eu raison. Finalement, au bout de huit semaines seulement, on a pris la décision de confier à un homme compétent, le Commissaire en Chef Hainaut de la Police Judiciaire, la direction de l'enquête. Une douzaine de policiers lui ont d'ailleurs été adjoints.

C'est, sans conteste, le désaveu le plus cinglant qu'on ait vu depuis longtemps, en France, du travail d'un membre de la police.

« IL DOIT AVOIR VU QUELQUE CHOSE »

Mais, n'est-il pas déjà trop tard ?

Vraisemblablement. Les analyses demandées aux géo-chimistes l'on été beaucoup trop tard. Il aurait fallu expertiser beaucoup plus tot les restes de terre et de plantes trouvés sur certains lambeaux de vêtements de Brigitte Dewèvre. Les experts ont dû annoncer, qu'à leur grand regret, les résultats de leurs travaux ne seraient pas connus avant un certain temps en raison de difficultés d'ordre professionnel imprévues.

Ces difficultés, on les imagine facilement :

Après huit semaines, les traces laissées sur le terrain ont dû s'estomper ou se trouver modifiées par beaucoup de facteurs.

Si même on identifiait les restes de terre prélevés sur le corps, comme provenant du jardin de Madame Mayeur, on ne tiendrait pas encore la preuve formelle que le meurtrier et Leroy ne font qu'un. Une contre-expertise pourrait d'ailleurs établir que la nature du terrain est la même à côté de ce jardin, à l'endroit où le cadavre a été découvert.

Le juge d'instruction Pascal ne s'arrête pas à cette objection :

— Le meurtre doit avoir été commis dans le jardin de Madame Mayeur. Le notaire Leroy, en se rendant de l'arrière du jardin vers la villa a dû au moins assister au crime ou voir le corps.

Si donc il prétend ne rien avoir aperçu-disent les enquêteurs — c'est qu'il ment et qu'il ne ment pas seulement sur ce point mais également sur d'autres concernant son alibi. Mais même ainsi, détient-on la preuve de la culpabilité de Leroy ? Certainement pas, même si les enquêteurs acquièrent de plus en plus la conviction que «Leroy sait au moins quelque chose mais qu'il se tait ».

LE 7e HOMME ?

Ce sont les raisons qui ont poussé le Président de la Chambre de mise en accusation de Douai et ses deux assesseurs à refuser la mise en liberté du notaire.

— S'il couvre quelqu'un par amitié ou par amour, peut-être la détention l'amènera-t-elle à se montrer plus coopératif.

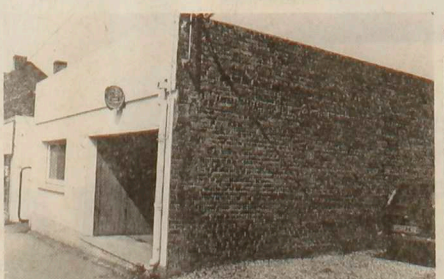
— Ou alors, peut-être qu'un protagoniste de ce drame se fera connaitre pour ne pas envoyer un innocent en Assises. Donc, la conviction de certains enquêteurs est que seul le maintien en prison du notaire servira à faire la lumière.

D'autres pensent tout autrement.

— On ne peut pas préjuger d'un prétendu effondrement de Pierre Leroy parce qu'il vient, pour la première fois de sortir de sa réserve. N'oublions pas que l'arrêt de ses activités lui a déjà coûté 150 millions de francs et que le chiffre des affaires traitées par son Etude se monte à un milliard. Il y a de quoi faire perdre patience à un saint. Il ne faut pas voir nécessairement là le signe d'une conscience troublée.

— Je suis innocent et je n'avouerai jamais rien, a-t-il écrit à sa « fiancée, Monique Mayeur.

Entretemps, le Commissaire Hainaut examine attentivement les présomptions qui pèsent sur cinq autres suspects possibles. Un septième personnage ferait son apparition dans cette sombre affaire et se révèlerait le véritable meurtrier de Bruay, que nous n'en serions pas autrement étonnés.



L'entrée de l'Etude du notaire Leroy à Bruay. En temps normal d'importants montants y sont traités, de l'ordre de un milliard de francs français. Le notaire se plaint d'ailleurs : « Mon incarcération me coûte jusqu'à présent 150 millions... »

choc
Imprimé en Belgique
Editeur responsable - Directeur de la publication : Ch. Vander Mijnsbrugge, 114, avenue J. Goffin, 1080 Bruxelles
Distribué en France par Hachette, 38, rue de l'Hôpital Militaire, 59 - Lille

Abonnements : 3 mois : 15 F ; 6 mois : 28 F ; 12 mois : 54 F
Numéro d'inscription à la commission paritaire : 52210

Souscriptions d'abonnements : « CHOC » - Hebdo 30, rue St.-Pierre Bruxelles

Rédaction Administration Imprimerie Vente « C H O C » 30, rue St.-Pierre 1000 Bruxelles Tél. : 02/19.32.90

Chaque article engage la responsabilité de son auteur

N°35 du 12 au 18 VI 72

LA DEVISE DU NOUVEAU JUGE D'INSTRUCTION : DISCRETION AVANT TOUT



A l'endroit même où Brigitte Dewèvre a été assassinée, trois personnes font la grève de la faim. Il s'agit de J.-P. Flahaut, un des témoins de l'affaire, de François Evals, un professeur de 25 ans et de Florence Quincampois, une épouse de mineur âgée de 67 ans

COMME PASCAL, LE PUBLIC ET LA PRESSE ONT AUSSI ETE ECARTES



Quasi tout Bruay a voulu marquer sa sympathie à l'égard du juge Pascal. Des milliers de manifestants ont défilé dans les rues. Tous réclament que justice soit faite

menée dans le secret absolu, sans aucune publicité.

Il apparaît certain que le Juge Jean Sablayrolles, qui doit sa renommée à l'affaire Ben Barka, s'attachera à remplir sa tâche le mieux possible.

Elle ne s'avère sûrement peu enviable. Pas mal de traces ont dû se perdre ou au moins s'estomper. Par ailleurs, la France et l'Europe entière ont les yeux fixés sur celui qui devra démontrer que le choix du sucesseur du Juge Pascal n'est pas mauvais.

E. MANUEL

choc
HEBDO



Dessaisi de l'affaire, le juge Pascal s'est consolé en travaillant dans son potager. Depuis, il est parti en vacances dans son pays natal, à St.-Andiol, dans les Bouches-du-Rhône

La preuve, prétendent d'aucuns, que l'on veut étouffer l'affaire de Bruay

Entretemps, à Bruay, la grève de la faim continue. Ils sont trois à l'avoir entreprise : Jean-Pierre Flahaut, 17 ans, un des témoins-clé de l'affaire, François Evals, professeur de philosophie du collège local et la pittoresque Madame Quicambois. Cette dernière habite le quartier des travailleurs de la mine et est au courant de tout ce qui se passe à Bruay. C'est elle qui a insulté les policiers lors de la perquisition chez les Dewèvre. C'est elle encore qui a jeté des pierres sur les vitres de la maison de Monique Mayeur. Elle était également présente à la manifestation qui promena, de Bruay à Béthune, des effigies géantes de Brigitte Dewèvre et... Henri Pascal. Elle distribuait des pamphlets imprimés à Paris. Le père Dewèvre y écrivait :

— Nous avons ici affaire à une lutte de classes. On a écarté l'homme qui avait juré de faire éclater la vérité. Nous ne sommes pas d'accord. Cette décision, prise à Paris, a mué notre tristesse en sentiment de révolte.

On sait comment le juge Pascal s'est employé à calmer la foule rassemblée devant le Tribunal de Béthune. Il est apparu au balcon pour y faire un speech. Il s'est déclaré honoré par la confiance que lui témoignaient les personnes présentes mais ajoutait, qu'en tant que magistrat, il ne pouvait approuver semblable manifestation.

Il trouvait également qu'il n'y avait pas de raisons de croire que le magistrat qui prendrait sa succession dans l'affaire Dewèvre ne chercherait pas à faire éclater la vérité. Il y avait pourtant de l'amertume dans sa voix. Henri Pascal, c'est visible, est terriblement déçu.

On peut facilement imaginer que l'enquête va être à présent

42 31 VIII au 6 IX 72

IL N'Y AURAIT QU'UN SEUL ASSASSIN





Myriam et Brigitte, une ressemblance certaine, bien que les deux jeunes filles ne se soient probablement jamais rencontrées

MYRIAM ET BRIGITTE SE RESSEMBLAIENT ETRANGEMENT. ELLES ONT ETE TUEES DE LA MEME FAÇON ET DANS DES CIRCONSTANCES IDENTIQUES : DESHABILLEES MAIS NON VIOLENTEES...

LE SADIQUE HAIT-IL UN CERTAIN TYPE DE FEMME ?

« Ben, il y a des gens qui jettent tout... ». Dans un terrain vague qui étale ses ordures et ses épaves derrière la rue de la Comté à Bruay-en-Artois, des gosses viennent de trouver des souliers pratiquement neufs et des vêtements dispersés sur une vingtaine de mètres. Cette piste à la « Petit-Poucet » conduit droit à une butte. Ils ne savent pas encore que le jeu va se révéler tragique, et que cette « piste » va les mener à un cadavre ! Elle est là, couchée sur le dos, bras et jambes écartés, complètement nue dans l'herbe mouillée et la boue jaunâtre. Comme nous l'avons dit, ses vêtements sont éparpillés autour d'elle : une blouse, un pantalon, son manteau, son slip... sur les jambes un vieux pneu, qui ressemble à une ultime profanation. Il est 14 h. et la police a vite fait d'identifier le pitoyable cadavre, c'est celui de Brigitte Dewèvre, 15 ans. Elle habitait à 50 mètres de là, en fait, c'est juste derrière le jardin qui prolonge sa maison du 16 de la rue de la Comté, qu'a eu lieu la macabre découverte.

Un quiproquo

Elève de quatrième au C.E.S. de la rue d'Isbergues, Brigitte avait l'habitude d'aller passer la nuit chez sa grand'mère, 4 rue du Languedoc, surtout depuis que son grand'père est mort il y a environ un an.

En ne la voyant pas arriver, la grand'mère, Mme Dussart, ne s'est pas trop inquiétée. Elle a cru, que, pour une raison ou une autre, la jeune fille avait eu un empêchement.

De leur côté, les parents de Brigitte pensaient qu'elle était rue du Languedoc (à 800 mètres de là par les raccourcis), par conséquent, ils n'avaient aucune raison de s'alarmer.

C'est la police qui leur apprit la mort de leur fille, alors que son cadavre était resté toute la nuit à 50 mètres de chez eux...

Bien que le crime d'un rôdeur ne soit pas à exclure d'office, les enquêteurs estiment que le meurtrier a soigneusement observé les habitudes de sa future victime, et qu'il savait que chaque soir pratiquement, Brigitte passait par ce petit sentier qui longe les jardins de la rue de la Comté, avant de déboucher entre deux garages préfabriqués dans une rue voisine.

Avec une rare sauvagerie

L'enfant, parce que c'était encore une enfant qui lisait Mickey, et à qui on ne connaissait pas la moindre amourette, avait quitté ses parents vers 19 h 45. Elle a dû être tuée immédiatement en quittant son jardin, car selon l'autopsie, la mort remonterait à environ 20 h., la veille de la découverte du corps.

L'assassin a frappé très vite et très fort. Personne n'a entendu le moindre cri, et pourtant, les corons de la rue de la Comté sont très populeux. D'après le médecin légiste, Brigitte (qui n'a pas été violentée) est morte étranglée, mais le tueur s'est acharné sur elle avec une rare sauvagerie. On a en effet découvert, près de la tête, deux trous profonds dans la terre, deux trous dans lesquels étaient enfoncées des touffes de cheveux. Et le crâne présentait deux blessures latérales, comme si le meurtrier avait frappé avec un ciseau à bois qui aurait pénétré dans le sol après avoir blessé la victime (étendue sur l'herbe) entraînant des cheveux et des lambeaux de chair.

Une brave enfant

La maman de Brigitte, qui a encore six autres enfants, ne comprend pas : « Vous voyez monsieur, c'était une jeune fille sage, trop sage. A son âge beaucoup ne pensent qu'à courir. Pas elle, c'était même un peu trop. Elle allait souvent dormir chez sa grand'mère, parce qu'elle savait qu'elle était seule. Ici, tout le monde la connaissait, c'était une brave petite... »

Les frères et sœurs de Brigitte se serrent autour de leur mère. Le cercueil est installé dans la « place de devant », une pièce qui dans le Nord ne sert qu'aux grandes occasions, aux mariages, aux baptêmes et aux enterrements. Sur le pignon, à front de rue, on a accroché un crucifix de plomb, ce qui signifie qu'il y a un mort dans la maison.

Dans les corons de la rue de la Comté, près des squelettes des châssis à molettes, crucifiés sur un ciel lourd et bas, personne ne réalise : « Cela aurait pu arriver à des dizaines d'autres, à des petites coureuses, mais pas à elle. C'était une des rares à qui cela ne devait pas arriver. Vous devriez voir ça, le samedi, à toutes les heures, elles sont là à faire de l'auto stop pour rentrer du bal. Elles s'embarquent dans la voiture de n'importe qui... mais pas Brigitte, c'était une jeune fille comme on n'en fait plus ! ».

La P.J., qui a interrogé, sans résultats, plusieurs suspects tient ses quartiers dans la région. Ce n'est plus sur un crime qu'ils enquêtent, mais sur deux.

Il y a quinze jours

Le 20 mars au petit matin, soit quinze jours avant l'assassinat de Brigitte, on retrouvait un autre corps à Cauchy-la-Tour, un petit village blotti près d'Auchel, à environ 8 kms de Bruay.

Il s'agissait de Myriam Willaume, 22 ans. Elle aussi était entièrement nue, et hasard extraordinaire, elle fut découverte... devant des garages préfabriqués, et à 20 mètres du domicile familial. Le cadavre, comme celui de Brigitte, était méconnaissable, et comme la jeune étudiante de Bruay, Myriam n'avait pas été violentée. La veille, elle était allée à un bal, et le crime a dû avoir lieu entre minuit et 1 h du matin, alors qu'elle n'en avait plus que pour une minute, même pas, pour être chez elle.

Le week-end, Myriam avait l'habitude d'aller danser dans les différents bals de la région, mais le dimanche, devant travailler le lendemain, elle ne rentrait jamais tard.

J'ai rencontré le père de Myriam au petit cimetière de Cauchy-la-Tour. C'était dimanche, et il allait fleurir la tombe de sa fille. Ancien mineur usé au travail, et rongé par la mort de My-

→



Mr. Willaume, le père de Myriam, est allé au cimetière, accompagné de sa famille, il nous explique le sort qu'il réserve à l'assassin si jamais il lui tombe entre les mains

Suite de la page 11

riam, on dirait qu'il s'est tassé depuis ce 20 mars maudit et lorsque je lui en parle, il se mord les lèvres pour ne pas pleurer devant un étranger: « dès que j'ai su pour Bruay, j'ai fait le rapprochement, la police aussi d'ailleurs. Elle sont mortes toutes les deux de la même façon. Battues, déshabillées, mais ni ma fille, ni Brigitte n'ont été violées. C'est peut être le même homme, un maniaque... ».

Un ou deux ?

Frissonnant sous le vent du Nord, le père douloureux, le regard perdu, fixe sans la voir, la tombe de sa fille dont la tempête a culbuté la croix : « C'est tout ce qui m'en reste. Ce jour-là au matin, mon autre fille est venue nous dire en courant qu'on avait trouvé une femme morte près de la maison, et elle a ajouté plus bas, à cause de sa mère : les gens disent que c'est Myriam ! A ce moment-là, la police est arrivée. J'ai demandé pour aller voir, mais ils m'ont dit de rester à la maison, près de ma femme qui est fort handicapée. J'ai bien fait, car les voisins m'ont dit qu'elle était véritablement massacrée, comme ça, c'est un souvenir intact que je garde d'elle. Le dimanche, elle ne rentrait jamais tard, et on l'a tuée à quelques mètres de chez nous, en pleine rue. Elle est restée là toute la nuit, comme un chien. Si je tenais le salaud qui a fait ça. On devrait le pendre si jamais on lui met la main dessus, mais pour le moment, la police nage. Et encore, si on l'attrape, on va dire qu'il est fou. Si c'est le même type, il tuera encore. Nous, on ne vit plus. Jeudi dernier, ma fille a été convoquée au commissariat. Elle devait y identifier des compagnons de travail de Myriam, qui étaient au même bal qu'elle. Comme elle tardait à rentrer, ma femme a failli tomber malade. Elle me disait qu'il lui était arrivé la même chose qu'à Myriam. Finalement, je suis allé la rechercher. La police m'a dit que si le meurtrier agit seul, il sera difficile à prendre. Par contre, s'ils sont deux, tôt ou tard, l'un d'entre eux finira bien par parler, à cause d'une dispute, ou parce qu'il aura bu. C'est un secret trop lourd à partager...

Il faut qu'on l'arrête, sinon, on aura bientôt un troisième cadavre sur les bras... »

A Bruay par contre, la maman de Brigitte n'est pas du tout du même avis : « la fille de Cauchy était plus âgée que la mienne, et puis, elle allait au bal, et elle rentrait tard. Brigitte, on me l'a tuée à deux pas de chez moi, pratiquement en plein jour. Et l'assassin risquait d'être vu à tout moment. Il y a souvent du monde dans les jardins, et toutes les fenêtres des pièces où nous vivons donnent sur l'arrière. J'ai l'impression qu'il devait guetter ma pauvre fille. Il lui aura sauté dessus après s'être assuré qu'il n'y avait personne. Et il l'aura assommée, tout de suite, pour l'empêcher de crier. Ensuite, il l'a traînée derrière la butte, en éparpillant ses vêtements le long du sentier. Vous savez qu'on n'a pas retrouvé ses lunettes, et pourtant, on a cherché...

Dans les deux cas, un chien policier a été amené sur place, mais en vain. A Cauchy « il faisait trop sec » nous a dit M. Willaume, le père de Myriam, et à Bruay, il avait plu...

Pourtant, le pisteur à qui on avait fait flairer un cache-nez retrouvé dans le terrain vague, a conduit les enquêteurs chez un homme du coron, mais il a été rapidement mis hors cause.

La police a également interrogé un jeune garçon de 20 ans à peine, mais il a été relâché. Son alibi était irréfutable.

Dans la région, les filles se font rares le soir, ou alors, elles sortent en bande, du même quartier, de la même rue. Mais, cela ne veut rien dire. Brigitte et Myriam ont été tuées à proximité immédiate de leur domicile, alors, qu'à juste titre, elles pouvaient se croire en sécurité.

A Bruay et à Cauchy, à St. Pol et Lillers, les gens ont peur, même s'ils affectent de parler des deux crimes sur un ton désinvolte. Il y a un ou deux assassins parmi eux. C'est peut-être quelqu'un qu'ils ont croisé cent fois sur leur chemin, quelqu'un à qui ils disent bonjour, sans savoir...

Un homme sans doute tout à fait normal en apparence, qui se transforme en monstre à la tombée du jour, et qui rôde à la recherche d'une autre Brigitte, d'une autre Myriam...

...Mais semblables

La police, n'a pas manqué de faire le rapprochement entre les crimes de Bruay et de Cauchy qui présentent plusieurs points communs, comme l'a souligné M. Willaume, le père de Myriam. Si les jeunes filles ont été complètement déshabillées, aucune des deux n'a été violentée, par contre, l'assassin s'est acharné avec une même rage, tant sur Myriam, que sur Brigitte.

Mais il y a bien d'autres points communs :

— Toutes deux ont été assassinées près de garages préfabriqués;

— A Bruay, comme à Cauchy, les victimes ont été découvertes à proximité immédiate de leur domicile respectif. Mais ce n'est pas tout, cela va beaucoup plus loin, malgré la différence d'âge, Myriam et Brigitte se ressemblaient énormément. Elles portaient des lunettes sur un visage de même forme, et leurs cheveux étaient coiffés de manière absolument identique.

En fait, on aurait pu les prendre pour deux soeurs, à cette différence que Brigitte avait encore le corps un peu flou d'une très jeune fille, et que Myriam avait les formes épanouies d'une jolie femme sur qui les hommes se retournaient volontiers. Moralement, Brigitte était aussi méfiante que timide, tandis que Myriam, assurée de son pouvoir de séduction n'hésitait pas à flirter avec les garçons dans les bals qu'elle fréquentait.

A croire, que le meurtrier, en supposant qu'il s'agisse du même homme, en veut à quelqu'un dont le physique s'apparente à celui de Brigitte et de Myriam, et qu'il ait choisi pour une raison obscure et connue de lui seul, de se venger sur toutes les femmes qui ressemblent à celle qu'il déteste tant.

Ce genre de cas est bien connu des psychiatres, et c'est une motivation qu'on retrouve dans beaucoup de crimes dits « de sadique ».

A Bruay, huit jours après le crime, la police ne tenait toujours qu'un semblant de piste. Une voisine assure en effet avoir vu, le jour du crime, vers 19 h. 45, Brigitte parler à un jeune homme portant un pull vert à col roulé. Jusqu'à présent, cet inconnu n'est recherché qu'à titre de témoin principal, mais s'il n'a rien à se reprocher, on se demande pourquoi il ne s'est pas fait connaître, alors que tout le département parle du crime de la rue de la Comté...

En outre, le jour où il a été aperçu, le jeune homme — malgré le temps très froid — ne portait qu'un pull. Il faudrait donc supposer qu'il était en voiture, or, alors qu'il habite les environs immédiats.

L'homme à qui EST-CE



Pierre Leroy, alors qu'il était encore un notable de la ville, assistait parfois à un match de football où sa présence était considérée comme un honneur

■ Une jeune fille a aperçu la victime en compagnie d'un « grand costaud » vers 20 h. Il portait un pull à col roulé

■ Une infirmière voit la voiture du notaire à 50 mètres des lieux du crime, il est 20 h. 10

■ Dans le coffre de ce véhicule, on a retrouvé un pull semblable à celui de l'inconnu !

Et puis, ce fut la bombe ! et une bombe de taille...

On savait, car tout se sait dans une petite ville comme Bruay, qu'une personnalité de l'endroit avait été longuement entendue par les policiers. Et malgré le mutisme des enquêteurs, son nom fut bientôt sur toutes les lèvres : le notaire Pierre Leroy 37 ans un homme tellement important, qu'au début, tout le monde crut qu'il était là pour aider les policiers.

Et finalement, le notaire se retrouva inculpé pour la mort de Brigitte. Le visage de la fureur remplaça celui de la peur. Les gens en voulaient au notaire de les avoir trompés, bernés depuis d'aussi longues années, car pour eux, même si Pierre Leroy n'a rien avoué, c'est lui le coupable :

— On ne met pas quelqu'un comme lui sous mandat d'arrêt sans preuves sérieuses...

Selon son avocat, Pierre Vaast, aucune preuve sérieuse n'aurait pourtant été retenue contre lui...

Alors, pourquoi a-t-on arrêté Pierre Leroy ?



Le notaire est amené par la P.J., la garde à vue va commencer

Troublé

Au fil des interrogatoires, un témoin s'est souvenu d'avoir aperçu une 504 blanche non loin des lieux du crime le jour de la mort de Brigitte. Cette 504 blanche, à injection appartenait au notaire Pierre Leroy, et chose étrange, elle n'était pas garée à sa place habituelle à cette heure là, c'est-à-dire sur le perron de la villa de son amie, rue de la République, juste en face de l'étude notariale.

Un autre témoin raconta, que lui aussi avait remarqué la 504, et il ajouta que l'homme qui était au volant semblait hébété. Enfin, une troisième personne aurait vu Brigitte parler à quelqu'un de la corpulence du notaire...

Interrogé Pierre Leroy se troubla :

— Je n'ai rien à voir dans tout ça, absolument rien. Vous me demandez ce que j'ai fait ce soir là, et à quelle heure je suis arrivé chez mon amie Monique ? Ce n'est pas difficile, il devait être environ 20 h. 25, puisque, nous avons regardé ensemble le « Franciscain de Bourges » à la T.V. ».

Les policiers lui firent remarquer, que sa présence non loin des lieux du crime a été établie de façon formelle vers 20 h 10.

— C'est possible, après autant de jours, comment voulez-vous que je me souvienne à une minute près !

— Peut être, mais pourquoi avez vous garé votre voiture ailleurs qu'à son emplacement habituel ?

— Ma mère voyait d'un assez mauvais oeil, que je continue à fréquenter Monique, qui n'est pas encore entièrement libre, et je ne voulais pas compromettre la jeune femme, qui est une amie de toujours...

Si l'on sait que ses visites à Monique, n'étaient ignorées de personne, c'est une affirmation pour le moins étrange.

Mutisme

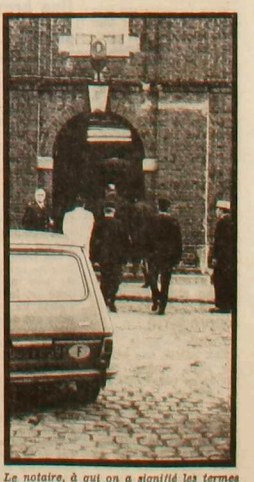
La S.R.P.J de Lille, invita le notaire à l'accompagner dans ses résidences secondaires, où tout fut fouillé, on saisit une hache et un coupe-coupe, ainsi que des plaids tâchés, du moins, c'est ce qu'a dit la police, mais il est fort probable qu'elle ait gardé secret d'autres éléments, afin de ne pas nuire au bon déroulement de l'instruction. Pierre Leroy fut donc placé sous mandat d'arrêt, mais il fit front, et dans les couloirs du palais de justice, il déclara aux journalistes, en les regardant droit dans les yeux :



Le filet s'est resserré, et on ne le voit plus qu'entre deux gendarmes



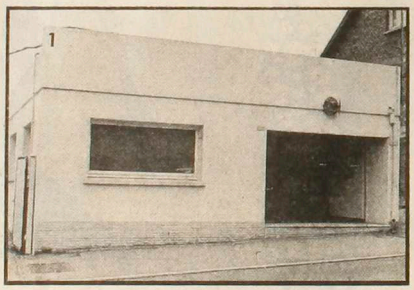
C'est officiel, Pierre Leroy est inculpé. La foule en colère l'attend à la sortie du commissariat. Elle grossira au fil des heures, et ses manifestations failliront devenir houleuses



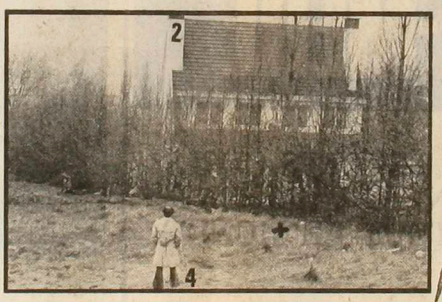
Le notaire, à qui on a signifié les termes de son mandat d'arrêt, entre à la prison de Béthune

Brigitte parla peu avant sa mort,

LE NOTAIRE LEROY ?



L'étude du notaire, rue de la République.



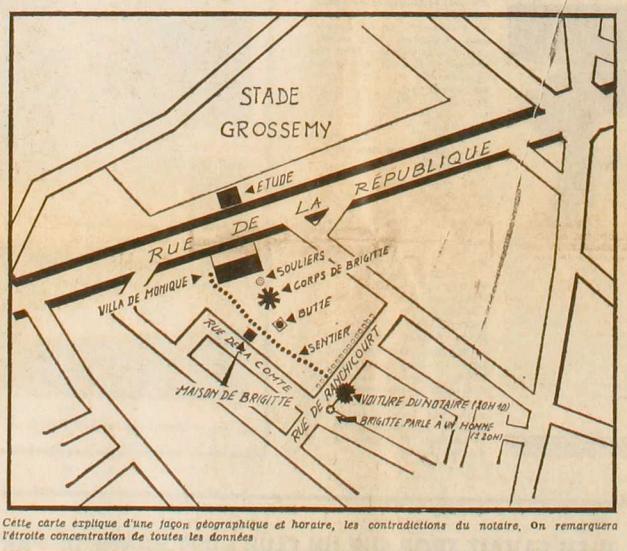
La villa de Monique vue de l'arrière. Le No 4 indique l'endroit précis où fut découvert le corps de Brigitte, tandis que la croix marque l'emplacement où un soulier de la pitoyable victime fut retrouvé



Indiquée par le chiffre (3), c'est la maison de Brigitte photographiée de l'arrière. Au 4, nous retrouvons l'endroit où était le cadavre de la jeune fille



En 1970, le corps d'une Belge, Mme Desmet-Carpentier, était découvert près d'Armentières, juste à la sortie de l'autoroute, pas bien loin de Béthune. Originaire de Gand, Elinoise Desmet allait rejoindre son ami, un batelier qui se trouvait en France. Le cadavre, à demi caché dans un fossé, était dévêtu, et s'il présentait d'horribles mutilations, il n'y avait cependant pas eu de viol. Ce dossier là également sera rouvert, car la mort de cette Belge présente de nombreux points communs avec les assassinats de Bruay, Cauchy et Ablain-Saint-Nazaire.



Cette carte explique d'une façon géographique et horaire, les contradictions du notaire. On remarquera l'étroite concentration de toutes les données

Les enquêteurs en savent beaucoup plus qu'ils n'en disent, mais, pour assainir quelque peu le climat de cette affaire hors série, ils se sont quand même décidés à lâcher quelques précisions, et surtout, à cerner certaines des données qui ont débouché sur l'arrestation de Pierre Leroy.

Contrairement à ce qu'on avait toujours cru, la jeune Brigitte, le 5 avril au soir, est sortie de chez elle, non pas par les jardins, mais du côté de la rue de la Comté.

Au coin de la rue de Ranchicourt, une de ses jeunes amies, la voit parler avec un homme assez grand, vêtu d'un pull à col roulé.

A 20 h. 30, une infirmière se rend compte qu'une voiture bloque pratiquement l'entrée de son garage rue de Ranchicourt. Elle jette un coup d'oeil à l'intérieur, et elle y aperçoit un vieux veston roulé en boule, et un sac d'où dépassent deux raquettes de tennis...

Interrogé, le notaire donne d'une façon assez imprécise son emploi du temps de ce soir là : « J'ai quitté mon étude vers 18 h. 30, et de là, je suis allé chez moi à Houdain, pour me changer. J'y ai bavardé assez longuement avec ma mère, et vers 19 h. 40, j'ai repris la route de Bruay pour aller chez mon amie Monique où j'ai regardé un film à la T.V. ».

— Ce n'était donc pas votre voiture ?

— Absolument pas !

Un mandat de perquisition est délivré, et la 504 blanche est fouillée. Un policier sent son estomac se nouer, il vient d'y découvrir... le sac dont dépassait deux raquettes de tennis, un vieux veston, et un pull à col roulé.

Les inspecteurs se tournent vers le notaire :

— Alors ?

— Alors rien, ce n'était pas ma voiture, et je suis innocent !

La S.R.P.J. a son explication : Pierre Leroy ne veut pas avouer que sa voiture était rue de Ranchicourt, parce qu'on a trouvé à l'intérieur, un pull à col roulé, et qu'un témoin affirme avoir vu Brigitte en conversation avec un homme vêtu d'un pull semblable. Cela, Pierre Leroy l'avait appris à la lecture des journaux, mais il ignorait qu'une autre femme avait soigneusement examiné l'intérieur de son véhicule, et qu'elle avait repéré tous les objets qui s'y trouvaient.

D'autre part, le 5 avril, Mme Leroy, mère du notaire, ne se souvient pas d'avoir eu une longue conversation avec son fils Pierre « mais a-t-elle précisé, je n'ai pas pour habitude de comptabiliser les faits et gestes de mes fils... ».

A Bruay, deux puissances s'affrontent, la Justice représentée par le juge Pascal, 51 ans, un méridional souriant, poli, mais extrêmement méticuleux, et l'argent, illustré par Pierre Leroy.

Le notaire reste pareil à lui-même, hautain, conscient de sa caste, et il l'a d'ailleurs dit, en confiant à son avocat, que le soupçonner, c'était... le monde à l'envers !

La mort mystérieuse d'une Belge...

— J'irai jusqu'au bout, je ne craquerai pas...

L'homme, innocent ou coupable, reste fidèle à son personnage, aux policiers qui l'invitaient à se mettre à l'aise après de longues heures d'interrogatoires, il a répondu :

— Je n'ai jamais enlevé ma veste devant personne !

Mais qui donc est Pierre Leroy ?

Ce « citoyen au dessus de tout soupçon» est sans conteste une des personnalités les plus marquantes de Bruay et des environs. Grand, fort, légèrement sanguin, il a le comportement, et parfois les réflexes des hobereaux de province. En principe, il habite toujours avec son frère et sa mère la grosse maison familiale de Houdain, à deux pas de Bruay. Son père, notaire également lui a laissé une fortune plus que confortable ?

Discret

— Pierre Leroy sait vivre : célibataire, il fait partie de tous les clubs de la région, possède un yacht, une villa au Touquet, et plusiers pavillons de chasse, car le notaire, qui est le propriétaire d'une importante réserve, ne dédaigne pas de tirer le chevreuil à l'occasion.

La vitesse, était sa plus récente passion, et c'est souvent en trombe que sa 504 à injection passait dans les rues. Il aurait bien voulu acheter une voiture de sport, mais dans le Nord, on n'aime pas voir les notaires jouer les playboys, surtout les gens qui leur confient leur argent. Bien sagement, Pierre Leroy avait choisi le moyen terme d'une auto bourgeoise, mais fort rapide. C'était également un fervent joueur de tennis qui remporta plusieurs prix officiels de la ville.

On le respectait, mais on ne l'aimait pas tellement :

— Il n'était pas causant, et quand il passait dans la rue, il ne voyait jamais personne. Un peu fier, un peu bourru aussi...

En creusant la personnalité de Pierre Leroy, les enquêteurs découvrirent autre chose : l'officier ministériel fréquentait certains bars de Lille, où il était - paraît-il - connu pour ses « petites manies », car à ce que l'on dit, cet homme n'était puissant qu'en apparence...

Sa façon de mener sa vie, sa façon d'être, le tenait plus ou moins à l'écart du cercle des notables de Bruay, qui pourtant, le saluaient bien bas.

Aujourd'hui, Me Leroy a été remplacé par Pierre Leroy tout court, et à sa sortie du commissariat, alors qu'on le conduisait à la prison de Béthune, les gens, massés, hurlaient des imprécations hostiles. Lui il s'est borné à répondre, que tout ça, « c'était du cinéma... ».

Une entière confiance

Son amie Monique, après avoir été entendue par la P.J., se cloître chez elle. La jeune femme fait elle aussi partie des familles en vue de Bruay, et elle ne peut croire à la culpabilité de Leroy :

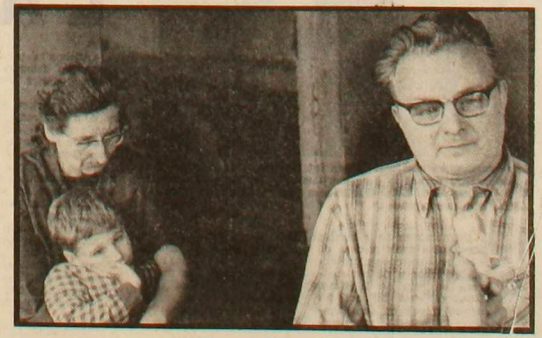
— C'est impossible, quand il est arrivé chez moi ce soir-là, il était tiré à quatre épingles, comme toujours, et il a mangé de très bon appétit. C'est quand même curieux, pour quelqu'un qui selon la police aurait commis un crime aussi horrible.

La jeune femme, qui garde une entière confiance en l'innocence de son ami, est fort déprimée, non seulement, elle a dû répondre aux longs interrogatoires des enquêteurs, mais encore, elle s'est vue forcée de faire face à la meute des journalistes.

— Le juge d'instruction a rouvert plusieurs autres dossiers, celui de Myriam Williaume, cette jeune femme découverte morte à Cauchy-à-la-Tour, une quinzaine de jours avant la mort de Brigitte. Les deux corps, porteraient les signes de mutilations identiques. Mais ce n'est pas tout, les enquêteurs remontent beaucoup plus loin. En 1963, Monique Humbert, une jolie fille habituée du dancing « Le Monico » à Lens, était retrouvée morte à Ablain-Saint-Nazaire, dans un petit chemin de campagne qui conduit à un des pavillons de chasse du notaire Pierre Leroy, mais pavillon, il faut le dire, qu'il partageait avec plusieurs autres personnes. Le cadavre de Monique, complètement nu, comme ceux de Myriam et de Brigitte, présentait lui aussi les mutilations caractéristiques relevées dans les deux autres cas.

La mort d'une Belge

En 1970, une Belge de 37 ans, Mme Desmed, était assassinée à 15 km de Béthune, dans des circonstances analogues à celles décrites plus haut. Enfin, on se rappelle, qu'en 1959, une prostituée de Lille, Marguerite, a été littéralement massacrée.



Les parents de Brigitte Dewèvre, à qui on vient d'annoncer l'arrestation de l'assassin présumé de leur enfant

On la vit vivante pour la dernière fois, alors qu'elle embarquait dans une voiture immatriculée 62 (Département du Pas de Calais), et à l'époque les truands lillois firent une expédition punitive contre un habitant de Béthune, qu'ils soupçonnaient d'être l'assassin, mais qui finalement fut mis hors cause, après avoir été mis... à mal !

Suite page 21

Est-ce la raison principale de sa mise en inculpation ?

SI LES TEMOIGNAGES SONT EXACTS

choc HEBDO

No 27 du 17 au 23 avril 1972

F. 1,20

LE NOTAIRE AURAIT DÛ VOIR LE CRIME

TOUT SUR L'AFFAIRE DE BRUAY

...puisqu'il se trouvait dans sa voiture à quelques mètres de l'endroit où à ce moment-là, Brigitte Dewèvre se fit étrangler



Myriam et Brigitte, toutes deux assassinées selon le même rite criminel

Pierre Leroy a-t-il menti pour protéger sa fiancée ?



PIERRE LEROY... monstre ou victime ?

Notre enquête en pages 12 et 13

Coupable, un homme intelligent comme le notaire de Bruay, aurait-il pris le risque de porter à la teinturerie, un costume taché de boue et de sang ?

ET POURTANT IL LE FIT !

Ses amis y voient une preuve de son innocence

choc HEBDO
Nr 28
du 24 au 30 avril 1972
PRIX 1,20 N.F.

RIEN N'EST IMPOSSIBLE DANS

L'AFFAIRE DE BRUAY

LA FIANCEE DU NOTAIRE LEROY AVOUE :

JE M'ATTENDS A TOUT... MEME A ETRE INCULPEE !

Une certitude après plus de huit jours de recherches:

LE CORPS DE BRIGITTE A ETE CACHE A PROXIMITE DE LA VILLA DE MONIQUE ! IL NE FUT DEPOSE DANS LE TERRAIN QUE PEU AVANT SA DECOUVERTE



Les égratignures sur le cadavre pourraient provenir de la haie

Pourquoi...

A-T-ON RISQUÉ D'INCULPER UN HOMME COMME LE NOTAIRE LEROY ?

Parce que...



M. Leroy a changé plusieurs fois de version, en ce qui concerne son emploi du temps le jour du crime.

Il a ergoté, chicané, menti, alors qu'il lui était si simple de dire la vérité, à condition bien sûr qu'il n'ait rien à voir dans l'affaire. En fait, il a lui-même tissé le filet dans lequel il s'est empêtré, un filet fait de contradictions, de semi-vérités et de demi-teintes...

Pour y voir plus clair, il faut reprendre les divers témoignages, un à un, et presque minute par minute.

Cinq avril 19 h. 45 environ Brigitte Dewèvre, 16 ans, quitte sa maison de la rue de la Comté à Bruay-en-Artois, pour aller chez sa grand-mère qui habite rue du Languedoc. Quelques minutes plus tard, une de ses amies la voit parler à un homme en pull. Cela se passe rue de Ranchicourt, à deux pas de chez elle. L'inconnu est debout, sur une dalle qui servait d'assise à une ancienne maison de jeunes aujourd'hui démolie. Cette « position élevée », lui permet de voir ce qui se passe dans un petit sentier qui longe les jardins de la rue de la Comté, sans être vu. Cela lui permet aussi, puisque les ruines sont un peu en retrait de la rue, et cachées par des garages préfabriqués, d'être pratiquement invisible aux yeux des passants. Il faut se trouver très près de Brigitte pour se rendre compte qu'elle est en pleine conversation.

20 h. 10 Mme Lemaitre, une infirmière éprouve d'énormes difficultés à rentrer sa voiture dans son garage de la rue de Ranchicourt, pour la bonne raison qu'une 504 blanche en bloque plus ou moins l'accès. En désespoir de cause, elle laisse son véhicule ailleurs, mais au passage, elle a eu le temps de noter, qu'à l'arrière de la 504, il y a un sac d'où dépassent deux raquettes de tennis, et un veston roulé en boule.

Les enquêteurs font le tour des propriétaires de 504 blanches chacun peut prouver qu'il était ailleurs à cette heure-là. Tous ont un alibi, sauf un « citoyen au-dessus de tout soupçon », le notaire Leroy, 37 ans, un des hommes les plus importants et les plus riches de la ville.

Il maintient que ce n'était pas sa voiture, mais devant le témoignage de l'infirmière, il doit s'incliner, d'autant plus, que dans le coffre, on a découvert les objets décrits par Mme Lemaitre : sac et raquettes, veston roulé en boule, et... un pull (rappelons que Brigitte a été vue parlant à un homme en pull !).

Contradictions

Pierre Leroy a son explication :

— Oui, c'est ma voiture, j'allais rendre visite à mon amie Monique Beghin-Mayeur, qui habite 110 rue de la République, juste en face de mon étude, le divorce est prononcé, mais non signifié, c'est pourquoi, comme les gens risquaient de mal interpréter une visite aussi tardive, j'ai décidé de garer ma voiture ailleurs, afin d'éviter les commérages. Je l'ai laissée rue de Ranchicourt. De là, je n'avais que le petit sentier à descendre, pour entrer par l'arrière dans la villa de Monique... (sentier et villa, à proximité desquels a été retrouvé le corps de Brigitte).

Auparavant, le notaire avait chanté une autre chanson :

— Ce soir là, je suis sorti de mon étude vers 18 h. 30, je suis ensuite passé me changer chez moi, et j'ai même eu une longue conversation avec ma mère. J'ai quitté ma maison de Houdain vers 19 h. 40, et je suis arrivé chez Monique assez tôt, puisque je voulais voir le match de football et le Franciscain de Bourges à la T.V.

Interrogée, Mme Leroy, la mère du notaire dit ne pas se souvenir des allées et venues de son fils le 5 avril, et encore moins d'une conversation qu'ils auraient eue ensemble. Cependant, elle précise « qu'elle n'a pas pour habitude de comptabiliser les sorties de son fils ».

Mauvaise mémoire

On explique tout cela à Pierre Leroy, qui répond aussitôt :

— C'est peut-être vrai, comment voulez-vous que je me souvienne après plus d'une semaine. Mais, je tiens à vous dire, que ce jour là, et cela me revient maintenant, je suis allé faire un long tour en voiture, car elle venait d'être réparée, elle chauffait terriblement, ensuite, comme je vous l'ai dit, je suis allé chez Monique ».

Effectivement, il est prouvé que la 504 a dû être réparée, ce qui est un point à l'avantage de Leroy.

Interrogée à son tour, Monique affirme que M. Leroy est arrivé chez elle vers 20 h. 30 (alors que lui soutient qu'il était là bien avant) :

— Il était dans un état tout à fait normal. En arrivant, il a changé le programme de la T.V., et ensuite, nous avons mangé. Il avait d'ailleurs fort bon appétit, et pas du tout l'air de quelqu'un qui venait de commettre le crime horrible qu'on lui reproche.

LE DANGER DES TROUS DE MÉMOIRE

En haut, à gauche, le Juge Pascal, un méridional, qui, malgré son sourire et sa jovialité, a la réputation de ne pas s'en laisser conter

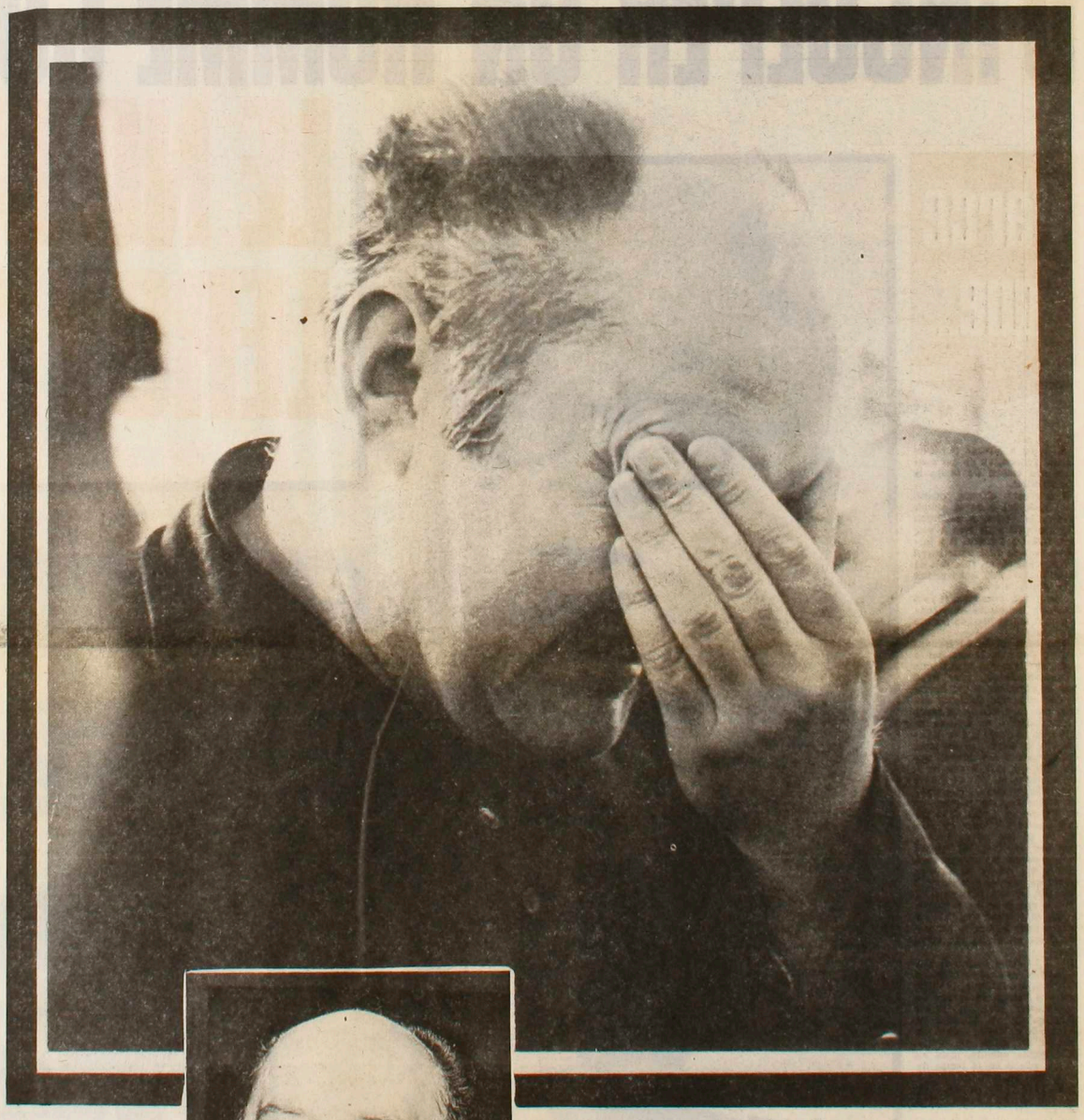
En bas, Me Leroy, entre deux gendarmes. Il n'est maintenant plus si certain qu'il soit le bienvenu à Bruay

CHOC PAGE 3

L'AFFAIRE de BRUAY

Pourquoi...

Pierre Leroy n'a jamais été interrogé sur le fond... l'inculpation ne repose que sur des présomptions



Parce que...

... Placé devant toutes ces contradictions, le juge Pascal estime qu'il en sait assez pour inculper Leroy. Il ne l'interroge pas sur le fond, mais lui fait préciser de nombreux points de détail. C'est ainsi que Mme Leroy mère, reconnaît avoir nettoyé deux des costumes de son fils avec de l'ammoniaque.

Le S.R.P.J. de Lille saisit également une hachette trouvée chez Monique, ainsi que plusieurs pièces d'habillement, aux fins d'analyse.

Me Pierre Leroy ist inculpé officiellement d'homicide volontaire sur la personne de Brigitte Dewèvre, 16 ans. Le cadavre, affreusement mutilé était nu, et les vêtements éparpillés autour du corps. La jeune fille n'a pas été violée, mais on s'est acharné sur elle avec une rare sauvagerie.

Le notaire est en prison, et lors de son transfert à Béthune, les gens lui crient leur haine à la sortie du commissariat. Lui, se borne à nier, et à son avocat et ami, Me Vaast, il confie : « Crois moi, je n'ai pas tué cette fille.. »

On ne prête qu'aux riches, et les bruits les plus divers commencent à courir : Pierre Leroy, aurait des « manies sexuelles», il fréquenterait certains établissements de Lille où les prostituées de service le considèrent comme un anormal, il organiserait des « parties », on en remet, un peu, beaucoup. Ceux qui ne savent rien inventent, ceux qui savent, se taisent...

Voilà donc Pierre Leroy en prison. A Bruay, les passions se déchaînent, on est pour ou contre, jamais indifférent. L'homme le plus riche de la ville menait une vie tellement discrète, que chaque jour apporte sa découverte. Solide, grand, le notaire roulait très vite au volant de sa 504. En matière de voiture, il avait concilié le goût bourgeois, et l'esprit sportif.

De première force au tennis, il avait remporté il y a deux ans, le prix de la ville de Bruay. Il était également membre d'honneur de club de football, mais rares sont les joueurs à qui il a serré la main. Me Leroy qui a gardé cet air hautain des hobereaux de province, aime tenir ses distances !

Il possède également un bateau, c'est un passionné de la mer. Le mari de Monique fut longtemps son ami, et dès lors, personne ne trouvait anormal qu'il fréquente la divorcée de fraiche date. Sa famille est également une des plus anciennes de Bruay.



Non, Me Leroy ne pleure pas, il est fatigué et se masse les yeux. Autrement, il se montre très calme (au-dessus). En apparence, le notaire est ici très détendu, mais on note une certaine lassitude dans le regard

*

Parce que...

Me Leroy et Mme Béghin-Mayeur, cela allait bien ensemble ! Elle, c'est une femme de tête, mère de deux enfants. Elle garde toute sa confiance à Pierre Leroy, et on verra plus tard, qu'il s'agit même d'une... bien grande confiance.

Très soignée sans être d'une coquetterie voyante, Monique a été longuement entendue par le juge Pascal et les enquêteurs. Mais on ne la voit pas en ville. Elle s'est retranchée dans sa magnifique villa, et ne reçoit personne, surtout pas les journalistes. Je connais un des meilleurs photographes français, qui est resté planté en face de chez elle, téléobjectif monté sur pied, tout un après-midi, et une partie de la soirée. Lorsqu'une jeune fille est allée sonner à la porte, il a cru que le grand moment de sa carrière était arrivé. Et tout de qu'il a vu, c'est une main passer par l'entrebaille-

MONIQUE A-T-ELLE TENTÉ DE TROMPER LE JUGE PASCAL ?



Monique, une maîtresse femme qui se retranche dans sa splendide villa. Dans les couvertures qu'elle a données à Mme Leroy : un portemonnaie avec deux billets résumant ses déclarations à la P.J.

ment, saisir la lettre que lui tendait la jeune fille et claquer la porte aussi sec.

A Houdain, chez le notaire, c'est le même scénario. Les volets de la grande demeure sont clos, et lorsqu'on frappe à la porte, une voix de femme, demande sans ouvrir : « Qui est-ce ? » Après quelques instants d'attente, la même voix, sans doute celle d'une servante, répond que « ni Madame, ni Monsieur ne sont là ! »

C'est le black out total. La famille Leroy reste toujours une puissance, et les amis du notaire forment bloc, par esprit de caste, de clan.

Dans les corons, là l'air est différent, on ne l'accuse pas formellement, mais on souligne que c'est bien beau d'avoir des sous ! »

Le monde des Leroy est très fermé, et Monique a prouvé qu'elle était une femme de caractère. En effet, avec l'accord de la police, elle avait fait passer en même temps que des repas, deux couvertures au notaire. Pierre Leroy n'en utilisa qu'une, et un brigadier eut la curiosité de déplier l'autre. Il y fit une très intéressante découverte, un porte-monnaie contenant deux bouts de papier froissé. C'était le sommaire de l'interrogatoire de Monique, les questions de la P.J., et ses réponses à elle. Bien sûr, on lui demanda ce que cela signifiait, et Monique, sans se troubler le moins du monde déclara, que « dans son énervement, elle avait dû glisser, par mégarde, le porte-monnaie dans les couvertures. »

C'est peut-être possible, mais néanmoins fort troublant : justement le résumé de son interrogatoire !

Le juge d'instruction, fort courtois, s'est rendu chez la jeune femme dans la soirée, en prenant bien soin de ne pas se faire repérer par les journalistes. Il aurait posé quelques questions à Monique Mayeur, dont celle relative à ces fameux billets.

Cet interrogatoire a dû sembler fort important à Me Vaast, puisque le défenseur de Pierre Leroy, est immédiatement accouru aux nouvelles.

L'atmosphère a quelque peu changé à Bruay, Me Vaast évite tout commentaire, quant au juge Pascal, sa position s'est faite infiniment plus nuancée : « On a dit et écrit tant de choses dénuées de tout fondement, que j'ai cru utile d'apporter quelques précisions. D'abord, il est inexact que Me Leroy soit un de mes amis. Je ne le connaissais même pas. Ensuite, je ne suis pas de ceux qui l'accablent ou qui le défendent. S'il existe deux camps, je suis juste au milieu. Mon rôle est de découvrir la vérité. Quant à l'inculpé, je puis vous dire que je l'ai trouvé très calme, surtout très accablé, jamais agressif ! »

Au sujet du calme de Pierre Leroy, il est utile de signaler un autre point à son avantage. Il s'est souvenu d'un fait relativement important, et qui le concerne directement : « Ce soir-là, alors que j'écoutais la radio de bord rue de Ranchicourt, j'ai même aperçu la camionnette d'un poissonnier, vous voyez que je n'ai rien à cacher. »

M. Lhote, qui pilotait la camionnette en question confirme, mais : « Effectivement, avec mon ami Jean Tison, je venais de terminer la réparation de mon disque d'embrayage. Ensemble, nous avons fait le tour du quartier, et nous avons rejoint ma femme dans mon second garage de la rue de Ranchicourt, mais je n'ai pas remarqué de 504 blanche. Elle y était peut-être, mais je n'ai pas fait attention. A ce moment-là, il était 20 h. 15 au plus tard je le sais à cause de la T.V. »

En résumé, tout tourne autour de ce « trou » d'un quart d'heure, vingt minutes au plus. Pierre Leroy dit qu'il écoutait la radio, Monique confirme plus ou moins ses déclarations quant à son heure d'arrivée à la villa, mais tout se perd dans un tel enchevêtrement qu'il est malaisé de s'y retrouver. On a à peine annoncé blanc, que quelqu'un surgit et prétend que c'est blanc cassé, ou peut-être gris.

Une mauvaise aquarelle qu'aucun peintre ne veut reconnaître ...

Pourquoi ne voulait-on pas de Leclercq comme coupable ?



Parce que

Le juge Pascal, un méridional jovial, a la réputation de ne pas s'en laisser compter. Cette réputation, il l'a justifiée lundi. S'il ne croit pas aux dénégations du notaire, il n'a pas cru non plus aux aveux d'un certain Leclercq arrêté tout bêtement !

En effet, au cours de la nuit de mardi à mercredi, on arrêtait un garçon de 25 ans, recherché pour des histoires de moeurs, des viols paraît-il. Aussitôt, Leclercq ajoutait ; « Non seulement, j'ai violé des femmes, mais c'est moi le coupable des meurtres de Brigitte et de Myriam, oui, c'est moi qui les ai tuées ! »

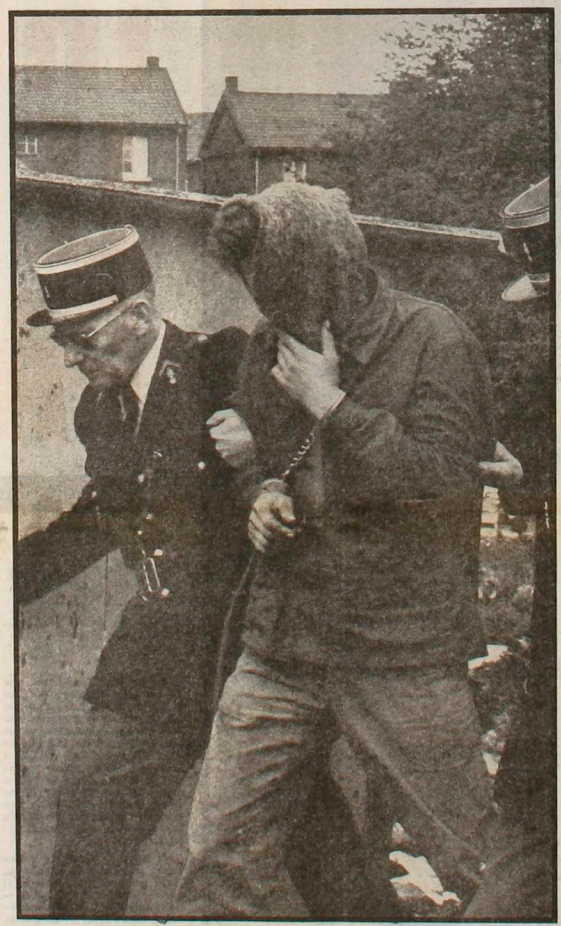
Le jeune Robert Dupont, 15 ans, un des gamins qui ont découvert le cadavre de Brigitte

BRIGITTE N'A PAS ÉTÉ TUÉE LÀ OÙ SON CORPS A ÉTÉ DÉCOUVERT !

ET ÇA LECLERCQ NE LE SAVAIT PAS

ALORS Pourquoi...

UN HOMME JEUNE ET MARIE SE SERAIT-IL ACCUSE DE CES DEUX CRIMES ?





Les C.R.S. ont passé au peigne fin et même au détecteur de mines, l'endroit où le corps de Brigitte a été découvert. A l'arrière-plan, la somptueuse villa de l'amie du notaire

Pourquoi SAIT-ON AVEC CERTITUDE QUE BRIGITTE A ETE TUEE AILLEURS ?

Parce que

Parce que...

Le visage dissimulé sous une écharpe, Leclercq arrive au terrain vague de Bruay, sur les lieux d'un crime qu'il n'a pas commis

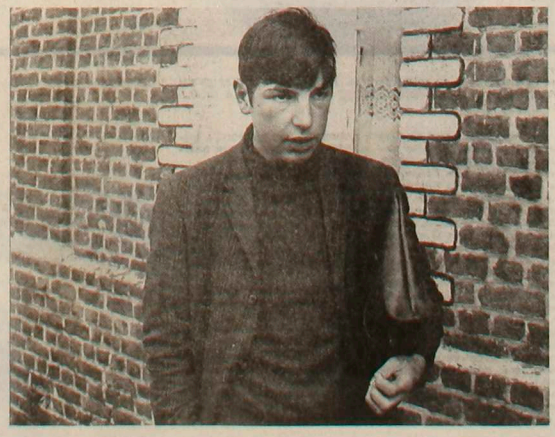
C'est un phénomène connu. Ce n'est pas la première fois qu'un déséquilibré s'accuse de crimes qu'il n'a pas commis pour se mettre en vedette. Lorsque Leclercq y alla de sa sensationnelle confession les gendarmes en furent néanmoins suffoqués, surtout que Leclercq ajouta : D'ailleurs, vous n'avez qu'à vérifier, j'habite à Cauchy-à-la Tour, près de chez Myriam que je connaissais fort bien. J'ai fracassé le crâne d'une de mes victimes à coups de barre de fer, et je vais même vous dire où je l'ai cachée cette barre. »

Effectivement, le Leclercq en question est un voisin de Myriam Willaume découverte littéralement massacrée le 20 mars, à quelques mètres de chez elle. Peu à peu, le personnage de Leclercq s'est précisé. Sa femme, était une amie intime de Myriam, et Leclercq de confesser : « C'est un accident, j'ai voulu la violer, elle s'est défendue, elle est tombée la tête contre un rocher, et elle est morte. C'est pour ça que je ne l'ai pas violée. »

Gérard Leclercq qui est un ouvrier du bâtiment, a été ramené à Bruay, sur les lieux même où fut découvert le corps de Brigitte, il s'est empêtré dans ses explications, et il ignorait des détails qui devaient pourtant être connus de l'assassin. C'est pour cette raison que les enquêteurs sont sceptiques, surtout que le personnage est connu comme étant un peu farfelu.

De son côté, il a été précisé que les perquisitions effectuées dans le pavillon de chasse que le notaire possède à Ablain-St-Nazaire, ont donné des résultats autrement intéressants que les « aveux » de Leclercq.

Néanmoins, celui qui s'accuse des deux crimes continue à être interrogé sans relâche à St-Pol.



Jean-Pierre Flahaut, un des garçons qui découvrirent le corps de Brigitte : « Ce n'est pas possible. L'avant-midi, nous avons joué au football au même endroit et nous n'avons rien vu. Si le corps avait déjà été là, nous aurions dû le voir »

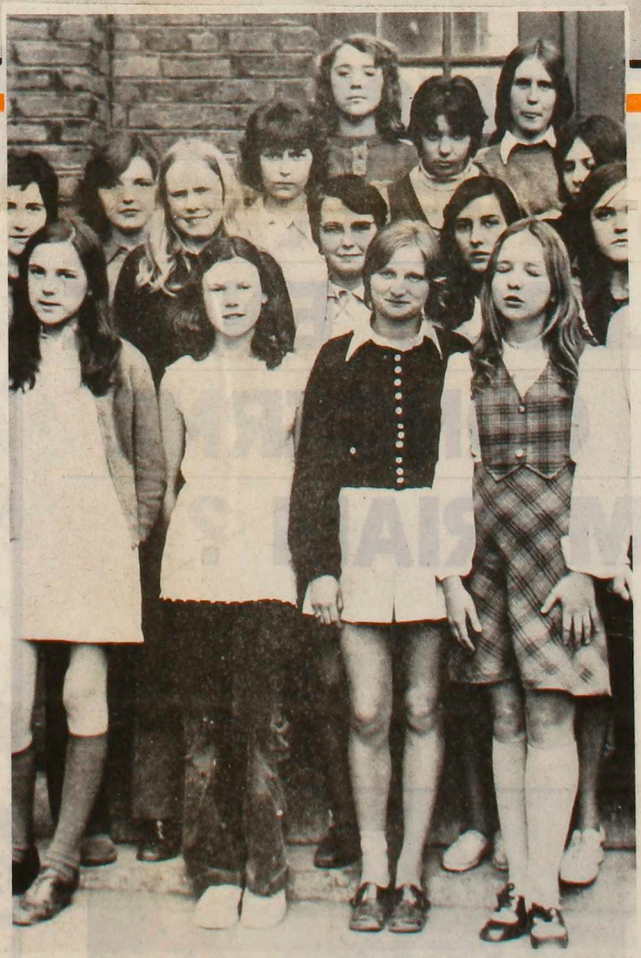
Une autre précision importante a été apportée par les policiers après la fouille du terrain vague situé derrière la villa de Monique : Brigitte n'a pas été tuée là où son corps a été découvert !

C'est un fait, car on n'a retrouvé ni ses lunettes, ni les talons de ses souliers. Selon la thèse officielle, la jeune fille a été assassinée ailleurs, et son cadavre transporté jusque dans le terrain vague, où le meurtrier s'est encore acharné sur son corps. Tout cela, Leclercq l'ignorait. Il y a encore bien d'autres faits troublants. Un des garçons qui a découvert Brigitte, ne comprend pas lui non plus : « Il était environ 14 H, et nous l'avons vue. Cela m'a fait un drôle d'effet. Elle était là, étendue sur le dos. C'est d'autant plus bizarre, que l'avant-midi, nous avons joué au football au même endroit, et que nous n'avons rien remarqué. Je ne comprends pas. Si elle a toujours été là, nous aurions dû la voir l'avant-midi... »



Un imposant service d'ordre pour amener Pierre Leroy au palais de Justice de Béthune

Pourquoi DES LORS NE PAS CLASSER L'AFFAIRE LECLERCQ ?



Brigitte (avec des lunettes) au milieu de ses compagnes de classe

Parce que

La preuve de son innocence n'est pas faite dans l'absolu

D'ailleurs les partisans du notaire se frottent les mains :

— Comment, voilà un coupable qui se dénonce lui-même, et on ne le croit pas, on garde Me Leroy en prison. C'est incroyable !

Le juge Pascal lui, ne dit rien, mais en y réfléchissant, il est aisé de comprendre qu'il n'a pas inculpé Pierre Leroy sans autres charges que de simples présomptions, et il en sait sans doute beaucoup plus qu'il ne veut bien le dire. Au milieu de toute cette agitation, le magistrat reste calme, souriant, affable, Cependant, c'est un homme seul, tout comme Leroy. L'un malin, souple, l'autre hautain, têtu. Deux puissances face à face, deux caractères totalement différents qui s'affrontent avec des manières d'hommes du monde. Notre reporter est allé à Cauchy-à-la-Tour. Il y a vu la femme de Leclercq et ses beaux-parents. Ils sont formels, Gerard Leclercq ne saurait avoir commis le crime de Bruay, car ce jour là, il est rentré tout droit de son travail, et à 19 h, il s'est installé devant la T.V. pour n'en plus bouger de la soirée.

Pour Myriam, c'est une autre histoire, car il était bien placé pour la tuer, mais il y a tant de choses qui restent à vérifier, dans un cas comme dans l'autre

Tout le Pas-de-Calais est en ébullition, et on ne sait plus que penser, c'est trop d'événements d'un seul coup, pour le peu d'informations et de certitudes qu'il y a eu au début. Il faut reconnaître que certaines déclarations de Leclercq sont troublantes, ainsi, il aurait dit

— Souvenez-vous, après la mort de Myriam, il y avait une tache de sang non loin de chez moi, et le chien policier s'est arrêté près de ma maison. J'ai eu très peur...

Et effectivement, c'est exact !

Tous ces crimes en tas, se compliquent au fur et à mesure de l'enquête, et l'on assiste à un phénomène extrêmement curieux : un inculpé qui nie, et qui rage de ne pas être cru, et un homme qui avoue les deux meurtres, et qui est fou furieux de ne pas être pris au sérieux. L'un mettant autant de passion à défendre son innocence, que l'autre à imposer sa propre culpabilité.

Et tout cela, est noyé dans les passions, les rancoeurs, les vieilles haines.

Nos collaborateurs sont allés à Ablain-Saint-Nazaire, où le notaire possède une propriété de 90 hectares. Le garde-chasse qui lui aussi s'appelle Leclercq, n'a rien voulu dire. A croire que lorsqu'il s'agit de Me Leroy, tout le monde est frappé d'amnésie.

Le juge Pascal a l'intention de refraichir la mémoire à beaucoup de gens, car enfin, il y va aussi bien de la culpabilité d'un homme, que de son innocence éventuelle. Et c'est sur mieux peser, ses décisions, que jusqu'ici, le magistrat ne croit ni les dénégations de Pierre Leroy, ni les aveux de Gérard Leclercq...

A Cauchy-à-la-Tour par contre, les gens sont plus loquaces. Les beaux-parents de Gérard Leclercq, sont, comme nous l'avons dit plus haut, formels, du moins en ce qui concerne le crime de Bruay. Leclercq n'a pas quitté la maison. Par contre, le jour de la mort de Myriam, Leclercq était allé à une fête, d'où il est rentré assez tard et fort saoul, à tel point, qu'il a dans son ivresse, trouvé refuge chez sa mère, où sa femme, Bernadette Rifflart, est allée le récupérer. Pour certains policiers (mais ils sont très peu à parler ainsi), c'est l'attitude caractéristique d'un coupable dénué de toute volonté, que d'aller chercher asile chez sa mère, une fois son coup fait.



Pierre Leroy entre dans le bureau du juge Pascal. Mitraillé sous tous les angles par les photographes de Presse, la chose semble beaucoup l'amuser

un déréglé sexuel, mais jamais il ne s'était livré à la moindre violence.

C'est encore une affaire de mœurs qui aboutit à son arrestation. Un homme, dont la fille avait été agressée, a porté plainte, et le signalement était si précis que Leclercq fut arrêté aussi facilement que s'il s'était présenté « servi » sur un plateau.

Marié depuis le 29 janvier, Leclercq, dont la femme est enceinte, est le voisin immédiat des Willaume, puisqu'il habite au No 7 de la rue de la Vallée, et que Myriam vivait au No 3.

Devant tous ces événements, Me Vaast, qui n'est pourtant pas causant, a déclaré que « c'était librement qu'il défendait son ami Pierrot Leroy, mais que si un jour, il devait s'avérer coupable, il n'agirait plus qu'à titre officieux... malgré tout, il reste convaincu de son innocence.

Le juge Pascal a l'intention de rafraîchir la mémoire à beaucoup de gens, car enfin, il y va aussi bien de la culpabilité d'un homme, que de son innocence éventuelle.

Et c'est pour mieux peser ses décisions, que jusqu'ici, le magistrat ne croit ni aux dénégations de Pierre Leroy, ni aux aveux de Gérard Leclercq...

Pourquoi NEGLIGER LES AVEUX DE LECLERCQ EN CE QUI CONCERNE MYRIAM ?



Myriam Willaume en compagnie de son mari M. Cénse

Parce que...



Les clameurs sont loin de s'être tues, C'est une des raisons pour lesquelles Mme Mayeur a voulu faire le point devant les journalistes

Ce garçon de 23 ans, est considéré comme un instable qui frise l'alcoolisme. Engagé volontaire en 1968, il passe trois ans à Madagascar d'où il rapporte une nostalgie des pays d'Outre Mer, et un solide paludisme. Leclercq piquait parfois des crises de « palu », et son gosier en pente, n'arrangeait évidemment pas les choses. Peu d'enquêteurs croient à sa version, à ses aveux spontanés. Bien sûr, Leclerq est

COUPANT SA HAIE
(de midi a 1h. 30 environs)
A HUIT MÈTRES DE LA...



Pourquoi CE FACE A LA PRESSE?

Monique n'a pas vu le cadavre

...qui aurait donc été déposé entre 13 h. 30 et 14 h.

Après un siège de plusieurs jours, Monique Mayeur a cédé en partie et reçut les journalistes dans sa villa de la rue de la République.

Les inscriptions insultantes que des inconnus ont étalées sur les murs de sa propriété, ne sont sans doute pas étrangères à sa décision, néanmoins, il a fallu la croix et la bannière pour que la presse entre chez Monique.

Un vrai petit cinéma pour barbouses de la plume. Pour éviter les photos, certains d'entre nous ont été plus ou moins fouillés.

« Matériellement » ce n'est pas lui

Monique Mayeur, solidement charpentée sans être boulotte, les cheveux noirs et le feu aux joues, est installée dans une bergère : pantalon chiné beige, bottes rouges, châle noir, la jeune femme, les jambes négligemment croisées fait face à l'assaut :

— C'est de la folle collective. Je connais bien Pierre Leroy, je le connais depuis toujours. Il est matériellement impossible qu'il ait fait une chose pareille.

Un reporter de la radio plonge sur l'occasion :

— Pourquoi, matériellement ?

Il voudrait lui faire dire que le notaire n'est guère porté sur le sexe puisqu'on raconte qu'il a quelques petites défaillances dans ce domaine. Mais Monique esquive l'estocade :

— Par matériellement, j'entends que pendant ce trou de 20 minutes dans son alibi, il n'aurait pas eu le temps de tuer la fille, de transporter le corps, d'aller se changer dans sa voiture et de se débarrasser de l'arme du crime... J'ai été stupéfaite et ahurie d'apprendre son inculpation. C'est monstrueux, mais cela va s'arranger. On a trouvé étrange que Me Leroy arrête sa voiture pour réfléchir. Ce n'est pas étonnant du tout, il avait l'habitude de faire des promenades sans but, en écoutant la radio à bord de sa voiture et parfois, de s'arrêter pour réfléchir.

On a interrogé Me Leroy beaucoup trop tard, et je le déplore. Pourriez-vous me dire, vous, ce que vous faisiez le 5 avril, entre 20 h. et 20 h. 15 ? C'est comme pour sa voiture, on y apposé les scellés treize jours après le crime.

Marche arrière

Derrière et devant elle, ses anges gardiens, (2 hommes et 2 femmes) lui font des signes désespérés, claquent du doigt pour attirer son attention. A leur avis, elle en dit trop ! On en arrive alors à l'histoire du porte-monnaie. Monique, sous prétexte que c'est trop long à raconter, ne veut rien entendre. Pressée, acculée, elle finit par accepter, mais auparavant, elle exige qu'une partie des bandes enregistrées soit effacée. Elle a pris cette décision après s'être retirée pour un bref et mystérieux conciliabule avec ses anges gardiens : « Je vais vous résumer cette histoire, mais d'abord effacez les bandes. Chantez la Marseillaise dans le micro, faites ce que vous voulez, mais effacez ».

Très sûre d'elle, attentive, elle se fera successivement réentendre les enregistrements des trois reporters de la presse parlée :

La promenade du porte-monnaie...

« Le porte-monnaie, ce n'est pas compliqué : lors de mon interrogatoire par la police, une erreur de transcription avait été faite. En effet, le lendemain de la découverte du cadavre, j'étais allée au cinéma à Lille avec Me Leroy, mais je ne me souvenais plus si nous avions parlé de l'affaire ou non, alors j'ai dit à la police : j'ai pu en parler comme j'ai pu ne pas en parler. Sur la feuille on avait écrit : j'ai dû en parler. Je leur ai dit que je ne signerais pas ça et le commissaire a fait recommencer la page par un secrétaire alors qu'il interrogeait quelqu'un dans la pièce d'à côté. Pour ne pas me tromper, j'ai écrit sur 2 feuillets de calendriers, ce que je voulais exactement dire. Cela a été retranscrit. J'ai signé ma déposition et machinalement j'ai mis les 2 feuillets froissés dans mon porte-monnaie. Alors que Me Leroy était toujours en garde à vue, on m'a téléphoné du commissariat pour que j'aille lui porter à manger. Pierre Leroy m'a demandé de lui apporter des couvertures et un matelas pour la nuit car devant être interrogé le lendemain, il tenait à bien se reposer. J'ai donc pris un matelas de bateau et en transportant les couvertures, le porte-monnaie que j'avais abandonné sur le siège arrière de la voiture a dû s'y glisser. Me Leroy ne s'est servi que d'une couverture, et c'est un agent qui, en dépliant l'autre, a retrouvé le porte-monnaie contenant les billets. Me Leroy n'en a pas eu connaissance. Quant à moi, j'ai cherché pendant plusieurs jours après ce porte-monnaie et ce n'est que lundi que je l'ai retrouvé,... dans les mains du juge d'instruction...

Avant ou après ?

Je ne suis pas une Mata-Hari, je ne suis peut-être pas très intelligente, mais cela ne veut pas dire que je suis là dernière des idiotes. Si j'avais voulu communiquer quelque chose à Me Leroy, j'aurais pu facilement le faire lorsque je lui ai porté à manger. On raconte également que c'est bizarre qu'il ait garé sa voiture rue de Ranchicourt? Ce n'était pas la première fois qu'il le faisait, surtout lorsqu'il venait me rendre visite le soir. Il faisait cela par convenance personnelle. Le jour de la découverte du corps, j'ai travaillé dans mon jardin à partir de 10 h. Vers midi j'ai taillé la haie, j'y ai travaillé pendant un heure et demie.

— Vous étiez à huit mètres de l'endroit ou le corps a été trouvé. Et vous ne l'avez pas aperçu ?

— Non je n'ai rien vu, mais le corps que j'ai vu avant... pardon, je veux dire après, je ne puis croire, que Pierre Leroy qui est d'une moralité irréprochable, ait fait une chose pareille.

C'est fini, Monique Mayeur ne dira plus rien. Avant de partir, j'ai jeté un coup d'oeil machinal sur la table de son splendide living-room : 2 livres « Lettre ouverte aux vivants et heureux de l'être » et « La logique du vivant une histoire de l'hérédité ».

Pas un mot de pitié...

Monique Mayeur m'a laissé l'impression d'être une femme de tête qui n'avait nul besoin des conseils de ses amis pour savoir ce qu'elle avait à s'imposent après ce « face à la presse ».

Il est maintenant certain que le corps de la petite Brigitte n'a été déposé à l'endroit où il fut découvert, par son frère, que peu de temps avant 2 heures. En effet, ni les garçons qui jouèrent au football jusqu'à 11 heures, ni Monique Beghin qui travailla à huit mètres de là entre midi et 1 h. 30, n'ont aperçu le cadavre.

Comme il est absolument exclu qu'en pleine journée quelqu'un transporte un cadavre de la rue de Ranchimont ou de l'avenue de la République vers l'endroit où il fut déposé, il est pratiquement certain que le corps de Brigitte se trouvait caché à proximité de la villa.

Les égratignures sur le cadavre prouvent que celui-ci a été déplacé en le traînant; et pourraient provenir du contact avec des broussailles ou d'une haie.

Le meurtrier semble donc avoir tout fait pour que l'on découvre le corps sur le terrain vague. Pourquoi ? Parce qu'il était dans les environs et qu'il était au courant des recherches entamées. Pourquoi dans le terrain vague ? Parce que pressé, et de crainte de le voir découvert ailleurs... il ne lui restait plus que ce choix-là : le traîner à quelques mètres de là... dans le terrain vague, en toute hâte... pour en être débarrassé !



Gérard Leclercq s'est accusé de deux crimes abominables. En fait on a prouvé, jusqu'à présent, qu'il ne s'était rendu coupable que de plusieurs viols. Sa femme (en médaillon) le considère comme un violent mais; elle se refuse à le soupçonner d'assassinat



M° Leroy était un très bon client, assez bizarre mais très généreux ! »

choc HEBDO

Au bar préféré du notaire :

« Sa générosité nous faisait oublier ses lubies... »

Afin de vérifier certains bruits qui avaient couru au sujet de Me LEROY des bruits, faut-il le dire, auxquels personne ne croyait, nos reporters ont retrouvé le bar de prédilection du notaire de Bruay. Il s'agit du Manhattan situé à Norrent, sur la route de Calais et tenu par une Corse.

Flagellation aux orties

Les filles qui y sont employées n'ont pas hésité une seconde à leur raconter tout ce qu'elles savaient. Marie-Claire, une petite brunette : « Moi, n'importe qui peut venir me le demander, même la police, je le leur dirai, car s'il est coupable, je frémis en songeant à ce qui aurait pu m'arriver. C'était un excellent client qui ne regardait pas à la dépense, un client calme mais très très spécial. Me Leroy n'en arrivait jamais là où un homme normal en vient. Pourtant, il était normalement constitué. Il nous faisait tout essayer. La patronne est même allée cueillir des orties dans le jardin parce qu'il voulait être fouetté. Nous lui piquions les endroits sensibles du corps avec des aiguilles. C'est lui qui le demandait, mais cela n'avançait à rien. A l'occasion, il aimait nous voir nous caresser entre nous. Il n'arrêtait de nous pincer un peu partout, à part cela, c'était un client sans histoire et surtout très généreux. C'est pourquoi nous lui permettions toutes ces fantaisies car, jamais, malgré ses lubies il ne s'est montré brutal, ni même, chose très rare dans notre métier, grossier.

La préférée

Nicole, compagne de Marie-Claire, confirme : « c'est dommage qu'il est encore trop tôt, vous auriez vu la préférée de Me Leroy. Elle aurait eu beaucoup à vous raconter car s'il venait ici, et s'il était gentil pour nous toutes, c'est surtout pour elle qu'il venait. La patronne, une Corse solide, avec les deux pieds bien sur terre, ne fait aucun commentaire, sauf, avec un soupir qui soulève son opulente poitrine : « tout cela c'est bien beau, mais nous avons perdu l'un de nos meilleurs clients. »

LE JUGE PASCAL SORT SON GROS ARGUMENT

choc HEBDO

No 29 du 1 au 7 mai 1972

PRIX 1,20 N.F.

Un camion dont Leroy n'a ...jamais parlé

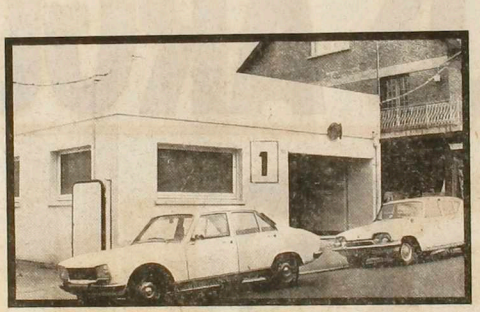
« Je suis en plein travail ... je ne puis rien dire. C'est par cette excuse que le juge Pascal se débarrassa des reporters radiophoniques voulant savoir ce que signifiait la présence de camion de brasserie. Quelques instants plus tôt, un des reporters de Choc entendit cependant le juge Pascal dire à son assistant :

— Et maintenant, le gros argument ... en faisant suivre le camion par le notaire Leroy vous apprendrez ce qu'il entendait par là en lisant notre reportage en pages 2-3-4-5-6-7-8



DEUX FAITS INEXPLICABLES POUR CELUI QUI INSPECTE LES LIEUX :

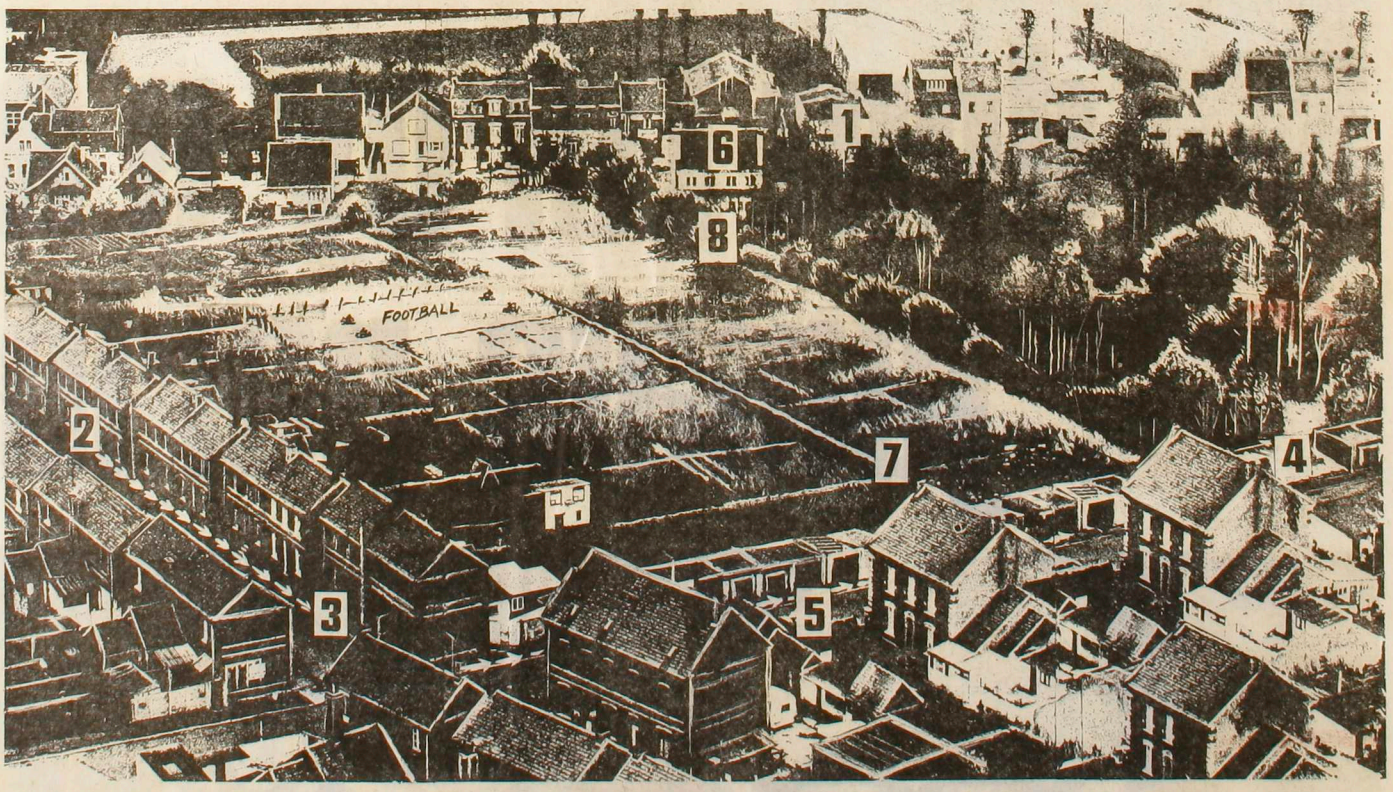
Aussi bien les jeunes gens que Monique auraient dû voir le corps avant midi... s'il y était déjà



18 h. 30', mercredi 5 avril 1972
Le notaire Pierre Leroy, 37 ans, quitte son étude avenue de la République. A bord de sa Peugeot 504 blanche, il rentre à son domicile, à Houdaing où, selon lui, il changea de chemise. Pourtant, personne ne l'a vu : ni son frère, ni sa mère ! Il dit encore qu'après 40 minutes de présence il a repris son véhicule pour effectuer un test de moteur. Son garagiste a confirmé ce détail technique.



19 h. 40'
Brigitte Dewèvre, 16 ans, quitte le domicile paternel, 16, rue de la Comté : depuis la mort de son grand-père, elle va régulièrement passer la nuit chez sa grand-mère, à environ 1 km. de chez elle. En général, il ne lui faut que 15 minutes pour effectuer le trajet

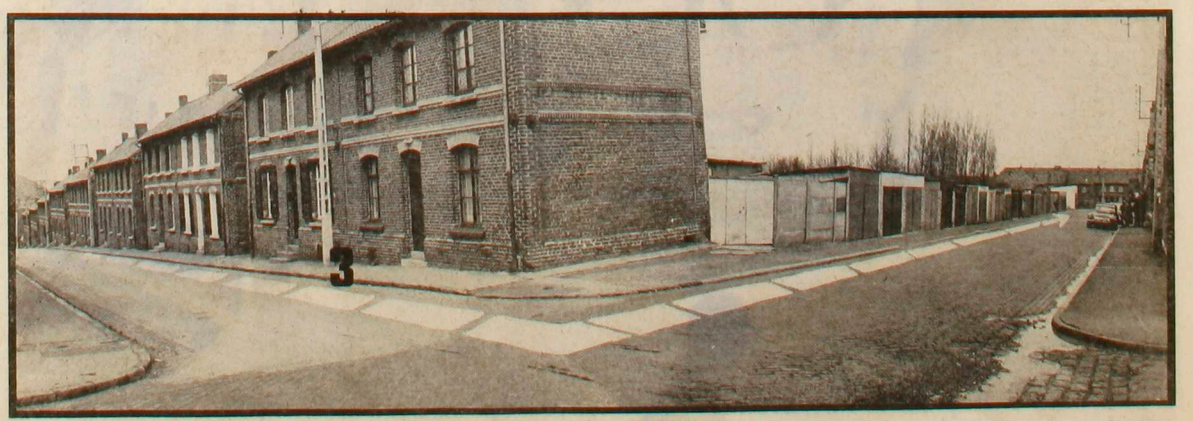


A Bruay, les passions sont loin d'être calmées, et le problème s'est un peu « déplacé » c'est à dire que c'est maintenant Béthune qui retient les feux de l'actualité. C'est en effet au Palais de Justice que journalistes et simples curieux montent la garde, une garde vigilante mais qui ne sert pas à grand-chose, car dès que Me Leroy arrive ou sort, on a tôt fait de faire évacuer la bâtiment !

Ce fut le cas pour Monique, celle qu'à tort ou à raison on prête pour fiancée au notaire. C'était mardi. Elle est arrivée pareille à elle-même, le feu de son tempérament sanguin aux joues, et le sourire aux lèvres. Un sourire un peu crispé qui se voulait de défi, mais qui n'était qu'une contenance face à la meute des reporters de la presse écrite et parlée.

Mme Mayeur dans la tourmente

Lorsqu'elle est sortie du cabinet du juge d'instruction Pascal, son sourire s'était figé mais elle le gardait quand même. Une Monique Beghin-Mayeur ne



Brigitte tourne à gauche dans la rue de Ranchicourt. Elle presse le pas car c'est dans cette même rue que la semaine précédente un homme l'avait suivie

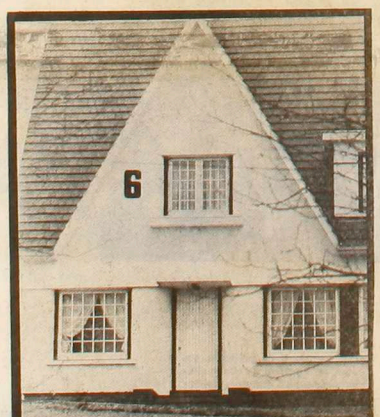


19 h. 45'
Mademoiselle Dominique Roger, 20 ans, assistante en pharmacie, vient de descendre de l'autobus Bethune - Bruay. Pour regagner son domicile, au no 10 de la Comté, elle emprunte la rue de Ranchicourt. A hauteur des ruines de l'ancienne maison des Jeunes, elle voit Brigitte Devèvre parler avec quelqu'un — sans doute un homme — qui porte un pantalon sombre et un pull à col roulé. Elle reconnait tout de suite Brigitte, puisqu'elles sont voisines. Dominique rentre chez elle au moment où débute le journal télévisé. Il est 19 h. 45' précises



C'EST PRES DE CETTE OUVERTURE DANS LA HAIE QUE LE CRIME A PROBABLEMENT ETE COMMIS

20 h. 10' - 23 h. 20'
Mme Leroy - Lemaitre, infirmière, rentre chez ses parents rue de Ranchicourt. Malgré différentes manœuvres, elle ne réussit pas à rentrer son véhicule au garage car une 504 blanche la gêne. Ce véhicule est garé avec 2 roues sur le trottoir de sa maison. Elle se résout donc à aller parquer plus loin, en attendant le départ de la Peugeot.
A 22 h. 40', ils ont coupé la télé au milieu du débat sur le film « Le Franciscain de Bourges ». Un coup d'œil dans la rue, la 504 est toujours là. En l'examinant d'un peu plus près, cinq témoins affirment qu'elle était ouverte et qu'il y avait un pull et des raquettes de tennis à l'intérieur.
23 h. 40', Mme Lemaitre-mère entend le vrombissement du moteur. La 504 n'est plus là



20 h. 35'
Me Leroy entre dans la villa de son amie. Monique confirmera l'heure, se basant, elle aussi sur le programme télévisé. Quant au notaire, il dira qu'il était venu pour suivre le match Ajax-Benfica et qu'il pensait que ces rencontres internationales commençaient généralement vers 20 h. 30'

perd pas la face surtout vis-à-vis du populo ! Acculée, pressée de partout et par tous, elle a comme d'habitude fait front. Ce fut épique.

Pourchassée jusque dans sa voiture, elle a traversé la foule, écartant d'une main ferme et résolue les micros et les stylos. Au volant elle a quand même cédé à une nervosité bien compréhensible et elle a reculé en catastrophe, éraflant au passage la voiture d'un de nos confrères ! Mais il faut dire, en toute objectivité, qu'un reporter n'était assis le plus naturellement du monde sur le capot de son véhicule.

Le juge Pascal interrogé sur un point peut-être trop précis, se contente d'ouvrir les bras et de dire avec un accent fleurant bon le Midi :

— Qui sait ? C'est possible !

Et en effet, dans cette affaire tout est possible, y compris ... l'impossible. Monique n'a-t-elle pas déclaré :

— Je m'attends à tout, même à être inculpée, bientôt on dira que j'ai tenu les jambes de la fille.

Tout le monde veut d'ailleurs lui faire jouer un rôle, et pourquoi ne pas le dire : le mauvais de préférence !

Pour les gens, il y a matière à parler. Le cadavre de Brigitte a été découvert à 8 mètres de la haie de sa propriété et elle a publiquement déclaré que le jour de cette découverte elle avait parachevé le travail des jardiniers et tondu la haie SANS RIEN REMARQUER ! A cela on répondra que le matin précédant la découverte du corps, des gosses ont joué au football à cet endroit précis sans rien voir ...

La mystérieuse 504

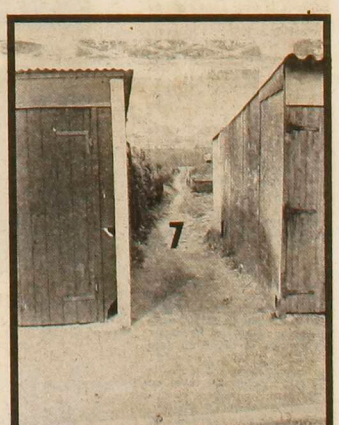
Le juge Pascal qui parle très peu depuis quelques jours rétorque :

— C'est dans les limites du possible !

Effectivement, l'autopsie est là pour appuyer cette thèse car selon le docteur Lenoir, les blessures que présentait le cadavre de la pitoyable Brigitte avaient été faites 3 ou 4 minutes au maximum après la mort. Donc le corps aurait été là depuis la veille au soir. Tout cela, c'est bien beau, mais alors, où la jeune étudiante a-t-elle été non pas tuée, mais agressée ? Vraisemblablement rue de Ranchicourt, à l'endroit précis où la jeune Dominique l'a vue parler avec un homme en pull qui se tenait dans l'alignement des garages, sur une dalle en béton qui avait servi d'assise à une ancienne maison de jeunes. Cette dalle fait d'ailleurs une espèce de trou dans la file des garages en tôle de la rue. Juste derrière, se trouve la trouée qui permet de pénétrer dans le jardin qui part de la rue de la République pour s'étirer jusqu'à la rue de Ranchicourt. Cela ne veut absolument pas dire charrette car le coin est connu, très connu, tous les amoureux viennent y trouver refuge. Vers 20 heures, on voit donc Brigitte. C'est prouvé.

A 20 h. 10', à 50 mètres de là, une infirmière, Madame Lemaitre, qui a l'habitude de garer sa voiture en face de la maison que ses parents occupent rue de Ranchicourt, est gênée dans ses manœuvres par une Peugeot 504 blanche. Irritée, elle en fait une inspection soigneuse (et ses parents agiront de la même façon) et remarque sur le siège arrière un veston roulé en boule et un sac d'où dépassent des raquettes de tennis. Un moment, la famille Lemaitre croit qu'il s'agit d'un véhicule volé car les portières ne sont pas fermées à clé. Un peu plus tard, ils penseront qu'il s'agit de gens en visite chez les voisins.

A 23 h. 20' les parents Lemaitre toujours aussi intrigués, entendent une voiture démarrer ... C'est la Peugeot ... Ils n'y pensent plus mais dès l'annonce du crime, cela leur revient, la police est alertée et on commence à interroger tous les propriétaires de Peugeot 504 de couleur claire. C'est le 7 avril, soit le lendemain du jour où le corps de Brigitte a été retrouvé.



Cette petite ruelle qui sépare la batterie de garages joint la rue de Ranchicourt à l'avenue de la République. Les jardins des corons y donnent accès. A l'arrière-plan, à la limite du terrain vague et de la propriété de Mme Mayeur, le corps mutilé de Brigitte n'a été découvert que le lendemain. Avait-il passé la nuit parmi les décombres ? Deux faits nous semblent inacceptables :
2) C'est dans un rayon de 8 mètres, à partir de cet endroit où on a découvert le pitoyable cadavre de Brigitte, que se trouve sans aucun doute la réponse à bien des questions. Comment, en coupant sa haie (vers 11 heures) Mme Mayeur n'a-t-elle par aperçu le corps qui gisait juste en face d'elle ? Y était-il ? Sinon, qui l'a amené sans se faire repérer ?
1) Il est pratiquement impossible que les jeunes gens jouant au football sur la parcelle indiquée, et shootant souvent la balle dans la direction de la haie, n'aient pas aperçu le corps en allant rechercher leur balle, si celui-ci s'y trouvait déjà. La preuve : l'après-midi ils jouèrent de la même façon et découvrirent immédiatement la pauvre Brigitte



La haie d'aubépine très sauvage large de deux mètres, au moins, avait été SCIEE à une hauteur d'environ 2 m. sur une longueur approximative de 15 m. Ce sont les ouvriers de Mme Beghin qui avaient effectué ce travail. La fiancée du notaire déclara avoir taillé les branches folles qui restaient, le lendemain du crime. Normalement, c'est par les branchages latéraux que l'on commence, mais en supposant qu'il en ait été ainsi, la haie étant devenue si peu fournie, elle n'aurait pu empêcher de voir le corps si celui-ci se trouvait déjà à l'endroit où on l'a découvert. Enfin, les tessons de bouteilles qui se trouvaient dans le mur de la haie auraient très bien pu provoquer les blessures décelées sur le corps de Brigitte si, selon une des hypothèses, il eut été glissé par cet orifice

Soupçonner l'insoupçonnable

Pierre Leroy est dans le lot. Par obligation pourrait-on dire, car ce n'est pas la peine d'importuner quelqu'un d'aussi important pour une question de simple vérification de routine. Pourtant, le tour des propriétaires de 504 blanches terminé, il faut bien en revenir au notaire, car lui seul ne possède pas d'alibi solide, un alibi qui en fait se joue sur quelques minutes. On ouvre le coffre de sa voiture et on y retrouve les objets décrits par les témoins.

Lors de sa première audition sur ce point précis, le notaire reste très vague. On lui présente alors les témoignages des Lemaitre, du moins la première partie et il reconnait qu'il a stationné rue de Ranchicourt :

— Pas tellement longtemps, je voulais surtout qu'on ne sache pas que j'allais rendre visite à mon amie Monique car si son divorce a été prononcé il n'a pas encore été signifié ! Cela aurait pu lui porter préjudice.

Quand on lui demande de justifier son emploi du temps, il déclare :

(Voir suite page 4)

LE BILAN D'UNE SOIRÉE INTERMINABLE

UN POINT POUR LE JUGE PASCAL

42 KM EN 20 MINUTES :

VOILA COMMENT L'INCULPE

SUITE

— Je suis sorti de mon Etude vers 18 h. 30', ensuite je suis allé chez moi changer de chemise et j'ai même eu une longue conversation avec ma mère. Finalement, j'ai quitté Houdaing pour aller chez Monique où je suis arrivé juste à temps pour voir le Franciscain de Bourges à la T.V.

Le S.R.P.J. de Lille lui fait remarquer que ce timing ne correspond pas avec le témoignage des gens qui ont noté la présence d'une 504 rue de Ranchicourt.

Alors Me Leroy se souvient qu'il est allé essayer sa voiture parce que le moteur chauffait un peu trop. On vérifie, c'est vrai. Ce qui est vrai également, c'est que le notaire en est déjà à sa deuxième version.

Déjà, la haine populaire

Les enquêteurs s'étonnent, mais Pierre Leroy leur confie qu'il a de la mémoire mais uniquement pour les choses qui l'intéressent. Le juge Pascal après avoir fait prolonger la garde à vue, l'inculpe d'homicide volontaire sur la personne de Brigitte Dewèvre, 16 ans domiciliée 16 rue de la Comté à Bruay-en-Artois. Dans la petite ville, cette nouvelle fait l'effet d'une bombe. Et lors du transfert de l'inculpé à la prison de Béthune, la foule avertie par on ne sait quel tam-tam mystérieux lui hurle sa haine : « Assassin, à mort ! ».

Pierre Leroy reste impassible. Tout au plus confie-t-il à son avocat, Me Vaast :

— Je n'ai pas tué cette fille, c'est le monde à l'envers voilà qu'on m'accuse !

En prison il dira qu'il vit la passion du Christ :

— Après tous ces interrogatoires harassants, je n'ai plus qu'une idée en tête, c'est de prier et dormir.

Dans la région on commence à se souvenir de tous les crimes sexuels restés impunis. Quinze jours avant la mort de Brigitte, on découvrait à Cauchy-à-la-Tour le corps mutilé de Myriam Willaume. Le rapprochement est vite fait car comme l'étudiante de Bruay, Myriam a été entièrement déshabillée mais elle n'a pas été violée. Le dossier est rouvert et confié au juge Pascal. C'est assez significatif ! On évoque également le cas de Monique Humbert, tuée en 1963, dans les mêmes circonstances à Ablain St-Nazaire, dans un chemin qui conduit au pavillon de chasse du notaire Leroy.

Entretemps, on interroge Pierre Leroy. Cette fois, le notaire ne varie plus d'un pouce dans ses déclarations. C'est le branle-bas de combat et un défilé incessant de journalistes et de policiers entre Bruay et Béthune. Me Vaast, assiégé par la presse, déclare :

— On inculpe mon client sur un trou de quelques minutes dans son emploi du temps.

Le mythomane

Quelques jours plus tard, Monique, traquée, se résout à quelques confidences. Il est temps, car on sait que dans les couvertures passées à Leroy alors en cellule au commissariat de police, un billet a été glissé. Billet disant :

— Je ne me souviens plus si j'ai parlé de crime ou non...

La jeune femme a son explication et elle ne se prive pas de la donner : « ma déclaration a été mal comprise de la police, je n'ai pas voulu la signer. Pour ne plus me tromper je l'ai écrite sur deux feuilles de calendrier et le secrétaire du Commissaire l'a recopiée sur une nouvelle page de son P.V. d'audition. C'était correct, J'ai signé, et machinalement j'ai glissé les deux bouts de papier dans mon porte-monnaie que j'ai laissé sur la banquette-arrière de ma voiture. Lorsque j'ai porté les couvertures à Me Leroy, parce qu'il me les avait demandées, le porte-monnaie contenant les billets a dû s'y égarer. »



ILS ETAIENT LA PAR MILLIERS A ATTENDRE PENDANT DES HEURES...



MEME SUR LA BUTTE LES BRUYAISIENS ATTENDENT PATIEMMENT ...MAIS EN VAIN

Lors de la mini-conférence de presse, Monique, solide, le teint frais, fait preuve de beaucoup de volonté et encore plus d'esprit de décision. Elle sait ce qu'elle veut et surtout ce qu'elle ne veut pas : que les micros de la radio enregistrent : c'est une maîtresse femme et c'est l'impression qu'elle laisse.

A chaque jour suffit sa peine, et un certain Leclercq, arrêté par la police, dont la région est bourrée, s'accuse des deux crimes. Il est recherché pour viol et en outre il est un voisin immédiat de la malheureuse famille Willaume dont la fille Myriam a été tuée de la même façon que Brigitte. Pendant deux heures, on croit au coup de théâtre, au rebondissement, les partisans du notaire se frottent les mains. Ils doivent bien vite déchanter. Leclercq est un mythomane. Ramené à Bruay, les enquêteurs s'aperçoivent vite qu'il n'est pour rien à la mort de Brigitte. Il ne connait même pas les lieux. On assiste alors à un phénomène ahurissant ; en prison, un inculpé qui se dit innocent et qui reste écroué, et Leclercq qui s'avoue coupable et que personne ne prend au sérieux. L'enquête axée un instant sur Leclercq repart de plus belle dans le chemin qu'elle a à peine quitté et qui porte la culpabilité de Me Leroy en guise de panneau indicateur.

En famille ...

On questionne ses proches, et sa mère dit qu'elle ne se souvient pas d'avoir eu une longue conversation avec son fils le 5 avril, comme il l'a prétendu. En outre, on apprend qu'elle a elle-même nettoyé 2 costumes appartenant au notaire. Les vêtements sont saisis et soumis à une expertise dont on attent toujours les résultats officiels. Mais à ce sujet, le juge Pascal ne se livre à aucun commentaire sauf : « Je ne compte pas tellement sur cet élément-là ».

Leroy est en prison et son avocat ne fait aucune demande de liberté provisoire. Le notaire, lui, est imperturbable. On dirait, chaque fois qu'on l'amène au Palais, qu'il fait l'amour, que ça l'amuse. Un peu trop imperturbable peut-être car jamais au grand jamais il ne s'est fâché, et n'a protesté de son innocence en termes véhéments, comme tout innocent, dans sa situation, l'aurait fait. A cela ses amis, ses connaissances, rétorquent : « ce n'est pas son genre ».

C'est possible.

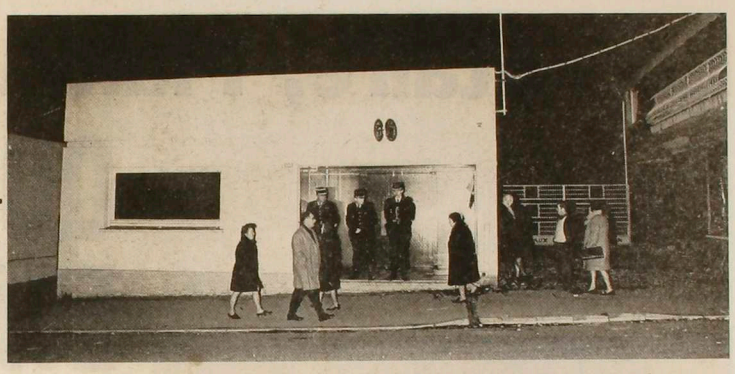
Peu à peu sa personnalité se dessine. C'est un fervent joueur de tennis qui a remporté il y a 2 ans la coupe de Bruay et personne ne sait où il va s'entraîner. Par contre, on n'est pas sans ignorer qu'il adore conduire à toute vitesse et qu'il possède un voilier au Touquet, bateau qu'il a acheté en co-propriété

PERDU DANS LA FOULE, UN HOMME EPROUVE : LE PERE DE LA VICTIME



IMPOSSIBLE, MEME AVEC DES MOTARDS QUI MONTENT JUSQU'A 150 KM./H.

PERDIT LA PREMIERE MANCHE



23 h. 15 ! LA FOULE A COMPRIS. MAIS QUELQUES-UNS ATTENDENT TOUJOURS PRES DE L'ETUDE. ET POURTANT LE NOTAIRE NE VIENDRA PAS !



TOUT CE QU'ILS ONT VU APRES TROIS HEURES D'ATTENTE : LE NOTAIRE PASSE DEVANT SON ETUDE; IL REVIENT DE SAINT POL



LE JUGE CONSTATE SECHEMENT : « NOUS AVONS MIS 17 MINUTES DE PLUS ! »

avec... l'ex-mari de Monique ! Mais du côté officiel, on a raconté beaucoup d'autres choses encore.

Grincement de clans

A 37 ans, le notaire toujours célibataire, n'a aucune liaison connue. Bien sûr il va rendre visite à Monique, mais en « tout bien tout honneur » affirme-t-il, et soutient-elle de son côté. On le décrit alors comme un client assidu de certains bars, de certaines maisons. Il aurait, paraît-il, des manières assez particulières, des lubies en matière sexuelle, mais toujours il serait resté poli et correct (dans une certaine mesure) avec les hôtesses de service. Certaines affirmeront même « qu'elles ont perdu un bon client » et ce après avoir décrit d'une manière on ne peut plus claire les fantaisies de ce « bon client ». Cela non plus le juge Pascal ne l'ignore pas puisqu'il a pris la peine de faire convoquer certaines de ces demoiselles !

Mais fréquenter les filles n'a jamais été un crime, sinon la moitié de la population mâle de France serait en prison. C'est malgré tout, un climat, et on doute fort que le juge d'instruction ait inculpé Me Leroy sans autre chose que sa « conviction intime » et ce faisceau de présomptions faisant force de preuve...

La ronde continue, les interrogatoires se succèdent, Madame Leroy mère et les deux frères du notaire sont entendus. Il semble qu'ils soient revenus sur leur première déclaration et que maintenant l'un d'eux se souvienne du passage du notaire à Houdaing le 5 avril, en début de soirée. D'un autre côté, le clan Leroy semble délibérément ignorer Monique Beghin-Mayeur. Ils se sont croisés sans s'adresser la parole, sans même tourner la tête.

Toujours aussi souriant, le petit juge, lorsqu'on lui pose carrément la question de savoir si Pierre Leroy est coupable ou non, répond : « Qui sait ? La conviction ? Cet homme ment, il ment toujours. Pourquoi ment-il ? Il ne se souvient pas, laissez-moi rire. Il est interrogé pour la première fois le 7 avril, soit même pas 2 jours après le crime. Et il dit avoir une excellente mémoire... ».

Le 8, le notaire devant les différents témoignages, avoue que sa voiture était garée rue de Ranchicourt et qu'assis au volant il méditait.

— Mais non les témoins sont formels, il n'y avait personne dans votre véhicule.

« C'est faux, j'y étais. J'ai même aperçu la camionnette d'un poissonnier qui effectuait certaines manœuvres ».

Le juge sourit. Il vient de marquer un point. En effet, il y a 3 personnes pour affirmer que la Peugeot était vide. Or: Leroy soutient avoir enregistré la présence d'une camionnette, ce qui est vrai. Donc il était bien rue de Ranchicourt à cette heure-là, mais ailleurs que dans sa voiture.

A ce stade-là, chacun reste sur ses positions, mais Leroy suggère qu'au moment où son véhicule a été vu sans personne à bord, il était déjà peut-être déjà en route pour aller chez Monique.

Impossible, il était 20 h. 10 et des propres aveux de Monique, Pierre Leroy ne serait arrivé chez elle qu'au moment où commençait la série des dossiers de l'écran : « Le Franciscain de Bourges » c'est-à-dire vers 20 h. 35. Or, de la rue de Ranchicourt à la villa de Monique, il y a 2 minutes maximum en ne se pressant pas.

C'est cela le trou dans l'alibi du notaire, un trou qu'il ne peut expliquer.

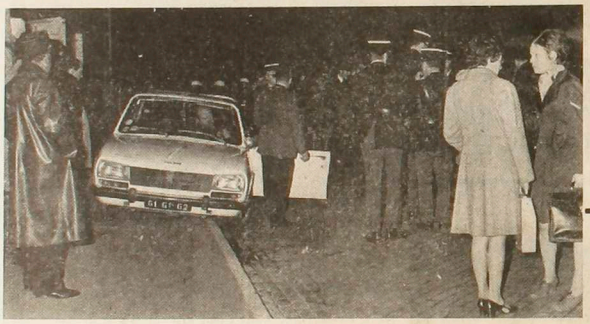
suite page 6



LUI AUSSI EN A MARRE D'ATTENDRE : LE FRERE DU NOTAIRE LEROY QUITTE L'ETUDE.

Le notaire, Flahaut ou Monique ?

QUI DES TROIS ETAIT "L'HOMME AU PULL-OVER ?"



ME LEROY PREND PLACE AU VOLANT. « J'Y AI LONGUEMENT MEDITE » AVAIT IL DIT. JEUDI SOIR, SA MEDITATION DURA PLUS D'UNE DEMI-HEURE









SUITE

« Tout Pigalle est en jeu ... ! »

Au fil des jours, d'autres témoins étaient convoqués à Béthune. Il y en eut même un qui venait de Paris, un certain BOUYAHED, 63 ans, il n'a rien voulu dire aux journalistes : « on m'a demandé de ne pas ouvrir la bouche, je ne dirai rien. Si je dis quelque chose, je risque d'aller en tôle. Tout Pigalle est en jeu ». Les policiers de Béthune le protégeaient tellement bien qu'un reporter Michel Artault fut bousculé par un gardien de la paix, sans doute excité par cette affaire vedette. Cela n'alla pas plus loin car les journalistes firent front. On était cependant passé à deux doigts de l'incident. Peu après, Me Vaast sortait du Palais, le sourire aux lèvres : « Je vous en dirai plus demain, mais je peux déjà vous confier que je demanderai la mise en liberté

AU-DESSUS : « LE JUGE NE VEUT LAISSER PLANER AUCUN DOUTE : C'EST POUR CELA QU'IL A VOULU SAVOIR SI LE JEUNE HOMME AU COL ROULE NE ME RESSEMBLAIT EVENTUELLEMENT PAS... » DIT FLAHAU

CI-DESSUS : POUR QU'ON PUISSE VOIR LE NOTAIRE EN COL ROULE, IL FALLAIT BIEN SUR QU'IL EN POSSEDE UN. CELA N'ETAIT PAS LE CAS. ALORS, CE JEUNE HOMME AU COL ROULE, QUI POURRAIT-CE BIEN ETRE. « A MOINS QUE L'INCULPE L'AIT FAIT DISPARAITRE ! » RETORQUERA L'ENQUETEUR



QUELLE HISTOIRE ? NE TROUVEZ-VOUS PAS TOUT CELA TRES RIDICULE ? EST-CE CELA QUE PENSE UN LEROY QUI, DOCILEMENT FAIT SON PETIT NUMERO DEVANT TOUTE CETTE FOULE



LE NOTAIRE CONTINUE CALMEMENT A FAIRE CE QUE LE JUGE LUI DEMANDE. SI CET HOMME EST INNOCENT, SON COURAGE DOIT ETRE IMMENSE POUR SUPPORTER UN TEL CALVAIRE



A SON TOUR, MONIQUE QUI REFUSE D'ABORD CATEGORIQUEMENT DE POSER EN PULL, DOIT SE SOUMETTRE A LA CONFRONTATION AVEC Melle DOMINIQUE ROGER. LA FIANCEE DU NOTAIRE EST BEAUCOUP MOINS SOUPLE QUE L'INCULPE. LE JUGE NE COMPREND PAS SES REACTIONS VIOLENTES. ET POURQUOI DONC, EST-ELLE SI RECALCITRANTE ?

Le jour même, peu après sa déclaration si optimiste, Me Vaast était victime d'un malaise, ce qui, un moment fit douter de la reconstitution prévue pour le lendemain. Une reconstitution dont on attendait beaucoup.

choc HEBDO

Dès le matin, ce fameux jour de la reconstitution, les fenêtres de la rue de Ranchicourt avaient été louées à prix d'or. C'est à qui aurait la meilleure place, car on savait déjà que les C.R.S. allaient boucler le quartier. Et que, par conséquent, il ne serait pas question que les reporters puissent travailler à leur aise. A la guerre comme à la guerre et les journalistes avaient entamé, non pas celle des tranchées, mais celle des fenêtres : première place au balcon pour les tireurs d'élite du télé-objectif.

A 15 h., un officier de gendarmerie prend ses dispositions et montre du doigt les différentes positions que ses hommes devront occuper. On sent que quelque chose d'inhabituel se prépare et que les choses n'iront, peut-être, pas toutes seules. Les soixante journalistes présents se sont armés de papier, micros, de caméras et surtout de patience...

150 km/h. et 17 minutes de retard !

Je suis allé demander à la maman de Brigitte ce qu'elle pensait de tout cela. Elle avait l'air encore plus abattue que d'habitude et, d'un ton las, voilé d'avoir donné trop d'explications, elle m'a dit :

suite en page 8

UN POINT POUR L'INCULPÉ

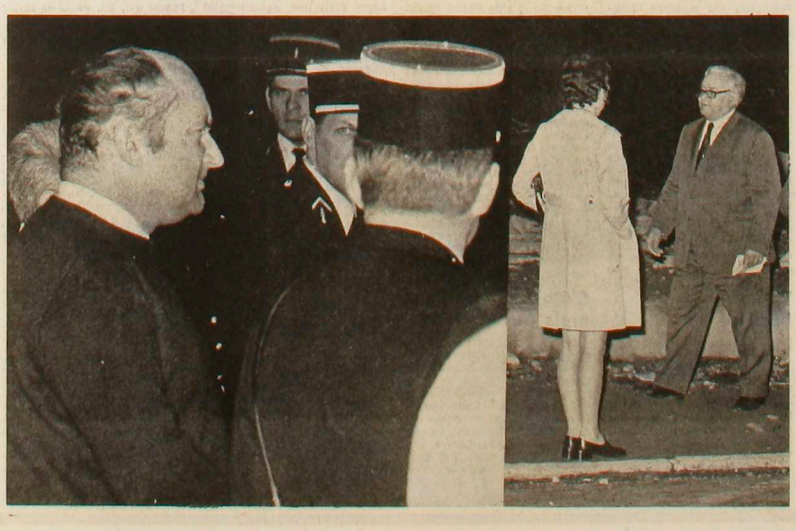
M. Leroy ne possède pas de "col roulé"

« ALORS MADEMOISELLE, QUI DES TROIS AVEZ-VOUS VU LE SOIR DU CRIME ? » DEMANDE MONSIEUR PASCAL, OBSERVE D'UN AIR INQUIET PAR UN PIERRE LEROY, A CE MOMENT-LA TRES CONTRACTE. AVEC RAISON D'AILLEURS, CAR TOUT LE MONDE PEUT SE TROMPER EN DE PAREILLES CIRCONSTANCES

provisoire de mon client et qu'il sera chez lui la semaine prochaine ».

Lorsqu'on demanda au juge Pascal de confirmer la chose, il prit un air étonné : « Me Vaast vous a dit ça ? Première nouvelle ! Mais enfin s'il vous la dit ! Je suis un peu comme un chirurgien qui vient de pratiquer une opération importante et qui en attend les résultats ! ».

Le magistrat n'a pas voulu expliquer ce que le témoin de Paris était venu faire, mais on croit savoir que Monsieur Bouyahed évoluerait dans le monde des bars et des boîtes de nuit.





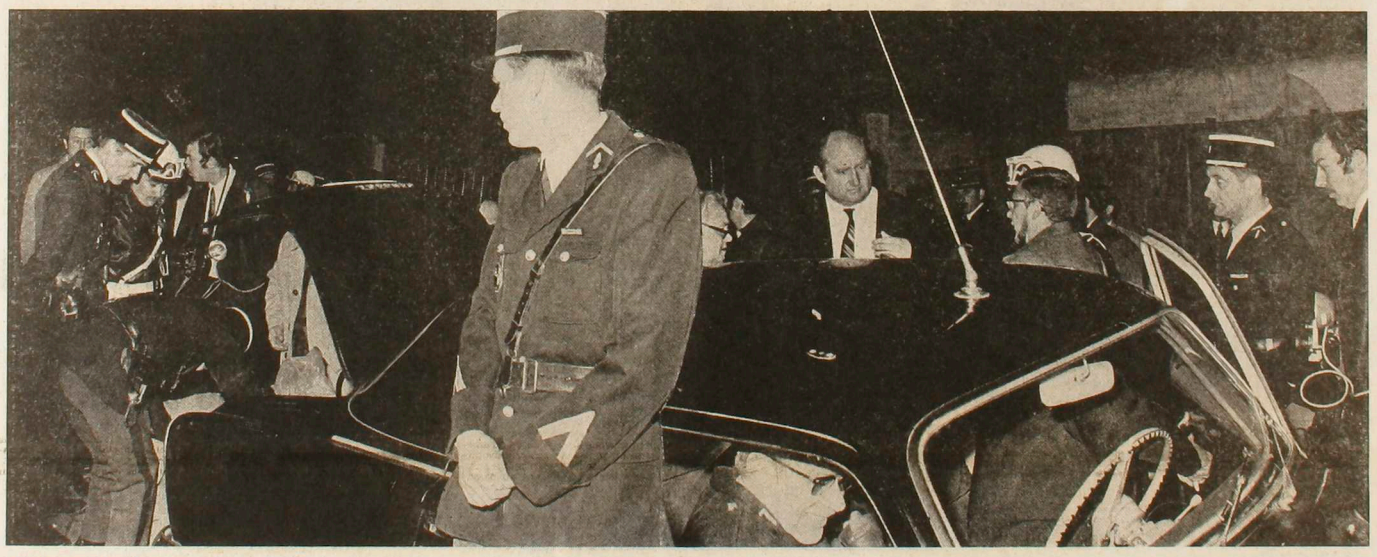
LE NOTAIRE LEROY, PENSIF EST AMENE VERS LE CAMION DU LIVREUR DE BIERE. CE SERA LE DERNIER ACTE DE CETTE PIECE POLICIERE INTERMINABLE QUE FUT CETTE RECONSTITUTION

UN POINT POUR LE JUGE PASCAL

"J'AI VU UNE AUTRE VESTE DANS LA VOITURE" DIT Melle LEMAITRE



Melle LEMAITRE : « NOUS AVONS NOTE LE NUMERO DE LA PLAQUE...



LA NOUVELLE QUESTION QUE POSE LE JUGE A SON INCULPE : POURQUOI M'AVEZ-VOUS MONTRE UN AUTRE VESTON ?

THESE DES ENQUETEURS :

« L'inculpé aurait ainsi essayé de prouver que ce n'était pas sa voiture

SUITE

— Je sais, mais moi, j'ai du travail et je dois penser aux autres gosses, qui me restent.

Dès 18 heures deux à trois mille personnes avaient pris racine devant l'étude notariale. En réalité, on n'y vit jamais l'inculpé car la reconstitution avait démarré à Houdaing dans la maison des Leroy. Le notaire y est arrivé en « 504 » mais, évidemment, ce n'était pas lui qui tenait le volant. Pendant une quarantaine de minutes, à part le va et vient des gendarmes, rien ne se passe. Lorsque Pierre Leroy sort, commence une course folle. On se rappelle qu'il a affirmé avoir essayé son véhicule qui chauffait :

— Je suis allé faire un tour du côté de St. Pol. Cela m'a pris environ une vingtaine de minutes.

Les motards ouvrant la route, la « 504 » a donc filé vers St. Pol et de là a gagné un petit village avant de revenir vers Bruay et d'en faire le tour complet. Montre en main, motos, « 504 », voitures de police et de presse ont accompli le trajet indiqué par Leroy, soit environ 40 Km., en 37 minutes avec des pointes de 140 à 150 Km./H. Leroy affirme qu'il a réalisé le même parcours en 20 minutes, le jour de la mort de Brigitte. Mais, cette fois-là, évidemment, il n'y avait pas de motards pour lui ouvrir la route. C'est impossible, il reste une différence de 17 minutes, inexplicable et surtout inexpliquée !

Aucune piste n'est négligée

Il était près de 20 h. quand la « 504 », amenant Leroy, est arrivée rue de Ranchicourt, où la foule s'était massée derrière les barrages de police. Quelques cris hostiles, mais surtout une curiosité forcenée. C'est à qui pouvait le voir de plus près et le plus longtemps possible. Le notaire devait rester assez longtemps à l'intérieur du véhicule, tandis que son avocat, M. Vaast, allait et venait en compagnie du juge Pascal. Le premier soin du magistrat fut de se rendre rue de la Comté, chez la famille Dewèvre, afin de prendre acte de la constitution de partie civile représentée par Me Libman.

Tout le monde s'est étonné de le voir revenir en compagnie du jeune Jean-Pierre Flahaut qui, on s'en souvient, est l'un des garçons qui ont découvert le corps de Brigitte. Pourquoi le jeune Flahaut ? Uniquement parce qu'il portait un pull à col roulé et qu'à la rigueur, c'est lui qu'on aurait pu voir parler à Brigitte quelques minutes avant sa mort. Le garçon fut donc prié de se tenir à l'endroit de la rue de Ranchicourt où Brigitte fut aperçue vivante pour la dernière fois par la jeune Dominique Roger. Peu après, Jean-Pierre Flahaut, visiblement ennuyé, put regagner sa maison. C'est bien la preuve que le juge Pascal ne néglige aucun élément du problème. Entretemps, Mme Lemaitre, cette infirmière dont le témoignage fut décisif quant à la présence de la « 504 » de Leroy dans la rue de Ranchicourt, était interrogée. De bonne grâce, elle refit ses gestes de la soirée du 5 avril. Elle gara sa voiture, une Simca, un peu plus haut que la maison de ses parents. Gênée comme ce fameux soir par la « 504 » qui stationnait, elle à cheval sur le trottoir. C'est alors que se produisit la véritable surprise de cette reconstitution, qui, aux yeux du profane, n'apportait rien de neuf.

Inconnu ou inconnue ... ?

On alla chercher Mme Beghin-Mayeur et on la pria de s'installer à la place exacte de la rue, où Brigitte fut aperçue, parlant à un inconnu par Dominique Roger. Il faut savoir que Dominique, marchant vers la rue d'Orton, n'a vu l'inconnu que de dos, tandis que Brigitte, elle, lui faisait face. Monique en pantalon, pull et veste, tergiversa beaucoup. C'est à grand' peine que le juge Pascal réussit à lui faire prendre l'attitude qu'il désirait. Elle ne voulait même pas ôter sa veste :

— Je l'ai toujours sur les épaules, et puis, ... il fait froid !

En fin de compte, elle obéit quand même mais sans pour autant cesser de bouger. A ce moment, la nuit était tombée. Les flashes des photographes et les spots de la T.V. donnaient un relief hallucinant à toutes ces ombres qui évoquaient le massacre d'une gamine de 16 ans. Après Monique, ce fut le tour de Leroy. Un Leroy toujours identique, un peu méprisant et qui avait l'air de s'amuser beaucoup. J'ai même eu l'impression qu'il devait penser : quel carnaval ! ! !

C'était sa voiture, mais pas son pull

Le moins qu'on puisse dire est qu'il était parfaitement décontracté. Sa taille donnait l'illusion qu'il entraînait les deux gendarmes qui l'accompagnaient dans son sillage. Lui aussi, passa le test de Dominique. Selon son habitude, passif, patient, un peu lourd mais toujours bourru. Son attitude déconcertait. Les gens qui s'étaient jurés de crier « A l'assassin ! » ne parvenaient qu'à échanger des plaisanteries qui sonnaient faux. Au milieu de cette foule, l'inculpé Pierre Leroy était tout naturellement redevenu Me Leroy, un des notables de la ville. On recommença cette pellicule judiciaire en réentendant Mme Lemaitre. Il s'agissait de voir si elle reconnaissait le veston roulé en boule qu'elle avant machinalement remarqué le 5 avril au soir dans la « 504 » de Leroy et qu'on avait retrouvé dans le coffre. Négatif de ce côté-là. Elle me l'a dit, elle-même :

— Ce n'était pas ce veston-là, le tissu de celui que j'ai vu avait un petit dessin. Mais par contre, il n'y a pas à hésiter, c'est sa voiture et je peux vous le dire, mes parents et moi, car nous avions noté le numéro de plaque en croyant qu'il s'agissait d'un véhicule volé.

Le camion qu'on n'attendait pas

Le notaire a toujours l'air de se tenir de deux longueurs au-dessus de ce cinéma de quatre sous. La scène avec les gendarmes. Les projecteurs n'étaient pas sans me rappeler les grèves d'il y a une quinzaine d'années. A part, qu'ici, la masse était du côté de la loi.

La reconstitution faite d'incohérences pour ceux qui ne sont pas dans le secret de l'instruction se poursuivait avec un juge Pascal qui, lui, semblait savoir exactement ce qu'il voulait.

En finale, je n'ose pas dire en apothéose, on fit venir un camion de brasserie. J'ai entendu le magistrat murmurer : « Cette fois, on va voir, c'est l'argument - massue » !

Personne ne savait de quoi il s'agissait car jamais on n'avait parlé de ce camion. C'est pourtant simple ! le 5 avril il livrait dans le quartier. Et sa présence rue de la Comté, et rue de Ranchicourt est certaine vers 20 H. 10.

A cette heure précise, le chauffeur a demandé à un client de la rue de la Comté en parlant du match Ajax—Benfica : « Est-ce que l'on a déjà marqué » ? Or, si Pierre Leroy a affirmé avoir vu la camionnette d'un poissonnier rue de Ranchicourt, il n'a jamais évoqué ce camion de brasserie qui, pourtant, est assez important pour être vu.

Pour le parquet cela prouve que Pierre Leroy était rue de Ranchicourt puisqu'il a enregistré la présence de la camionnette. Mais ailleurs que dans sa voiture puisqu'il est prouvé qu'à ce moment précis, il ne se trouvait pas au volant. Et qu'il a dû quitter quelques minutes plus tard sinon, il aurait dû apercevoir le camion.

Sous ses apparences joviales et bon enfant, le juge Pascal tisse soigneusement sa toile et Pierre Leroy n'a rien de la « grosse mouche qui s'y laisse prendre ».

Faible bilan

En résumé, cette reconstitution qui n'a pas suivi l'itinéraire ni le timing prévu a laissé chacun sur sa faim. Le seul élément positif fut la présence de Monique Mayeur appelée à figurer l'inconnue parlant à Brigitte le 5 avril au soir. Ce qui veut dire, il faut le souligner, c'est que le juge après avoir fait jouer le rôle à Jean-Pierre Flahaut, à Leroy a tenu à le faire jouer à Monique.

C'est significatif, car si Leroy est inculpé, le magistrat ne néglige aucune autre possibilité. Même celle d'une femme ayant pu parler à Brigitte à cette heure-là.

Une femme, bien sûr vêtue d'un chandail à col roulé et de pantalons.

A Bruay-en-Artois, le mystère demeure entier. Cette malheureuse gamine est la seule à connaître son assassin comme elle a été seule à mourir misérablement sordidement, pitoyablement à 100 m. de chez elle et sans doute à moins de 30 m. d'une rue fort animée.

choc HEBDO

No 30 du 8 au 14 mai 1972

PRIX 1,20 N.F.

LE JUGE PASCAL SAIT QUI A TUE BRIGITTE. IL N'A AUCUNE PREUVE CONTRE LEROY... ALORS, POURQUOI LE GARDE-T-IL EN PRISON ?

LE NOTAIRE ne serait-il QUE COMPLICE ?



Le principal témoin de l'affaire n'a pas encore été interrogé



La bombe éclatera-t-elle dans les jours qui viennent ? Le juge Pascal sait qui a tué Brigitte Dewèvre et il sait aussi pourquoi la jeune fille a été ELIMINÉE. C'est l'autopsie de son corps qui en quelque sorte a dévoilé le mobile du crime. Brigitte, une fille robuste, très agile et sachant se défendre, n'a pas été agressée par devant, sinon elle se serait débattue, aurait couvert son meurtrier de coups et de griffes et l'on aurait retrouvé les traces de la lutte sous ses ongles !

Non, Brigitte a été attaquée et étranglée **A L'AIDE D'UN FOULARD, PAR SURPRISE, PAR DERRIERE ET A 19 H. 50 AU PLUS TARD**, derrière la haie de Monique Beghin.

En effet, les témoignages dont dispose le juge permettent de conclure que Brigitte n'a pas pu être assassinée que dans un rayon de quelques mètres autour de l'endroit où elle fut remarquée à 19 h. 45 par Dominique Roger. Cette dernière porte une terrible responsabilité : à la reconstitution elle n'a reconnu ni le notaire, ni le jeune Flahaut. Madame Monique Beghin-Mayeur était le seul personnage ressemblant quelque peu à cet homme au pull à col roulé, qui conversait avec Brigitte.

Seulement, à la reconstitution, Madame Beghin a refusé d'enlever le foulard qu'elle porte toujours et dont Dominique Roger ne fit pas mention en décrivant « l'homme de la dalle ».

L'on n'a jamais retrouvé le foulard dont on s'est servi pour étrangler Brigitte. Le juge Pascal n'a aucune preuve matérielle pour prouver que Leroy serait l'assassin. Il n'a d'ailleurs jamais dit, qu'il tenait le notaire pour l'auteur du crime. Il n'a toujours parlé que de la culpabilité de Leroy, ce qui peut sousentendre complicité. Est-ce la raison pour laquelle Leroy « en âme et conscience » demeure en prison ?

Un témoin important concernant l'emploi du temps de Pierre Leroy et de Monique Beghin n'a pas encore été entendu. Il s'agit de la mère de madame Beghin qui se trouvait dans la villa au moment du crime. Le médecin a défendu au juge d'interroger cette dame, qui n'aurait jamais été mise au courant de l'inculpation de Pierre Leroy, et qui selon le certificat aurait risqué de succomber lors d'un interrogatoire vu son état cardiaque. L'on prétend que cette dame a été hospitalisé. Le juge Pascal connaît le fond de cette histoire.

Il garde cet atout parmi d'autres, pour ne dévoiler tout ce qu'il sait qu'à l'heure H. Le fera-t-il déjà lors de la confrontation entre Monique Berghin et Leroy ? Si oui, le dénouement est proche.

BRUAY

CE QUE CONTIENNENT

LES 10 PAGES DU JUGE PASCAL

Le juge Pascal poursuit son petit bonhomme de chemin, envers et contre tous. C'est un homme seul, terriblement seul, bien qu'il ait pratiquement toute la population de Bruay et des environs derrière lui. Personne ne peut l'aider et on a vu, que dans sa tâche, personne ne l'aide. Le Parquet, on le sait, a formulé une demande de remise en liberté de Pierre Leroy. Quoi qu'on en dise, c'est une mesure extrêmement rare, qui à elle seule peut signifier beaucoup de choses. Par ricochet, Me Vaast, le défenseur du notaire, a formulé la même demande. Le juge avait cinq jours pour y répondre. Il a dit non : « En âme et conscience, j'ai pris ma décision, Pierre Leroy demeure en prison ».

Auparavant, le magistrat avait amèrement déploré que les usages, et la loi, ne lui permettent pas d'en dire plus aux journalistes, car le public a le droit d'être informé : « Mon refus est motivé dans un dossier de 10 pages. Vous n'en connaîtrez pas une ligne. Il vous appartiendra donc de deviner, de supposer, de conjecturer, d'inventer peut-être, et je le regrette... ».



JUGE PASCAL

Bien sûr, le Parquet a interjeté appel, et la décision appartient maintenant à la chambre des mises en accusation de Douai, qui a 15 jours pour statuer.

Cependant, le juge Pascal ne s'est même pas donné le temps de respirer. Avant de rejeter la demande de remise en liberté, il avait procédé à de nouveaux et nombreux interrogatoires. En coup de vent, selon son habitude, il est retourné une fois de plus au terrain vague, qui s'étale entre la rue de la République et la rue de Ranchicourt. En deux temps, trois mouvements, le juge Pascal a reconstitué ce qu'il pense être le processus du crime. Une jeune fille s'est allongée à l'endroit exact où le corps de Brigitte a été découvert, un pneu en travers des jambes. Bon gré, mal gré, Monique Béghin-Mayeur a posé derrière la hale qu'elle affirme avoir tondu le jour de la découverte du cadavre. Il faisait un froid de canard, mais cela n'avait pas l'air d'indisposer le moins du monde le juge d'instruction, qui allait et venait, pris à son jeu, ce jeu qu'il estime avoir été celui de l'assassin.



MAITRE LIBMAN

Plus de 300 personnes l'observaient, le soutenaient de leur présence. Les gens qui font une confiance totale. Pour la population des corons, le nom de Pascal est devenu un symbole de justice.

Entretemps, le ton s'était fait aigre doux au palais de justice de Béthune, surtout depuis l'entrée en piste de Me Libman, avocat de la partie civile. Me LIBMAN a immédiatement fait citer le défenseur de Pierre Leroy comme témoin. En effet, quelques jours après l'inculpation du notaire, un journaliste local écrivait que Me VAAST lui avait confié que Pierre Leroy était incapable d'avoir commis le crime qu'on lui reprochait : « D'ailleurs — aurait-il ajouté — ce jour là j'ai joué au bridge avec lui... ».



MAITRE GUILLUY

Aujourd'hui Me Vaast se défend formellement d'avoir prononcé de telles paroles, mais de son côté, le journaliste en question maintient ses écrits et il a même envoyé une lettre à Me Vaast, lettre que nous reproduisons par ailleurs. Quoi qu'il en soit, l'avocat a décidé de délaisser provisoirement le dossier, qui sera repris par le bâtonnier GUILLUY et Me Cailleaux, du barreau de Béthune. Il y a quelques jours, Me Vaast avait dit, à propos de sa citation comme témoin, par Me Libman : « Ce sont là certains procédés, employés par certains avocats de certains barreaux, en vue de retarder la procédure, lorsqu'il n'y a rien au dossier, des procédés que je ne qualifierai pas... ».

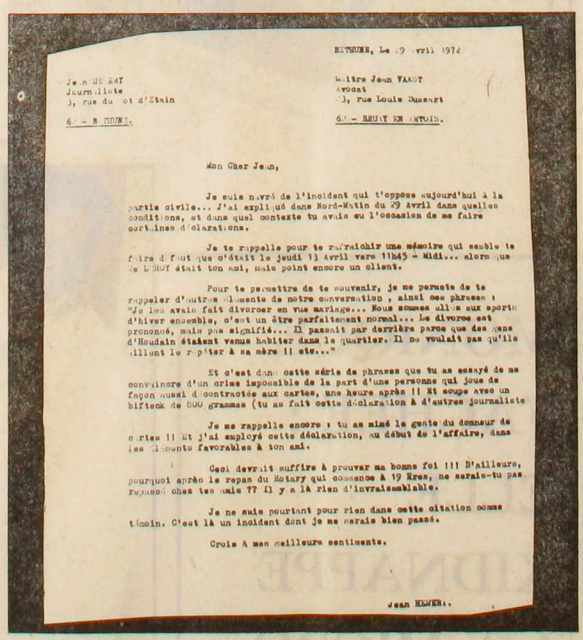
Comme nous l'avons écrit plus haut, on devient nerveux au barreau de Béthune.



MAITRE VAAST

*





BÉTHUNE, Le 29 Avril 1974

Jean HEMERY
Journaliste
3, rue du Mont d'Etain

62 — BÉTHUNE.

Maître Jean VAAST
Avocat
23, rue Louis Dussart

62 — BRUAY EN ARTOIS.

Mon Cher Jean,

Je suis navré de l'incident qui t'oppose aujourd'hui à la partie civile... J'ai expliqué dans Nord-Matin du 29 Avril dans quelles conditions, et dans quel contexte tu avais eu l'occasion de me faire certaines déclarations.

Je te rappelle pour te rafraîchir une mémoire qui semble te faire défaut que c'était le jeudi 11 Avril vers 11h45 - Midi... alors que Me L'HUY était ton ami, mais point encore un client.

Pour te permettre de te souvenir, je me permets de te rappeler d'autres éléments de notre conversation, ainsi ces phrases : "Je les avais fait divorcer en vue mariage... Nous sommes allés aux sports d'hiver ensemble, c'est un être parfaitement normal... Le divorce est prononcé, mais pas signifié... Il passait par derrière parce que des gens d'Houdain étaient venus habiter dans le quartier. Il ne voulait pas qu'ils aillent le répéter à sa mère !! etc..."

Et c'est dans cette série de phrases que tu as essayé de me convaincre d'un crime impossible de la part d'une personne qui joue de façon aussi décontractée aux cartes, une heure après !! Et coupe avec un bifteck de 500 grammes (tu as fait cette déclaration à d'autres journalistes

Je me rappelle encore : tu as aimé le geste du donneur de cartes !! Et j'ai employé cette déclaration, au début de l'affaire, dans les éléments favorables à ton ami.

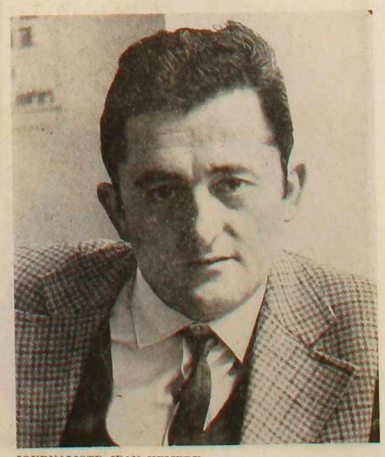
Ceci devrait suffire à prouver ma bonne foi !!! D'ailleurs, pourquoi après le repas du Notary qui commence à 19 Hres, ne serais-tu pas rejoindre chez tes amis ?? Il y a là rien d'invraisemblable.

Je ne suis pourtant pour rien dans cette citation comme témoin. C'est là un incident dont je me serais bien passé.

Croix A mes meilleurs sentiments.

Jean HEMERY.

choc
HEBDO



JOURNALISTE JEAN HEMERY

QUI DES DEUX MENT ? L'AVOCAT OU LE JOURNALISTE ?

BRUAY

LA CONCLUSION LOGIQUE DU PERE DEWEVRE :

Brigitte n'a pas été tuée dans le terrain vague... la preuve c'est que

SES VÊTEMENTS ONT ÉTÉ MIS EN PLACE LE LENDEMAIN

SINON ILS SE SERAIENT ENVOLES DURANT CETTE NUIT DE TEMPETE



A Bruay aussi d'ailleurs et sur les lieux de la découverte du corps, un endroit qui peu à peu s'est transformé en but de pèlerinage, une main anonyme a déposé un petit panneau sans cesse fleuri, et qui dit textuellement : « A CET ENDROIT BRIGITTE DEWEVRE, FILLE DE MINEUR A ETE ASSASSINEE PAR LA BOURGEOISIE DE BRUAY »

Les passions sont exacerbées, et des incidents sont à craindre à tout moment.

Mme Monique Béghin-Mayeur elle ne connaît pas un seul instant de répit. Les gens vont la lorgner au travers de la fameuse haie, mais la jeune femme a la sagesse de ne pas se faire voir. Il ne se passe pas un jour sans qu'elle soit interrogée, et même le très calme commissaire Ollier a fini par se fâcher, ou par crier. Il s'en est plus ou moins expliqué au père de Brigitte, en disant que cette femme était un vrai « démon ».

J'ignore ce que le policier a voulu entendre par là, mais ce que je sais pour l'avoir vu, c'est que Monique est très maîtresse d'elle-même. Cependant, ces derniers temps, ses nerfs commencent à craquer. Et c'est ainsi, alors qu'un reporter de la radio tentait de l'interroger, qu'elle a claqué la porte de sa voiture, et démarré en trombe, emportant par la même occasion, le micro et le fil.

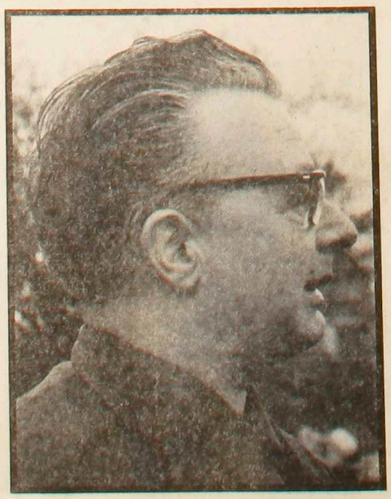
Bien sûr, on serait nerveux à moins !

Malgré tout, l'enquête progresse pas à pas sur le plan technique. L'autopsie, dont on connaît enfin les résultats officiels, a révélé que Brigitte est morte aux environs de 19 h. 50 le 5 avril, et que le corps a dû être transporté par deux personnes. Cette particularité, les médecins ont réussi à la cerner, grâce à la coagulation. En effet, lorsqu'un corps est transporté, il est plus ou moins plié, et la coagulation, par conséquent, se fait plus vite à certains endroits qu'à d'autres.

Cela veut dire beaucoup de choses, et le petit juge est reparti non pas sur de nouvelles bases, mais sur un chemin qu'il avait choisi depuis longtemps, à savoir que le meurtrier de la jeune fille n'avait pas agi seul !

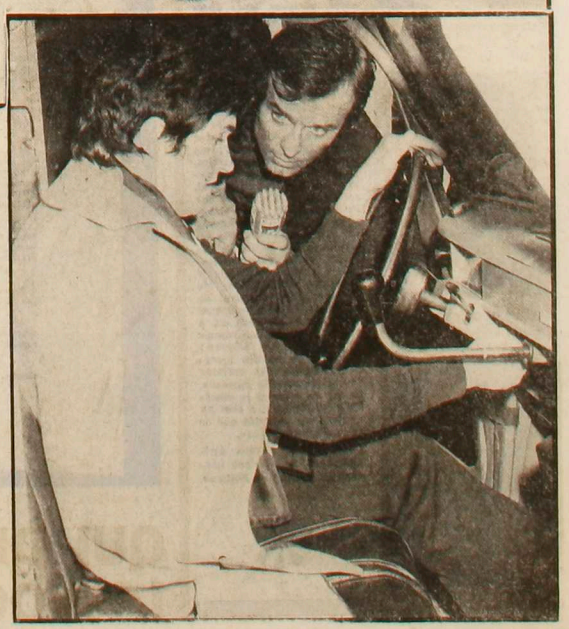
En outre, il semble maintenant établi, que le corps a été passé au travers de la haie du jardin de Monique, ainsi qu'en témoignent certaines griffes. Enfin, dernier élément à l'appui de la thèse des deux personnes ayant transporté le cadavre : on n'a pas découvert la moindre trace de boue, alors qu'il avait beaucoup plu. Si on avait traîné la malheureuse Brigitte, on aurait au moins retrouvé le corps maculé.

En toute objectivité, il faut cependant signaler, qu'un homme seul et assez fort, aurait pu porter le cadavre sur le dos, à la manière des infirmiers en temps de guerre.



D'autre part, le père de Brigitte m'a dit lui même : « Ma fille n'a pas été tuée là. Je suis allé reconnaître le corps dans le terrain vague. Elle était étendue sur le dos. Ses vêtements pratiquement DEPOSES PRES D'ELLE, le pantalon soigneusement étalé, les chaussettes, comme roulées en boule. Or, cette nuit-là, il avait fait un vent terrible. Il est impossible que tout cela date de la veille, car les pièces de lingerie auraient volé un peu partout, et je ne les aurais pas retrouvées aussi bien « mises à place »...





MONIQUE FACHEE : ELLE KIDNAPPE LE MICRO DE RTL



Le juge Pascal a tenu à ce que Mme Béghin-Mayeur en personne prenne la place de la «silhouette» qui, le jour du crime parla avec Brigitte

CE FAMEUX SOIR DU 5 AVRIL...



Brigitte Dewèvre



Micheline Ousselin

J.P. FLAHAUT A VU LE NOTAIRE DANS SA VOITURE DE 20 H. A 20 H. 10...

Beaucoup de thèses, de suppositions, ont été formulées dans cette histoire. Le plus simple était de tenter de reconstituer le «timing» du juge Pascal. Notre reporter s'y est employé, en allant interroger les différents témoins officiels, je dis bien les témoins officiels, car il y en a tellement... d'officieux !

Mercredi 5 avril 18 h 30 : Brigitte sort de chez elle, 16 rue de la Comté. Elle vient de manger une orange, et se rend chez sa grand-mère rue de Languedoc, où elle a l'habitude de passer la nuit, surtout depuis la mort de son grand' père, car la vieille dame n'aime pas rester seule.

A partir de 18 h 30 : Brigitte, bavarde avec une de ses amies, Micheline Ousselin, dans la rue de la Comté.

De 19 h 15 à 19 h 30 : Jean-Pierre Flahaut et Philippe Dewèvre, le frère de Brigitte, se sont joints aux deux jeunes filles qui bavardaient toujours. Jean-Pierre Flahaut raconte qu'il a été au baptême de sa cousine, qu'il a bien rigolé et surtout... qu'il n'a pas eu soif.

19 h 30 : Brigitte quitte la compagnie et Jean-Pierre rentre chez lui avec Philippe. Brigitte se dirige vers la rue de Ranchicourt pour gagner le domicile de sa grand-mère.

Ce montage photographique montre la position de Jean-Pierre Flahaut lorsqu'il aperçut la «504» rue de Ranchicourt

19 h 50 - 19 h 55 : rue de la Comté, le jeune Philippe Dewèvre, quitte Jean-Pierre Flahaut, 17 ans, sur le seuil de la porte. Mais écoutons plutôt parler ce dernier : «Le père Dewèvre trouve que je retiens toujours Philippe, qui n'a que 12 ans, beaucoup trop tard. Aussi je lui ai inventé que je devais aller tuer un lapin chez mon oncle, pour m'en débarrasser, et éviter des histoires avec son père. D'autant plus, que Philippe n'est qu'un gamin. Il a à peine bu un verre de bière, qu'il a la cuite, et ça fait encore des histoires. Comme Brigitte, je la connaissais, mais je ne l'aimais pas beaucoup. Si on lui lançait une blague, elle se fâchait, et si on essayait d'entamer la conversation avec elle, lorsqu'elle était assise sur le pas de sa porte, elle ne répondait pas, ou alors, elle nous envoyait au diable».

± 20 h : Micheline Ousselin, qui est toujours rue de la Comté, voit le jeune Flahaut, monter à son tour vers la rue de Ranchicourt. Jean-Pierre Flahaut s'en explique : «C'est vrai, je suis monté vers la rue de Ranchicourt, où j'avais rendez-vous avec des copains. Je n'ai pas vu Brigitte. Et mes amis ne sont d'ailleurs pas venus. Je me suis appuyé au mur, près des garages; et j'ai vu une 504 blanche sur le trottoir opposé. Il y avait un homme au volant. Il me tournait le dos, mais j'ai quand même remarqué qu'il portait une chemise claire, et que l'arrière de son crâne était dégarni. Il n'avait pas de veston. Vers 20 h 10 j'ai quitté la rue; et je suis rentré chez moi. Je me souviens à peu près de l'heure, car à la T.V., une des équipes du match Ajax—Benfica faisait son entrée sur le terrain. Lorsque j'ai tourné le coin de la rue de la Comté, l'homme était toujours dans sa voiture...».



Dominique Roger

19 h 45 : Dominique Roger, 20 ans, revient de son travail, et aperçoit Brigitte de face, qui parle à un homme (qu'elle ne voit que de dos), près des garages de la rue de Ranchicourt, là ou se trouvent les assises en béton d'une ancienne maison de jeunes aujourd'hui démolie, et à deux pas, de la trouée qui donne sur la parc de la villa de Monique Béghin-Mayeur.



BRUAY

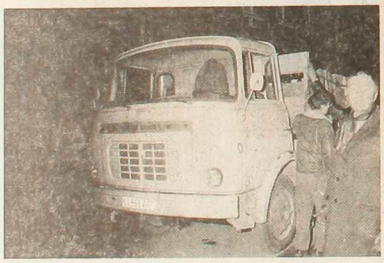
LE CERCLE SE RESSERRE DE PLUS EN PLUS...

QUELLES SONT LES DEUX PERSONNES QUI DÉPOSÈRENT LE CORPS ICI ?



20 h 10 : Mme Lemaitre, une infirmière arrive chez ses parents, rue de Ranchicourt. Elle a l'habitude de garer sa voiture sur le trottoir, mais cette fois là, cela lui est impossible, car un autre véhicule y stationne déjà : une 504 blanche. Un homme est assis au volant.

± 20 h 15 : Une camionnette de poissonnier effectue des manœuvres dans la rue de Ranchicourt. Me Leroy la remarque. On vérifie, c'est vrai.



20 h 38 : Un camion de brasserie de la firme Duquesnoy passe rue de la Comté où il s'arrête au no 19 pour y livrer de la bière. Son chauffeur demande à ses clients « si on a déjà marqué dans le match Ajax-Benfica ». On est certain de l'heure, car au dépôt, la rentrée du camion est pointée à 20 h 55, et le trajet de la rue de Ranchicourt au dépôt en question, exige 17 minutes. Me Leroy dit qu'il a entendu un bruit de bouteilles, mais il n'a pas vu le camion. Il devait donc se trouver aux environs immédiats de la rue Ranchicourt, mais non dans sa voiture, car alors, il aurait non seulement entendu le bruit caractéristique des bouteilles qui s'entrechoquent, mais encore, il aurait aperçu le camion. Thèse des enquêteurs, Monique Béghin-Mayeur se trompe, car elle affirme que Pierre Leroy est arrivé chez elle à 20 h 35, au moment précis où le moine apparaissait sur l'écran de T.V. lors de la présentation du film « Le Franciscain de Bourges ». Si le notaire était déjà chez elle à ce moment-là, il n'aurait guère pu entendre le « bruit de bouteilles ».



22 h 20 : Les Lemaitre et leur fille sortent. Ils sont tracassés par la présence de cette voiture, qui empêche Chantal de garer la sienne. Ils croient un moment que c'est quelqu'un qui est chez les voisins. Ils s'en informent. Les voisins sortent à leur tour : ils ne connaissent pas cette voiture. Les Lemaitre, méfiants, pensent qu'il peut s'agir d'un véhicule volé. Ils essayent les portières, elles ne sont pas fermées à clé. Ils en profitent pour inspecter la 504 et se servent même d'une lampe de poche pour y voir plus clair. Sur les sièges, il y a un sac d'où dépassent les manches de deux raquettes de tennis et un veston roulé en boule. Par mesure de sûreté, ils notent le numéro de plaque.

23 h 25 : Les Lemaitre, qui viennent de se coucher, entendent la voiture démarrer.



Jeudi matin : Jean-Pierre Flahaut, Philippe Dewèvre et d'autres garçons du coron, jouent au football dans un terrain vague qui suit les jardins de la rue de la Comté. Ils ne remarquent rien de spécial.

Jeudi 14 h. 30. Philippe Dewèvre, en attendant son copain Flahaut qui est allé se changer pour refaire une partie de foot, traine sur le terrain vague. Il y aperçoit une forme immobile, et court jusque chez lui, avertissant Flahaut au passage : « Il faut venir voir, il y a quelqu'un de couché dans le terrain, pour moi, c'est encore un type qui a bû. »

Dès lors, les événements vont se suivre. M. Dewèvre reconnait le corps de sa fille, qui porte une profonde blessure à la tête, elle est entièrement nue, et ses vêtements semblent avoir été soigneusement déposés près du cadavre. Il ne remarque rien d'autre.

Par contre, le jeune Flahaut spécifie qu'elle avait les seins barbouillés de sang. Mme Sergent, qui habite elle aussi rue de la Comté, et qui est allée sur place, dira que le « corps était mutilé ».

L'enquête démarre, et Mme Lemaitre se souvient de cette voiture qu'elle a aperçue la veille. Elle en fait part à la police. C'est le véhicule de Me Leroy, qui commence d'abord par nier. Finalement, il finit par reconnaitre que c'est bien sa 504 qui a été vue le 5 avril au soir rue de Ranchicourt : « Des gens qui connaissent bien ma mère sont allés habiter dans le quartier, je ne voulais pas qu'ils me voient entrer chez Monique à des heures aussi tardives, surtout qu'elle n'est pas encore entièrement libre... »

Ce premier interrogatoire se passait le 7 avril. A partir de ce moment-là, le notaire va s'enfermer dans ses contradictions, dans ses mensonges. On lui prouve par A + B que son emploi du temps du 5 avril au soir ne colle pas. Il donne quelques vagues explications qui collent encore moins, et il est arrêté.

A Bruay, c'est la stupeur d'abord, la colère ensuite. On n'aime pas beaucoup Me Leroy, cet homme de 37 ans, hautain, dont la richesse s'étale avec ce que les gens des corons qualifient d'insolence.









Jamais il ne s'est énervé

JAMAIS, IL N'A HURLÉ SON INNOCENCE

Qui est Pierre Leroy? Un célibataire de 37 ans, qui habite avec sa mère, une grande bourgeoise, une maison-château à Houdain où vit également son frère Robert.

L'enfance du notaire fut faite d'études et de contraintes. Son père ne plaisantait pas sur le chapitre de la morale, et Pierre Leroy n'a vraiment volé de ses propres ailes, qu'en Algérie, où il a fait son temps, une fois ses études terminées.

Revenu à Houdain, il cède l'étude de son père décédé, pour en ouvrir une autre au 110 de la rue de la République à Bruay, juste en face de la villa de Monique, qui est en fait une amie d'enfance, et la femme séparée d'un copain.

On ne connaît aucune liaison tapageuse à Pierre Leroy, mais au cours de l'enquête, on apprend qu'il visitait parfois certains bars à l'atmosphère bien particulière, et qu'il avait des « manières assez spéciales» en matière sexuelle, des manies plutôt, mais ce n'est pas un crime.

Le voilà donc arrêté. Son ami de toujours, Me Vaast, se fait son défenseur, avant les incidents relatés plus haut. Il est convaincu de l'innocence de son client.

Le S.R.P.J. de Lille est sur les dents, et d'autres dossiers aboutissent sur le bureau du juge Pascal. Celui relatif à la mort de Myriam Wuillaume, le 20 mars à Cauchy-à-la-Tour, un village situé à 8 kms. de Bruay). Comme Brigitte, Myriam a été complètement déshabillée, mutilée, mais elle n'a pas été violée. On songe aussi à Monique Humbert, tuée de la même façon en 1963, et dont le corps a été trouvé à Abtain-Saint-Nazaire, dans un chemin qui conduit... au pavillon de chasse du notaire. On évoque le cas d'Elmoise Desmedt, cette Belge assassinée, toujours dans les mêmes circonstances, à Armentières, à 15 kms de Bruay.

L'enquête continue, à Bruay, l'atmosphère devient houleuse, et certains veulent porter cette affaire sur un plan politique, la bourgeoisie contre le peuple. On exploite la mort d'une enfant de 16 ans. Car on a un peu trop tendance à oublier que Brigitte est morte de la plus atroce des façons, seule, atrocement seule avec son, ou ses assassins.

Le notaire lui, reste imperturbable, On dirait que tout ça l'amuse. Jamais il ne s'est énervé, jamais il n'a hurlé son innocence. Il se contente de laisser faire, et de voir venir.

Après avoir changé ses versions « temps » à plusieurs reprises, il s'en tient à la dernière, mais au sujet de ce fameux veston roulé en boule, et remarqué dans la 504 par Mme Lamaitre il ne donne aucune explication.

On sait que parmi la garde-robe de Leroy, la jeune femme n'a pas reconnu le veston en question :

— Je m'en souviens très bien. C'est un tissu sombre au dessin assez particulier, avec un motif à chevrons. Ce sont des détails qui n'échappent pas à une femme, et le veston que Me Leroy m'a fait présenter par les enquêteurs, ce veston qu'il affirme être celui qui était dans la voiture, ce n'est pas celui-là Je suis formelle, d'autant plus, que je sais très bien, que c'est grave ce que j'affirme.

D'autre part, le tailleur de Pierre Leroy a été interrogé, et il ne se souviendrait pas avoir coupé un veston semblable à celui décrit par Mme Lemaitre. Si c'est vrai on peut se demander si Leroy avait acheté ce veston ailleurs, ou bien, si le veston vu dans sa voiture n'appartenait pas à un complice éventuel, mais le juge Pascal a néanmoins forgé sa conviction intime. Le magistrat les résume d'ailleurs en une phrase qui veut tout dire :

— Innocent, innocent, moi je veux bien! Mais alors pourquoi ment-il? Il passe son temps à mentir ! Qu'il m'explique pourquoi...





Mme Dewèvre, cette mère écrasée de douleur, ne parle pas beaucoup. Elle ne peut plus parler à force d'avoir trop pleuré. C'est elle qui connaissait le mieux Brigitte, sa fille :

— Croyez-moi monsieur, elle n'aurait jamais parlé à quelqu'un qu'elle ne connaissait pas, surtout pas à un homme. Par contre, elle était d'un naturel serviable, et si une femme, je dis bien une femme, lui avait demandé quelque chose, ma petite fille se serait arrêtée, sans méfiance. C'est tout ce que j'ai à dire, ne m'en demandez pas plus!

Il n'en faut pas plus pour comprendre ce que parler veut dire.

Il ne faut d'ailleurs que quelques mots aussi pour saisir certaines tensions existant avant le crime et provoquant des racontars après.

Jean-Piere Flahaut vit avec son frère aimé, célibataire. Maman Flahaut est morte en 1963. le père en 1968.

Immédiatement après la découverte de Brigitte, une certaine Madame L. racontait dans la rue de la Comté, que Flahaut courait derrière Brigitte et qu'il y avait eu un incident entre le père Dewèvre et le frère Flahaut à ce propos.

Madame L. avait vu Jean-Pierre Flahaut et Brigitte courir à quatre pattes dans le terrain vague et puis s'y coucher

— En réalité dit Jean Pierre, nous cherchions à trois, car son frère Philippe était-là aussi, des sauterelles pour aller à la pêche. Mais le père Dewèvre est néanmoins venu demander à mon frère ce que ce couchage dans l'herbe voulait dire. Mon frère lui a cassé la figure.

Est-ce la raison pour laquelle, les inspecteurs sont également venus trouver le frère Flahaut, pour lui demander son emploi du temps ce mercredi soir du 5 avril.

Le frère, assez violent de caractère, a dû être calmé par les policiers qui furent rapidement fixé quant à son alibi :

— Je me trouvais dans la mine. Et ça vous pouvez le contrôler. Mais vous, vous ne pouvez en dire autant...

Les Flahaut sont nerveux et il faut les comprendre. Le gamin passe le plus clair de son temps avec les enquêteurs, ce qui ne fait pas l'affaire de son frère, se demandant à juste titre:

— Et ses journées, qui va les payer?

IL RESTE IMPERTURBABLE. ON DIRAIT QUE ÇA L'AMUSE



LA VIE SECRÈTE DE LA PRINCESSE ANNE

VOIR PAGE 13

choc HEBDO

No 33 du 29 mai au 4 juin 1972

PRIX 1,20 N.F.

YVELINES: TOUTES LES PHOTOS DU NOUVEAU DRAME!

VOIR PAGES 16 - 17

QUI N'A PAS MENTI A BRUAY ?

Après sept semaines d'enquête tout le monde s'embrouille dans un labyrinthe de mensonges

UN SUBSTITUT NOUS CERTIFIE :

LE NON-LIEU INTERVIENDRA DANS LA QUINZAINE!

VOIR PAGES 14 - 15



Deux images ont longtemps hanté l'esprit de Jacky : celle de son père et celle des deux tueurs fous. C'est toute l'explication du drame

LE COMMISSAIRE OLLIER M'A DIT :

"FLAHAUT, TU ES UN ANGE AVEC CA LEROY IRA AU BAGNE"

Voilà ce que nous déclara le jeune voisin de Brigitte Dewèvre

JEUDI SOIR !

Il venait de confier au policier :

"J'AI VU LA VOITURE BLANCHE COFFRE OUVERT, EFFECTUER UNE MANŒUVRE DANS LA RUE DE RANCHICOURT"



Le commissaire Ollier, (à gauche) que Madame Mayeur continue à appeler l'Inspecteur Ollier, a jadis mené une enquête à propos de fraude fiscale dans laquelle auraient trempé certains notaires parmi lesquels Me Leroy (au centre). C'est de là, dit la fiancée de ce dernier, que sont parties toutes les présomptions contre Pierre

Le Substitut Baudot ne s'en cache pas : dans la quinzaine interviendra un non-lieu. Et il va plus loin :

— Aucun Procureur Général ne se risquera de requérir contre Me Leroy en Assises en se basant sur de tels éléments de dossier. Il n'est nullement question de preuves. Il n'y que des présomptions incohérentes. Au cours des interrogatoires par la police certaines personnes se sont senties intimidées. Peut-être Leroy. Pourquoi pas ? Croyez-moi, la semaine dernière je traversais une rue à sens unique, une ville que je ne connaissais pas : il s'en est fallu de peu pour que je me retrouve au fourgon, empoigné manu militari par quelques gendarmes. Je prends tous les paris; endéans la quinzaine le non-lieu sera prononcé.

POURQUOI UNE TELLE PRECIPITATION ?

Au palais de Justice de Bethune, une porte du Ier étage se distingue des autres; celle du Juge Pascal. On y retrouve énormément de mégots : les restes des nombreuses cigarettes que Monique Mayeur a dû fumer en attendant le Juge d'Instruction. Le Ier substitut Jacques nous confirme :

— Tout cela va se terminer en eau de boudin; il n'y a pas d'éléments nouveaux. Le Juge d'Instruction ne peut qu'espérer des aveux, mais on ne peut changer des présomptions en preuves. J'ai en effet approuvé l'arrestation de Me Leroy. Des interrogatoires effectués par le Commissaire Ollier étaient sortis de réelles présomptions contre le coupable présumé, qui ont dirigé l'enquête à sens unique. L'instruction fut menée sur les chapeaux de roues. Avec trop de précipitation ? Certes, car dans une telle affaire, l'instruction devrait normalement durer toute une année.

Le premier optimisme du Juge Pascal s'est mué en une détermination entêtée pour sauver la mise. Il fallait absolument arriver au but mais après 6 semaines d'instruction le Juge n'a fait aucun progrès : il se retrouve là où il était le jour de l'arrestation du notaire. Aucun Procureur Général n'osera se brûler les doigts à un tel dossier.

Le second Substitut Baudot ajoute :

— En Assises, pas mal d'affaires où le Ministère Public pensait disposer de preuves bien établies se sont terminées en queue de poisson. Que faudrait-il attendre d'un procès uniquement basé sur de légères présomptions.

Le Substitut Jacques affirme, par ailleurs, que dans ce dossier on ne peut logiquement se limiter à une seule piste.

— On a parlé de cinq autres ?

— Cinq ? Je ne les ai pas comptées mais il y en a plusieurs car, attention, la mise en liberté. Il pourrait se passer des choses très surprenantes dès qu'on se résigne à abandonner la seule piste poursuivie jusqu'à présent.

— Bien sûr, bien sûr, ricane le Substitut Baudiot.

— Flahaut, monsieur le Substitut ?

— Pourquoi pas Flahaut ? Il a aussi menti. Il ne vaut pas plus que Leroy. Il a par exemple quitté son domicile pendant l'émission d'un feuilleton policier qu'il suivait toujours. Précisément aux 5 dernières minutes lorsque le suspense atteint son maximum. Voyez-vous, Leroy rate délibérement une émission d'un match de football important, alors qu'il est un amateur acharné de ce sport. Cela aussi est étrange, mais pourquoi ne pas attacher d'importance à ce comportement inhabituel de Flahaut, alors qu'on le fait pour Leroy ?

Lorsque l'on écoute Baudot et Jacques, il se dégage une conclusion : les deux magistrats sont heureux de ne pas s'être engagés dans cette affaire.

LA MARGE DE SECURITE DES SCIENTIFIQUES

Ce qui n'est pas le cas pour le Juge Pascal, qui de jour en jour, réalise mieux l'étendue des risques courus. Nous rencontrons le Juge quelques minutes après son entretien avec Joseph Tournel, l'animateur du « Comité de soutien » au Juge Pascal.

— Je viens de défendre à ces mineurs d'employer mon nom. Comprenez-moi : je ne peux permettre le développement d'un malentendu politique. Un Comité de Soutien à la Justice, peu importe, c'est leur affaire. Mais je ne veux pas être fêté en héros lors de leurs démonstrations dominicales sur les lieux du crime.

— Au fait, M. le Juge, êtes-vous au courant de la requête de l'avocat de la partie civile, Me Libman à propos d'une nouvelle étude des éléments sortis des autopsies ?

— Le rapport d'autopsie du Dr. Lenoir était complet. Pas question de lacunes.

— Comment en est-on arrivé à définir le moment du décès ? Entre 19 h. 45 et 19 h. 50 précisément.

— C'est une grave erreur. Cette limitation n'est qu'une déduction des défenseurs de Me Leroy (le Juge Pascal continue d'appeler son principal suspect par son titre). Il est normal qu'un médecin légiste se réserve une marge. C'est ce que le Dr. Lenoir a fait dans son rapport, puisqu'il a dit que Brigitte était morte au plus tard trois heures après son dernier repas. Se basant sur les restes d'une orange, plus précisément deux heures après avoir mangé ce



Le Juge Pascal s'entretient avec le jeune Flahaut, en présence du commissaire Ollier et du petit frère de la victime. Ce n'est qu'un mois après que Flahaut est allé trouver le commissaire pour lui confier le brusque souvenir d'une manoeuvre effectuée par la voiture blanche, dans la rue de Ranchicourt.

ANNE

Suite

Devant le refus de la princesse de discuter avec sa mère de ce sujet qui lui tenait à coeur, des ordres précis lui furent donnés : elle ne devait en aucun cas revoir son chevalier servant. La Reine d'Angleterre aurait bien voulu trouver un arrangement « à l'amiable » avec sa fille mais elle fut bien vite convaincue qu'elles en étaient l'une et l'autre à deux pas de la « déclaration de guerre ». Anne qui, comme sa tante, est née sous le signe du Lion, était fermement décidée à ne pas s'en laisser imposer, fut-ce par la souveraine en personne... Non seulement elle continua à rencontrer Richard mais ce fut pour elle une sorte de défi à l'autorité de ses parents ce qui cadre parfaitement avec son caractère vif. Celà apparut surtout lors du Badminton Horse Trials en avril dernier. Le Reine n'ignorait pas que Richard participait à ses compétitions et comme elle ne désirait pas empêcher sa fille de participer à cette importante réunion équestre, Elisabeth, bien que souffrante, décida de présider à cette manifestation et en même temps surveiller de très près sa turbulente fille.

Quand Anne s'énerve

Les organisateurs et les journalistes remarquèrent que, ce jour-là la reine paraissait plus tirée et plus fatiguée qu'à l'ordinaire.

Pour ceux qui ne croyaient pas encore en la rupture entre la mère et la fille, une réaction d'Elisabeth eut vite fait de les convaincre. A l'issue des concours, Anne demanda la permission d'inviter Richard Meade au banquet traditionnellement offert par le prince Philip et la reine aux finalistes. On opposa à Anne un refus catégorique...

La réponse de la jeune fille fut cinglante :

— Alors, dans ce cas, je n'y assisterai pas non plus !

Même devant son père qui lui demandait de se montrer raisonnable, Anne tourna les talons et s'en alla partager le repas de Meade et d'autres cavaliers dans une simple « cafétaria ».

Durant la période des concours, Anne et Richard se virent de plus en plus et cela ne fit qu'augmenter l'amertume de la reine. Elle était presque en conflit ouvert avec sa fille. Celle-ci poussa même l'audace jusqu'à l'inviter à bord du yacht « Britannia » lors de son anniversaire. Elle avait cependant tenu secrète jusqu'à la dernière minute l'arrivée de son ami. De sorte que lorsqu'il apparut sur le pont, ce fut la consternation générale au sein de la famille royale. Mais, évidemment, un hôte est un hôte et Meade eut droit à un accueil sinon chaleureux, du moins amical.



Mr. Idchak, le jardinier de Madame Mayeur, s'insurge contre tous les «bobards» : «Je ne me suis jamais caché Monsieur, et ces branches soi-disant brûlées, sont toujours là.»



Monsieur Tournel, animateur du comité de soutien au Juge Pascal, prétendait savoir que les branches provenant de la haie avaient été bel et bien brûlées



Me Libmann : «Pourquoi Brigitte n'aurait-elle pas mangé cette orange à 19 h. 43 ?»



Le Procureur Sonnier, (au centre) en compagnie de substitut Baudot : le non-lieu endéans la quinzaine

fruit, qui a été retrouvé à moitié digéré dans l'estomac de Brigitte Dewèvre. Il n'est pas question de déterminer l'heure du décès à 5 minutes près. Vous comprenez que la défense s'est accrochée à cette détermination de 19 h. 45-19 h. 50 pour faciliter l'alibi de Me Leroy.

— Comment expliquez-vous que Me Libman prétend que la mort de Brigitte peut-être intervenue entre 19 h. 45 et 23 h. 15 ?

— Le fait d'avancer 23 h. 15 est encore une prise de position partisane. Me Libman suggère ainsi que le coupable pourrait avoir eu un même emploi du temps que Me Leroy. Celui-ci a en effet quitté la maison de sa fiancée à 23 h. 15.

PAS D'EXHUMATION

Personnellement, je n'ai jamais affirmé que Brigitte Dewèvre a été assassinée entre 19 h. 45 et 23 h. 15, c'est un non sens, mais je comprends la défense qui s'en est servie pour semer le trouble. Il faut savoir que personne n'a vu Brigitte manger cette orange. C'est établi. Comment alors déterminer l'heure du décès. Libman prétend qu'elle peut l'avoir mangée même à 19 h. 43 et c'est son droit. En tout cas je n'autoriserai pas l'exhumation du corps de Brigitte. Je n'en vois pas la nécessité. Si l'avocat Libman veut une nouvelle expertise, la tantième, ses célébrités parisiennes n'ont qu'à la faire à partir du rapport du Dr. Lenoir.

— Lors de votre dernier interrogatoire, avez-vous dit à Madame Mayeur qu'elle était innocente, ainsi qu'elle l'a déclaré à la presse ?

— Pas question.

— Pourquoi, alors, l'a-t-elle déclaré ?

— Pouvez-vous approfondir l'âme d'une femme ?

— Pourquoi ne l'avez-vous pas, comme prévu, confrontée avec M. Leroy ?

— Cela n'aurait plus servi à rien. Leurs réponses sont depuis longtemps convenues. Le fait que le premier défenseur, M. Vaas, était un intime de la maison, a toujours constitué un sérieux handicap pour moi.

— D'autres amis du Rotary Club, auraient-ils joué un rôle dans la préparation de la défense de Leroy et de Monique Mayeur ?

Pascal, le sourire aux lèvres :

— Il y aurait du boulot si l'on voulait chercher dans cette direction...

PRET A... ESSUYER LE PLATRE...

Nous montrons au Juge Pascal un quotidien parisien, rapportant avec moultes précisions, les questions et réponses et les situations de conflits issues de l'interrogatoire du notaire Leroy.

Le Juge Pascal se met à lire l'article en notre présence. Il grommèle, approuve, lève les sourcils, puis désigne de l'index un certain passage :

— C'est exact.

Résigné, il en tire la conclusion :

— Quelqu'un a dû prendre des notes, en partant du dossier. Je peux présumer d'où proviennent ces indiscrétions.

— De M. Libmann ?

Le Juge Pascal reprend sa lecture et reconfirme l'exactitude avec laquelle certains points cruciaux sont rapportés dans le journal.

— Vous êtes-vous fâché pendant les interrogatoires ou confrontations ?

— Non, je me fâche rarement ou jamais. Un interrogatoire est un jeu de questions et de réponses. Certains inculpés sont bavards, d'autres taiseux, alors je pose des questions. Je ne suis jamais indifférent.

— Comment voyez-vous la poursuite de cette affaire ? Ne craignez-vous pas des conséquences fâcheuses pour votre carrière si Me Leroy est remis en liberté ?

— Je ne suis pas cartomancienne et encore moins infaillible. Il n'est pas exclu que j'essuie le plâtre... Mais je reste optimiste. Ai-je comme certains l'ont prétendu, trop parlé à la presse et à la télévision ? Je ne le crois pas. Je me suis limité à rectifier les erreurs commises dans les rapports de l'affaire. Je me suis dit : si je traite tout en vase clos — ce qui constitue un grand danger pour l'équité de la justice — l'on dira certainement que l'affaire a été étouffée parce qu'il s'agit d'un notaire. Mais les excès oratoires que l'on m'a reproché, ne furent donc que tout à l'avantage de Me. Leroy. Si éventuellement il est libéré, on ne pourra pas lui reprocher d'avoir été sauvé par une justice de classe...

— Pourquoi la vie privée du notaire Leroy a-t-elle été étalée? Souvenez-vous des récits concernant des aberrations sexuelles et autres !

Le Juge Pascal éclate :

— Je n'ai jamais fait ça, pas un mot. Tout cela vient des journalistes. C'est une des rares fautes graves que la presse ait commise.

IL EN A PERDU SON CALME LEGENDAIRE

Il en a assez :

— J'ai faim, je crois avoir mérité mon déjeuner ! Il faut croire, en effet, que le Juge Pascal a très bien mangé car le notaire Leroy a été introduit dans son cabinet à 14 heures. L'interrogatoire, le neuvième du genre, a duré jusqu'à 22 heures. Durant ces 8 heures de confrontation avec les 20 pages dactylographiées reprenant toutes ses déclarations antérieures, même le notaire Leroy a perdu son calme imperturbable. Il a frappé le poing sur la table et crié son innocence. Enfin, un fait nouveau dans cette instruction !

TRISTE BRUAY QUAND ON NE S'AIME PLUS...

Entretemps, j'ai parlé à Jean-Pierre Flahaut, ce jeune homme de 19 ans, orphelin, habitant avec son frère. Jean-Pierre n'est pas très bien considéré par ses voisins. On le traite même « d'innocents » et pourtant Jean-Pierre Flahaut sait ce qu'il dit. Il abandonne son patois picard lorsqu'il se rend compte qu'il se fait mal comprendre. A ce moment-là, il parle français. Et en compatnie des dames, il n'hésite pas à vanter sa vitalité. Dans la rue de la Comté. Papa Dewèvre était l'un de ceux qui estimaient que le jeune Flahaut pouvait avoir une mauvaise influence sur les enfants. Les gens ne pouvaient plus fréquenter ce puissant « demi-sel», Flahaut s'en venge :

— Et le père Dewèvre? C'est pas le « voyeur» connu du quartier? Que c'est triste Bruay... quand on ne s'aime plus !

J'ai rencontré Jean-Pierre Flahaut, juste après avoir constaté, à mon grand étonnement, qu'en cette soirée tardive du jeudi 24 mai, le commissaire Ollier s'évertuait, au commissariat de Bruay à interroger longuement deux autres témoins importants : celles qui ont vu Brigitte Dewèvre juste avant sa mort, Domînique Roger et Micheline Ousselin.

Etait-ce une dernière tentative d'un policier désespéré pour grignoter un peu de terrain sur l'adversaire? Peut-être bien. Ecoutez quand même la folle et sensationnelle histoire que nous a racontée Jean-Pierre Flahaut, après Leroy, le suspect n 1, comme il le dit lui-même :

AUCUNE RAISON DE VOULOIR EVITER LES BARRAGES

— Je sais que je me trouve sur la liste comme inculpé possible. Lors de la reconstitution, j'ai dit ce que j'avais vu à la rue de Ranchicourt ce soir-là à 8 heures. Cette soirée s'est ancrée dans mon esprit comme une obsession. Je dors mal, je me suis souvent saoulé, d'étranges images me traversent la tête. Ces dernières semaines, je me suis mis à tuer tous les jours, mais alors « bourré » !...

J'ai bu toute la réserve que j'avais à la Caisse d'Epargne. Je n'ai plus de boulot. Imaginez-vous ce que sont mes soirées... Je ne fais que ressasser toute cette histoire qui ne veut me laisser en paix. La semaine dernière, dans la nuit de samedi à dimanche, je me suis réveillé en sursaut, j'ai appelé mon frère et je lui ai dit: mais non de D..., j'ai tout de même vu que le coffre de cette voiture était ouvert et «qu'il» a fait une manoeuvre dans la rue de Ranchicourt pour faire demi-tour. A un moment donné, l'arrière de la voiture se trouvait dirigé vers les garages et le sentier.

Mon frère m'a répondu:

— Ca, c'est une affaire pour Ollier.

Je suis donc allé trouver Ollier et, précisément ce même jour, il était à ma recherche. Je lui ai parlé de ce coffre ouvert ainsi que de la manoeuvre de demi-tour qui avait été effectuée par la voiture blanche que conduisait un monsieur au crâne dégarni et en chemise claire. Je lui ai également relaté avoir vu une femme fermant des volets tandis qu'une autre passait dans la rue de Ranchicourt, poussant devant elle un de ces landaus qu'utilisent fréquemment les gens de Bruay pour transporter des bonbonnes de gaz. Jamais il n'avait été fait mention de ces détails.

J'étais assis sur le bord du trottoir, au coin de la rue, et non pas appuyé au mur d'une maison.

Alors, savez-vous ce que Ollier m'a dit? Il a dit, « Flahaut, tu es un ange. Ceci enverra Leroy au bagne».

DE QUOI L'ENVOYER AU BAGNE !

Notre question :

— Comment est-il possible que tous ces détails vous reviennent seulement maintenant?

— Ollier m'a pas trouvé qu'il était trop tard. D'ailleurs vous vous rendez compte ce que j'ai pu réflechir pendant toutes ces semaines.

POUR UNE VERITE DES MENSONGES

Jean-Pierre attire la serveuse du café à lui :

— Viens-donc, embrasse-moi, Gigi.

Ce garçon est très satisfait de lui-même, c'est clair.

A-t-il fourni le fait nouveau tant attendu par le commissaire Ollier et son juge d'Instruction? L'avenir nous l'apprendra Un fait est certain. Sur ce récit flambant neuf de Flahaut, Ollier et son chef peuvent construire une nouvelle hypothèse qui devrait perdre Leroy car, pour les corons, il n'y a toujours pas de doute : Leroy et Monique Mayeur sont coupables Jean-Pierre Flahaut ne cesse de le répéter.

Et pourquoi le Juge Pascal n'échafaudrait-il pas sa thèse avec beaucoup plus de finesse : Le notaire Leroy, en entrant dans le jardin, aurait-il été témoin d'une bagarre ou d'un attentat aux moeurs dont Brigitte Dewèvre aurait été la victime ? N'étant pas intervenu, ne voulant pas se mêler d'une telle histoire, il n'est pas impossible qu'un homme comme Leroy, décide de mettre tout en oeuvre pour éviter le « déballage ». Docteur en droit, il connait la chanson : refus de porter aide à personne en danger, etc. etc...

(Voir suite page 21)

UNE QUESTION S'IMPOSE :

Comment se fait-il que ce jeune garçon ne s'est jamais souvenu avant d'un aussi important détail

UNE NOUVELLE HYPOTHESE :

Maître Leroy, innocent mais témoin malgré lui, s'est-il tu d'abord pour éviter des ennuis?

CELA POURRAIT EXPLIQUER SES CONTRADICTIONS !

Durant l'été, la princesse l'accompagna aux entrainements, participa, toujours en sa compagnie, à des pique-niques et à des randonnées sans fin. On ne la voyait pour ainsi dire plus ni à Buckingham Palace ni à Windsor. En hiver, il emmenait son amie en voiture...

Comme s'ils étaient (déjà) mariés

Plus récemment, il fit visiter à Anne son appartement de Kensington. Cela marqua pour elle un nouveau tournant dans son existence. Depuis ce jour, elle porte une bague, ce qui fait dire à certains qu'elle est pratiquement... fiancée !

Cette situation apparait pour elle infiniment simple et justifie à ses yeux le fait qu'elle passe la plupart de ses soirées dans l'appartement londonien de son ami...

Cela arrange par ailleurs Meade qui n'aime guère fréquenter les discothèques et les dancings qu'Anne hantait par le passé. En général, Anne arrive à Kensington vers les 21 heures. Elle ordonne à son détective de l'attendre dans la voiture et disparait. Le malheureux garde du corps a été ainsi contraint, durant ces derniers mois, à «avaler» au moins autant de livres qu'il n'en avait lus jusqu'au jour où il fut attaché au service de la princesse Anne...

Elle précise que Richard et elle passaient de longues soirées à discuter de chevaux et à écouter des disques de musique classique. Parfois même, elle amène l'une ou l'autre nouveauté d'orchestres de danse et il l'entraine dans un slow langoureux. Pour clôturer ces agréables moments, Richard cuisine... Il prépare un repas avec les moyens du bord tandis qu'Anne met la table... Il se débrouille pas mal déclarent certains de ses amis qui purent apprécier ses talents de cuisinier. En outre, c'est un excellent moyen pour lui d'éviter les restaurants trop onéreux où le «gratin» de la société vient se faire admirer. Il préfère cette solution intime à celle d'emmener Anne dans une auberge de troisième ordre. C'est tout de même la fille de la Reine...

Fière de ses sentiments !

Fort heureusement pour lui, son amie a des goûts très simples. Elle est restée fidèle au petit vin rouge identique à celui de l'incident qui marqua le début de leur idylle. Vers les deux heures du matin, le détective est parfois prié de nettoyer la voiture de Meade.

Après ce petit travail, il est renvoyé à ses propre véhicule qui ne quittera Kensington qu'aux environs de 5 heures et parfois même plus tard.

Non, elle ne se cache plus. Elle a prouvé, il y a peu qu'elle ne désirait pas que l'on sous-entende certaines choses et surtout qu'elle n'a aucun sentiment pour Richard. C'est à peu près ce qu'avait déclaré un journaliste américain qui avait publié un article disant qu'il n'y avait strictement rien entre Anne et Richard, sinon qu'une simple amitié. Sur son insistance, le palais attaqua l'organe de presse et demanda rectification.

Anne déclara qu'elle ne reniait en aucun cas ses relations avec Meade. Bien au contraire, elle voulait que l'on conçoive clairement la réalité de ses sentiments envers lui.

(A suivre)

choc HEBDO
No 36 du 19 au 25 juin 1972
PRIX 1,20 N.F.

Maître Leroy,

vous faites de l'assassinat de Brigitte

UN CRIME PARFAIT

Personne ne s'acharne à prouver coûte que coûte la culpabilité du notaire. Mais si celui-ci n'est ni auteur, ni témoin, ni complice, pourquoi continue-t-il à faire le jeu du vrai coupable ?

voir pages 12-13



Depuis deux mois ces deux hommes se battent pour faire triompher la vérité ▶

La confrontation-reconstitution vient de se terminer. Le notaire Leroy semble entrevoir l'avenir sous les meilleurs auspices ▼



BRUAY

Appel au propriétaire :

QUI A PLACE UNE CARAVANE DANS LA RUE DE RANCHICOURT ?

— Je hais cet homme. En même temps il me fait pitié.

Madame Mayeur vit encore sur ses nerfs après la visite de cet hôte indésiré dans sa villa blanche de la Rue de la République à Bruay-en-Artois.

En effet, les trois visites impromptues du juge d'instruction Pascal à cette villa bourgeoise un peu snob n'étaient pas à proprement parler des visites de politesse.

Celle de jeudi après-midi non plus. Il prit néanmois le temps d'étudier avec soin l'intérieur de cette demeure et la propriétaire d'icelle.

A en croire Madame Mayeur, il ne s'est pas arrêté de parler.

— Il ne lui restait plus qu'à demander qui avait livré les harengs ou le steak américain, s'indignait Monique Mayeur.

Où se trouvait sa chaise.

Quatre semaines auparavant, Madame Mayeur m'avait montré avec précision quelle était la disposition exacte des chaises et de la table dans la véranda, le soir où Pierre Leroy lui avait rendu visite — d'ami en amant. — Il était rentré vers huit heures trente-cinq, le 5 avril, par le jardin (ou « le parc » comme dit Monique Mayeur) derrière la maison.

— C'est ainsi que j'ai dû m'asseoir. Il m'a obligée d'expliquer où Pierre s'était assis. Je lui ai dit : en face de moi. Il regardait la télévision par-dessus la table pendant que je lui préparais à manger.

Je me suis assise à côté de lui à la table ronde.

J'ai dû dire où se trouvait ma mère, où elle était assise, où elle dormait. Je commençais à m'énerver quand Pascal me demanda d'expliquer quand Pierre était rentré et comment. Je lui ai raconté que je lui avais vu faire les derniers pas dans le jardin. J'ai entendu plus tard que Pierre avait déclaré qu'il avait frappé sur la fenêtre. Pascal aurait de nouveau jubilé en montrant aux journalistes une nouvelle contradiction. Je me demande d'ailleurs pourquoi. Je l'ai vu arriver du jardin, en effet. Dans la lumière de la pièce. Il a frappé à la fenêtre. Il ne pouvait quand même pas savoir que je l'avais vu. Il n'y a donc aucune contradiction. C'est quand même clair.

Exactement la même chanson pour les places à table : Pierre se trouvait en face de moi. « Contradiction ! » aura crié Pascal parce que Pierre lui avait déclaré : je me trouvais à côté de Madame Mayeur. Il était en effet assis à côté de moi. Il n'y avait personne entre nous. Les tables rondes sont ainsi faites qu'on peut être en même temps assis en face et à côté de quelqu'un. Pas vrai ?

La technique d'interrogatoire est bien connue. Monique Mayeur est constamment confrontée aux anciennes déclarations d'après ses nouvelles réponses. On cherche la petite bête. De ces innombrables petites bêtes le jury aura plus tard à juger !

Elle devait dire si elle était certaine si Pierre Leroy n'avait pas quitté la pièce pendant qu'elle préparait à dîner.

Etait-elle restée en permanence dans la pièce ? Non, n'est-ce pas. Pouvait-elle le voir de sa cuisine ? Non, n'est-ce pas. L'avait-elle tout le temps entendu ? Non, n'est-ce pas. Il aurait donc pu repartir par le jardin. Mais elle l'aurait vu par la fenêtre de la cuisine ! Comment, s'il était parti ?

Monique Mayeur :

— Je puis vous affirmer que Monsieur Leroy était bel et bien assis sur sa chaise en regardant la télévision chaque fois que je venais lui dire quelque chose.

Le juge Pascal aurait aimé voir jouer avec précision les deux jeux de crapette que Madame Mayeur avait joué avec son ami après le souper, une fois le match Ajax-Benfica terminé.

Monique Mayeur avait gagné les deux parties.

Pascal : — Gagniez-vous toujours ? Ne vous semblait-il pas étrange de gagner deux fois de suite ? Etait-il si mauvais joueur ? Ou avait-il, ce jour-là, son esprit ailleurs, était-il nerveux ?

Monique Mayeur termine :

— J'ai dû me mordre les doigts pour ne pas lui sauter dans les cheveux.

Elle eut néanmoins une grande consolation : son ami après avoir également interrogé pendant deux heures sur cette fameuse nuit a reçu l'autorisation de lui donner un baiser furtif avant d'être embarqué dans la voiture de police.

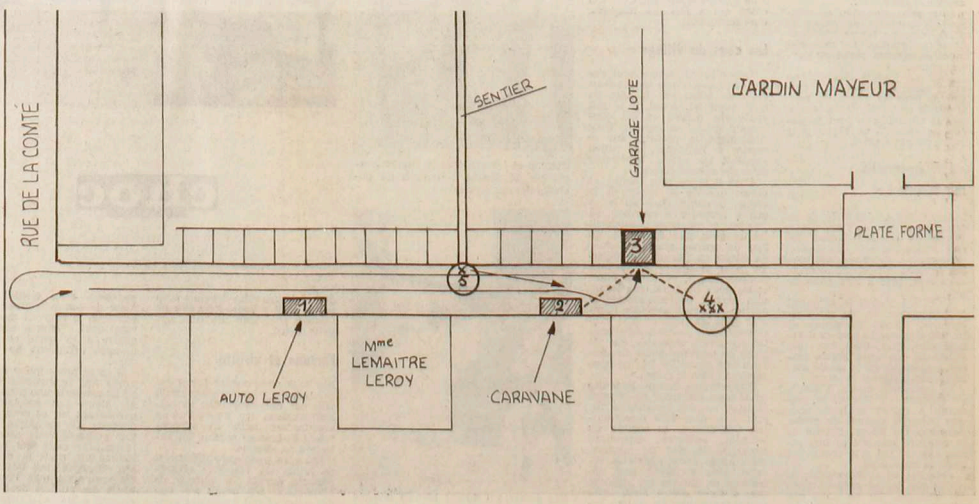
— Je lui trouvais une bonne mine. Il a surmonté sa dépres-



Si ce véhicule s'y trouvait le soir du 5 avril, le juge Pascal peut prouver que le notaire n'est pas resté dans sa voiture, comme il le prétend



Bernard Duval, 19 ans, accompagné du juge tient en main le fameux cache-nez. A l'extrême — gauche son ami Bernard Hermant (19 ans lui aussi)



Me Leroy (1) dans sa voiture garée en face de la caravane (2) aurait pu, s'il se trouvait vraiment là apercevoir le couple de poissonniers sortant de leur garage (3) mais Mme Lothe affirme qu'elle se trouvait derrière la caravane (4), donc à droite rue de Ranchicourt, quand elle se rendit compte qu'elle avait oublié son porte-monnaie Si le notaire prétend les avoir vu sur le trottoir de droite c'est qu'il se trouvait, non point dans son véhicule mais peut-être à l'entrée du sentier qui mène au terrain vague (5)

choc
Imprimé en Belgique

Editeur responsable – Directeur de la publication :
Ch. Vander Mijnsbrugge, 114, avenue J. Coffin, 1080 Bruxelles
Distribué en France par Hachette, 38, rue de l'Hôpital Militaire, 59 – Lille

Abonnements :
3 mois : 15 F
6 mois : 28 F
12 mois : 54 F
Numéro d'inscription à la commission paritaire : 52210

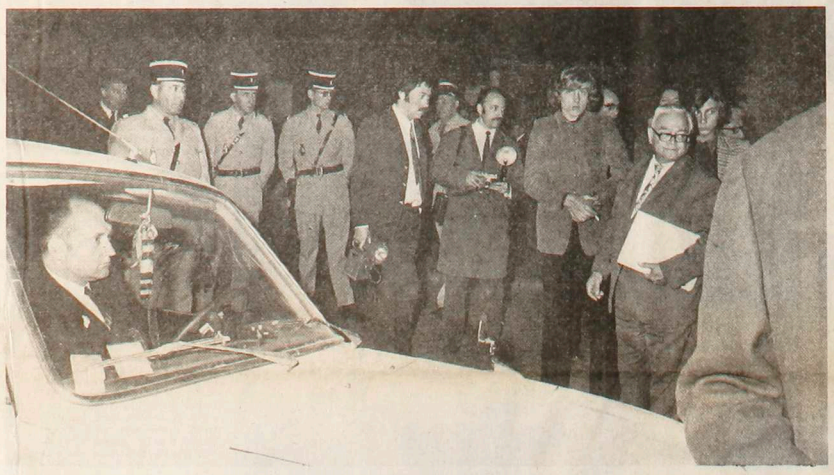
Souscriptions d'abonnements :
« CHOC » - Hebdo
30, rue St.-Pierre
Bruxelles

Rédaction
Administration
Imprimerie
Vente
« CHOC »
30, rue St.-Pierre
1000 Bruxelles
Tél. : 02/19.32.90

Chaque article engage la responsabilité de son auteur



Rue de Ranchicourt, le juge Pascal interroge les témoins : M et Mme Lothe, M. Tison. Derrière eux, à droite sur la photo, un des défenseurs du notaire le père de Brigitte et son conseil Me Libman



L'meulpé au visage tendu a repris place dans sa propre voiture. La «comédie» condinue



sion des suites de la mauvaise nouvelle, il y a deux semaines, quand il apprit que sa mise en liberté provisoire avait été refusée. Hier, il m'a écrit une petite lettre dans laquelle il me racontait les histoires de son nouveau compagnon de cellule. C'est un gendarme qui a été écroué après avoir malmené sa femme. Pierre lui donne du courage :

— Cela fait huit semaines que je suis ici, et innocent. De jour en jour je me sens mieux. Lève la tête, bonhomme. Tout passe !

Elle se réjouit déjà à l'idée de l'appel de la mise en liberté provisoire à la Chambre d'accusation. Un résultat positif est toujours à prévoir.

Elle conclut hargneusement :

— Et dire que le vrai coupable se promène toujours...

Les pêcheurs et, comme il a semblé, les marchands de poisson disposent d'une imagination particulière.

Jean Tison est un aide de pêcherie, un homme dans la quarantaine bien barraqué. Rien d'un génie.

Son jargon particulier est à la base de la seconde reconstitution d'une partie de la nuit du 5 avril, où, la petite Brigitte Dewèvre fut aperçue pour la dernière fois dans la Rue de Ranchicourt.

Ce soir-là, Jean Tison, son patron, Clément Lhote et sa femme Marie-Paule Lhote qui exploitent ensemble une camionnette poissonnerie, avaient travaillé quelques heures à l'embrayage de leur camionnette. Ils avaient fêté la réparation au bistrot puis avaient mis la voiture au garage, après avoir fait encore un aller-retour dans la rue de Ranchicourt. Pendant cette manoeuvre, ils dépassèrent la voiture de Leroy en stationnement. Leroy a vu le trio sur le trottoir et a vu revenir la femme seule au garage. Elle avait oublié son porte-monnaie dans la cabine.

Pendant ce temps, Tison traversa la rue en oblique vers une caravane en stationnement. Par simple curiosité, raconta-t-il.

Le juge d'instruction Pascal, le geste large, agité comme un metteur en scène un soir de première, imposait une nouvelle représentation.





IL EST ENTRE MENOTTES AU POIGNETS ETAIT-CE NECESSAIRE, PUISQU'EN SORTANT IL ETAIT LIBRE ?

Le juge joue son rôle à merveille, il pavane, virevolte, le dossier à la main et pose en vedette devant les photographes. Par moment le petit juge trapu au geste éloquent, rappelle Mussolini, aussi souriant que dangereux.

Qu'en dit-il maintenant, Pascal ?

— Si la caravane avait été à cet endroit-là, il était impossible à Leroy de voir le couple Lhote et Tison de sa voiture, comme il l'affirme.

Conclusion — visualisée par les photographes de la justice — Leroy n'était pas assis dans sa voiture, mais se trouvait par exemple dans le passage entre les garages vers les champs à côté du jardin de Monique Mayeur.

Pascal : — Leroy ment donc une fois de plus. Mais il se prend à son propre piège par ses déclarations.

A part le trio de poissonniers, personne n'a vu cette caravane, ce soir-là. Même le marchand Lhote n'est pas tout à fait certain. Les voisins, eux, sont formels ; d'autres témoins comme l'infirmière Leroy-Lemaitre le sont tout autant : il n'y avait pas de caravane à cet endroit.

Le père Dewèvre est prêt à en venir aux mains avec les journalistes qui lui mettent cela sous les yeux. Pour lui, il n'y a que le juge d'instruction Pascal qui a raison. Il joue de plus en plus au père d'Anne Frank.

Que faut-il donc croire de cette histoire de la caravane ?

Et quoi de cette nouvelle donnée dans ce problème si complexe : le cache-nez.

Henri Declercq (52) :

— Entre 9 h 40 et 10 h, j'ai parqué ce soir-là ma R. 16 dans le garage de la rue de Ranchicourt. En allant chez moi, rue de Divion, j'ai trouvé devant la maison de la famille Leleu un cache-nez gris. Je l'ai ramassé et apporté à la police.

Il n'y avait aucune caravane dans la rue.

Monsieur Leleu :

— Je suis rentré ce soir-là avec mon Opel Rekord bleue. Ma femme a sorti le bébé de son fauteuil et nous sommes entrés alors avec les enfants. Il est possible que ce cache-nez soit tombé alors. Je l'avais en effet égaré depuis. Bernard Duval (19), contrôleur et Bernard Hermant, (19) plafonneur, deux gars sensés, sont passés deux fois par la rue de Ranchicourt pour aller voir le match de football à la télévision chez des amis. Ils avaient remarqué «à côté d'une voiture blanche dont ils ne se rappellent plus la marque, un foulard gris-vert. J'en suis certain. Ce n'est pas tous les jours qu'on voit un foulard par terre.» Un des deux à même donné un coup de pied sur le foulard. La reconstitution servira à démontrer si le foulard a pu tomber de la voiture de maître Leroy. S'agissait-il du foulard avec lequel Brigitte Dewèvre avait été étranglée ?

Le juge d'instruction Pascal n'ose croire à cette «preuve en/or». Mais le témoin numéro 1, l'infirmière Leroy-Lemaitre, reste aussi ferme dans ses déclarations :

— Si ce foulard s'était trouvé devant la voiture de Leroy, je l'aurais vu. Je suis d'abord passée avec ma voiture. Ensuite j'ai contourné à pied la voiture. Il n'y avait rien...

La reconstitution de cet opéra bouffe s'est terminée à 11 h 30. Les avocats parlotient encore. L'accusé, le notaire Leroy, se moque un peu de cette comédie avec les policiers qui le gardent.

Le juge Pascal se plaint :

— Ah, si je pouvais être levé rien que ce soir de mon secret professionnel, j'en aurais des choses à dire.

C'est une jolie variante de ses apparitions devant la radio et la télévision.

Hier encore il s'était concentré sur sa boule de cristal :

— Je vais m'occuper un peu des 139 autres affaires qui m'attendent. Le 25 juillet, je pars en vacances. Quand je reviendrai, il est fort probable que j'aurai à me battre contre un notaire Leroy libre comme le vent. Il se peut que je serai remplacé. Le monde est ainsi fait...

Pendant ce temps, les gens de Bruay se plaignent :

— Avec toutes ces histoires on a oublié que la petite Brigitte est morte, qu'elle a été assassinée, assassinée ! Ça, ce n'est pas de la comédie : c'est la triste réalité. On prête plus d'attention à ce jeu de cow-boys et indiens.

Un homme sage de cette rue de Ranhicourt en pleine effervescence réfléchit.

— Il se peut que le véritable assassin se trouve ici, ce soir. Il rira dans sa barbe et étouffera d'orgueil à l'idée qu'il aura commis le crime parfait. L'attitude mystérieuse du notaire crée un tel climat que coupable ou non, il aura contribué, par son silence à faire du meurtre de Brigitte Dewèvre un crime parfait. Il laisse courir le doute sur la demi-heure qui précédait sa visite à Madame Mayeur.

Un homme, mégot de cigarette à la bouche, imper brun, regarde tranquillement l'agitation des gens devant lui.

C'est le commissaire Hénaut qui regarde avec pitié les allées et venues de son collègue Ollier, dont l'action fut particulièrement contestée dès le début. Aux yeux des gens des corons l'arrivée du commissaire Hénaut à la tête de l'enquête constitue un désaveu cinglant du parquet envers l'officier de police Ollier qui en fait est la première victime de la requête en suspicion légitime que les avocats de Leroy voulaient introduire contre le juge Pascal...

On a trouvé une volontaire inconnue qui remplace au pied levé une dame poussant une voiture d'enfant (non identifiée) qui passa rue de Ranchicourt



Les époux Lothe



M. Henri Leclercq qui découvrit le cache-nez



Bernard Duval et son copain Herman

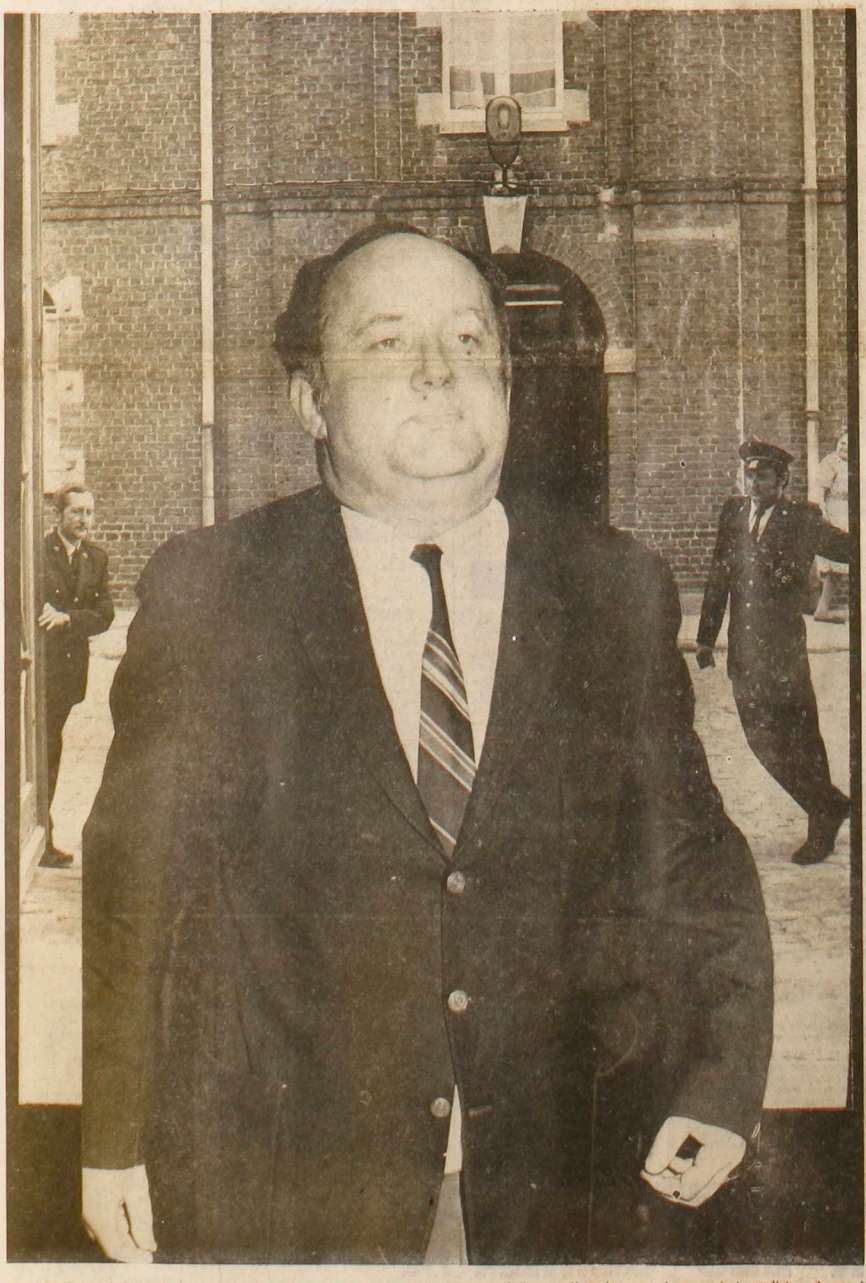
choc HEBDO

No 41 du 24 au 30 juillet 1972

PRIX 1,20 N.F.

Libéré après 100 jours de prison

RIRA BIEN QUI RIRA



Souriant, imbu de sa personne, le notaire **Pierre Leroy** quitte la prison de Béthune, où il est resté environ cent jours, après le verdict rendu par la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel d'Amiens. Ci-contre : le juge Pascal, avec le volumineux dossier de Bruay sous le bras, s'est incliné devant cette décision mais... l'affaire de Bruay n'est pas encore terminée

LE DERNIER

voir pages 4-5

...MAIS L'AFFAIRE DE BRUAY N'EST PAS ENCORE TERMINEE



MESSIEURS LES JURISTES,



Leroy est libre. Il est tout sourire. Pendant ce temps, le juge Pascal, le commissaire Ollier et Me Libman, avocat des parents de Brigitte, ont le regard sombre



Monique Mayeur a reçu, dans la prison de Loos-lès-Lille de suite après son arrestation la visite de son avocat, Me Boyer-Chamard (ci-dessus), qui ne trouvait aucun argument justifiant l'emprisonnement de sa cliente

Bruay est divisé en deux clans. Cela va même plus loin : la France entière semble s'affronter; d'un côté, les « anti-Leroy », de l'autre, les « pro-Leroy ». Un peu comme du temps de Dreyfus...

Pendant tout un temps, les passions s'étaient calmées. L'arrestation de Monique Mayeur, la fiancée du notaire, et puis surtout la libération de ce dernier, décidée par la chambre d'accusation de la Cour d'Appel d'Amiens, ont ravivé les rancœurs.

A Bruay même, l'annonce de la mise en liberté de Me Leroy a provoqué une immense stupeur.

Les parents, les proches, les amis de Brigitte Dewèvre, assassinée le 5 avril dernier, tiennent des propos amers :

— Si on soupçonnait un pauvre diable, il moisirait toujours en prison... On aurait bien trouvé le moyen de le faire avouer...

Les petites gens sont outrées. On parle de deux justices : celle réservée aux riches et puis l'autre, celle des pauvres.

Dans ces corons noirs, sales, que même le soleil ne parvient pas à égayer, les mineurs, les petits commerçants semblent résignés :

— Vous verrez, le dossier sera classé et l'on ne trouvera jamais l'assassin de la petite Brigitte. C'est une honte.

Certains ont peur. Ils ne le cachent pas. Un mineur nous a dit :

— Nous verrouillons à nouveau notre porte chaque soir.

Quelle est la réaction dans l'autre « clan », celui du notaire Leroy, un clan composé en majorité de gens exerçant des professions libérales, la bourgeoisie si vous préférez ?

On ne fait guère de commentaires. On se montre très prudent.

— Il faut attendre... Nous faisons confiance à la Justice...

Brigitte aurait eu 16 ans dimanche

M. Dewèvre, le papa de Brigitte, lui, ne mâche pas ses mots.

— C'est dég...

Et puis d'ajouter, très en colère :

— Tout le monde peut maintenant impunément tuer, pourvu que l'on possède beaucoup d'argent.

Gens simples, les parents de Brigitte ne comprennent plus.

Pâle dans ses vêtements de deuil, Mme Dewèvre ne peut retenir ses sanglots :

— Je me souviens très bien de ce qu'a un jour déclaré Monique Mayeur : « Si cela devait arriver à l'une de mes filles, je me ferais moi-même justice ».

Et cette maman inconsolable de se poser alors la question, une question terrible :

— Est-ce que nous n'allons pas devoir en arriver là ?

Pendant ce temps, le « comité pour la vérité et la justice », qui a toujours soutenu le juge Pascal à fond, qui en a fait un « justicier », une sorte de Robin des Bois, un Zorro des temps modernes, ce comité donc ne reste pas inactif. Des tracts ont été distribués dans les rues de la petite ville du Nord.

Que disent-ils ces tracts ?

Ils s'élèvent, bien sûr, contre la mise en liberté de Me Leroy.

— ...pendant ce temps, peut-on encore lire, de simples gens, inculpés pour des délits mineurs, remplissent les prisons jusqu'à ce qu'ils aient prouvé leur innocence.

— Nous n'en resterons pas là, prétendent les amis des parents de Brigitte.

Les autorités craignaient d'ailleurs une épreuve de force, des manifestations violentes; aussi des renforts de police et de gendarmerie ont-il été amenés à Bruay et aussi à Béthune; ils sont prêts à intervenir aux premiers signes de désordre.

Les premiers jours pourtant tout était calme à Bruay.

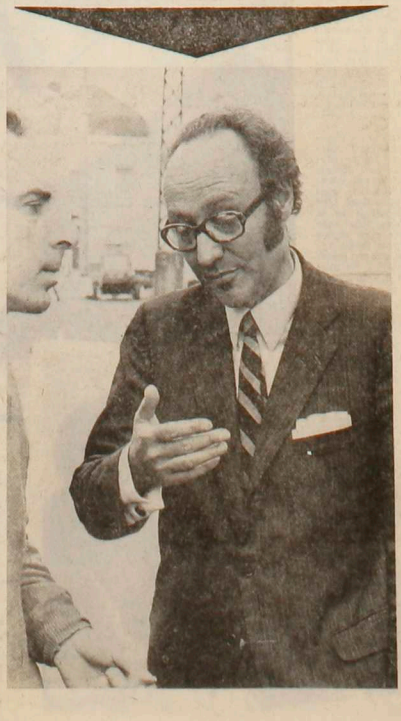
Durant toutes ces batailles de procédure, c'est un fait, on a oublié le personnage principal de cette affaire; un personnage principal qui n'est ni Me Leroy, ni Monique Mayeur ou le juge Pascal, mais bien la pauvre Brigitte, la victime de l'affaire de Bruay.

Personne ?

Si, bien sûr, les malheureux parents, inconsolables, à qui rien ni personne ne pourra jamais rendre leur enfant.

— Brigitte aurait eu 16 ans dimanche, rappelle M. Dewèvre. Qui y pense encore ? On ne songe plus à elle. Il ne faudrait tout de même pas oublier que Brigitte a été assassinée. Il faut que justice soit faite...

« Je ne sais pas pourquoi Monique devait aller en prison »



« J'espère me marier en octobre »

Me Pierre Leroy a passé près de 100 jours en prison. Il en sortit le sourire aux lèvres, très sûr de lui, comme vous pourrez le voir sur nos photos.

Cela a même fait dire à d'aucuns :

— Rira bien qui rira le dernier...

Le notaire de Bruay a répondu très calmement aux questions des journalistes, même si ses mains, toujours en mouvement, révélaient une grande nervosité.

— Croyez-vous que si vous aviez, par exemple, été un mineur au lieu d'être notaire vous auriez été remis en liberté ?

— Cela aurait été un peu plus compliqué. Mais ma situation l'est déjà tellement...

— Que va devenir Mme Mayeur ?

— Je ne comprends pas pourquoi le juge Pascal a décidé de la mettre en prison. Croyez-moi, elle ne va pas tarder à sortir.

— Allez-vous lui écrire ?

— Pas aussi souvent certainement qu'elle m'a écrit lorsque je me trouvais en prison. Je suis un flemmard.

— Que pensez-vous du juge Pascal ?

— Je ne suis pas d'accord avec lui, mais si je le rencontre

VOUS OUBLIEZ QUELQU'UN : BRIGITTE DEWEVRE



Les juristes n'ont-ils pas tendance à oublier Brigitte Dewèvre, la victime d'un meurtre atroce ?



Les reconstitutions et les événements des derniers jours sont une dure épreuve pour la pauvre mère de Brigitte, qu'on voit ici pleurant, non loin de son mari et de membres de la famille, près de l'endroit où sa fille a été tuée

On n'a pas tenu compte de la déposition du témoin de la dernière heure. Maintenant, Leblanc risque de rencontrer le notaire en rue...





Clément Leblanc a déclaré qu'il avait reconnu Leroy se promenant avec une fille dans l'impasse Nouvelle. Maintenant, le témoin de la dernière heure pourra à nouveau rencontrer le notaire en rue



jours aussi bien ; le nombre d'actes n'a pas diminué. J'aurais cru que ce serait plus grave. Je suis toujours inculpé; cela veut dire que je ne peux pas exercer actuellement ma profession. Si cela devait durer, mon frère prendrait ma succession. De toute façon, je compte bien être indemnisé un jour.

— Vous pensez toujours vous marier en octobre ?

— Je l'espère bien.

Il faut que justice soit faite

Que va-t-il se passer maintenant ?

Tout reste possible : le retour en détention de Me Leroy tout comme le maintien de sa fiancée en prison.

Il ne faut pas perdre de vue que le notaire de Bruay (comme il l'a d'ailleurs rappelé lui-même) demeure inculpé. Cela veut dire que si des charges nouvelles étaient découvertes contre l'inculpé, il suffirait que le juge (que ce soit Pascal... ou un autre) estime l'incarcération de celui-ci « nécessaire à la recherche de la vérité » pour qu'il puisse l'écrouer de nouveau.

Mais le juge Pasc..l n'aurait-il pas déclaré : « Si l'on ne m'enlève pas l'affaire, j'ai décidé de... ne plus rien décider » ?

Or, précisément, depuis le 27 juin, date à laquelle s'arrêtait le dossier sur lequel a statué la Cour d'Amiens, il y a eu la déposition de M. Leblanc, le témoin de la dernière heure. Celui-ci, rappelons-le, a déclaré — il a confirmé la chose lors de la reconstitution il y a quelques jours — qu'il avait aperçu Me Leroy, le soir du crime, dans l'impasse Nouvelle, se promenant au bras d'une jeune fille. Une jeune qui pouvait donc être Brigitte Dewèvre.

Quant à Monique Mayeur, l'arrêt de la Cour libérant Me Leroy n'a aucune incidence directe sur son sort. Elle reste donc en prison. Mais il est bien certain que ses défenseurs vont essayer de profiter de la décision rendue par la Cour d'Appel d'Amiens pour demander la mise en liberté de leur cliente.

Comme vous pouvez le constater, l'« affaire » de Bruay est loin d'être terminée. Tout est encore possible.

Mais il faut que l'on trouve le coupable. Qu'il soit condamné. Ce ne sera pas facile. Mais une maman éplorée et un père exigent que justice soit faite. Que l'assassinat de leur pauvre petite Brigitte soit puni...

— Comptez-vous revenir à Bruay ?

— Oui. Je n'ai rien à me reprocher.

Une parenthèse ici : les défenseurs de Me Leroy lui ont déconseillé de retourner à Bruay maintenant.

— Que devient votre étude ?

— Les affaires marchent toujours aussi bien ; le nombre d'actes n'a pas diminué. J'aurais cru que ce serait plus grave. Je suis toujours inculpé; cela veut dire que je ne peux pas exercer actuellement ma profession. Si cela devait durer, mon frère prendrait ma succession. De toute façon, je compte bien être indemnisé un jour.

— Vous pensez toujours vous marier en octobre ?

— Je l'espère bien.

Il faut que justice soit faite

Que va-t-il se passer maintenant ?

Tout reste possible : le retour en détention de Me Leroy tout comme le maintien de sa fiancée en prison.

Il ne faut pas perdre de vue que le notaire de Bruay (comme il l'a d'ailleurs rappelé lui-même) demeure inculpé. Cela veut dire que si des charges nouvelles étaient découvertes contre l'inculpé, il suffirait que le juge (que ce soit Pascal... ou un autre) estime l'incarcération de celui-ci « nécessaire à la recherche de la vérité » pour qu'il puisse l'écrouer de nouveau.

Mais le juge Pasc..l n'aurait-il pas déclaré : « Si l'on ne m'enlève pas l'affaire, j'ai décidé de... ne plus rien décider » ?

Or, précisément, depuis le 27 juin, date à laquelle s'arrêtait le dossier sur lequel a statué la Cour d'Amiens, il y a eu la déposition de M. Leblanc, le témoin de la dernière heure. Celui-ci, rappelons-le, a déclaré — il a confirmé la chose lors de la reconstitution il y a quelques jours — qu'il avait aperçu Me Leroy, le soir du crime, dans l'impasse Nouvelle, se promenant au bras d'une jeune fille. Une jeune qui pouvait donc être Brigitte Dewèvre.

Quant à Monique Mayeur, l'arrêt de la Cour libérant Me Leroy n'a aucune incidence directe sur son sort. Elle reste donc en prison. Mais il est bien certain que ses défenseurs vont essayer de profiter de la décision rendue par la Cour d'Appel d'Amiens pour demander la mise en liberté de leur cliente.

Comme vous pouvez le constater, l'« affaire » de Bruay est loin d'être terminée. Tout est encore possible.

Mais il faut que l'on trouve le coupable. Qu'il soit condamné. Ce ne sera pas facile. Mais une maman éplorée et un père exigent que justice soit faite. Que l'assassinat de leur pauvre petite Brigitte soit puni...

LES SECRETS DE L'ÉTRANGE JUGE DE BRUAY

minute
FONDATEUR : JEAN-FRANÇOIS DEVAY
N° 526 Du 10 au 16 mai 1972 2,50 F



- Ses numéros à la Télé
- Il a failli faire condamner une femme par erreur
- Des gauchistes dans son comité de soutien

SCANDALE DU MÉMORIAL DE GAULLE

Ancien agent de l'Abwehr

L'ARCHITECTE EST UN CONDAMNÉ DE DROIT COMMUN !

UN COMBLE !

La justice donne tort aux sénateurs dans l'affaire Sabbagh

minute

Fondateur : Jean-François Devay

Hebdomadaire national d'Information publié le mercredi par la Société d'Editions Parisiennes Associées (SEPA)

49, avenue Marceau, Paris (16e)

Tél. : 720-65-09
(9 lignes groupées)

Direction

DIRECTEUR :
Jean Boizeau

Rédaction

REDACTION EN CHEF :
Michel Bousson
François Brigneau

REDACTEUR EN CHEF ADJOINT :
Jean Bourdier

DIRECTION DES SERVICES :
Politique : René Saive - **Enquêtes** : Jean-Pierre Cohen - **8 jours dans le monde** : Georges Delrue - **Littéraire** : Jean Bourdier - **Finance** : Martin Laurique - **Vie parisienne** : Jean-Pierre Montespan - **Télévision** : Jean Montaldo - **La bonne vie** : Philippe Couderc - **Photo** : François Roboth - **Rédaction en chef technique** : Pierre Gatiniol.

Ventes

Direction : François Malpart - **Inspection** : Gérard Chicanot - **Abonnements** : Ronald Talem.

Publicité

Direction : Robert Lamine.

PRIX AU NUMERO

Espagne : 35 pesetas. Suisse : 2 FS Belgique : 25 FB. Italie : 300 lires. Maroc : 2,85 dirhams. Allemagne : 2 DM. Canada et USA : 75 cents.

ABONNEMENTS

C.C.P. Paris 19-618-03
(utiliser la formule trois volets)

FRANCE ..... 105 F
ETRANGER ..... 115 F
(surtaxes aériennes en sus)

Tarifs réduits pour étudiants, instituteurs, prêtres et militaires : abonnements spéciaux pour l'année scolaire (conditions indiquées sur demande). Pour tout changement d'adresse joindre 1 F et la dernière bande.

Composition : Typo-Elysées, 91, Champs-Elysées, Paris.
Impression : Offoprint, 32, rue Olivier-Métra, Paris-20e.

Nous nous efforçons d'éliminer de nos colonnes la publicité mensongère ou falsificatrice. Si, malgré ce soin, nos lecteurs avaient des réclamations à formuler, nous leur recommandons d'écrire directement au

BVP

Bureau de Vérification de la Publicité 49, rue des Mathurins PARIS (8e) auquel nous adhérons comme membre actif.

NOTRE JOURNAL PARTICIPE RÉGULIÈREMENT AUX ÉTUDES SUR LES LECTEURS DE LA PRESSE RÉALISÉES PAR LE CENTRE D'ÉTUDE DES SUPPORTS DE PUBLICITÉ.

CSP

Dir. de la publication : Jean Boizeau

SES EXTRAVAGANTES DÉCLARATIONS ONT TRANSFORMÉ UNE ÉNIGME CRIMINELLE EN GUERRE DE CLASSES ET POURTANT...

Le juge trop bavard de Bruay avait failli faire condamner une innocente

NOUS n'avons cessé de le répéter : ce régime qui s'imposa en 1958, avec le hautain dessein de refaire un Etat, n'aura paradoxalement réussi qu'à défaire la France. Après tant de domaines réservés et pareillement saccagés, voici un dernier exemple : Bruay.

Bruay, où le combat douteux qui s'y livre se transforme en guerre civile.

Avec déjà trois victimes : une fille de seize ans tombée au champ d'honneur de la sexualité considérée comme un des beaux-arts ; un notable passé illico de l'état de suspect à celui du coupable parce qu'il prêtait le flanc au racisme le plus féroce de notre temps, le racisme de classe, le racisme antibourgeois ; la justice enfin, ou plutôt l'idée qu'on s'obstinait à s'en faire, malgré tout, et dont l'étrange visage du juge Pascal nous donne une fâcheuse image.

Dans ce drame, si profondément symbolique du désordre des mœurs et des institutions de la société actuelle, il n'y a rien qui soit satisfaisant pour le cœur et l'esprit.

Depuis le début, le comportement de Me **Leroy** est bizarre. De son emploi du temps à l'heure du crime, il donne plusieurs versions sans en trouver une qui puisse écarter les soupçons. Ce qui le charge et l'innocente tout à la fois.

Comment imaginer que dans les jours de liberté qui précédèrent son arrestation, ce docteur en droit, s'il était coupable, n'aurait pu bâtir, un alibi plus convaincant ?

Contre lui, on retient néanmoins un fait : il a dû se trouver, au moment où fut commis le meurtre, près des lieux où 18 heures plus tard l'on devait découvrir le corps de **Brigitte Dewevre.**

Accablant, dira-t-on.

A ceci près cependant qu'il a eu une nuit (au moins) pour aller mettre le corps de l'enfant étranglée, puis achevée à coups de hachette, ailleurs qu'à huit mètres de la haie d'une maison où il passait la soirée. Et qu'il ne l'a pas fait.

Je sais bien que la logique n'est pas le meilleur véhicule pour reconstituer un itinéraire illogique. Mais quel autre peut-on préférer ?

Quelque hypothèse qu'on nourrisse on vient toujours buter sur ce point : un ou des criminels ne choisissent pas la proximité de leur demeure pour y installer leur victime encore



NOTRE DIRECTEUR EST FORMEL APRÈS SON ENTRETIEN

L'AFFAIRE DE BRUAY

LE JUGE CONNAIT LES 2 VRAIS COUPABLES

LIRE PAGES 4 ET 5

Il n'y a plus d'énigme à Bruay-en-Artois. Grâce aux révélations exclusives que notre directeur a pu recueillir sur place, la vérité éclate. Et le juge dont l'agitation durant toute la procédure a pu surprendre, s'apprête à triompher.

Les dessous de l'enquête, les indices, les témoignages, les oublis volontaires ou

LES SECRETS DU CHÉPISSEUR

Incroyable. Le juge Pascal reçoit dans son cabinet le directeur d'un hebdomadaire de courses qui écrit après l'entrevue : « Le juge connait les deux vrais coupables. »



BRUAY-LA-HAINE : Une communauté divisée où les rancœurs s'aigrissent et s'attisent les passions.

chaude, quand une nuit leur offre la possibilité de la dissimuler ailleurs.

Le divin marquis

Plus graves que ces éléments et les réflexions qu'ils provoquent sont, pour l'opinion publique tout au moins, les rumeurs qui courent sur la vie privée du notaire. Il n'y a certainement pas de fumée sans feu et tout permet de supposer que la sexualité de Me **Leroy** ne relevait pas de la « Veillée des chaumières ».

Mais si tous les quadragénaires un petit peu compliqués de la libido attaquaient les filles de seize ans à coups de hachette, il faudrait faire garder les écoles par les CRS.

Avant d'avoir déterminé le degré de la folie obsessionnelle du notaire — si folie il y a — il semble d'autant plus inconvenant d'en parler que ceux qui l'accablent montrent généralement la plus grande tolérance pour les turpitudes du caleçon.

Il faut pourtant choisir.

On ne peut militer pour la lecture du marquis de **Sade** et de **Sacher Masoch** en solo ou à l'unisson, et s'émouvoir parce qu'un monsieur un peu bougon montre dans le privé des goûts sadomasochistes.

Toutes les considérations n'empêchent pas que depuis trois semaines M. le juge d'instruction **Pascal** a fourré Me Leroy dans le trou.

Qu'il a reçu pendant deux heures dans son bureau et devant le dossier, notre excellent confrère **Alain Ayache** qui commença sa retentissante carrière en se faisant enfermer dans un placard jouxtant la pièce où délibéraient les Goncourt.

Qu'il a laissé dire ou dit ce qu'il voulait.

Qu'il a tenu devant les caméras le rôle de Tartarin jouant les Incorruptibles .

Qu'il a multiplié les erreurs autant que les déclarations capricantes.

Des exemples fâcheux

En veut-on quelques preuves ?

La voiture de Leroy est restée 48 heures devant le commissariat puis dix jours dans la cour ! Ce n'est qu'au douzième qu'on a perquisitionné et posé les scellés. Les vêtements ne furent examinés que le troisième jour. Ce n'est que le dixième que le jardin fut ratissé, etc.

En somme, tout se passe comme si le juge Pascal avait cherché après coup à étayer l'inculpation plus qu'à développer l'enquête.

Le réflexe qu'il a eu est — hélas ! — très courant. On commence par mettre le suspect en prison en espérant faire la preuve plus tard, en cours d'instruction, et avoir l'inculpé à la fatigue.

L'ancien juge **Batigne,** qui, le 29 avril, déclarait au micro de *RTL* que le Parquet, en requérant la mise en liberté d'office de Me Leroy, avait fait preuve « de manque de tact et de finesse » ne devait pas se souvenir de l'affaire **Lacaze** qu'il avait instruite pourtant de semblable et curieuse manière.

A la Pascal, pourrait-on dire !

Sur la simple dénonciation de **Camille Rayon,** un homme des réseaux gaullistes, il avait inculpé de complicité d'assassinat le Dr **Lucien Lacour.** Malgré ses protestations d'innocence, le Dr Lacour fut gardé plusieurs mois en prison. Le non-lieu dont il bénéficia ensuite n'empêcha pas de dormir le juge Batigne qui vient d'écrire ses « Mémoires ».

Comme **Papillon.**

Un suicide sur la conscience

Le juge **Collety** prisait également ces méthodes. Il expédia ainsi à la Roquette une ancienne infirmière décorée pour faits de guerre de la Légion d'honneur. Motif : elle refusait de reconnaître avoir procédé aux avortements dont une dénonciatrice l'accusait :

— Puisque tu fais la forte tête, tu vas coucher avec les putes, lui dit le juge.

La malheureuse ne résista pas.



Enfoncez deux touches
(COMBINAISON SECRETE)
... et partez tranquille !

Votre maison, votre appartement, votre bureau, votre magasin sont efficacement protégés :

L'ELECTRONIC ALARM PORTENSEIGNE

agit comme un radar dans les pièces balayées par ses ondes indécelables. Toute intrusion déclenche l'alarme, sur place ou à distance (nombreuses variantes).

Pose très facile. Haute fiabilité (commutation automatique sur piles intégrées). Technique très poussée et, pourtant, coût plus que modeste (prix conseillé : 690 F)

La Sté PORTENSEIGNE, réputée pour ses antennes TV, ses portiers téléphoniques, etc., produit, diffuse et garantit son ELECTRONIC ALARM, 86, rue Victor-Hugo, à Bagnolet (93) Informez-vous :

CHATEL

BON pour recevoir notice explicative EAP et adresse du spécialiste le plus proche.

Nom .....
Profession .....
Adresse .....

Elle se suicida. Son fils porta plainte. Le juge Collety, prématurément enlevé à notre affection, n'en mourut pas moins dans son lit, sans avoir été autrement affecté.

L'affaire du «Siège 3»

Le juge Pascal n'a rien à envier à son collègue Collety. En 1962, dans les corons, au lieu-dit « Siège 3 » — un quartier de maisons de mineurs se rapportant aux puits — une petite fille de 6 ans fut retrouvée morte dans des conditions telles qu'on refusa le permis d'inhumer. Enquête. Descente du Parquet. Le père de l'enfant, un ancien harki, fut tout de suite mis hors de cause. Alors le juge Pascal, toujours frétillant d'intimes convictions, enferma la mère à la prison de Loos où elle resta deux mois.

Deux mois à répéter qu'elle était innocente. Deux mois sans qu'on pût lui arracher un aveu. Deux mois sans qu'on soit également capable d'apporter une preuve contre elle.

Il fallut donc la libérer. Mais son mari et elle durent quitter la région. Ils ne pouvaient plus vivre sous le poids de cette incarcération qui avait, qu'on le veuille ou non, force de condamnation et dont le seul souvenir chargeait de suspicion le regard des voisins.

Cela, qui est horrible, nous le retrouvons monstrueusement enflé par les grosses caisses de l'exploitation journalistique, dans l'affaire de Bruay. Supposons M^e **Leroy** innocent. Supposons qu'il sorte demain, couvert par un non-lieu. Quelle sera sa vie dans le pays qui est le sien, où il a ses attaches, ses habitudes, ses racines ? Il suffit d'y penser pour trembler.

Or, d'entrée de jeu, le juge Pascal a pris très allègrement son parti de cette possible éventualité. Je l'ai vu et entendu à la télévision, déclarer *avé l'assent* et sur le mode badin :

— J'ai placé M^e Leroy sous mandat de dépôt, pour éviter qu'on ne pût l'accuser de subornation de témoin... Ce qu'on n'aurait pas manqué de faire, s'il était demeuré en liberté provisoire et que fut démontrée son innocence.

Depuis le début tout donc a concouru, et pas toujours par maladresse, à créer l'abominable climat qui est actuellement celui de Bruhaines-en-Artois. M. le juge Pascal peut déplorer les manifestations de colère plus ou moins attisées en déclarant : « *La justice doit être sereine...* », c'est lui qui y a poussé en s'écriant : « *Nous, magistrats, rendons la justice au nom du peuple français et il est bon que le peuple le sache... Nous (magistrats), nous nous taisons et courbons la tête... Tout est tenu secret et vous ne saurez pas pour quels motifs je prends ma décision, etc.* ».

Dans une ambiance surchauffée, où les spécialistes de l'agitation trouvent assemblés tous les éléments nécessaires à leur entreprise, de pareils propos sont autant de détonateurs. Comment s'étonner si des pétitions s'organisent, si l'on remplit des cahiers de signatures pour soutenir le petit juge qui n'a pas peur des gros ?

Sur le terrain où une fillette est morte la « manif » est permanente. On colle des affiches. On distribue des tracts sur lesquels on lit : « *La preuve que ce crime est celui d'un rupin, c'est qu'un ouvrier aurait pu tuer d'un coup de hache, mais pas de sept* » (sic).

Une perquisition, faite pour rechercher la vérité, aider les enquêteurs à comprendre, empêcher l'erreur judiciaire est ressentie comme un affront. On voit se lever des poings. La fureur déforme les bouches. On crie : « Chez la Mayeur ». M^e **Libmann** du barreau de Paris, rapplique dare-dare pour ajouter à l'empoignade dans la boue, le malheur et le sang.

Comme on n'avance pas d'un pouce dans l'explication du mystère et que la mise à mort de Brigitte Dewevre garde son secret, on galope alentour et tous azimuts. Lentement mais puissamment les gauchistes arrivent à transformer le crime possible d'un bourgeois en crime certain de la bourgeoisie. Une communauté se divise. Les rancœurs s'aigrissent. C'est la France de 1972 : un édredon agité de scandales où le meurtre d'un anormal sert de prétexte à l'exaspération politique.

Si c'est là ce que cherchait M. Pascal, il a gagné son pari.

Un signe du déclin

En revanche, s'il désirait autre chose, servir la Justice par exemple, on peut se demander s'il est bon le chemin qu'il a pris.

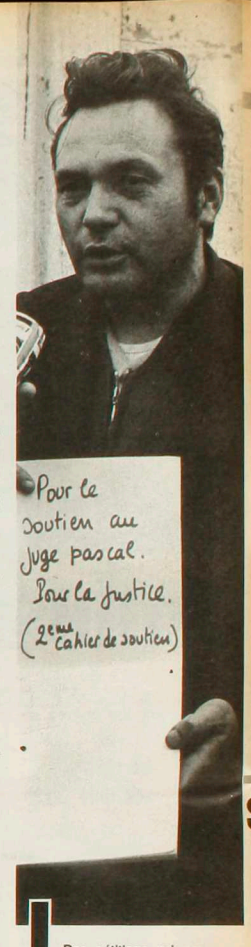
Car tout semble bizarre dans son attitude. Qu'est-ce qui pousse un ancien avocat raté à montrer autant de certitudes dans un dossier incertain ? Qu'est-ce qui pousse cet homme que l'on disait retiré, effacé, devant les caméras et les micros ? Quelle plaie secrète cherche-t-il à oublier ? Ou à venger ?

Derrière ce visage qui se veut débonnaire mais que labourent des tics et que déforment parfois de rapides crispations, on devine une force cachée que vient de libérer cet événement horssérie.

Pour ce petit juge en rébellion contre la hiérarchie de la magistrature qui a couvert tant d'injustices, on voudrait n'éprouver que de la sympathie. Hélas ! On n'aime ni son vocabulaire, ni ses mines, ni son comportement.

Ils n'ont fait, à mon avis, qu'aggraver une situation déjà affreuse et montrer, à travers un fait divers, un nouveau signe de notre déclin.

François BRIGNEAU.



Des pétitions qui servaient aux gauchistes à entretenir l'agitation.

Antiquaire spécialisé

achète armes anciennes jusqu'à 1870 décoration, documentation militaire, objets se rapportant aux sciences et à la marine (maquettes, tableaux, livres).

Recherche également meubles et objets du 16^e au 19^e siècle.

Michel MALNATI
17, rue de Grenelle
PARIS-7^e
Tél. : 222-61-04

l'immobilier à la minute... l'immobilier à la minute

« sur mesures »
VOTRE VILLA
- PROVENÇALE - ou - MODERNE -
de ST-TROPEZ
à MENTON
PROMOTION MOZART
19, avenue Auber — NICE — Tél. : 87.08.20
OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA CONSTRUCTION

PRIX PROMOTEUR
Vente Directe - Immeubles de Luxe
LE CONCORDE
Boulevard Albert 1^er
Livraison début 73
LES JARDINS DE L'ERMITAGE
Chemin de l'Ermitage Cap d'Antibes
Livraison fin 72
Exclusivité
INTER - TRANSAC
3, place de Gaulle, ANTIBES
Tél. : 34.09.73

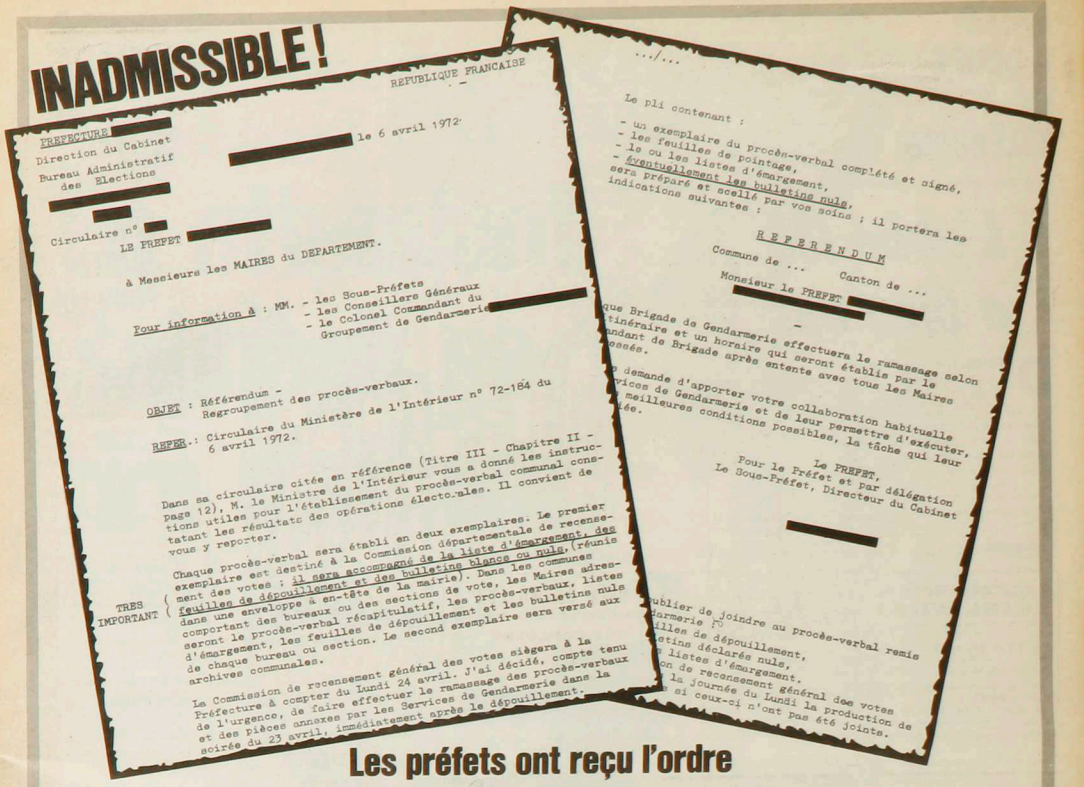
EXCEPTIONNEL
Très grand Standing
Cannes-
CALIFORNIE
Dans résidence de Gde classe Avec Parc majestueux, piscine, tennis, merveilleux appartement 4, 5 p. Luxueusement aménagé. Très grand living - 3 chambres + chambre service, 2 salles de bains - Boxe - Terrasse. PRIX très intéressant sous valeur réelle.
Colin
47 - La Croisette - 06-CANNES
Tél. : 9 h. à 12 h. et 14 h. à 19 h. à 38.13.00 poste 405 et à 38.55.92 heures repas.

MR
La vraie solution pour votre
RÉSIDENCE 3^e âge
Les Résidences UNITE RETRAITE de PEYMEINADE et SAINT-CEZAIRE Près de GRASSE.
Déjà 430 résidents satisfaits de cette solution. Climat exceptionnel. Service total - Sécurité absolue. Renseignements et souscription :
CENTRALE DE VENTE
Michel BERGE
12, boulevard Carnot - GRASSE (06)
Tél. : (93) 36.35.99
Bureau de Vente sur place. Voyage remboursé à l't acquéreur.
Demandez la brochure M

Les Sirènes vous connaissez?
ENCORE DES IMMEUBLES !
UNE RESIDENCE DE PLUS !
OUI... mais... pas comme les autres... !
La ville dans la campagne des mimosas un parc (35.000 m2) la mer une rivière des innovations techniques et financières...
Nous ne pouvons vous en dire plus, mais écrivez-nous et vous saurez comment acquérir un logement avec ou sans apport personnel au départ, au prix d'un loyer, le constructeur vous renseignera :
M .....
Adresse .....
vous prie de lui adresser tous documents concernant un appartement de ..... pièces, sans engagement.
S.C.I. LES SIRENES
Boulevard des Ecureuils
06-MANDELIEU
Tél. : 47-20-15

Les Moulières
20, rue Victor-Hugo - 06-LE CANNET-CANNES
Téléphone : 16.93.99.06.71
CENTRE CALME : Début de souscription - prix fermes et définitifs
Studio 25 m2 + 25 m2 de jardin ..... 41.000 F
Mini 2 pièces 37 m2 + 10 m2 de terrasse ..... 50.800 F
2 pièces 53,85 m2 + 9,60 de terrasse + jardin 25,22 m2 ..... 63.500 F
3 pièces 75,25 m2 + Terrasse 20,80 m2 ..... 100.700 F

INADMISSIBLE !



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
Direction du Cabinet
Bureau Administratif des Elections

le 6 avril 1972

Circulaire n°
LE PREFET

à Messieurs les MAIRES du DEPARTEMENT.

Pour information à : MM. - les Sous-Préfets
- les Conseillers Généraux
- le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie

OBJET : Référendum - Regroupement des procès-verbaux.

REFER. : Circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 72-184 du 6 avril 1972.

Dans sa circulaire citée en référence (Titre III - Chapitre II - page 12), M. le Ministre de l'Intérieur vous a donné les instructions utiles pour l'établissement du procès-verbal communal constatant les résultats des opérations électorales. Il convient de vous y reporter.

TRES IMPORTANT

Chaque procès-verbal sera établi en deux exemplaires. Le premier exemplaire est destiné à la Commission départementale de recensement des votes ; il sera accompagné de la liste d'émargement, des feuilles de dépouillement et des bulletins blancs ou nuls (réunie dans une enveloppe à en-tête de la mairie). Dans les communes comportant des bureaux ou des sections de vote, les Maires adresseront le procès-verbal récapitulatif, les procès-verbaux, listes d'émargement, les feuilles de dépouillement et les bulletins nuls de chaque bureau ou section. Le second exemplaire sera versé aux archives communales.

La Commission de recensement général des votes siègera à la Préfecture à compter du Lundi 24 avril. J'ai décidé, compte tenu de l'urgence, de faire effectuer le ramassage des procès-verbaux et des pièces annexes par les Services de Gendarmerie dans la soirée du 23 avril, immédiatement après le dépouillement.

Le pli contenant :
- un exemplaire du procès-verbal complété et signé,
- les feuilles de pointage,
- le ou les listes d'émargement,
- éventuellement les bulletins nuls,

sera préparé et scellé par vos soins ; il portera les indications suivantes :

REFERENDUM
Commune de ... Canton de ...
Monsieur le PREFET

que Brigade de Gendarmerie effectuera le ramassage selon tinéraire et un horaire qui seront établis par le ndant de Brigade après entente avec tous les Maires ssée.

demande d'apporter votre collaboration habituelle vices de Gendarmerie et de leur permettre d'exécuter, meilleures conditions possibles, la tâche qui leur fée.

Le PREFET,
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur du Cabinet

ublier de joindre au procès-verbal remis darmerie :°
llen de dépouillement,
tine déclarés nuls,
listes d'émargement.
on de recensement général des votes la journée du Lundi la production de si ceux-ci n'ont pas été jointe.

Les préfets ont reçu l'ordre de s'emparer des listes d'émargement électoral

POMPIDOU FAIT VIOLER LE SECRET DES URNES

Le document que nous reproduisons ci-dessus, une circulaire adressée par le ministre de l'Intérieur aux maires, par l'intermédiaire des préfets, est accablant pour le gouvernement.

Par cette circulaire, le Pouvoir ordonne en effet aux maires de lui communiquer les listes d'émargement utilisées lors du scrutin référendaire du 23 avril.

Les listes d'émargement, ce sont les listes sur lesquelles dans chaque commune, dans chaque bureau de vote sont portés les noms des électeurs inscrits. Et chaque fois que l'un d'eux vote, le scrutateur fait une petite croix en face du nom pour éviter toute fraude, c'est-à-dire que nul ne puisse voter deux fois.

Jusqu'ici, et depuis l'introduction en France du suffrage universel, les listes d'émargement étaient toujours détruites après les derniers pointages et une fois écartées toutes possibilités de contestation.

Or cette année, et pour la première fois, les listes doivent être remises à la gendarmerie (!) qui les transmettra au préfet.

Pour en faire des papillottes ?

Ou bien plutôt pour repérer les fonctionnaires, militaires, industriels, commerçants, etc., ces mauvais citoyens comme dit Pompidou, qui, refusant de jouer au « oui » ou au « non » de son référendum bidon, ont préféré s'abstenir ?

On voit trop bien quel parti, quels moyens de pression peut en tirer tel ou tel préfet auprès de tel ou tel électeur.

Lors du premier Conseil des ministres qui suivit le référendum justement, Pompidou avait déclaré officiellement qu'il considérait l'abstention comme l'ennemi public n° 1 du régime démocratique.

Pourquoi ? Parce que, disait-il, l'abstention aboutissait à violer le secret du vote.

Mais qui le viole aujourd'hui, le secret de l'abstention, c'est-à-dire le secret du vote ? Le gouvernement, ce même Pompidou que nous venons de prendre en flagrant délit, la main dans l'urne !

Qu'on ne vienne pas mettre en avant des soucis-statistiques ; il importe d'urgence que les listes électorales soient, comme par le passé, détruites sur place, pour éviter tout moyen de pression intolérable du Pouvoir.

On attend des députés honnêtes et respectueux du droit des citoyens et du suffrage universel interpellant le gouvernement sur ce point et le moment d'annuler sa circulaire scélérate.

DECHARTRE AVOUE

minute
FONDATEUR : JEAN-FRANÇOIS DEVAY
N° 527 Du 17 au 23 mai 1972 2,50 F

C'est MINUTE qui m'oblige à partir !



Nos reporters chez la femme-mystère de Bruay

LA FIANCÉE DU NOTAIRE PARLE

- Copains et coquins pris de panique
- Un ultimatum de Giscard
- Chaban lâche du lest

SABBAGH N'EST PAS QUITTE : "Minute" porte plainte en faux

Par nos envoyés spéciaux :
Irina KOLOMJAR
Jean-Pax MEFRET
Rémy DRELON-MOUNIER

CE QU'ON N'A PAS ENCORE OSÉ DIRE SUR "L'AFFAIRE LEROY"

LA FIANCÉE DU NOTAIRE PARLE : "Est-ce qu'on brise des vies avec des présomptions ?"



PAR UN APRÈS-MIDI D'AVRIL, A BRUAY

ON la cherche à Calais, en Belgique, à Paris. Je l'ai retrouvée sur une plage du Nord dont j'ai promis de taire le nom. C'est là qu'elle a fui la foule et la haine qui montait, dans une villa, près de la mer.

— Le matin, dit **Monique Béghin-Mayeur,** je fais des balades sur la plage. Je marche pendant des heures. Aujourd'hui, j'ai bien fait sept kilomètres. J'avais besoin d'être seule, de me retrouver. Là-bas, à Bruay, on venait me voir comme on va voir un fauve au zoo. Les insultes, les injures glissaient sur moi sans m'atteindre vraiment. Mais ce n'était plus possible.

Entourée de journaux, Monique Béghin-Mayeur est assise par terre les pieds nus. Un pull bleu marine, un pantalon gris, une veste jaunâtre jetée sur ses épaules. Les cheveux courts, le visage nu, les yeux bleus. Elle reprend :

— Depuis un mois, nous sommes à la une de toute la presse. Depuis un mois, on nous traîne

BRUAY - EN - ARTOIS. 30 000 habitants. Trois populations qui cohabitent ensemble mais se mêlent assez peu : les mineurs, la petite bour-

réglée comme du papier à musique, entre les week-ends au Touquet, le bridge, le cinéma à Lille et les dîners du Rotary qui ont lieu au « Relais de la Diligence », à Hesdigneul, une auberge tenue par un ancien mineur, un barbichu qui a été une vedette locale de la chanson et qui se fait ap-

va chez sa grand-mère où elle doit passer la nuit. A 19 h 45, **Dominique Roger** (20 ans), la voit près des garages de la rue de Ranchicourt. A quelques mètres d'un passage qui mène à la villa de **Monique Mayeur,** Dominique aperçoit Brigitte de face. Elle est en conversation animée avec un

ture. Ils voient un sac d'où dépassent deux raquettes de tennis. Et, à côté, un veston roulé en boule.

Le 6 avril, M. et Mme Dewevre ne voient pas rentrer Brigitte. Flahaut et Philippe jouent au ballon dans le terrain vague à peu près à l'endroit où, à 14 h 30,



Un des moments les plus dramatiques de la reconstitution : le juge Pascal place Monique Béghin-Mayeur sur le chemin suivi par Brigitte.

Dans la vie, j'ai toujours fait face. Ce n'est pas aujourd'hui que je craquerai. Depuis dix ans je travaille avec mes deux frères dans notre magasin de 8 heures du matin à 7 heures du soir. **Roger,** mon mari, était un gentil garçon mais il ne connaissait rien aux affaires. Ses parents avaient de l'argent, ils lui ont donné de mauvaises habitudes. Leur entreprise a peu à peu périclité. Roger, en 1960, a monté une librairie, en 1963 la librairie ne marchait plus du tout. Puis la bonneterie en gros de ses parents a fait définitivement faillite. Depuis 1965, Roger ne paye plus d'impôts, vous devinez pourquoi. J'ai fait vivre la maison. Je ne me plains pas, mais j'ai décidé il y a un an d'en finir. D'autant qu'entre nous il n'y avait plus qu'incompréhension et indifférence, du moins de ma part. Je n'ai pas divorcé pour Pierre. Je tiens à le dire...

Une divorcée en province

» Pierre, je le connais depuis treize ans. C'est Roger qui l'a amené à la maison, ils jouaient ensemble au tennis. Il n'y a jamais eu de coup de foudre entre

» Et maintenant ? Maintenant, on accuse Pierre d'avoir étranglé une gamine de seize ans. On l'accuse, on me soupçonne. C'est tout juste si on ne m'a pas mise moi aussi en prison.

« Nous nous sommes contredits »

» Dans leur dossier, il n'y a pas une seule preuve, il n'y en a pas, il n'y en aura pas. Des présomptions ? Est-ce qu'on brise des vies avec des présomptions ? Par leur légèreté, Pascal et Ollier ont fait le malheur de deux familles. Ils veulent que Pierre soit coupable. Pierre ne l'est pas, j'en suis sûre. Le jour du crime, il est venu à midi prendre l'apéritif. Il m'a dit qu'il avait un dîner au Rotary, mais qu'il aimerait voir un match à la télévision. Je lui ai proposé de venir dîner à la maison. Il est revenu le soir habillé de la même façon, avec le même sourire. Nous nous sommes plusieurs fois contredits ? C'est possible, c'est probable, et alors ? N'importe qui, dans les mêmes conditions, s'embrouillerait. Comment peut-on se souvenir à la seconde près des mots, des gestes, des faits qui se sont passés huit ou dix jours auparavant ?

j'avais eu beaucoup de choses à faire, j'étais en retard le soir au rendez-vous avec Pierre. J'ai encore dû faire une piqûre à ma mère qui est très malade, elle a eu deux infarctus et un œdème du poumon. A toute vitesse, ma boîte de maquillage sous le bras, je suis partie pour Béthune. Nous devions aller au cinéma à Lille. J'arrive à Béthune, nous nous y retrouvions souvent à cause des ragots, fatiguée. Pierre m'a même demandé pourquoi j'étais de si mauvaise humeur. Nous sommes bien sûr arrivés en retard au cinéma. Après nous sommes rentrés chacun chez soi. Eh bien ! au cours de cette soirée, je ne me souviens pas si nous avons oui ou non parlé du crime. Je n'y peux rien.

Cet amant sadique...

» Des choses les plus simples, on a fait des montagnes. Et puis enfin quoi, on nous prend pour des ahuris, des imbéciles ? Pierre est docteur en droit, je ne suis peut-être pas intelligente, mais j'ai du bon sens. Et vous croyez vraiment que si nous avions tué cette petite nous aurions laissé le cadavre à moins de vingt mètres de la maison ? Vous croyez

juste derrière il y a des arbres et ça gênait.

Ça gênait quoi ? Monique Béghin-Mayeur ne répond pas. Elle enchaîne.

— J'ai aussi taillé le gazon et les rosiers. Je le fais souvent. Tout comme il arrivait souvent à Pierre de garer sa voiture rue de Ranchicourt.

« J'ai tout perdu »

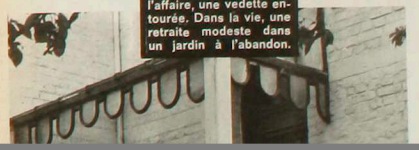
— C'est vrai, me confirmera Roger Béghin, son ex-mari, Monique aimait travailler dans le parc. Tout ce qui touche à la maison l'intéressait. Cette maison que nous avons construite en 1954 ou en 1955 était pour elle une véritable passion.

SEPT MYSTÈRES POUR UN COUPABLE

Si dans « l'affaire » l'intime conviction du juge Pascal a été vite faite, l'enquête bute sur un certain nombre de mystères.

1 Le corps de **Brigitte Dewere** a été découvert le 6 avril à 14 h 30 alors que, selon les enquêteurs et médecins légistes, il





Les deux visages du « petit juge » : depuis l'affaire, une vedette entourée. Dans la vie, une retraite modeste dans un jardin à l'abandon.

Le pari de Pascal : il avait son "informateur"

EXCLUSIF



THIERRY LE LURON IMITE MITTERRAND



minute

FONDATEUR : JEAN-FRANÇOIS DEVAY

N° 538 Du 2 au 8 août 1972 2,50 F

6 milliards de déficit au "Bon Marché"

ÇA CRAQUE CHEZ LES FRERES WILLOT



Nos lecteurs et l'affaire de Bruay

Minute, ses lecteurs, et l'affaire de Bruay

ENCORE Bruay ! Oui, il faut bien, hélas ! reparler de « L'AFFAIRE ».

Parce qu'elle semble avoir mis trop de passion dans pas mal de cervelles. Parce qu'elle éclate en fleurs vénéneuses au cœur de ce maussade été. Parce qu'elle continue à alimenter les propos de table et les disputes des Français plus que le départ de Chaban, l'arrivée de Messmer ou la hausse de l'or et des prix.

Mais quelle affaire ? Celle née un après-midi d'avril, autour d'un jeune cadavre mutilé, abandonné comme un objet encombrant dans un terrain vague et qui, trois mois après, attend toujours d'être vengé ? Ou celle que l'imprévisible, le mirobolant, l'outrecuidant juge Pascal, avant de partir en vacances, a réussi — c'est bien là sa seule réussite ! — à créer autour de sa rondouillarde personne avec une satisfaction évidente ?

La première est une énigme criminelle d'un aspect particulièrement révoltant. Pour la résoudre, il y faudra l'intuition géniale d'un Maigret jointe à la sagacité d'un Bourrel. Elle est lourde de troubles secrets. On en pressent quelques-uns, mais patience : elle va nous réserver d'étonnants coups de théâtre.

La seconde est devenue une affaire politique. C'est celle sur laquelle il nous faut revenir aujourd'hui, car elle tend à se substituer à l'autre, à faire oublier l'essentiel, cette petite assassinée, et en tout état de cause, à embrouiller ce qui devrait être l'évidence.

Nous n'en voulons pour preuve que l'énorme courrier qui nous parvient chaque matin, reflet des perplexités, parfois des malentendus, suscités par le drame de Bruay. A une très nette majorité, nos lecteurs approuvent sans réserve ce que nous avons cru, EN NOTRE AME ET CONSCIENCE nous aussi, devoir écrire. Mais certains s'en déclarent surpris, voire choqués.

« — Pour la première fois, je ne suis pas d'accord avec « Minute », nous écrit un lecteur de la première heure. Vous semblez vouloir à tout prix « blanchir » le notaire. Vous qui, depuis des années, dénoncez les scandales, l'injustice et en subissez les conséquences. »

Ces critiques, même si elles sont le fait d'un petit nombre, nous y avons attaché tout de suite une grande importance. Justement parce qu'elles proviennent de cette famille habituellement unie que constituent les lecteurs de « Minute ».

Alors, n'aurions-nous pas été assez clairs ? Fort bien. Expliquons-nous.



Mais d'abord, balayons l'infecte calomnie que nous avons eu la stupeur de découvrir dans des lettres. Elle nous a fait bondir de colère. « Combien avez-vous touché d'argent pour défendre la cause du riche M. Leroy ? »

Comme vous l'imaginez, ces lettres étaient anonymes. Ceux qui ont eu la bassesse de les écrire doivent, en effet, nous connaître bien mal, nous qui avons, depuis dix ans, mené tant de combats désintéressés, connu et assumé tant de risques, avec, en tête, le seul souci du bien public et, dans nos cœurs, l'exigeante passion de la vérité.

Ah ! elle nous aura coûté cher cette passion qui nous fait nous engager souvent sans prudence, pour accuser ou pour défendre, MAIS JAMAIS AU NOM D'INTÉRÊTS PARTICULIERS.

Toute la collection de « Minute » en témoigne. Et ce n'est pas demain qu'on nous verra jouant les avocats pour tel personnage ou tel groupe, qu'ils détiennent ou non le pouvoir et l'argent.

NOUS SOMMES LIBRES, ET FIERS DE L'ÊTRE. Ceci va sans dire, mais va encore mieux en le rappelant.

Prendre le parti du notaire ? Cela n'a jamais été notre intention, car ce n'était pas notre rôle. Mais il se trouve que, dès les premiers jours — et pratiquement seuls à l'époque — nous avons compris que ce qui aurait dû rester l'affaire Dewevre prenait une bien vilaine tournure : on l'exploitait à des fins politiques et un combat « au finish », indigne d'une véritable justice, s'engageait entre un juge et un inculpé dans un climat de guerre sociale.

Alors, nous avons décidé de reprendre les choses à zéro, de passer au crible les charges qui, sur les seules confidences du juge Pascal, paraissaient accabler le notaire. Nos reporters sont allés à Bruay, certains persuadés que Pierre Leroy était le coupable. Ils sont gens loyaux et qui ne s'en laissent pas conter. Ils ont fouillé, écouté, confronté. Et au fur et à mesure de leur enquête, une certitude apparaissait : l'instruction était menée à sens unique, sur des présomptions fragiles, souvent mêlées à des ragots délirants, mais recueillis avec le plus grand sérieux par ceux dont le métier aurait été de les confronter aux froides réalités.

Les unes après les autres, les charges présentées comme les plus graves s'effritaient.

Nous ne reviendrons pas sur leurs détails : ils ont été exposés dans nos précédents numéros. Mais nous avons tenu, cette fois, à présenter à nos lecteurs un document indiscutable : c'est l'arrêt de la Cour d'Amiens qui décida de la mise en liberté de Pierre Leroy. Et a entraîné celle de Mme Mayeur.

Il faut le lire attentivement. En l'état actuel de l'enquête, tels sont les faits. Ils se passent de commentaires. Est-il besoin d'ajouter que si d'autres, dûment vérifiés, venaient à être portés à notre connaissance, ils auraient largement leur place dans les colonnes de « Minute ».



Pendant ce temps que faisait le juge Pascal ? Paradant à la télévision ou devant les micros de reporters, dévidant complaisamment le fil ténu de ses intuitions, même lorsqu'il ne cadrait pas avec l'évidence, il suivait son « dada » et cultivait un personnage : celui du petit juge, ami des humbles et terreur des riches.

Qu'il nous pardonne, mais ce personnage-là, monté en épingle maintenant par certaines feuilles, relève du plus mauvais feuilleton. Il est peut-être propre à enfiévrer les esprits faibles — et c'est bien là le danger — mais il ne résiste pas à l'examen.

Tout autant que d'une partialité inexplicable — et qui est peut-être le vrai secret de l'affaire de Bruay — le juge Pascal aura fait preuve dans la conduite de son instruction d'une singulière légèreté.

Ce n'est pas, semble-t-il, la première fois. « Minute » a révélé en quelles circonstances, il y a déjà quelques années, une femme d'ouvrier avait été maintenue deux mois en prison. On la soupçonnait d'avoir supprimé sa fillette. Quand on constata qu'elle ne pouvait pas être la coupable, son mari et elle durent quitter la région tant l'existence leur était devenue impossible. Là aussi, le magistrat instructeur avait agi par intime conviction : il s'agissait du juge Pascal.

Il est dérisoire, après cela, de voir la presse gauchiste présenter le bon petit juge comme une victime de la société oppressive, parce qu'il voulait mettre la justice au service du peuple.

Il est significatif de lire dans « Politique Hebdo », brûlot révolutionnaire de l'espèce la plus dangereuse : « *Instruire et juger sous le contrôle du public, tel était le désir du juge Pascal... Il a concouru efficacement à la prise de conscience de l'importance particulière de cet objectif pour la société de demain...* »

Nous savons de quelle société il s'agit, aux couleurs de larmes et de sang.

Mais il est déplaisant de voir un magistrat, dans un ultime geste de dépit, jeter en pâture à une opinion déjà surexcitée, ses notes professionnelles, pétard aussitôt exploité par le très progressiste Syndicat de la magistrature.

Notes au demeurant des plus honorables, même si elles sont en baisse sur l'an passé. Mériterait-il toujours les mêmes, ce juge en révolte, après le peu reluisant témoignage qu'il gardait pour la bonne bouche, pour refuser une fois de plus la mise en liberté provisoire ? Nous voulons parler de la demoiselle Le Her qui s'est brusquement sou-



Une conception contre laquelle nous nous sommes élevés : la justice comme à la parade foraine.

Minute, ses lecteurs, et l'affaire de Bruay

venue, quatre ans après, avoir été victime dans des conditions rocambolesques des fantaisies sexuelles du notaire.

Qui est-elle, cette Thérèse Le Her ? La malheureuse héritière d'une famille traumatisée par l'une des plus retentissantes affaires judiciaires de l'avant-guerre, l'affaire Seznec (1). Une déséquilibrée qui a dû faire plusieurs séjours dans des hôpitaux psychiatriques. Une mythomane, avide de notoriété qui a déjà cherché à attirer sur elle l'attention en racontant qu'on avait tenté de la droguer, qu'elle avait été violée sur la route d'Arras par un homme armé (et qui pointait un revolver sur sa nuque !).

Bref, on peut difficilement croire Thérèse Le Her sur parole. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle est, bien que majeure, sous tutelle judiciaire, un certificat médical attestant son incapacité mentale. Ses papiers portent la mention F.C. 71 (fichier curatelle en 71) ce qui doit mettre immédiatement en garde toute personne, et à plus forte raison un magistrat, devant les actes ou les fabulations de la jeune femme. Or elle a pu être entendue, déposer plainte, se constituer partie civile.

Questions : comment le juge Pascal avait-il pu ignorer cette anomalie et pourquoi, lui si bavard, n'en a-t-il jamais fait état ?

On laisse à ses partisans le soin d'épiloguer sur cet étrange témoignage.

Voilà, amis lecteurs, ce que nous avions à cœur de vous dire.

Que ceux qui auraient pu, par hasard, en douter, se rassurent. Non, nous n'avions pas choisi délibérément telle ou telle attitude. Non, nous n'avons pas cru ceci, plutôt que cela. Non, nous n'avons pas pris parti POUR le notaire, la fortune ou le rang social ne suffisant pas à nos yeux à faire une caution bourgeoise.

En revanche, nous nous sommes élevés CONTRE cette justice sur la place publique, génératrice de haines et où risquent un jour de sombrer nos plus chères libertés.

A bien y réfléchir, nous ne trouvons pas un mot à retirer de ce que nous avons écrit à propos de Bruay. Certes, nous ne prétendons pas comme le présomtueux juge Pascal détenir la vérité... Certes, il y a d'étranges pans d'ombre dans ce crime hors série. Certes, il reste un assassin à démasquer, qui doit bien rire aujourd'hui.

Ah, celui-là ! Quel reporter ne rêve de pouvoir contribuer à le confondre, à quelque milieu qu'il appartienne, quel que soit le réseau de protection dont il s'entoure ?

Et existe-t-il d'autre devoir pour un journal respectueux de ses lecteurs que d'admettre son erreur SI LA PREUVE VENAIT A EN ÊTRE APPORTÉE ? Pour notre part, nous n'y avons jamais failli.

minute

(1) *Guillaume Seznec avait été condamné au bagne à perpétuité pour l'assassinat de son ami, le conseiller général Quémeneur. Le cadavre n'avait jamais été retrouvé.*

Après l'arrêt de la Cour d'Amiens

A VOUS DE JUGER

Le texte que nous reproduisons ci-dessous est le seul document juridique officiel publié depuis le début de l'affaire de Bruay. Il s'agit de l'arrêt de la chambre des mises en accusation d'Amiens qui a rendu la liberté au notaire Me Leroy.

● Contre le notaire

« Attendu que les faits objets de la procédure se sont produits à Bruay dans les circonstances suivantes :

» que la jeune Brigitte Dewevre sortie le mercredi 5 avril vers 19 h 45 de la rue de la Comté où habitaient ses parents, pour prendre la rue de Ranchicourt afin d'aller coucher chez sa grand-mère dans un autre quartier de la localité, a été retrouvée le lendemain 6 avril, dans l'après-midi, étranglée sans qu'il y ait eu viol et achevée à l'aide d'un instrument tranchant sur un terrain vague limitant à l'ouest la propriété de Monique Mayeur, épouse Beghin et fiancée de Leroy ;

» que Leroy avec sa voiture automobile « Peugeot 504 » avait, le 5 avril, à l'heure présumée du meurtre d'après l'état de digestion d'une orange achetée par la victime vers 17 h 30, stationné derrière la propriété Mayeur, c'est-à-dire précisément dans la rue de Ranchicourt, a été soupçonné d'avoir commis ce meurtre et, en conséquence, a été arrêté ;

» que dans son information le juge d'instruction s'est attaché à dégager contre Leroy un certain nombre de charges ;

» que l'une de ces charges serait constituée par les explications non satisfaisantes de Leroy sur son emploi du temps dans la soirée du mercredi 5 avril, entre le moment où vers 19 h 30 il est sorti de son étude de Bruay et celui où, vers 20 h 10, sa présence a été constatée rue de Ranchicourt ;

» que Leroy a prétendu qu'après avoir regagné son domicile chez sa mère à Houdain, vers 19 h 5, il aurait changé de chemise et qu'à 19 h 40, pour revenir à Bruay, il aurait passé par Saint-Pol afin d'essayer sa voiture dont le fonctionnement l'inquiétait, il est de fait que le juge d'instruction ayant refait le trajet Houdain-Saint-Pol-Bruay avec une puissante voiture constamment poussée à fond, à l'aide de motocyclistes qui lui ouvraient la route, a mis trente-huit minutes pour effectuer ce parcours et que Leroy a seulement indiqué qu'il avait dû partir de Houdain non pas à 19 h 40 mais à 19 h 30 ;

» qu'une seconde charge résulterait des variations de Leroy quant à son arrivée chez Monique Mayeur, à 20 h 35 ;

» qu'après avoir prétendu s'être rendu directement chez sa fiancée à son arrivée à Bruay, il a dû admettre avoir attendu pendant un certain temps avant de pénétrer chez elle par les barrières de la propriété ;

» qu'il a expliqué cette attente, d'abord par sa préoccupation de ne pas se faire remarquer du voisinage alors qu'il y avait de la circulation dans la rue, plus tard par son désir d'éviter une rencontre possible avec l'ancien mari de Monique Mayeur, le sieur Beghin, dont il est établi que les visites à celle-ci, pour raisons d'affaires, se produisaient parfois vers 20 h et se prolongeaient en général un peu au-delà de cette heure ;

» qu'une troisième charge se déduirait des constatations médicales dont le corps de Brigitte Dewevre a été l'objet ;

» que l'autopsie aurait établi que la malheureuse victime, après strangulation dans un certain lieu, aurait été portée et traînée sur le terrain vague où elle a été retrouvée, que selon le juge d'instruction, ce lieu ne pouvait être que le jardin de la fiancée de Leroy, étant donné que les éraflures présentées par le corps n'auraient pu se produire que par la poussée de ce corps au travers d'une haie épineuse, en l'espèce la haie séparant le jardin Mayeur du terrain vague, haie que Monique Mayeur aurait, du reste, fait retailler dès le 6 avril pour masquer la trouée ainsi pratiquée ;

» qu'une quatrième charge, celle-là des plus importantes, aurait été apportée par un sieur Leblanc qui, après avoir vu apparaître Leroy sur les écrans de la télévision, aurait cru reconnaître en lui un personnage qu'il avait aperçu, le 5 avril vers 19 h 50, à Bruay, personnage qui, ce jour-là donnait le bras à une jeune fille de la taille de Brigitte Dewevre et s'enfonçant avec elle dans une impasse de la rue Alfred-Leroy ;

» que Leroy ayant été présenté à Leblanc, celui-ci avait déclaré que si Leroy n'était pas ledit personnage, c'était en tout cas son sosie ;

» que le juge d'instruction a encore fait ressortir d'autres charges de moindre importance, résultant notamment de contradictions sur certains détails dans des déclarations passées d'un côté par Leroy, d'une autre côté par Monique Mayeur ;

● Pour le notaire

» que des charges ainsi retenues par le juge d'instruction sont contrebalancées par plusieurs éléments à décharge ;

» que les appréciations divergentes sur le temps qu'il aurait fallu à Leroy pour revenir de Houdain à Bruay via Saint-Pol ne portent en réalité que sur une dizaine de minutes, tout au plus un quart d'heure ;

» que la thèse suivant laquelle Leroy ne serait allé, ce soir-là, ni à Houdain ni à Saint-Pol, est évidemment mise en échec par la déposition d'une dame Salmon qui a dit avoir vu Leroy à Pernes à 19 h 40 au volant de sa voiture ;

» qu'il faut constater que cette déposition s'accorde mal avec le témoignage du sieur Leblanc qui a dit avoir aperçu, à 14 h 50, ledit Leroy ou son sosie, avec à son bras une jeune fille ;

» que si Leroy était à Pernes à 19 h 40, il semble qu'il lui aurait été difficile, du fait qu'il roulait sur une route sinueuse et traversant plusieurs agglomérations, de se trouver rue Alfred-Leroy, à Bruay, à 19 h 50 après avoir franchi une dizaine de kilomètres et pris le temps nécessaire pour entrer en contact avec Brigitte Dewevre ;

» que le caractère réservé, et même farouche, à l'égard des hommes, généralement attribué à la petite victime, ne permet pas de concevoir comment elle aurait pu donner rendez-vous à un quasi-quadragénaire pour s'enfoncer facilitèrement à son bras dans une impasse ;

» que, du reste, la jeune fille aperçue par Leblanc aurait eu, d'après lui, les cheveux assez longs, alors que Brigitte les portait courts ;

» qu'il faut encore noter que, vers 19 h 45, une demoiselle Roger avait rencontré, rue de Ranchicourt, Brigitte Dewevre en conversation avec un jeune homme, qu'elle a dit, après confrontation avec Leroy, ne pouvoir être Leroy ;

» que, sur les raisons pour lesquelles Leroy aurait attendu dans la rue de Ranchicourt, avant de rentrer chez Monique Mayeur, les explications données par lui ne peuvent être rejetées ; qu'il était peut-être effectivement désagréable de se trouver en présence de l'ancien mari de Monique Mayeur, même si celui-ci, en pareil cas, ne lui avait jamais manifesté d'humeur ; qu'on peut comprendre aussi que, pour des raisons d'amour-propre, il ait d'abord cherché à donner d'autres motifs à son attente dans la rue ;

» que, sur des raisons tendant à faire écarter la thèse du meurtre commis dans la propriété Mayeur, il y a lieu de remarquer que, d'après l'analyse des particules de terre, de végétaux et d'autres matériaux trouvés sur le corps de Brigitte Dewevre, celle-ci paraît bien avoir été jetée à terre et étranglée sur le sentier public traversant, du nord au sud, le terrain vague et non dans le jardin de Monique Mayeur ;

» que si Monique Mayeur a fait tailler sa haie, jeudi 6 avril, il est établi que, depuis la veille 5 avril, avant l'heure du meurtre, elle faisait effectuer chez elle des travaux de jardinage ;

» que les expertises diverses auxquelles il a été procédé en vue de parvenir à découvrir de possibles traces de sang sur les outils de jardinage de Monique Mayeur, sur les vêtements de Leroy ou sur les coussins de sa voiture sont demeurées négatives ;

» que les raisons pour lesquelles Leroy, seul ou aidé de Monique Mayeur, aurait étranglé la fillette, apparaissent actuellement inexplicables ou, en tout cas, inexpliquées ;

» que Leroy a été donné par les experts psychiatres comme tout à fait sain du point de vue mental, que certains témoignages relatifs à de prétendues bizarreries dans son comportement sexuel ont été rétractés ;

» qu'en l'état, il ne semble pas davantage possible de comprendre pourquoi Leroy, homme passant pour intelligent et averti, aurait laissé le cadavre de sa victime aussi près de la demeure de sa fiancée et de la rue de Ranchicourt où bien des gens avaient pu voir sa voiture à l'arrêt dans la nuit du 5 au 6 avril ;

» QU'IL APPARAIT QUE, DEPUIS LE PLACEMENT DE LEROY SOUS MANDAT DE DEPOT, C'EST-A-DIRE PLUS DE TROIS MOIS, LES MINUTIEUSES ET TRES ACTIVES INVESTIGATIONS DU JUGE D'INSTRUCTION N'ONT AJOUTE, CES DERNIERS TEMPS DU MOINS, AUCUN ELEMENT DECISIF A L'APPUI DE LA THESE DE LA CULPABILITE DE LEROY.

LE DÉPUTÉ N'EST PAS AU COURANT

ON se plaint que les députés n'assistent jamais aux séances de l'Assemblée... Mais c'est pire : non seulement ils n'y vont pas, mais ils ne savent même pas ce qui s'y passe.

A preuve cette histoire.

Il y a quelques semaines, le directeur d'une **SICA** des Charentes (entendez Société d'intérêt collectif agricole) écrit au député UDR du coin **Bignon** (Albert) pour lui demander des précisions sur un nouveau projet de loi sur l'élevage à l'étude.

Naturellement, Bignon n'est pas au courant, mais, dit-il, il va se renseigner auprès du **service législatif du groupe UDR** de l'Assemblée qui, lui, bien entendu, ne peut pas ne pas l'être, puisqu'il n'a que ça à faire.

Enquête terminée, voici la réponse textuelle (Bureau 163 - PC/MS) que fait à Bignon, au nom du groupe UDR, le chef dudit service législatif, un certain **Chrétien** (de peu de foi).

— Je ne vois pas à quel texte fait allusion votre correspondant. Aucun projet de loi sur l'élevage n'a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Contact pris avec le ministère de l'Agriculture, il ne semble pas qu'un tel texte soit en préparation.

Enregistrée

Bignon s'empresse de répercuter auprès du directeur de la SICA, qui se dit qu'il a lui-même dû rêver ou tomber sur la tête.

Pas du tout. Car, vérification faite, une proposition de loi sur l'élevage à bel et bien été enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale, le 6 mars 1972, sous le n° 2254. Elle a même été annexée au procès-verbal de la séance du 26 avril 1972 et envoyée à la Commission de la reproduction et des échanges.

Mieux : de qui émanait-elle, cette fameuse proposition de loi ? De deux députés de la majorité, l'UDR de Dordogne **Beylot** et le giscardien de Savoie **Delachenal.**

Voilà qui montre bien dans quel désordre et avec quelle totale inefficacité on « travaille » tant au groupe UDR de l'Assemblée qu'au ministère UDR de l'Agriculture.

Mais ça n'empêchera pas, lors de la prochaine campagne électorale, nos députés de la majorité de venir se vanter de leur « travail législatif considérable ».

Considérable, peut-être. Mais considéré comme moins que rien.

Solange brûle un siège pour l'UDR



Madame Solange Troisier prononçant son discours au 2e Congrès de la Fédération Française des Pompes Funèbres

Les copains

ORDRE de l'Elysée à **Messmer :**

— Prenez **Ortoli** en charge. Donnez-lui un bureau à l'Hôtel Matignon, avec les accessoires habituels : secrétariat, voiture, chauffeur. Et que ça saute.

Ça a sauté. Ortoli est recasé tout confort aux frais de la République. Et comme il a six mois de traitement ministériel à croquer, ainsi que tous ses collègues limogés du gouvernement **Chaban,** la soudure est assurée jusqu'en 1973. Date à laquelle Pompon espère lui refiler le poste juteux (exempt d'impôts) de président de l'Exécutif européen.

On n'arrête pas le progrès, même social.

Pététaudière

DES milliers de télégrammes qui restent en plan, chaque jour, c'est le scandale que dénoncent les syndicats CGT et CFDT du central Paris-Bourse.

Très bien. Seulement on apprend en même temps que le personnel CGT et CFDT de la poste rue Pernetty se met en grève. C'est ça qui accélère la distribution, sans doute ?

Il y a trop de travail, on s'arrête... MM. les usagers n'auront qu'à attendre.

RECEMMENT malheureuse avec les urnes municipales à Sarcelles, Mme Solange Troisier, député d'une majorité qui sent le sapin, voudrait se rattraper avec les urnes funéraires. Nous la voyons ici en pleine action, c'est-à-dire en pleine danse macabre, en train de faire entendre sa voix d'outre-tombe et crier, peut-être à l'adresse du dernier carré de gaullistes : « Debout les morts ! » Mais Pompidou veille. Il a demandé à Marcellin une étude détaillée sur la mort sarcelloise de Mme Troisier. S'il entend que ses troupes de choc se montrent, il ne désire pas pour autant que l'UDR devienne le parti-convoi. Et à titre personnel, il n'a pas envie de rester dans l'histoire sous le nom de Pompidou funèbre.

Léo a de quoi faire des cocottes

UN qui a été pris de court par sa mise à pied, c'est Léo Hamon. Il croyait si fort à sa longue carrière sous-ministérielle qu'à peine nommé — trois semaines avant sa chute ! — secrétaire d'Etat à la Participation il avait commandé force enveloppes et papier à en-tête de ses nouvelles fonctions.

Peu au courant des allées et venues de ces microbes que sont Messieurs les secrétaires d'Etat, l'administration des Domaines n'en faisait pas moins envoyer la semaine dernière un plein camion de cette papeterie



au 69 de la rue de Varennes.

Hélas ! Léo n'était plus là pour réceptionner la marchandise et l'on expédia le camionneur et son chargement sur la propriété des **Hamon,** à Palaiseau.

Cela fait toujours un peu de baume pour le pauvre Léo. Lui qui ne se console pas de n'être plus qu'un participe passé et se résigne mal à reprendre du service à la faculté de Droit, il est au moins assuré d'avoir du papier à lettres jusqu'à la fin de ses jours.

Fermé aux masses

SI vous avez envie de savoir à combien se chiffrerait dans le cadre du budget la réalisation des objectifs du programme socialo-communiste, ne demandez surtout pas à Jacques Duclos. Il vous enverrait balader.

C'est ce qu'il a fait l'autre jour à Amiens où la question lui était posée.

— C'est à l'étude, répondit Pépé-gâteau très désinvolte ; mais il s'agit là d'un problème très compliqué et difficile à faire comprendre aux masses populaires.

On ne saurait mieux envoyer dire aux dites masses qu'elles sont trop c... pour comprendre.

Merci pour elles.

N° 7 Le numéro : 1 F. MARS-AVRIL 1972

l'Action funéraire

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES POMPES FUNÈBRES (Groupement de la Chambre syndicale nationale des Pompes Funèbres et de l'Association professionnelle des Conseillers funéraires)

Siège social : 155, rue Lecourbe - PARIS-XV - Tél. : 734-37-82

minute
FONDATEUR : JEAN-FRANÇOIS DEVAY
N° 561 Du 10 au 16 janvier 1973 3 F

BRUAY
Ce que nous avons découvert

De sa prison L'INSPECTEUR DES IMPOTS PARLE du "SCELLÉ n° 9"

DEGA ACCUSE CINQ MINISTRES dans le scandale des FRAUDES FISCALES

ÉLECTIONS : Le secret du voyage de POMPIDOU

Immobilier
Côte d'Azur

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
A SAISIR A GOLFE JUAN
(Station vacances ETE-HIVER)

Particulier vend **TRES URGENT** sans intermédiaire dans résidence moderne de grand Standing au bord de mer même, face plage de sable fin et port de Yachts avec vue féerique imprenable. Appartement 2 pièces (Gd Living + chambre + cuisine + salle de bains + Très belle terrasse face mer) entièrement meublé + Télévision. (Parking facile). Excellent placement, location assurée à l'année. Prix consenti en dessous valeur réelle.

Renseignements :
PARIS 720.06.31 (heures bureau)
ANTIBES 34.38.66 (tte la journ.)

A CANNES
près du Lycée
et du square Carnot



près du centre commercial



la Croisette à 5 minutes



Immeuble de luxe
du studio au 4 pièces
prix moyen 2.000 F le m2
Garantie bancaire La Hénin
construction en cours

LES RÉSIDENCES
De Grignan

M _____
rue _____

désire recevoir votre documentation concernant les RESIDENCES DE GRIGNAN
VIEILLEDENT Frères PROMOTION
112, bd Carnot - 06110 Le Cannet
Tél. : (93) 39.22.28

Notre envoyé spécial Jean-Pax MEFRET révèle

LES NOUVELLES PIÈCES QUI FONT REBONDIR L'AFFAIRE DE BRUAY

• Une R 16 blanche à la casse
• 300 haches dans une remise
• les confidences de la femme de Vanhoye, le maniaque sexuel

PAS rasé, les mains à plat sur la table de bois encombrée de papiers, il lève des yeux fiévreux, esquisse un sourire et me tend la main gauche. La droite a le poignet bandé.

— Un souvenir de famille, explique-t-il. L'arthrose.

C'est tout. Il n'en dit pas plus. Il faut lui arracher les mots.

Pas de journaux dans son bureau aux murs nus. Pourtant, en ce 4 janvier, l'affaire de Bruay vient de rebondir. La presse parle de **Joël Vanhoye,** 28 ans, un garçon détenu depuis juillet dernier à la prison de Béthune. Mais **Pierre Leroy** fait la moue. Sans énergie. Il est désabusé.

Comme s'il savait que la police ne trouvera jamais le coupable et que sur lui, le notaire de Bruay-en-Artois, pèsera à jamais un doute abominable : est-il ou n'est-il pas l'assassin de la malheureuse **Brigitte Dewèvre,** odieusement tuée dans la nuit du 5 au 6 avril sur un terrain vague de la rue de Ranchicourt ?

Sa seule satisfaction : les réactions des gens du pays. Ils ne lui tournent pas le dos. Ils ne l'observent pas comme la bête curieuse. Ou le « Mister Hyde » malfaisant.

Seuls les Dewèvre et quelques familles des corons stimulées par les gauchistes persistent à croire à sa culpabilité.

Ils y croient tellement qu'ils menacent encore :

— Nous ferons justice nous-mêmes, affirment-ils.

Pour les parents de la petite Brigitte, l'assassin c'est Leroy et, bien entendu, avec lui, « la » **Mayeur.**

— Elle est hantée par le souvenir de ma gamine, crie la mère de Brigitte. La preuve : elle met des volets à l'arrière de sa maison. Elle ne veut plus voir le cadavre de ma petite fille !

Monique Mayeur, elle aussi, déprimée, se calfeutre dans sa villa. Cette femme, qui avait toujours eu une vie active, mène une existence de recluse. Elle ne travaille plus. Elle voit peu de monde. Et la porte de sa belle résidence toute blanche du boulevard de la République, à Bruay, reste hermétiquement fermée.

— C'est le remords, expliquent les Dewèvre ; car si on n'avait pas enlevé le dossier des mains du juge **Pascal,** si on avait attendu un mois de plus, la vérité aurait éclaté.

— Et l'enquête parisienne n'a qu'un but, poursuit Mme Dewèvre. Faire découvrir UN coupable. Mais pas LE coupable.

Allusion à peine déguisée à Joël Vanhoye.

Un maniaque sexuel

28 ans, mince, les joues creuses, Vanhoye est connu dans la région. Détraqué sexuel, il a souvent eu affaire aux gendarmes. La prison de Béthune, il connaît. Il y a passé sept années en tout ! Mais chaque fois qu'il en sortait, c'était pour promettre qu'il ne recommencerait plus.

Il l'avait juré à sa femme, une jeune fille issue d'une famille honorablement connue de la région, le jour de leur mariage précipité, le 7 mars dernier. Mais le vice était plus fort. Et Joël Vanhoye ne vit pas naître **Jean-Robert,** son petit garçon : quelques jours avant, fin juillet 1972. Les gendarmes l'avaient ramené en prison. Pour deux affaires de mœurs.

La première fois, à la sortie d'un bal de Bruay et sous la menace d'un poignard, il avait forcé une fille à se déshabiller puis lui avait fait subir des violences très particulières. La deuxième fois, à un arrêt d'autobus, à Labussières, un village à quelques kilomètres de Bruay-en-Artois.

C'était au mois de juillet 1972. A 4 heures du matin, une jeune fille attendait l'autobus. Vanhoye s'arrêta. Lui proposant de la déposer quelque part. Dans cette région, le froid aidant, les filles repoussent rarement une telle invitation. Elle monta. Un peu plus loin, Vanhoye sortit un couteau. Il la menaça. La força à se dévêtir... et abusa d'elle. Toujours de la même façon. Comme à Sodome.

La victime porta plainte. Elle avait relevé le numéro de la voiture.

— Une R.8 ou R.10 blanche, dit-elle.

Vanhoye fut vite retrouvé. On présenta sa photo au milieu d'une cinquantaine d'autres. Elle le reconnut immédiatement. Mais rien ne perça de cette affaire. Les viols sont si courants dans la région ! On n'en fait plus état.

Pourtant les gendarmes s'intéressaient déjà à Vanhoye. Depuis le meurtre de **Myriam Vuillaume,** assassinée à Cauchy-la-Tour et découverte dans un champ avec une pierre dans le rectum !

Des cauchemars en prison

Ils avaient vérifié l'emploi du temps de Vanhoye. Et justement, pour cette soirée du 20 mars 1972, il n'avait pas d'alibi.

Les gendarmes firent un rapport, mais n'allèrent pas plus avant. C'est alors qu'un matin, M. **Capelle,** juge d'instruction à Béthune, qui s'occupait du dossier Vanhoye, reçut une lettre. Elle émanait d'un compagnon de cellule de Vanhoye.

— Il fait des rêves bizarres, expliquait-il. Des cauchemars ! Il parle du crime de Bruay. Il cite le prénom de Brigitte. En promenade, il raconte aussi qu'il est très au courant de l'affaire de Bruay...

Le juge Capelle transmet aussitôt la lettre au juge **Sablayrolles,** à Paris. Et c'est ce dernier qui met les enquêteurs sur la piste. Au départ, elle semble bonne.

Vanhoye est un détraqué sexuel. Il attaque ses victimes avec un instrument tranchant. Il n'a pas d'alibi sérieux pour le soir du crime de Brigitte. Comme pour celui de Myriam Vuillaume. Il possède une voiture blanche. A l'époque, c'était une R.16, blanche également. La police la découvre à la casse ! Complètement dépouillée ! Impossible de retrouver quoi que ce soit aux fins d'analyse. D'autant que le garagiste se souvient que Vanhoye est venu récupérer « certaines choses » dans le véhicule une semaine après l'avoir vendue.

La femme de Vanhoye est interrogée. Elle parle de son mari. De ses habitudes sexuelles. Elle dit aussi que, souvent, il la frappait sans raison. Qu'il la menaçait. Elle raconte qu'un jour il l'avait entraînée dans une carrière isolée et que, sous la menace d'un couteau, il l'avait forcée à se déshabiller. Puis elle dit aussi qu'un soir il lui a avoué en pleurant avoir fait le coup de Bruay.

"Le franciscain de Bourges"

Où était-il ce soir-là ? Dans la nuit du 5 au 6 avril ?

— Moi, j'ai vu le film « Le franciscain de Bourges », explique sa femme. Je ne me rappelle pas la présence de Joël. Je crois même qu'il n'était pas là.

Interrogé, Vanhoye dément. Pour se justifier, il donne même des précisions sur l'émission des « Dossiers de l'écran » programmée ce soir-là à la télévision.

Ces détails, le commissaire **Jacques Mathieu,** du SRPJ de Paris, s'efforce en ce moment de les vérifier. Avec son équipe, ce commissaire de 34 ans mène l'enquête tambour battant. Son premier voyage à Bruay, il le fit le 15 août. Pour cela, il avait annulé ses vacances. Réinterrogatoires. Vérifications, rien n'a été laissé au hasard. Mais que de lacunes ! Ainsi la pauvre Brigitte n'avait pas été violée. Mais a-t-elle pu être sodomisée ? C'était la manie de Vanhoye... Hélas ! on ne le saura jamais. Rien ne figure à ce sujet dans le rapport d'autopsie établi par M. **Lenoir,** le médecin légiste de Béthune.

En outre, chez le grand-père de Vanhoye, qui habite à proximité, on a retrouvé 300 haches dans la remise. Or c'est à l'aide d'une hache que Brigitte fut assassinée.

Le commissaire Mathieu a fait prendre aussi des vues d'avion du quartier des corons. Il dénombra sept « caravanes » que le fameux inspecteur « Sherlock » **Ollier,** du SRPJ de Lille, chien policier du juge Pascal, n'avait pas découvertes malgré son flair.

Le "bide" du petit juge

Ainsi l'enquête continue à Bruay-en-Artois. Pas seulement sur Joël Vanhoye, mais sur d'autres suspects aussi sérieux. Dont un chauffeur routier sur le cas duquel on se penche avec beaucoup de curiosité. Ce qui prouve à l'évidence que le petit juge Pascal n'avait pas fait tout ce qu'il devait faire.

Depuis qu'il n'est plus dans l'enquête, d'ailleurs, les témoins de l'affaire sont de moins en moins affirmatifs. Quant au voisin de Brigitte Dewèvre, **Jean-Pierre Flahaut,** le jeune garçon, que Pascal considérait comme un témoin important, il est toujours enfermé dans un centre d'éducation surveillée !

Néanmoins, Henri Pascal ne démord pas. Il continue à faire des déclarations à la presse. La dernière en date étant relative à Joël Vanhoye.

— Un bobard ! ricane Pascal.

Qu'en sait-il, puisqu'il n'a plus le dossier ?

Il s'en console en continuant ses déclarations intempestives. Comme lorsqu'il prétendit que « la présence constante des avocats auprès des inculpés est nuisible à la recherche de la vérité ».

Ce qui lui a attiré une protestation cinglante de l'Union des jeunes avocats du Barreau de Lille.

Pour retrouver sa popularité, Pascal organise des conférences. A Calais, une salle de 500 personnes est prévue.

— Ce n'est pas suffisant, déclara le juge Pascal.

Alors on installa un circuit intérieur de télévision. Nul n'en profita. Seulement 300 personnes assistaient aux vaticinations du « justicier ».

Mais il commence à lasser. Ses bizarreries et ses excentricités n'amusent plus. On apprit avec surprise qu'il faisait taper par des détenus de la prison de Béthune le manuscrit de son livre. Et qu'il utilisait les talents d'un certain **Nénoff,** impliqué dans l'affaire du gang des châteaux, pour se faire brosser quelques toiles qui décorent maintenant sa maison.

Le juge Pascal n'est pas le seul à vouloir se faire de la publicité avec l'énigme de Bruay. M° **Rochenoir,** le « conseil » de **Frenkel** et de **Lipsky,** dès sa libération s'est proposé pour défendre le notaire, arguant qu'il était « un spécialiste de la détention préventive » !

Rochenoir n'a pas eu le dossier. C'est **Jean Vaast,** l'ami de Pierre Leroy, qui reprend l'affaire. D'ailleurs, il ne l'avait jamais quittée. Dans l'ombre, il aidait les autres avocats du notaire.

M° Vaast attend le non-lieu. Pierre Leroy et Monique Mayeur aussi. Mais, pour l'instant, le juge Sablayrolles attend le retour de 8 des 12 commissions rogatoires qu'il a lancées. Et cette semaine les policiers parisiens vont retourner encore à Bruay.

Hélas ! Chaque jour qui passe rend plus improbable la découverte de la vérité.

Jean-Pax MEFRET.



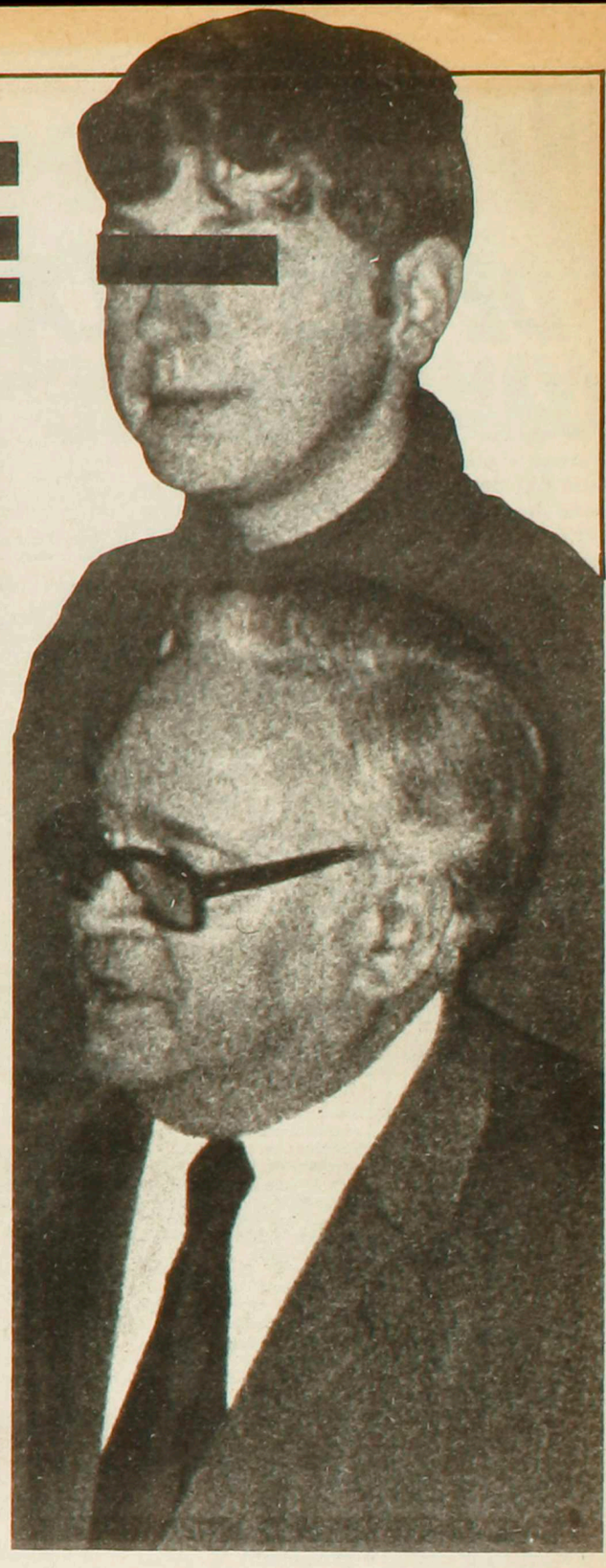


Pierre Leroy (à droite avec son défenseur, M° Vaast) demeure accablé par l'affaire, mais le juge Pascal (à gauche) continue de plastronner.

BRUAY :

minute
FONDATEUR : JEAN-FRANÇOIS DEVAY
N° 576 Du 25 avril au 1er mai 1973 3 F

LA DÉROUTE DU JUGE PASCAL



• Comment la police a confondu son témoin N° 1 • Ce qui n'a pas été dit sur les aveux de Jean-Pierre F...

LA MENACE DU 1er MAI

A BRUAY, ON CONTINUE A SEMER LA HAINE

MALGRE les aveux et l'inculpation de Jean-Pierre F. rien n'a changé à Bruay-en-Artois. L'affaire Leroy avait divisé la ville. L'affaire F. qui commence la divise tout autant. Le fossé entre les deux clans ne fait même que se creuser davantage de jour en jour.

Vendredi dernier, aux obsèques de Mme Mayeur mère, les inconditionnels du notaire étaient à l'intérieur de l'église et rarement on avait vu autant de monde dans la nef de Saint-Martin où officiait le Doyen Heripret.

Au hasard des travées, on pouvait reconnaître M. **Campagne,** directeur du contentieux des Houillères, et son épouse ; les **Lemoine,** les **Lévy** et Me **Vaast,** premier défenseur du notaire. Des notables, beaucoup de commerçants, des gens de la campagne et même quelques casquettes d'ouvriers.

Au premier rang, **Pierre Leroy** en manteau sombre, à côté des deux frères Mayeur, **Monique,** sa sœur, religieuse dans un couvent près de la frontière belge, ses deux filles et d'autres membres de la famille. Au fond de l'église, dominant d'une bonne tête la foule, **Robert Leroy** seul et le visage fermé. **Patrick** et **Sabine Leroy** un peu à l'écart.

Mais chacun pouvait noter l'absence de Mme Leroy mère qui ne désarme pas. Récemment, elle confiait à une amie qu'elle avait accepté l'arrestation de son fils comme une de ces injustices de la vie qu'on ne peut comprendre mais auxquelles il faut savoir se résigner. En revanche, elle n'accepte pas et n'acceptera jamais le mariage de Pierre avec Monique Mayeur.

Les adversaires du notaire, eux, n'acceptent pas les faits et ne croient pas aux aveux de **Jean-Pierre.** Ils s'étaient rassemblés autour de l'église Saint-Martin avec leur hargne et leur haine.

— Je vais aller leur cracher dessus, menaçait une grosse blonde, les cheveux ruisselants sous la pluie.

— C'est pas un enterrement, c'est une vraie noce, ricanaient des tricoteuses en faisant allusion à la presse qui se bousculait sous le porche de Saint-Martin.

L'envie se mêlait à la haine sur ces visages luisants et contrastait avec le recueillement réel qui régnait dans l'église. Un peu plus loin, derrière la gare, rue Jules-Guesde, au siège social du Comité pour la Vérité et la Justice Populaire, son président, **Joseph Tournel,** continuait à déverser son venin sur le Rotary, la bourgeoisie bruaysienne et, bien entendu, sur Me Leroy.

La vitrine de la boutique qu'occupe depuis janvier dernier le Comité est toujours constellée de photos de **Brigitte Dewèvre,** de posters à l'effigie du juge **Pascal,** de coupures de journaux accusant le notaire et de slogans auxquels on a ajouté en lettres grasses la nouvelle profession de foi des « justiciers » : « Jean-Pierre n'a pas pu tuer ».

Naturellement, personne au Comité ne croit à la culpabilité de Jean-Pierre malgré ses aveux. **Pierre Choquet,** ex-instituteur et porte-parole bavard du Comité, ne cesse de vanter les mérites du garçon :

— Un bon petit, un brave petit, la gentillesse même, assure-t-il.

— Il était toujours le premier à réclamer justice, ajoute un comitard, coiffé d'un bonnet à pompon. Il a fait la grève de la faim et il était encore le 7 avril dernier au premier rang des manifestants pour l'anniversaire du meurtre de Brigitte Dewèvre.

Rue Jules-Guesde, on distribue toujours des tracts et une égérie brune racole les passants en leur parlant de Jean-Pierre.

— Ce n'est pas possible que ce soit lui, dit-elle à qui veut l'entendre. Ça c'est passé trop vite et puis ça les arrange trop.

Mme **Courmant,** veuve d'un mineur et promue, pour l'occasion, mère adoptive de Jean-Pierre, joue rue de la Comté face à la maison des Dewèvre, son rôle de « mère éplorée » tout en posant pour les photographes.

— Jean-Pierre était un bon garçon, ne cesse-t-elle de clamer, un garçon peut-être un peu déséquilibré mais sûrement pas un assassin. Ses aveux ? Depuis le début de l'affaire, explique-t-elle, ce n'est pas son premier mensonge.

A coups d'intox

UN autre journal bien ennuyé c'est le quotidien local « Nord-Matin » dont le collaborateur Jean Hémery, correspondant à Béthune de la très officielle AFP a largement contribué à entretenir la psychose collective.

Ce justicier d'encrier ne manquait pas une occasion pour dénoncer la « pourriture bourgeoise », cause de la tragédie, au « Café de France » et au « Vieux Beffroi » — deux cafés de Béthune où se retrouvaient les reporters.

Si certains envoyés spéciaux restaient sceptiques, on les emmenait au « Manhattan », un estaminet accueillant situé à Torrent, sur la route de Calais, et tenu par une Corse. Là, moyennant une bouteille de champagne, **Marie-Claire** et **Nicole,** deux charmantes hôtesses, racontaient volontiers le client très spécial qu'était Me **Leroy.**

— La patronne allait cueillir des orties dans le jardin, parce qu'il voulait être fouetté. Nous lui piquions les endroits sensibles avec des aiguilles. Il aimait nous pincer un peu partout...

Comment s'étonner si les malheureux parents de **Brigitte,** instruments de cette belle intoxication, continuent à ne voir qu'un assassin possible de leur enfant : le notaire.

"Marqués ? Oui nous le sommes"

Les parents Dewèvre eux non plus ne veulent pas admettre que Jean-Pierre a tué leur fille. On leur a dit et redit que le notaire était coupable. Ils s'en tiennent là et avancent même qu'on a payé Jean-Pierre pour qu'il endosse le crime du bourgeois, du riche qui dans le cadre de la lutte des classes ne peut être qu'un assassin.

Le notaire sait que ses adversaires s'acharnent et s'acharneront, quoi qu'il arrive, sur lui. Il sait que dans les corons, une société qui va à l'envie du voisin, on ne change pas facilement d'avis quand on en a un. Et cette certitude se lisait sur son visage lorsqu'il est arrivé avec Monique Mayeur et un couple d'amis chez les Campagne dans leur maison d'Hesdigneul.

Dehors, comme tous les ans au mois d'avril, il pleuvait. Monique Mayeur, en jupe grise, pull et cardigan, m'a tendu la main la première. Elle s'est assise et commence avec sa brusquerie habituelle à me raconter les dernières informations qui transpiraient de Paris sur les aveux de Jean-Pierre.

Tout en parlant, elle se limait les ongles. Pierre Leroy, toujours aussi massif, humait en hochant par moments la tête.

— Quand on nous a prévenus, dit Monique Mayeur, nous n'avons pas cru à ces aveux. Nous ne voulions pas y croire. Trop souvent dans cette affaire nos espoirs ont été déçus. Trop souvent nous avons dû ravaler l'espérance qui soudain pointait pour nous au gré d'un écho ou d'un bruit qui circulait. Alors, de tout côté, anxieusement, nous avons cherché une confirmation. Mais ce n'est seulement qu'à onze heures et demie du soir que nous avons enfin eu la certitude que Jean-Pierre avait reconnu le crime dont on nous accuse depuis un an. Nous étions tous comme fous de joie. Ça ne s'explique pas. Il faut avoir vécu ce que nous avons vécu pour le comprendre. Vraiment il y a eu dix bonnes minutes de folie.

Pierre Leroy passe sa main autour du cou de Monique et lui tapote la nuque avec cette tendresse bourrue qu'on sent en lui mais qu'il n'extériorise que difficilement. La voix de Monique Mayeur grésille soudain, elle a des larmes dans ses yeux et la main de Pierre se fait plus ferme sur son épaule. Nerveusement, elle reprend sa lime à ongles, la tourne et la retourne puis la passe doucement sur la tempe du notaire qui lui sourit.

— Hein, Leroy, on a été durs ! lui lance-t-elle presque aussitôt. Nous avions décidé de tenir le coup tous les deux et nous avons serré les dents.

— Marqués ? Oui, bien sûr, nous l'avons été, nous le sommes. Mais nous n'avons pas changé. Du moins je ne le crois pas.

Le notaire s'ébroue près d'elle. Il écrase sa cigarette dans le cendrier, prend un trousseau de clés et le tripote. Tendu, contracté et silencieux, ses yeux bleus courant de l'un à l'autre et s'arrêtant sur ses mains qu'il fixe avec insistance.- Me Leroy n'abandonnera sa réserve que lorsque je prononcerai le nom du juge Pascal.

— Ça ne se passera pas comme ça, dit-il aussitôt. Il y a des recours, je connais mon droit et j'en userai quand je serai enfin libre, si je le suis un jour, ajoute-t-il en baissant la tête.

— Vous en doutez encore ?

— J'ai appris à être prudent, vous comprenez ?

"Ces femmes qui criaient..."

Je comprends surtout que Pierre Leroy et Monique Mayeur sont réellement à bout. Monique d'ailleurs, ces derniers temps, avait fort inquiété ses amis les plus fidèles. On la sentait prête à s'effondrer, on avait peur qu'elle ne commette des bêtises comme me l'a dit un de ses intimes. Le décès de sa mère et puis au même moment les aveux de Jean-Pierre l'ont de nouveau nerveusement ébranlée, et Pierre Leroy partage aujourd'hui sa fébrilité tout comme il a partagé avec elle sa détermination de rester debout sous les injures et les crachats.



Pierre Leroy et Monique Mayeur ne triomphent pas. Ils espèrent. Mais seront-ils jamais vraiment libres ?

La moindre allusion à l'enquête, passée ou en cours, aux prétendues contradictions dans leurs déclarations, les hérissent, les heurtent, les exaspèrent et les blessent. Je pensais les revoir sinon triomphants du moins plus calmes, voire apaisés. Toute la soirée j'ai eu l'impression d'être assise au bord d'un volcan. Entre deux silences et un éclat, Pierre Leroy ne cessait pas de fumer et Monique de torturer sa lime en bois de rose.

Elle disait qu'elle ne pouvait toujours pas comprendre la haine qui s'est abattue sur elle.

— On me connaissait depuis toujours. Certes, je ne suis pas particulièrement affable, mais je pensais que pour les gens j'étais tout simplement « Monique » ni pire ni meilleure qu'une autre. Et vous les avez vus à la sortie de la messe ? Toutes ces femmes qui criaient...

Elle ferme les yeux, revit sans doute la scène et ajoute soudain :

— Je n'aime plus Bruay. Je ne reprendrai pas mon travail. Me Leroy, lui, ne songe pas à abandonner son étude. Au contraire, il est impatient de se remettre au travail. L'inactivité lui pèse.

Et c'est en parlant de ses affaires que pour la première fois Me Leroy s'est quelque peu détendu, allant même jusqu'à sourire, jusqu'à oublier ne fût-ce qu'un instant, le drame qui l'obsède et dont il le sait bien, il n'est encore ni sorti, ni blanchi — ni même écarté.

Le juge **Sablayrolles** compte encore l'entendre lui et Monique Mayeur. Les entendre, les interroger. Non, l'affaire F. n'a pas éclipsé l'affaire Leroy.

Irina KOLOMJAR

Quand Clavel voyait Pascal en héros de notre temps

CURIEUX la discrétion du « Nouvel Observateur » dans son dernier numéro, sur le rebondissement de Bruay. Quelques lignes embarrassées du directeur, Jean Daniel, en post-scriptum de son éditorial sur le « Printemps chaud, chaud... » et c'est tout.

« A l'heure où nous mettons sous presse, écrit en substance l'Albert Simon de la météo politique, il n'est pas complètement établi que l'assassin de Brigitte Dewevre est bien le jeune homme qui s'accusait jeudi de ce meurtre. Si cela était confirmé, il faudrait revenir sans ménagement sur ces fameux débats à propos de la justice dite de classe (...). Cette conception, décidément fasciste, peut donc ainsi égarer les meilleurs esprits ? »

Admirable interrogation où se reconnaît la caractéristique de la gauche pensante !

Jean Daniel ne lit peut-être pas son journal, mais la collection du « Nouvel Obs' » témoigne à sa place : tous les articles publiés sur « l'Affaire » montrent une orientation tenace, malhonnête, odieuse, pour ancrer dans la cervelle des lecteurs l'idée que le coupable ne pouvait être que le notaire, incarnation d'une société à jeter bas.

Et peut-être pas seulement de ce crime-là, tant qu'on y était....

« Son frère »

Quant à ces esprits égarés, dont ce jésuite de plume se désolidarise aujourd'hui avec tant de désinvolture, Jean Daniel aurait-il oublié qu'ils comptent parmi les plus illustres de sa rédaction, tel le philosophe échevelé Maurice Clavel, prophète du chambardement, et chantre des pavés de mai 1968.

Il va être bien surpris de se retrouver « fasciste » !

Le 26 mars dernier, dans le n° 437 du « Nouvel Observateur », Clavel, avec cette simplicité dans l'égarement qui n'appartient qu'à lui, saluait ainsi le juge Pascal :

« C'est un héros de notre temps. »

C'était au lendemain du débat télévisé qui suivit la projection du film « Le Glaive et la balance ». Un film centré autour du principe fondamental de notre code pénal selon lequel la présomption d'innocence et le doute doivent toujours bénéficier à l'accusé. Mais il s'agissait bien des justiciables ! Amer et vindicatif, se posant en victime, le petit juge eut tôt fait de ramener la discussion sur sa gesticulante personne et sa fonction exercée « à ses risques et périls », ceux d'une erreur dont un innocent pourrait faire éventuellement les frais n'étant que bagatelle en comparaison.

Cette affligeante exhibition démago-publicitaire — Pascal venait de faire éditer ses pensées sur la Justice — sidéra le digne président Brunschweig mais arracha à Clavel des cris d'admiration.

« On dit qu'il parle trop. Il paie pour chaque mot. On dit qu'il est partial. Il est du parti de la Justice... Et il témoigne en connaissance de cause. J'aimerais que cet homme de mon âge me permit de l'appeler frère. Je suis fier qu'il existe ! »

En Antigone

On se demande si le vertueux Jean Daniel, tardivement converti à l'exigence des culpabilités solidements établies alors que son camp avait bruyamment approuvé l'incarcération du tabellion et de sa fiancée, partage toujours la fierté de son cher Clavel pour le Saint-Just en déroute de Bruay dont il disait encore :

« On lui reproche ses contacts avec la population, notamment avec le comité Vérité-Justice, animé par l'admirable Jean Tournel, un mineur ancien FTP... On pouvait trouver grassouillette cette Antigone : mais ce serait oublier la rectitude et la délicatesse des traits, les éclairs vifs des yeux larges. Sa belle humeur a dû préserver son sang-froid. »

Hélas ! Hélas ! Dommage que le regard perçant du juge Pascal lui ait fait la vue si basse dans son enquête. Quant à son sang-froid, que n'en a-t-il fait preuve au lieu de pérorer à la radio sur ses fameuses « présomptions psychologiques » par lesquelles il tentait, faute majeure pour un magistrat !, d'accuser sans prouver.

« Pascal dans la magistrature, comme Bolardière (1) dans l'armée, perpétue la France », conclut avec superbe Clavel.

Un rapprochement qui ne va pas faire que des heureux. On comprend que Ponce-Pilate Daniel ait jugé nécessaire et urgent de parer d'égarements.

(1) *Nos lecteurs n'ont pas oublié ce général qui tirait gloire d'avoir refusé de continuer à se battre contre les fellaghas.*

Belles consciences

SOUS le titre : « Un notaire au-dessus de tout soupçon », le journal de Jean Daniel (et de la justice populaire) évoquait les six meurtres commis dans la région de Bruay dont ceux de Myriam Wuillaume et d'une danseuse du « Monico », boîte de nuit de Lens, et, procédant par amalgame, écrivait :

« Le notaire, on le sait, aimait les filles ». Celles de la rue Basse de Lille racontent qu'elles « montaient » avec lui « pour rien » — mais à deux parce qu'il leur semblaient « bizarre ». Et voici que le juge qui tient aujourd'hui Leroy dans son cabinet s'aperçoit que la danseuse du « Monico » a été retrouvée tout près de son pavillon de chasse... Et que, de toutes ces femmes, dont pas une ne fût violée, les cadavres mutilés se ressemblaient par leurs blessures... »

« C'est déjà une opinion, celle du juge et celle du Parquet... Elle renforce la rumeur, qui filtre à travers les portes toujours closes dans ces corons du Nord et qui dit tout net que Pierre Leroy, le notaire de Bruay-en-Artois, est coupable ; il a tué Brigitte Dewevre, il a donc probablement tué aussi Myriam Wuillaume, et qui sait ?... La preuve, c'est que le juge Pascal l'a inculpé d'homicide volontaire sur la personne de Brigitte, quinze ans : se risquerait-il, quitte à devoir rendre un non-lieu, à inculper justement « un homme comme ça » ?

✶

Par la suite, le « Nouvel Obs » publiera une enquête sur les vices des bourgeois de Bruay qui « se réunissaient dans leurs châteaux et faisaient des orgies sans arrêt. Ils mangeaient tout nus et après, ils faisaient ensemble ce que vous pensez... » (15 mai 1972).

Quand Me Leroy fut remis en liberté, un autre collaborateur du journal et non des moindres exictés, Guy Stibon, laissa relater sa rage :

« Six heures après sa libération, il (Me Leroy) tient une conférence de presse devant cent journalistes, la France entière. Il a donc quelque chose à dire, ce notaire honorable innocent et calomnié, auquel un juge déséquilibré vient de faire subir arbitrairement cent jours de prison ! (...)

» Mais sur le fond, pas un mot. Dès qu'on lui pose une question sur le fond, ses avocats se mettent en colère. Mais pourquoi donc ? Un innocent n'a rien à cacher. Celui-ci est un innocent tout à fait particulier. Il a tout à cacher. TOUT... »

N° 1344 - 11 MAI 1972 - TOUS LES JEUDIS. 1.20 F
Suisse 1.20 F. s. - Canada 25 c.

détective

BRUAY

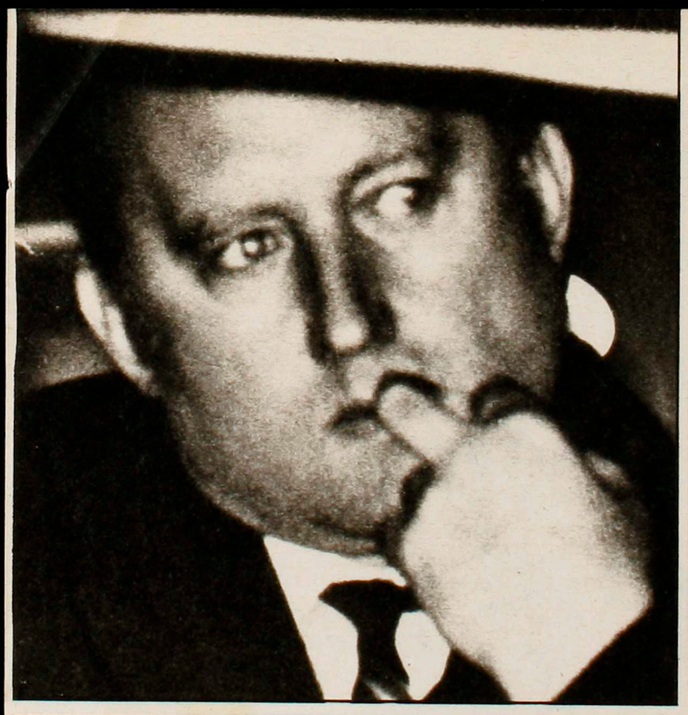
JUGEZ VOUS MEME

TOUTES LES PIECES

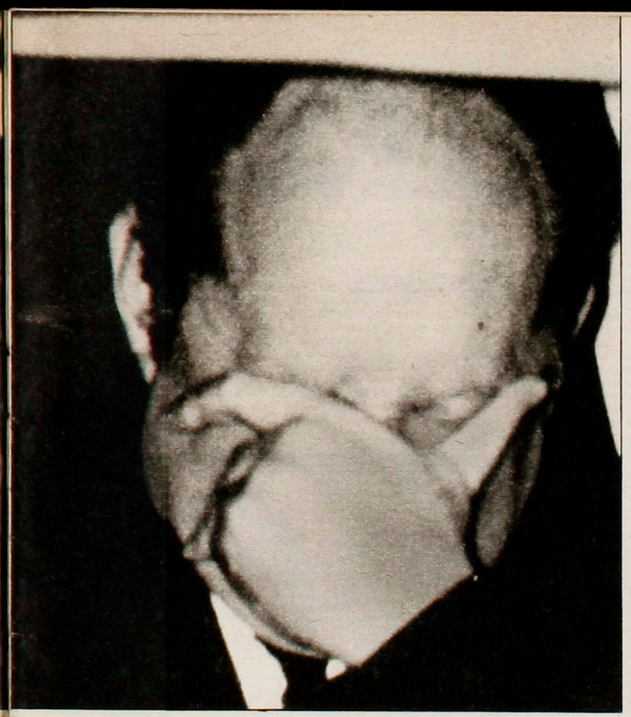
PAGES 2, 3, 4, 5, 6 ET 7



Les clandestines de l'amour P.10.11



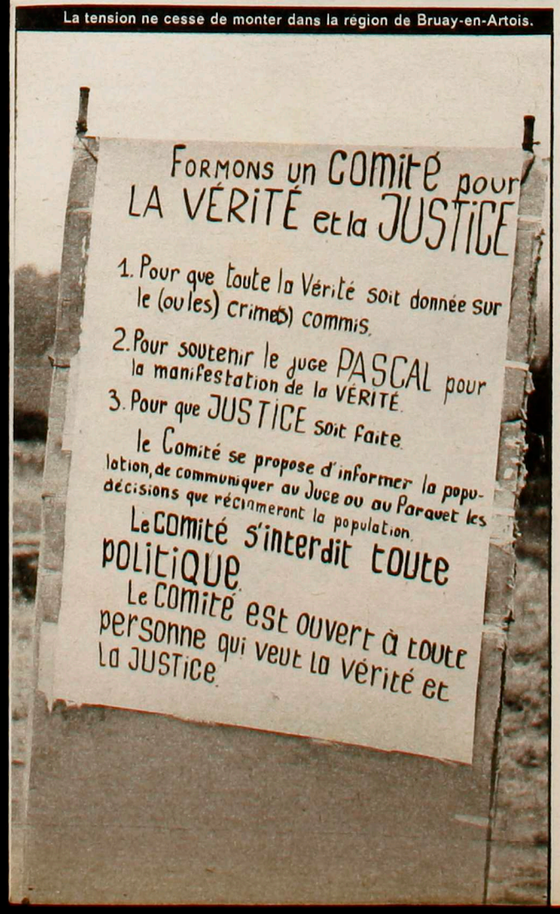






BRUAY : JUGEZ VOUS-MEME

La tension ne cesse de monter dans la région de Bruay-en-Artois.



— BRUAY-EN-ARTOIS —

A Bruay-en-Artois, la tension ne cesse de monter. Vendredi 29 avril, vers 19 heures, rue de la Comté, la foule des mineurs se rassemble autour des voitures de la police. A la demande des défenseurs de Pierre Leroy, une perquisition va être effectuée au domicile de la famille Dewevre. Des cris indignés fusent :

— Allez plutôt chez Mayeur ! gronde la foule.

Ces voix chargées de colère, ce sont celles des femmes de mineurs, celles des hommes des corons, descendus de leurs maisons pour soutenir les Dewevre.

— Laissez ces gens à leurs larmes ! Allez plutôt chez les coupables, hurlent les habitants de Bruay qui entourent les voitures, donnant des coups de poing sur la carosserie et sur les vitres.

Quelques instants plus tard, la même foule arrive dans le terrain vague et jette des pierres en direction des vitres de la maison de Mme Beghin-Mayeur...

Sous le ciel gris du Nord, dans le vent aigre qui, malgré le printemps s'attarde encore sur la région, les passions s'exacerbent.

Le juge Pascal regrette que le mutisme auquel il est contraint l'empêche d'expliquer les motivations profondes de sa décision, tout en déplorant aussi que ce silence forcé laisse les imaginations libres de galoper dans les directions les plus invraisemblables.

Révélations

Pour sa part, « détective » ne veut, ni inventer, ni imaginer.

C'est pourquoi huit de nos reporters ont refait toute l'enquête. Ils ont réentendu tous les témoins de l'affaire. Ils ont vérifié et recoupé toutes leurs révélations.

Ces pièces, nous vous les livrons telles que nous les avons recueillies afin que — à la lumière de la vérité absolue des faits — vous puissiez juger par vous-même tout le drame...

Drame qui commence, un soir triste et brumeux d'avril, dans la demi-pénombre du jour qui tombe...

Curieux silence

Bruay-en-Arois. Mercredi 5 avril. Il est 18 h 30, lorsque Brigitte Dewevre sort de chez ses parents, 16, rue de la Comté. Elle vient de manger une orange. Elle a l'intention de rentrer chez sa grand-mère, rue du Languedoc, où elle a l'habitude de passer la nuit depuis la mort de son grand-père. La vieille dame, en effet, n'aime pas rester seule...

Au 4, rue du Languedoc, dans une petite maison de briques sombres tassée contre d'autres maisons semblables à la sienne, la grand-mère de Brigitte m'a reçu de nouveau.

— Ma petite fille, m'a-t-elle dit en passant l'une de ses mains ridées sur ses cheveux blancs retenus en chignon, était très timide. Elle ne parlait pratiquement jamais à personne. Même avec moi, elle demeurait souvent muette. J'étais obligée de provoquer la conversation. Parfois, lorsqu'elle était demeurée silencieuse durant une heure, je rompais ce mutisme pour lui demander :

— Brigitte, qu'as-tu fait, aujourd'hui ?

« Elle me répondait, bien sûr. Mais elle ne se perdait pas dans les détails. En un mot, elle ne « bavardait » pas...

« Depuis quelques mois, elle devenait un peu plus coquette. Oh ! c'était encore une enfant. Elle était tout juste à l'aube de l'adolescence. Mais enfin, elle commençait à soigner sa tenue, ses vêtements. Par exemple, elle se lavait souvent les cheveux, pour être plus jolie...

Hantée

Témoignage qui m'a été confirmé par la meilleure amie de Brigitte, Monique Capelle, une ravissante jeune fille de son âge, demeurant comme elle rue de la Comté :

— Depuis un an, m'a raconté cette dernière, nous n'étions plus dans la même classe, ce qui fait que nous nous étions un peu perdues de vue. Mais je la connaissais très bien. C'est vrai que, depuis quelques mois, Brigitte commençait à mûrir. Elle s'habillait un peu mieux, devenait insensiblement plus coquette. Mais elle lisait toujours des journaux enfantins.

Elle ne sortait jamais, même le jeudi, quand nous allions au cinéma. Elle nous demandait d'ailleurs toujours de lui raconter les films que nous avions vus. C'était pour elle une ouverture sur le monde extérieur...

« Avec les garçons, sa timidité était extrême. On aurait dit qu'elle avait même peur d'eux. Je me souviens

LIRE LA SUITE PAGES 4 ET 5



Autour de la 504 blanche dans laquelle se trouve Pierre Leroy, un cordon de police maintient la foule qui gronde.

Des femmes en colère essaient d'ouvrir les portières de la voiture pour en extraire par la force le notaire inculpé.



BRUAY: DÉTECTIVE A RÉENTENDU TOUS LES TÉMOINS

SUITE DE LA PAGE 3

qu'un soir, nous étions assises toute deux sur un banc, lorsque j'aperçus un camarade de notre âge. Je m'élançai vers lui pour lui parler. J'appelai Brigitte pour qu'elle vienne avec moi. Mais elle refusa. Au bout d'une minute, elle quitta le banc et s'enfuit ! »

— C'est vrai, me dit sa grand-mère, qu'elle ne sortait jamais. Dernièrement, il y avait eu une fête au village. Elle avait même refusé d'y aller... »

« Elle vivait avec moi depuis le mois de mai 1971. Elle allait au C.E.S. de la rue d'Isebergue. Elle rentrait tous les midis à la maison, et revenait le soir coucher ici. Entre la rue d'Isebergue et la rue du Languedoc, elle mettait généralement 25 minutes. Elle marchait d'ailleurs très rapidement. Le soir, elle arrivait à la maison entre 18 h et 18 h 45, les jours de classe. Mais les jours de congé, comme ce mercredi-là, elle allait passer la journée chez ses parents, et ne rentrait pas avant 19 h 45...

Journée fatale

Cette journée du mercredi 5 avril avait pourtant commencé comme n'importe quel autre jour de congé, pour l'adolescente...

— Brigitte s'était levée assez tard, me confie sa grand-mère en s'adossant au buffet campagnard de bois sculpté. Comme d'habitude, elle a bu un bol de café noir, avec un peu de pain et de confiture. Elle s'est lavé les cheveux, les a fait sécher. Puis elle s'est habillée, a caressé « Kiki », le chien, qu'elle aimait beaucoup. Enfin, elle m'a dit au revoir... Il était dix heures du matin. J'ignorais qu'il s'agissait en réalité d'un adieu...

Pourtant, à 18 h 30, Brigitte quitte la maison de ses parents pour rentrer chez sa grand-mère...

— Entre la rue de la Comté et la rue du Languedoc, elle mettait en général dix minutes. Au maximum un quart d'heure, me précise cette dernière. Ce soir-là, je n'ai commencé à m'inquiéter que lorsque j'ai vu que « Kiki » n'aboyait pas, ainsi qu'il le faisait lorsqu'elle approchait. Il semblait triste et inquiet...

Hasard étrange

18 h 30 : c'est aussi l'heure où, à quelque huit cents mètres de la rue de la Comté, un homme quitte le lieu de son travail...

Cet homme, c'est Me Leroy. Selon sa propre déclaration, il sort de son étude à 18 h 30 très précises. Déclaration qui est confirmée par son frère Robert, et par des employés du notaire.

Toujours selon son propre témoignage, il monte dans sa voiture — une 504 blanche — pour se rendre à son domicile, à Houdain, où il vit avec son frère et sa mère...

Suivie la nuit

18 h 30 : rue de la Comté, Brigitte, avant de rentrer chez sa grand mère, parle avec une amie, sur le pas de la porte de ses parents.

Cette amie, je l'ai rencontrée : elle se nomme Micheline Ousselin.

— Brigitte était une de mes meilleures camarades, m'a-t-elle déclaré. Il y a environ trois semaines, elle m'avait confié ses inquiétudes : une voiture blanche, m'avait-elle dit, la suivait souvent, quand elle se promenait, de la rue de Ranchicourt à la rue de la Liberté, comme elle avait parfois coutume de le faire. Evidemment, je n'avais guère prêté attention à cette confidence, sur le moment.

Contradictions

« Toujours est-il qu'à 18 h 30, nous avons entamé une conversation. Cette conversation concernait un tailleur que j'hésitait à acheter...

18 h 40 : Me Leroy — toujours selon ses propres déclarations — au volant de sa 504 blanche, arrive à Houdain. Après son inculpation il affirmera :

— J'ai longuement parlé avec ma mère.

Mais celle-ci ne se souviendra plus de cette conversation. Alors, revenant sur ses propos, Me Leroy dira :

— Je ne me souviens plus très bien. Je n'ai probablement parlé que cinq minutes avec ma mère.

Cette dernière répondra :

— Cela est bien possible ! Je ne me souviens pas. A chaque fois que mon fils vient à la maison, nous parlons. Mais nous ne pouvons enregistrer le temps de nos conversations...

Jusqu'à 19 h 30, Leroy d'après ses dires, reste dans la grande demeure de Houdain. Il lit un journal...

Dialogue d'enfants

Rue de la Comté, Brigitte Dewevre et Micheline Ousselin, parlent toujours.

— Nous nous entretenions de chiffons, me confie Monique, comme n'importe quelles filles de notre âge. Brigitte me donnait son opinion sur cet achat d'un tailleur, pour lequel j'hésitais encore...

« 19 h 10 : notre conversation a soudain changé de cours. Nous nous sommes inquiétées pour un garçon — un ami à moi — qui venait de se casser la figure à bicyclette. Nous avions peur qu'il ne se soit fait du mal, qu'il ne se soit brisé un membre...

Il était 19 h 30 quand Brigitte m'a quittée. Elle devait rentrer chez sa grand-mère. Elle a descendu la rue de la Comté, en direction de la rue Ranchicourt. Quant à moi, je suis encore restée sur le pas de la porte de ma maison. J'ai donc vu, vers 19 h 55, un garçon que je connaissais de vue, Jean-Pierre Flahaut, qui raccompagnait chez lui le frère de Brigitte, Philippe Dewevre...

Course folle

19 h 30 : à Houdain, le notaire, Me Leroy, ressort de chez lui. Il se dirige vers sa 504, monte dedans. Son intention est de se rendre à St-Pol pour essayer sa voiture. Le joint de culasse venait d'être remplacé et le moteur chauffait toujours. Il voulait, selon ses propres affirmations, vérifier si la réparation avait été bien faite...

— Il est exact, en tout cas, m'a confié le garagiste de Me Leroy, M. Mizon, que, le samedi 8 avril, mon client m'a rapporté sa voiture pour que je l'examine et remplace les pièces défectueuses...

Ombre inconnue

19 h 45. A Bruay, une jeune fille de 19 ans, Dominique Roger, préparatrice en pharmacie, rentre chez elle. Elle habite rue de la Comté.

— Ce jour-là, me déclare-t-elle, comme tous les autres jours, je remontais la rue de Ranchicourt en direction de la rue de la Comté. C'est un itinéraire que je prends quotidiennement. Je travaille en effet à Béthune, dans une pharmacie, et je rentre chaque soir à Bruay par le bus, qui me dépose à 4 minutes de chez moi...

Petite silhouette aux cheveux bruns coupés courts, fluette dans sa robe bleue marine à parements blancs, Dominique Roger monte la rue de Ranchicourt.

Soudain deux personnes, en conversation dans la pénombre, attirent son regard.

A cette heure, il fait déjà presque nuit. Les réverbères qui viennent d'être allumés jettent une lueur glauque sur la rue de Ranchicourt, dont le macadam brille par plaques humides. Le vent glacial siffle contre les façades closes des vieilles maisons qui bordent la chaussée...

— Il était donc entre 19 h 45 et 19 h 50, me raconte Dominique Roger, lorsque j'aperçus deux silhouettes qui semblaient en grande conversation. Il y avait une fille dont je ne pouvais discerner les traits. Elle me faisait face, mais j'étais encore trop loin. De dos, une personne massive, vêtue d'un pull à col roulé, s'entretenait avec elle. Leur discussion semblait très animée...

« Je me trouvais sur le trottoir de gauche de la rue de Ranchicourt. Ces deux silhouettes étaient sur le trottoir de droite, près des garages, là où affleure, sur le sol, une immense dalle de béton. Cette dalle, ce sont les assises d'une maison, aujourd'hui démolie. Ils étaient également à deux pas de la trouée qui donne sur le parc de Monique Beghin-Mayeur.

Pressentiment

— Ces deux silhouettes grandissaient à mesure que j'approchais. Finalement, je me suis trouvée à la hauteur du couple. La personne qui me faisait face, je la reconnus tout de suite. C'était Brigitte Dewevre.

« Je la connaissais de vue depuis bien longtemps, puisque nous habitons la même rue. Mais c'était la première fois que je la voyais en conversation avec cette personne, qui me semblait du sexe masculin. D'habitude, lorsque je l'apercevais, elle était seule, assise sur une pierre. Elle semblait rêvasser...

« Quant à l'interlocuteur, je n'ai pu l'identifier. Il faisait sombre, et il me tournait le dos. Je ne me souviens que d'une personne massive, vêtue d'un pull à col roulé. Je continuai ma route, traversai le carrefour de la rue de Ranchicourt et de la rue de la Comté. Inconsciemment, je me sentis soulagée, car la rue de Ranchicourt est perpétuellement déserte et désolée... On aurait dit que je pressentais quelque chose... Lorsque je suis arrivée chez moi, il était 19 h 55. Nous nous sommes mis à table, comme d'habitude, à 20 h.

Découverte insolite

19 h 58 : un garçon de 17 ans, Jean-Pierre Flahaut, quitte le jeune Philippe Dewevre, son ami, sur le pas de la porte de la maison des parents de Brigitte. Il refait en sens inverse le trajet suivi par Dominique Roger, vers la rue de Ranchicourt.

« A 19 h. 55, encore en compagnie de Philippe, nous étions passés devant la maison de Micheline Ousselin et nous avions salué cette dernière qui se trouvait sur le pas de sa porte. Puis j'ai quitté Philippe, et je me suis dirigé vers le coin de la rue Ranchicourt. Il devait être 20 h. »

C'est là que Jean-Pierre Flahaut va faire une découverte importante...

A 150 km/h !

Parti à 19 h 30 de Houdain, en direction de St-Pol, pour essayer le moteur de sa 504 à injection, Me Leroy — d'après ses propres déclarations — rentre à Bruay à 20 h 05.

Selon le récit du notaire, il ne lui a pas fallu plus de 35 minutes pour couvrir un trajet aussi étendu. Lors de la reconstitution de la semaine dernière, il fallut 37 minutes à une 504 de la police, faisant quelques pointes à 150 à l'heure, et à qui des motards ouvraient le chemin, pour aller de Houdain à St-Pol, et de St-Pol à Bruay.

A mon tour, j'ai voulu vérifier ce point de l'enquête. Premier détail d'importance : la police n'a pas utilisé une 504 à injection comme celle que possède le notaire. Second détail : Me Leroy est un pilote d'une grande habileté. Il faisait déjà sombre et la route était déserte. Il a pu rouler à 150 à l'heure sur presque tout le trajet, alors que, lors de la reconstitution, la police n'a fait que quelques pointes à cette allure.

Pour ma part, j'ai mis exactement 31 minutes pour couvrir cette distance, qui représente une cinquantaine de kilomètres, à bord d'une 504 à injection...

Crâne dégarni

20 h. Jean-Pierre Flahaut parvient au coin de la rue Ranchicourt.

— Là, dit-il, je me suis adossé à un mur, et suis resté quelques minutes immobile, les yeux dans le vague. C'est alors que mon attention a été attirée par une voiture garée à quelques 50 mètres de moi. Je l'ai observée. Il s'agissait d'une 504 blanche.

« Je me suis approché, ai marché pendant environ vingt mètres. J'ai regardé à l'intérieur de la voiture. Il y avait un homme assis devant le volant. Il me tournait le dos. Mais j'ai quand même remarqué qu'il portait une chemise claire, sans doute blanche. L'arrière de son crâne était totalement dégarni. Il ne portait pas de veston. Je ne me suis pas approché davantage. Vers 20 h 10, j'ai quitté la rue et je suis rentré chez moi. Je me souviens à peu près de l'heure, car à la T.V., une des équipes du match Ajax-Benfica entrait sur le terrain. Lorsque j'ai tourné le coin de la rue de la Comté, l'homme était toujours au volant de sa voiture...

Voiture suspecte

20 h 10. Mlle Chantal Leroy, une jeune infirmière de Bruay, arrive chez ses parents, rue de Ranchicourt.

— J'ai l'habitude, me coupe-t-elle, de garer ma voiture sur le trottoir, juste devant la maison de mes parents. Mais, ce soir-là, cela s'avéra impossible. Une autre voiture stationnait déjà à l'emplacement que j'occupe régulièrement. C'était une 504 blanche. Les phares étaient en veilleuse mais elle était vide. Je n'ai pas regardé plus longtemps. Je suis rentrée chez moi.

20 h 13. Selon les propres déclarations de Me Leroy, il a vu une camionnette de poissonnier effectuer des manœuvres dans la rue de Ranchicourt.

J'ai retrouvé ce poissonnier. C'est M. Lhote. Il m'a confié :

— Le 5 avril, notre camion était en panne, je l'ai réparé. Il s'agissait de l'embrayage qui était usé. Il était 20 h, lorsque j'ai terminé cette réparation.

« En compagnie de ma femme, j'ai reconduit le camion rue de Ranchicourt, où je le gare habituellement. Là, j'ai vu la 504 blanche. Elle était stationnée, tous feux éteints. Mais il n'y avait personne dedans...

— Oui, confirme sa femme : j'ai bien regardé également, et je suis sûre que personne n'était assis au volant.

— Par la suite, poursuit M. Lhote, la police nous a fait refaire tous les gestes que nous avions fait ce soir-là. Rentré à la maison, j'ai mis la table et versé, pour ma femme et moi, deux apéritifs. Il y avait une émission de télévision qui commençait. Il s'agissait du « Franciscain de Bourges ». Cette émission a commencé à 20 h 30. Compte-tenu de cette précision, et compte-tenu de la distance entre la rue de Ranchicourt et notre domicile, la police a confirmé que nous avions aperçu la voiture de Me Leroy à 20 h 13...

Trois versions

20 h 15. De sa fenêtre, Me Leroy, l'infirmière, regarde la 504 blanche :

— Un homme, dit-elle, était prostré au volant !

Entre 20 h 10 et 20 h 35, de son propre aveu, Me Leroy demeure immobile au volant de sa voiture. Mais pourquoi cette longue attente ? Il en a donné trois versions...

Lors du premier interrogatoire, il a affirmé :

— Je suis resté dans ma voiture pour écouter de la musique.

La seconde fois :

— Je suis resté dans ma voiture pour réfléchir !

La troisième fois, il a affirmé :

— Je suis resté dans ma voiture,

LIRE LA SUITE PAGES 6 ET 7



Au milieu de toute cette agitation passionnee, la famille de Bri



gtte s'enferme dans son chagrin.



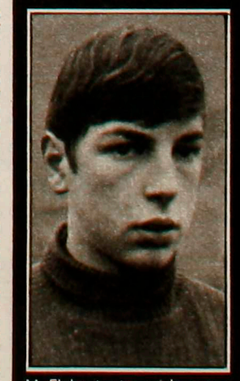
M. Pascal à l'endroit où a été découvert le corps de Brigitte.



Mme Mayer, la fiancée de Pierre Leroy.



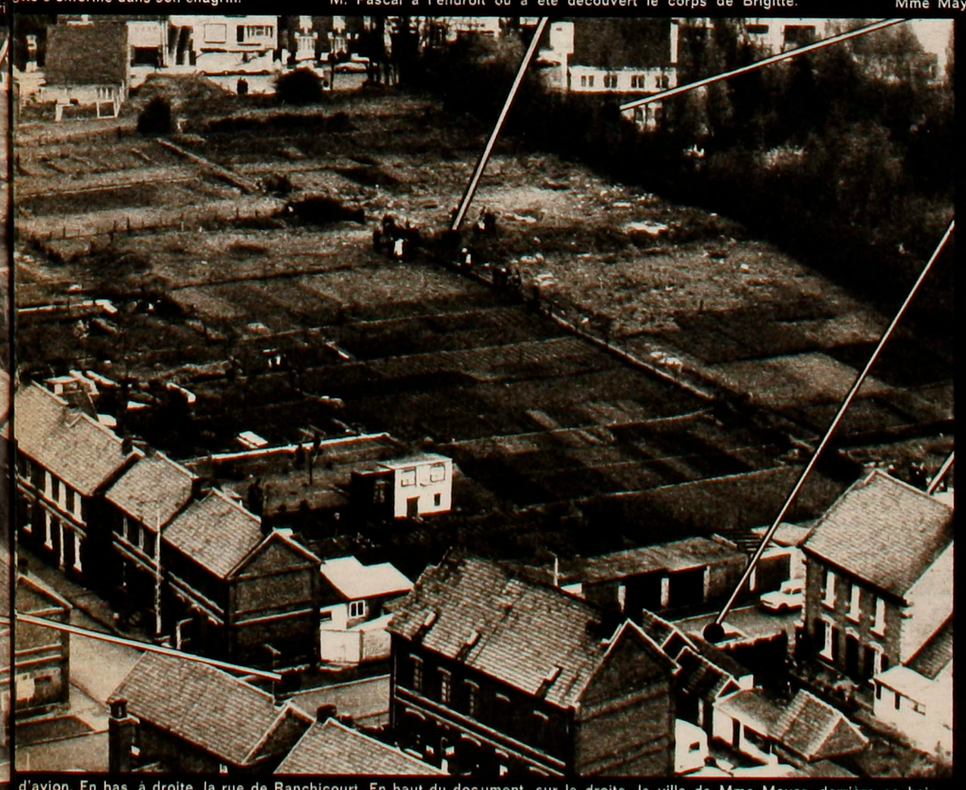
Mlle Micheline Ausselin.



M. Flahaut a trouvé le corps.



Le terrain vague de Bruay vu



d'avion. En bas, à droite, la rue de Ranchicourt. En haut du document, sur la droite, la villa de Mme Mayer, derrière sa haie.

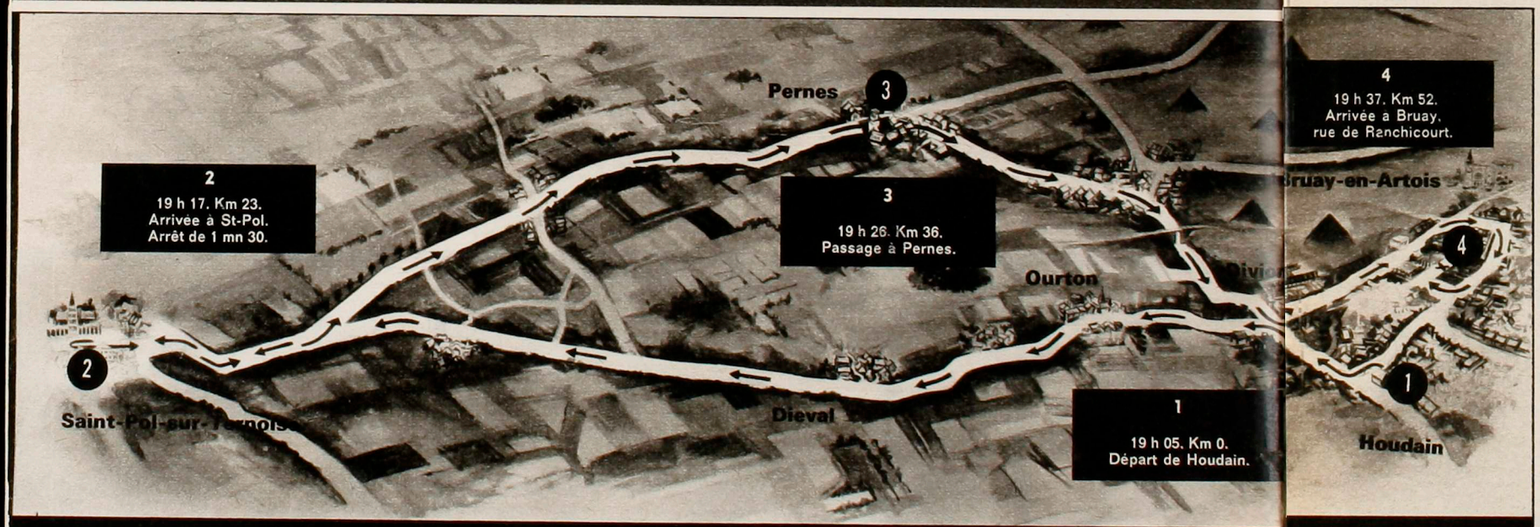


Chantal Leroy a vu la 504.



Mlle Roger a vu Brigitte.

BRUAY : NOUVEAU REBONDISSEMENT



Une de nos équipes a effectué le trajet que Me Leroy dit avoir fait le soir du 5 mai 1972. Nos reporters, partis de Houdain à 19 h 05 au volant d'une 504, couvrirent le parcours en 31 mn.

SUITE DE LA PAGE 5

car je craignais de rencontrer le mari de Mme Mayeur, chez laquelle j'allais passer la soirée, et regarder le match de football à la télévision. Or, je croyais que ce match commençait à 20 h 30...

Le juge Pascal ne comprend pas que le grand amateur de football qu'est Me Leroy, ne soit arrivé qu'à 20 h 35 chez son amie — au moins cinq minutes après le coup d'envoi du match ?

Autre mystère

20 h 38. Un camion de brasserie de la firme Duquesnoy passe rue de la Comté. Il s'arrête au N° 19 pour y livrer de la bière. Le chauffeur demande à ses clients où en est le match de football retransmis par la télévision.

— Je suis passé rue de Ranchicourt, mais je n'ai pas remarqué la voiture de Leroy, m'a-t-il confié. Elle y était peut-être, d'ailleurs. Je ne l'ai pas aperçue. C'est tout !

En tout cas, sur l'heure, il ne peut y avoir de doute. Au dépôt, la rentrée du camion est pointée à 20 h 55 et le trajet de la rue de Ranchicourt au dépôt en question exige 17 minutes exactement.

Me Leroy a affirmé qu'il avait entendu un bruit de bouteilles. Mais il n'a pas vu le camion. Il devait donc se trouver aux environs immédiats de la rue de Ranchicourt, mais non dans sa voiture. Car alors, il aurait également aperçu le camion.

Nouvelle contradiction. Mme Beghin-Mayeur, en effet, affirme que Me Leroy est entré chez elle exactement à 20 h 35, au moment précis où un moine apparaissait sur l'écran de télévision, lors de la présentation du « Franciscain de Bourges ». Si le notaire était déjà chez elle, à cette heure-là, il n'aurait pu entendre le bruit des bouteilles du livreur de bière...

Tout porte donc à croire que, si l'on s'en tient à la version du notaire, ce dernier traversait le parc de Mme Beghin-Mayeur à 20 h 38...

Dernier témoin

22 h 30. Mlle Chantal Leroy, la jeune infirmière, accompagnée de ses parents, sort de chez elle. Tous trois sont tracassés par la présence contre leur maison, de cette 504 blanche qui empêche Chantal de garer correctement sa propre voiture.

—Un moment, me raconte Chantal, j'ai cru que cette voiture appartenait à un de nos voisins. Je suis allée chez eux pour leur demander si elle était à eux. Les voisins sont sortis à leur tour et m'ont affirmé qu'ils ne connaissaient pas cette 504.

« Trouvant vraiment étrange la présence de ce véhicule, j'ai songé un instant qu'il s'agissait peut-être d'une voiture volée. Nous avons essayé d'ouvrir les portières. Elles n'étaient pas fermées à clé. Nous en avons profité pour inspecter l'intérieur, et nous nous sommes même servis d'une lampe de poche pour y voir clair. Sur les sièges, il y avait un sac d'où dépassaient les manches de deux raquettes de tennis, ainsi qu'un veston roulé en boule. Ce veston, j'en suis sûr, était orné de motifs. J'ai déplacé ma voiture pour la mettre devant cette mystérieuse 504.

23 h 30. Mlle Chantal Leroy monte se coucher.

— Les émissions de télévision venaient de se terminer. En me préparant à me mettre au lit, j'ai soudain entendu un moteur ronfler, en bas, dans la rue. J'ai compris que la 504 était en train de démarrer...

Cette voiture qui s'en va dans la nuit glacée, Chantal est le dernier témoin a l'avoir vue, le jour du crime. Le lendemain jeudi, à 14 h 30, le corps de la malheureuse Brigitte Dewevre sera découvert, dans le terrain vague qui borde le jardin de Mme Beghin-Mayeur...

Polémique

Dès lors, les événements vont se succéder, les coups de théâtre se multiplier. Et la tension, inexorablement, va monter parmi la population des corons de Bruay...

Au soir du 28 avril, M. Sommier, Procureur de la République, demande la mise en liberté d'office de Pierre Leroy. Me Vaast, l'avocat de l'inculpé, fait, de son côté, la même demande.

Mais, dans le même temps, Me Libmann, avocat de la partie civile, contre-attaque en demandant la citation de Me Vaast comme témoin.

Un journaliste, Jean Hémery affirme que Me Vaast lui a déclaré avoir dîné avec Leroy, le soir du crime, chez Mme Beghin-Mayeur. L'avocat disait être arrivé chez son hôtesse à 21 h, et avoir vu le notaire manger d'un bel appétit un steack de 800 grammes ! Il aurait dit qu'on ne mange pas avec un tel appétit, si l'on est coupable...

Aujourd'hui, Me Vaast réfute catégoriquement cette déclaration qu'il affirme être inventée de toutes pièces. Il m'a dit :

— Je ne me souviens pas d'avoir tenu de tels propos. Je n'ai jamais vu Leroy avaler un steack de 800 grammes, pour la bonne raison que, ce soir-là, j'étais à un dîner du « Rotary Club ».

Cependant, un nouveau témoignage vient corroborer la déclaration de M. Hemery. J'ai rencontré M. Daniel Benmoussa, qui habite à Bruay. Il m'a confié :

— Le jour même de l'arrestation du notaire, je me trouvais dans un café avec un ami. Me Vaast est arrivé. Comme je le connais depuis longtemps, nous avons pris un verre ensemble. Je lui ai demandé comment ça se passait pour Leroy. Il m'a affirmé que ce dernier était innocent, et qu'il en avait la preuve : le soir du drame, il avait joué avec lui aux cartes, à la « crapette » très exactement, pendant toute la soirée...

Néanmoins, le mercredi 3 mai, Me Vaast décide de se dessaisir provisoirement du dossier. La défense de Me Leroy est désormais assurée par Me André Guilly et Jean Gayot.

Après cinq jours de réflexion, de son côté, le juge Pascal rejette la demande de mise en liberté d'office de l'inculpé : Leroy restera en prison...

C'est à ce moment que va apparaître un nouveau témoin...

Nouvelle énigme

Elle se nomme Roseline Hainaut. Elle habite 16, rue de l'Allier, à Loison-sous-Lens. Depuis le 8 mars 1972, elle travaille dans une entreprise Lilloise. Pour se rendre de Loison à Lille, tous les jours, elle prend le car qui s'arrête sur la route nationale, à 500 mètres de l'endroit où elle habite...

— En vérité, me raconte la jeune fille en relevant les mèches brunes qui tombent sur son visage rond et souriant, j'ai obtenu du car qu'il s'arrête près de ma maison, sur la route nationale. Les premiers jours, j'avais été contrainte d'aller à l'arrêt officiel, qui est à 3 kilomètres de chez nous.

« Le 11 mars 1972, j'étais de service, l'après-midi. Emmitouflée dans un manteau marron, j'ai quitté la maison de mes parents. Il était 11 h 30 du matin ».

« Tandis que je marchais, une 504 blanche s'est arrêtée à ma hauteur. Un homme se pencha à la portière. Il était massif, le front très dégarni, le regard masqué sous des lunettes de soleil.

— Où vas-tu ? m'a-t-il demandé ? Je peux t'accompagner, tu sais !

— Merci, ai-je répondu. Je prends le car pour Lille.

— Comme c'est drôle ! s'est écrié l'homme. Moi aussi, je me rends à Lille.

« Mais je marchais vite, et l'homme a été obligé de refermer la portière pour redémarrer, et me suivre. J'ai fait 50 mètres sans qu'il recommence à m'importuner. Mais soudain, la 504 a démarré très vite, est passée en trombe devant moi, s'est arrêtée, a reculé perpendiculairement à la rue. J'ai contourné la voiture. Et, cette fois-là, l'homme ne m'a rien dit. La voiture est repartie, m'a de nouveau doublée, puis s'est arrêtée au milieu d'un petit pont qui enjambe une voie de chemin de fer. Là, l'homme m'a fait de nouvelles propositions.

Importunée

A 30 mètres, Roseline aperçoit la maison d'une amie, Denise Desmoulin. Justement, cette dernière est à sa fenêtre. Roseline lui fait signe de la main, espérant ainsi décourager l'inconnu. Puis elle s'approche de la maison de son amie.

— Qu'est-ce que c'est que cet homme ? lui demande Denise en matière de plaisanterie. C'est ton fiancé ?

— Non ! répond Roseline, en riant aux éclats. Je ne les choisis pas si vieux que cela !

— Pendant ce temps, me raconte Roseline Hainaut, la 504 avait de nouveau démarré, et elle était allée s'arrêter devant le panneau « Stop », près de la route nationale. Denise est rentrée chez elle. Et moi, je suis allée vers l'arrêt du car. Pour m'y rendre, une nouvelle fois j'ai dû passer devant la voiture blanche. L'homme, alors, a enlevé ses lunettes de soleil. Il s'est plongé dans un journal. On aurait dit qu'il voulait se cacher de quelqu'un. Lorsque je suis passée près de lui, il m'a regardée, mais ne m'a rien dit...

C'est à ce moment qu'intervient la mère de Roseline. Mme Hainaut, en effet, n'est pas sûre que le car va s'arrêter à cette nouvelle station. Peu après le départ de sa fille, inquiète, elle a enfourché son vélomoteur pour la rejoindre. Dès qu'elle met pied à terre, Roseline la met au courant des agissements du louche individu.

— Alors, me dit Roseline, ma mère a fait semblant de relever le numéro de la voiture de cet homme. Evidemment, elle n'avait pas de carnet sous la main, mais cela a quand même impressionné l'inconnu. Il a soudain démarré sans demander son reste, en direction d'Arras !

« Ma mère se souvient seulement qu'il y avait un « G » parmi les numéros de la plaque minéralogique...

Dans celle du notaire de Bruay, il y a également un « G », mais de nombreuses voitures de la même année portent cette lettre.

Traquée

Le vendredi 21 mars, la même mésaventure se reproduit, pour Roseline Hainaut.

— Cette semaine-là, je travaillais tôt dans la matinée. J'ai donc quitté la maison à 4 h et demie du matin...

A cette heure, la nuit est encore profonde. La mère de Roseline a tenu à accompagner sa fille. Elle ne peut oublier l'incident du 8 mars dernier...

— Jusqu'à l'arrêt du car, rien ne s'est passé, me confie la jeune fille. Le car est arrivé. Je suis montée dedans. C'est alors que la 504 blanche est arrivée ! Elle est passée devant nous, a freiné très violemment sur un pont. Elle est restée longuement immobile. A l'intérieur, personne ne bougeait.

« Puis, lorsque le car est parti, ma mère a vu un homme sortir lentement, très lentement, de la 504. Sous la lueur du réverbère, son crâne chauve a brillé. Il était grand et très fort. Il est demeuré près de sa voiture, regardant le car s'éloigner. Comme je ne craignais plus rien, ma mère a repris son vélomoteur, et elle est repartie...

« Par la suite, c'est en regardant les actualités télévisées que j'ai reconnu soudain l'homme qui, par deux fois, s'était trouvé sur mon chemin : il s'agissait de Pierre Leroy. Je suis formelle sur ce point !

Le mercredi 3 mai, à 14 h 30, un fait nouveau va faire grand bruit...

Deux criminels ?

Il s'agit du rapport d'autopsie. Selon les médecins légistes — et en particulier selon M. Lenoir — le corps a été porté par deux personnes !

— Grâce aux hématomes relevés sur les jambes et les épaules, on a pu établir que le corps a été transporté par deux individus, déclare le rapport d'autopsie. La mort remonte à 19 h 50 environ. Brigitte a été étranglée par un foulard ou un lien. Elle a été transportée, agonisante, sur le terrain vague. Et c'est là seulement qu'elle a été achevée à coups de hachette ou de serpette. On a pu déterminer qu'au moment d'être déposée dans le terrain vague, elle n'était pas tout à fait morte, car les coups qu'on lui a, alors, portés ont fait gicler le sang — ce qui n'aurait pu arriver si l'enfant avait déjà rendu le dernier souffle.

« En outre, les marques d'éraflures sur les jambes et les reins de la victime proviennent des ronces qui se trouvent dans la haie d'aubépines de Mme Beghin-Mayeur...

« Enfin, moins de trois minutes avant sa mort, Brigitte a mangé un bonbon... »

On le voit, ces nouveaux éléments font rebondir de façon inattendue le drame de Bruay. D'après les experts, ainsi qu'ils ont pu l'établir après examen du corps de Brigitte, le crime s'est déroulé en trois minutes.

Les experts ont pu établir que l'assassin a agi sous le coup d'une crise de folie. Le très court laps de temps dans lequel le drame s'est déroulé permet de penser, selon eux, que le crime s'est déroulé dans un rayon de 50 mètres autour de l'endroit où a été découvert le corps. Soit dans le parc de Mme Beghin-Mayeur, soit la zone des garages de la rue de Ranchicourt.

Par une brèche qui se trouve dans la haie qui borde la propriété de Mme Beghin-Mayeur, tout le monde peut d'ailleurs pénétrer dans ce parc...

Quant aux objets qui n'ont pas été retrouvés, selon les experts, ils permettent de déterminer que ce crime n'est pas celui d'un rôdeur. Sans doute, sur les lunettes de Brigitte et sur les talons de ses chaussures, se trouvaient des indices compromettants pour le, ou les meurtriers.

On le voit, loin d'être finie, l'affaire de Bruay réserve encore de nombreuses surprises. Une ou plusieurs nouvelles inculpations peuvent être décidées dans un proche avenir. Dans cette ville cernée par les cônes noirs des crassiers qui dominent le pays comme autant de funèbres pyramides, l'ambiance est, de jour en jour, plus explosive...

Il faut maintenant, et vite, que toute la vérité éclate au grand jour...

Alors, « détective » pourra révéler tous les éléments de ses dossiers secrets qu'il s'abstient de divulguer cette semaine pour ne pas gêner l'instruction. Mais ses lecteurs peuvent être assurés qu'ils auront très bientôt l'exclusivité de fracassantes révélations...

Fin

Enquête : Jean-Paul GAMELIN
Patrick HENRY
François CLOAREC
Daniel BEQUIGNON
Jean-Pierre DUBREUIL

Photos : Georges MARTIN
Pierre BERNASCONI
Jean-Pierre JUSTIN
Antoine COMITI





Denise Dumoulin, 17 ans. Roselyne Hainault, 16 ans.



Le juge Pascal : sourire même au milieu des pires difficultés





M. le Procureur Sommier. Me Liebmann, partie civile.



Me Vaast entouré de ses remplaçants : Me Gayot et Guilluy

RENSEIGNEMENTS
ENQUETES
RECHERCHES
Première organisation française - réseau international
Société
VIDÉO
Service DE 5
6, rue de la Bienfaisance
Paris-8e
Téléphone : LAB. 15-60
57-52



paris floride
96/98 RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS / PARIS 10e
EN VENTE DIRECTE DE LA FABRIQUE



89 F
FRIVOLE : gracieuse et élégante. Robe en JERSEY COURTELLE acrylique lavable. Tailles du 38 au 48. Coloris orange, marron ou noir. PRIX 89,00 F.

125 F
CHANTAL : ensemble tunique et pantalon en gabardine tergal et laine. Tailles du 38 au 52. Coloris beige, marron ou marine. PRIX 125,00 F.

REMBOURSÉ ou ÉCHANGÉ si non satisfait

Ecrivez à PARIS-FLORIDE 96/98 rue du Faubourg Saint-Denis PARIS 10e Service D. Chèque ou mandat joint à la commande ou envoi contre remboursement payable au facteur.
Dans tous les cas frais de port en plus : 3,00 F - Catalogue sur demande.

NOM	MODÈLE	TAILLE	PRIX
ADRESSE			
.....			
.....			

N° 1394 - 26 AVRIL 1973 - TOUS LES JEUDIS, 1,50 F - Suisse, 1,50 FS

détective

BRUAY
NOTAIRE INNOCENTÉ
3 - 4 - 5

EN DIRECT AVEC LES LECTEURS DE « DETECTIVE »

M. OLIVIER STIRN
Secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement

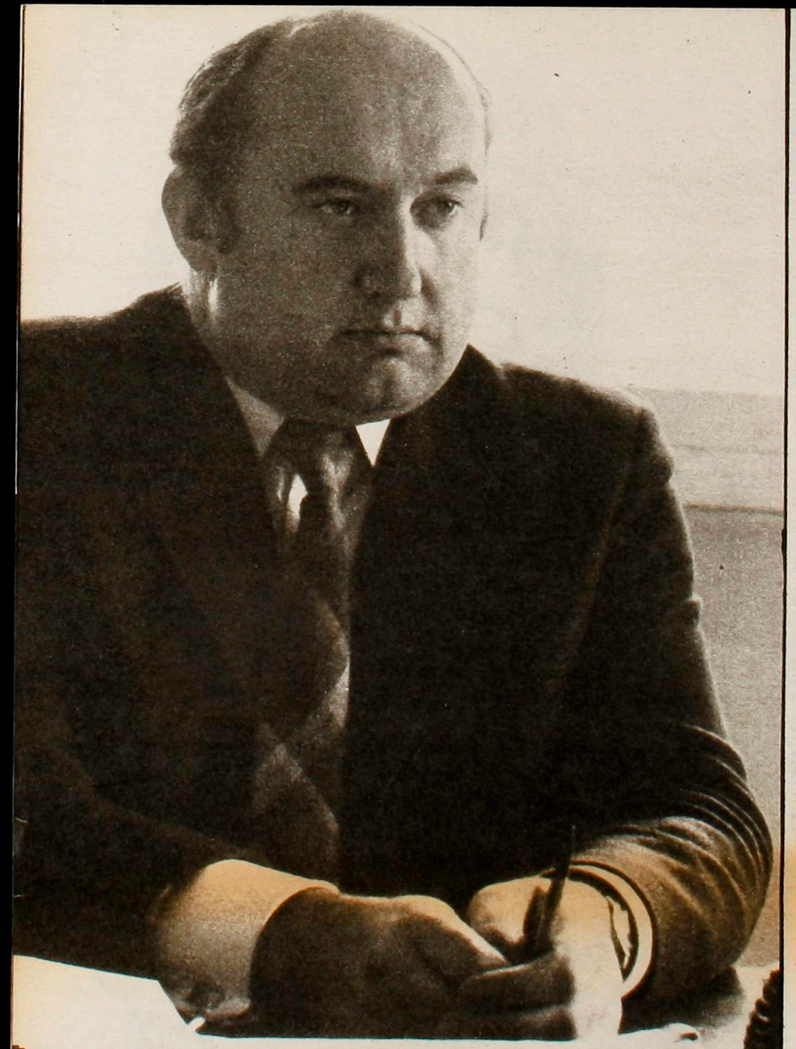
L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS
8

LE HAREM DE "PAPA MARIUS"

Cre ARNAL
35 ANS DE LUTTE CONTRE LE VICE
10 - 11



BRUAY: NOTAIRE INNOCENTÉ



Aujourd'hui Pierre Leroy s'est enfermé dans la solitude. Quant à Monique Mayeur, elle se souvient encore des sinistres épreuves qu'elle a connues il y a moins d'un an de cela (ci-dessous).



— BRUAY-EN-ARTOIS —

— OUI, c'est moi qui ai tué Brigitte Dewevre...

Dans un silence pesant, le commissaire Mathieu fixe intensément le jeune homme effondré qui vient de prononcer ces mots fatidiques. Puis, son regard se lève lentement et rencontre celui de l'inspecteur principal Devigne, debout à côté du vieux bureau en bois foncé. Il y a une heure, quand il a franchi la grille du commissariat de Bruay-en-Artois et qu'il est entré dans la salle des officiers de police, il ne s'attendait pas à ce que cet aveu terrible tombe si vite de la bouche du garçon qui était assis au milieu de la pièce aux murs gris, flanqués d'armoires métalliques vertes. Le visage émacié du jeune suspect lui semblait dur, tant la lumière crue qui tombait des tubes au néon rendait ses traits blêmes. Et pourtant, la nuit vient à peine de tomber sur Bruay, en ce mercredi 18 avril 1973 lorsqu'il l'entend dire :

— C'est moi le coupable.

Le commissaire Mathieu pressent qu'il tient peut-être enfin la clé de l'énigme que toute la France se pose avec émotion depuis un an. Depuis que, le 6 avril 1972, on avait découvert le corps sans vie de la petite Brigitte Dewevre. L'inculpation du notaire, Me Leroy, et celle de sa fiancée Monique Mayeur, avaient déclenché des passions si fortes que toute l'opinion publique semblait coupée en deux camps irréductibles.

Depuis de longs mois, aucun élément nouveau n'était venu combler l'attente de l'opinion publique. Certains commençaient à dire qu'on ne connaîtrait jamais la vérité. Mais, dans l'ombre, le juge Sablayrolles, le commissaire Mathieu et son équipe travaillaient patiemment, méthodiquement...

Et tout s'était brusquement précipité le 5 avril 1973, jour anniversaire de la mort de la petite Brigitte...

Reprendre à zéro

Ce jour-là, au moment même où de nombreux amis, connus et inconnus, de la famille Dewevre se recueillent devant la tombe de la jeune fille, le commissaire Mathieu organise une mystérieuse reconstitution sur le terrain vague. Il est 19 h 40, l'heure exacte à laquelle, un an plus tôt Brigitte avait été vue pour la dernière fois. A ses côtés, un jeune homme fait des gestes. C'est Jean-Pierre F..., un témoin de la première heure.

Au cours de la longue et difficile enquête que lui a confiée le juge Sablayrolles en août 1972, le commissaire Mathieu a interrogé à nouveau tous les témoins. L'un d'entre eux, Jean-Pierre, l'a intrigué par une certaine déclaration :

— Rentrant chez moi vers 20 heures, avait-il dit, je suis arrivé dans la rue Ranchicourt et là, je me suis adossé à un mur et je suis resté quelques minutes les yeux dans le vague. Mon attention a été attirée par une voiture garée à quelques 50 mètres de moi. C'était une 504 blanche. Je me suis approché et j'ai marché pendant environ une vingtaine de mètres. A l'intérieur de la voiture, il y avait un homme assis au volant. Il me tournait le dos, mais j'ai quand même remarqué qu'il portait une chemise claire, sans doute blanche. L'arrière de son crâne était totalement dégarni. Vers 20 h 10, j'ai quitté la rue et je suis rentré chez moi. Je me souviens à peu près de l'heure, car, à la télévision, une des équipes du match Ajax-Benfica entrait sur le terrain.

Conscient de l'importance capitale de ce témoignage qui avait conduit à faire de Me Leroy le principal suspect, le commissaire Mathieu avait décidé de vérifier au cours de cette reconstitution l'exactitude des affirmations de Jean-Pierre. Et c'est alors qu'une effarante vérité éclate...

Faux témoignage

De l'endroit précis où il prétendait se trouver le soir du crime, le jeune Jean-Pierre ne pouvait pas apercevoir l'homme assis au volant de sa 504. A l'heure exacte qu'il avait indiquée, il n'aurait jamais pu discerner et détailler une silhouette à l'intérieur d'une voiture. Il faisait trop sombre...

C'est à la suite de cette découverte capitale que les policiers décident d'entendre le jeune homme, une nouvelle fois, le mercredi 19 avril, au commissariat de Bruay.

Figé sur sa chaise, Jean-Pierre soutient ses dires pendant plus d'une heure puis, brusquement, il craque. C'est l'aveu...

— Je connaissais Brigitte, raconte-t-il d'une voix sourde, nous étions camarades. Le 5 avril, nous nous étions donnés rendez-vous sur la petite plate-forme qui jouxte le terrain de Mme Monique Mayeur. On devait décider d'un autre rendez-vous pour le lendemain. Nous avons un peu chahuté. Sans le faire exprès, elle m'a griffé. Je l'ai poussée. Elle est tombée de la plate-forme. J'ai vu qu'elle avait très mal. Elle suffoquait. Alors je me suis affolé. Je l'ai étranglée. Je l'ai ensuite traînée jusqu'à l'entrée du petit chemin. Puis j'ai été chercher une brouette dans un jardin et j'ai transporté Brigitte au milieu du terrain vague où je l'ai déshabillée. J'ai alors eu l'idée de maquiller le meurtre. J'ai couru chez mon frère chercher une hache pour mutiler le corps de Brigitte. Personne ne m'a vu. Cela s'est passé si vite... J'ai ramené la hache chez mon frère. Et puis les lunettes aussi, je les ai cachées à l'intérieur du dossier d'un fauteuil...

Cachées depuis un an

Immédiatement, le commissaire Mathieu et ses hommes emmènent Jean-Pierre au domicile de son frère pour y effectuer une perquisition. La maison se trouve à proximité de celle des Dewevre... La première chose que les enquêteurs découvrent dans la remise de la maison de brique rouge, ce sont exactement trois haches.

— Si ce sont des haches de mineur, me dit plus tard un voisin, cela ne prouve rien, car ici, toute le monde a une hache chez lui...

Mais une des trois armes semble maculée de taches de sang séché. C'est pourquoi M. Mathieu décide de les envoyer à l'expertise au laboratoire de la police judiciaire. Quant aux lunettes, c'est Jean-Pierre lui-même qui montre au commissaire où il les a dissimulées : dans la doublure d'un fauteuil de cuir beige.

Effectivement, la paire de lunettes ressemble étrangement à celle qu'on a pu voir sur toutes les photographies de Brigitte, mais il faut être certain que ce sont bien celles-là. Dans ce cas, ce sera la preuve de la culpabilité de Jean-Pierre.

Aussi, dès le lendemain matin, le commissaire Mathieu envoie deux inspecteurs présenter les lunettes à M. et Mme Dewevre, afin qu'ils puissent éventuellement les reconnaître... Il sait que cela représente pour les parents de Brigitte le rappel de douloureux souvenirs, mais leur témoignage est absolument indispensable à la justice...

Maître Gayot et Guilly, les deux avocats de Pierre Leroy.





Preuve troublante

— Je suis assez sûr que les verres sont ceux que portaient ma fille, me dira plus tard M. Dewevre, ils sont reconnaissables.

Mais madame Dewevre n'est pas de cet avis :

— Je n'ai pas reconnu la monture, affirme-t-elle. Les lunettes de ma fille étaient plus claires que la paire que nous a montrée la police. Par contre, je crois bien que les verres sont les mêmes.

Mais les enquêteurs veulent aussi savoir le témoignage de M. Sandrana, l'opticien de la rue des Escaliers qui avait vendu les lunettes à Brigitte, il y a de cela trois ans. Celui-ci reconnaît que c'est bien les mêmes verres que ceux qu'il avait vendus à la jeune fille. Les degrés de dioptries, (90 + 1,50) + 2 pour l'œil droit, et (90 + 2) + 2 pour le gauche, correspondent à ceux qui étaient mentionnés sur la fiche de la jeune morte.

Le jour même, le commissaire Mathieu regagne son bureau parisien, au 5e étage de la rue des Saussaies, non sans avoir pris des dispositions pour que le jeune Jean-Pierre y soit transféré également, afin de pouvoir poursuivre son audition.

Lorsqu'il entre dans le bureau du commissaire, le garçon ne semble pas se rendre compte de la gravité de sa situation.

— Est-ce que je vais aller en prison ? demande-t-il aux policiers...

Accusés à tort

Jeudi 20 avril 1973. L'émotion suscitée par la stupéfiante nouvelle connaît déjà un écho retentissant dans tout le pays quand, vers 20 heures, au palais de justice de Paris, le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, diffuse un communiqué :

« A la suite de récentes déclarations et de la découverte d'indices nouveaux, un jeune homme, mineur de dix-sept ans, a été inculpé d'homicide volontaire, dans le cadre de la procédure concernant le meurtre de Brigitte Dewevre. Le jeune inculpé a été placé en détention provisoire par le juge Lassus, suppléant de M. Sablayrolles actuellement en congé. »

Quelques instants plus tard, j'apprends que Jean-Pierre est écroué au quartier des mineurs à Fresnes. Je me demande à quoi peut penser le garçon dans la solitude de sa cellule. A lui ? A toutes les victimes de ce drame, à la petite Brigitte, mais aussi à ses parents ? Ou encore aux victimes de ses mensonges ?

— J'avais honte de voir les autres accusés du crime que j'avais commis, avait-il avoué aux enquêteurs...

Comment ne pas penser à Me Leroy, en effet, et au calvaire qu'il a supporté ?

Contradictions

Ce cauchemar commence le 11 avril 1972. C'est ce jour-là que Pierre Leroy répond à la première convocation de l'Officier de Police Olliés, alors chargé de l'enquête.

Il apprend qu'il a été vu, à l'heure du crime, assis dans sa 504 qui était stationnée rue de Ranchicourt, juste derrière le terrain vague où fut retrouvée la petite Brigitte. Simple enquête de routine. Les enquêteurs lui demandent son emploi du temps exact ce soir-là. M. Leroy ne parvient pas à convaincre les policiers qu'après une brève visite à sa mère à Houdun, il est revenu à Bruay, où il a garé sa voiture, rue de Ranchicourt avant de se rendre chez sa fiancée, Monique Mayeur, pour y regarder le match Ajax-Benfica à la télévision. Il ne se souvient pas en détail de l'horaire de tous ses déplacements. Il se rend compte peu à peu que les enquêteurs relèvent dans ses déclarations plusieurs contradictions.

Placé en garde à vue, Me Leroy s'embrouille de plus en plus dans ses explications.

C'est un homme dont l'activité professionnelle est intense ; son étude, située rue de la République à Bruay, juste en face de la magnifique demeure de Monique Mayeur, traite un grand nombre d'affaires importantes dans la région. Et pourtant, quand il dit qu'il est resté quelques instants dans sa voiture pour réfléchir, personne ne le croit... Plus tard, on s'étonnera qu'il proteste si peu de son innocence, même cette discrétion semblera suspecte.

— Me Leroy est lui-même le fils d'un notaire jadis très connu dans la région, me dit Me Vaast un de ses défenseurs, il a reçu une excellente éducation, c'est pour cela qu'il s'est toujours imposé une attitude calme et digne face aux pires attaques dont il était l'objet...

Cela n'empêche pas Pierre Leroy de constater que le juge Pascal qui instruit l'affaire relève contre lui « un faisceau de présomptions », et le 13 avril 1972...

Terrible épreuve

Ce jour-là, il est convoqué dans le bureau du magistrat de Béthune qui l'inculpe d'homicide volontaire et le fait immédiatement incarcérer à la prison de Béthune. Pour le notaire de Bruay la terrible épreuve commence.

Dans la solitude de sa détention Me Leroy assiste, impuissant, aux développements retentissants de l'affaire. Il apprend qu'à l'extérieur les auditions de témoins, les confrontations se succèdent. Il est fréquemment emmené dans le cabinet du juge d'instruction pour de longs interrogatoires.

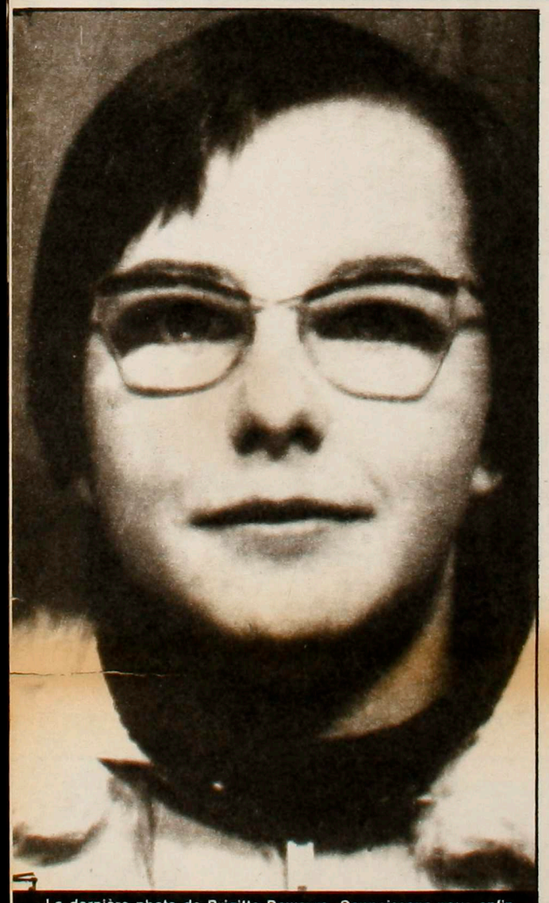
Malgré le dynamisme de ses deux avocats, Mes Gayot et Guilly, les « charges » s'accumulent dans le dossier du juge Pascal. Mais le

LIRE LA SUITE PAGE 4



Aujourd'hui, Pierre Leroy essaie d'oublier ce cauchemar. Pourtant il ne veut pas accabler le jeune suspect : « Je ne souhaite pas, déclare-t-il, qu'il subisse ce que nous avons enduré ! »

BRUAY: NOTAIRE INNOCENTÉ



La dernière photo de Brigitte Dewevre. Connaissons-nous enfin le responsable de la mort atroce de cette jeune fille de 16 ans ?

SUITE DE LA PAGE 3

notaire ne se décourage pas. Il demande à ses défenseurs d'introduire une demande de liberté provisoire le 3 mai. Celle-ci est rejetée, ainsi que deux autres demandes qu'il fera les 30 mai et 26 juin.

A partir de cette date, Me Leroy décide de contre attaquer. Aussi, le 29 juin, ses défenseurs introduisent une requête en suspicion légitime, estimant que le juge Pascal est partial et qu'il s'acharne contre le notaire.

Pourtant, Pierre Leroy n'est pas encore au bout de ses peines, le 5 juin 72, au cours d'une nouvelle reconstitution, un nouveau témoin reconnait formellement le notaire.

Je suis innocent !

Puis, c'est le coup de théâtre du 13 juillet : Mme Mayeur est inculpée de complicité d'homicide volontaire et écrouée à la prison de femmes de Loos-lès-Lille.

Ce nouveau coup n'entame cependant pas l'espoir que Pierre Leroy place dans les diverses et complexes procédures qui sont en cours. En effet, la chambre d'accusation d'Amiens ordonne sa mise en liberté le 18 juillet. Le 2 août, il apprend avec soulagement que Monique Mayeur a été également libérée. Entre-temps, ses défenseurs l'avaient informé que le juge Pascal avait été dessaisi du dossier le 20 juillet. En sortant de prison, Me Leroy se contente de répéter la simple déclaration à laquelle il s'est toujours tenu depuis le début de l'affaire :

— J'affirme que je suis innocent. Et je fais toute confiance à notre justice pour que la vérité sur ce meurtre soit établie.

Aujourd'hui à Bruay, beaucoup s'inclinent devant le courage et la discrétion de cet homme qui a été injustement atteint dans son honneur et sa réputation. Pour lui ce calvaire a été d'autant plus douloureux qu'il n'a pu épargner à sa fiancée de subir le même sort que le sien.

Pourtant dès le lendemain de sa libération, Me Leroy cherche à oublier les profondes blessures dont il reste marqué. Il attend avec sérénité que la justice suive son cours.

Si Détective a douté dès cette époque de la culpabilité de Pierre Leroy ce n'est pas en fonction de la position sociale qu'il occupait à Bruay-en-Artois, mais parce que les charges qui pesaient sur lui nous paraissaient beaucoup trop légères. Dès cette époque nous écrivions : « Il est impossible de déduire que Pierre Leroy est pour quelque chose dans ce meurtre ! »

Nous nous élevions également contre les passions partisanes :

« Quant à nous qui représentons l'opinion publique, nous nous interdisons formellement de forger des hypothèses. Nous ne nous reconnaissons pas le droit d'imaginer, d'inventer ou de présumer »...

Découvrir la vérité

C'est ce souci de rechercher l'exacte vérité qui, à partir du 2 août 1972, anime le nouveau juge d'instruction chargé de l'affaire, M. Sablayrolles. Celui-ci est avant tout fermement décidé à reprendre l'affaire à zéro.

Au cours des mois suivants, très peu d'informations filtreront sur les développements de l'affaire. Ce n'est que ces tous derniers jours que l'on a pu réaliser l'ampleur du travail effectué depuis plus de huit mois par le juge Sablayrolles.

Dès le début d'août 1972, il charge le commissaire Mathieu et son équipe de reprendre l'enquête de fond en comble. Le commissaire fera plus de 80 voyages à Bruay, au cours desquels il entendra de nombreuses fois plus d'une centaine de témoins, vérifiera des dizaines d'alibis, opérera, en outre, de multiples contrôles.

Les pistes les plus invraisemblables sont vérifiées, les emplois du temps sont recoupés à nouveau. Tous ceux qui ont vu ou cru voir quelque chose le soir du drame sont convoqués une nouvelle fois : Micheline Ousselin, Mlle Roger, Chantal Leroy, Denise Dumoulin, Roselyne Hainault, Mlle Massinot, Bernard Herman et Bernard Duval, M. et Mme Lhote, M. Leblanc et bien entendu Me Leroy et sa fiancée, Monique Mayeur.

Du fond de sa solitude, Pierre Leroy sait que M. Sablayrolles fait progresser l'enquête. Il sait que le juge reçoit d'innombrables lettres et qu'il vérifie les déclarations les plus douteuses.

— Le nouveau juge nous a dit : je suis là pour découvrir la vérité en mon âme et conscience, m'a confié M. Dewevre à cette époque.

Premiers soupçons

C'est ainsi qu'à force de persévérances, le juge Sablayrolles s'achemine vers les aveux de Jean-Pierre Avant de craquer, il avait été entendu à plusieurs reprises. A l'issue de ces interrogatoires, il avait laissé aux enquêteurs l'impression qu'il ne disait pas toute la vérité, qu'il mentait peut-être. Quand on lui demandait s'il connaissait Brigitte, il répondait :

— Je la connais comme tout le monde, rien de plus.

Mais récemment, ces propos devaient être infirmés par le témoignage d'une petite camarade de Brigitte qui affirmait :

— Ils se connaissaient, je les avais vus ensemble le 3 avril à la Ducasse, la fête de Bruay...

D'autre part, parmi le volumineux courrier que le juge Sablayrolles reçoit, de nombreuses lettres anonymes dénoncent Jean-Pierre comme le véritable coupable, précisant qu'il lui arrive même de s'en vanter certains soirs dans les cafés.

Pour lui, l'heure de s'expliquer arrive...

Présent partout

Ce soir du 5 avril 1973, Jean-Pierre F... n'est pas le moins du monde inquiet quand il se rend sur le terrain vague pour participer à la reconstitution. Au contraire, il sait qu'il y aura des journalistes, des photographes, et il aime se montrer, voir sa photographie dans les journaux. C'est pourquoi depuis le début de l'affaire, on le voyait partout. Témoin important, il était là pour chacune des reconstitutions, se tenant toujours à proximité des personnalités, toujours prêt à faire des déclarations. Il faisait même partie du « Comité pour la vérité et la justice », qui avait été crée à Bruay-en-Artois, quelque temps avant le dessaisissement du juge Pascal. N'était-il pas de ceux qui préconisaient de faire une grève de la faim ? N'était-il pas de ceux qui avaient organisé des manifestations au palais de justice de Béthune, fait circuler des pétitions ?

Jeudi 5 avril 1973, quelques heures avant la reconstitution, il est encore là, sur le terrain vague, au rendez-vous que le Comité pour la vérité a donné aux habitants de Bruay pour rendre un hommage solennel au souvenir de Brigitte, en ce jour du premier anniversaire de la mort tragique de la jeune fille.

Et à l'aube de ce jeudi 19 avril 1973, les habitants de Bruay apprennent l'incroyable nouvelle...

Incroyable nouvelle

Ce matin-là à 5 heures du matin, une nuit opaque règne encore sur la ville. Le long de la rue de la République, à hauteur du commissariat, et aussi de la maison de Mme Monique Mayeur, des grappes d'hommes et de femmes attendent les autocars qui vont les emmener sur les lieux de travail. Ceux qui ont écouté la radio répètent autour d'eux ce que les bulletins laconiques viennent de leur apprendre :

— Un témoin de 17 ans a avoué que c'était lui le meurtrier !

En quelques secondes l'annonce de ce stupéfiant rebondissement de l'affaire a fait le tour de tous les groupes. Une animation insolite règne dans la rue de la République.

Quelques heures plus tard, rue de la Comté, la maison des Dewevre est assaillie par les journalistes.

— J'ai été prévenu hier soir à 19 heures, nous déclare M. Dewevre. J'ai accueilli la nouvelle avec beaucoup de stupeur et d'étonnement, car bien que pour moi le jeune inculpé ait été un des premiers suspects, je l'avais écarté à la suite de l'instruction menée par le juge Pascal.

— Je connais bien Jean-Pierre, nous dit à son tour Mme Dewevre, c'est un garçon très malléable, un peu faible d'esprit.

C'est également la réaction du juge Pascal qui était parmi les plus attendues...

« Je me méfiais »

— Je suis bien sûr surpris, a déclaré le magistrat instructeur, encore qu'à de nombreuses reprises l'ai pensé que ce garçon nouvait avoir commis le meurtre. Le soir du crime il était seul et affirmait avoir regardé la télévision dans la maison de son frère. Nous avions bien sûr perquisitionné chez lui dans tous les recoins. Nous n'y avions rien trouvé. Je l'avais entendu, je crois, sept ou huit fois. Il figurait parmi les suspects car je continuais à suivre d'autres pistes. C'est un garçon qui pouvait fort bien avouer ce crime sans l'avoir commis. Je me méfiais beaucoup. C'était un jeune homme qui, à la suite de cette histoire, avait complètement changé. Il faisait le malin et le beau auprès des filles. Il était tout fier d'être mêlé à cette affaire. De toute façon, si c'est lui le coupable, je m'incline-rai. Car ce qui me chagrinait le plus c'est qu'un tel crime reste impuni.

Jean-Pierre avait été suspecté du meurtre à plusieurs reprises ! C'est en particulier le commissaire Hainaut, du S.R.P.J. de Lille qui avait attiré plusieurs fois l'attention du juge Pascal sur cette hypothèse. Pour notre part, nous notions dans notre numéro du 20 juillet 1972 cette déclaration de Me Gayot et Guilly, défenseurs de Pierre Leroy :

— Le témoignage de Jean-Pierre se révèle faux. Sur ce point (celui d'avoir distingué Me Leroy dans sa voiture), nous sommes entièrement d'accord avec le juge Pascal. Ses déclarations ne tiennent pas !

De nombreuses vérifications restent à faire, jusqu'à ce que toute la vérité soit établie, ainsi que me le fait remarquer Me Libmann, avocat de la partie civile :

— Comme je l'ai toujours dit, je m'interdis de me faire une opinion définitive avant que l'instruction n'ait avancé. Les derniers développements de cette affaire m'ont incité toujours à beaucoup de vigilance de la part de la partie civile, avant de connaitre toute la vérité.

Plusieurs mystères

Et, en effet, un certain nombre de mystères subsistent encore...

Ainsi, le rapport d'autopsie avait précisé formellement que deux personnes avaient participé au déplacement du corps de la victime. Cette déduction est en contradiction avec les aveux de Jean-Pierre.

Ensuite, comme nous l'avons indiqué plus haut, la hache retrouvée dans la maison du jeune homme ne peut pas constituer une preuve si elle ne porte pas les traces irréfutables de son utilisation criminelle. Il faudra, pour le savoir, attendre les résultats de l'expertise.

D'autre part, l'autopsie avait révélé que les blessures occasionnées à la petite Brigitte l'avaient été par un instrument comportant un côté pointu, une serpette sans doute. La hache saisie chez Jean-Pierre pouvait-elle provoquer de telles blessures ?

Enfin, les lunettes. S'il semble maintenant à peu près établi que la paire retrouvée chez le meurtrier est bien celle de Brigitte, il reste à expliquer pourquoi on ne l'a pas trouvée lors de la première perquisition, et surtout pourquoi Jean-Pierre l'a gardée pendant une année.

Tout le monde souhaite que ces mystères soient rapidement élucidés, et à Bruay, deux personnes l'espèrent plus encore que les autres, ce sont Mme Mayeur et Pierre Leroy qu'un nouveau malheur vient de frapper...

Nouveau malheur

Nous avons appris que la mère de Mme Mayeur était décédée des suites de la longue maladie qui l'avait si souvent clouée au lit et qui l'avait empêchée à plusieurs reprises de recevoir le juge d'instruction. Vendredi 20 avril, Me Leroy s'est joint à Monique Mayeur pour conduire la défunte à sa dernière demeure, au cimetière de Bruay-en-Artois. Nous avons tenu à les laisser seuil avec leur douleur.

C'est Me Gayot qui nous a annoncé que Pierre Leroy était très peiné d'apprendre que c'était un jeune garçon qui avait avoué le crime.

« Je tiens à assurer Monique Mayeur de ma présence demain lors des obsèques, nous a-t-il fait dire. Je m'expliquerai quand cette affaire sera définitivement réglée. J'ai toute confiance dans le juge Sablayrolles et je tiens à réaffirmer que je n'en veux à personne. »

Fin

Enquête : MARTINEZ Carlos
Jean-Paul GAMELIN
DELMOTTE Thierry
HALLARD J.-Paul
Photos : Michel HERMANS
Georges MARTIN
BERNASCONI Pierre

POUR LE COUPLE
TOUS CAOUTCHOUCS INTIMES
C'EST LE BONHEUR ASSURÉ
Docum. illustrée contre 4 timbres à 0,45 F
S.M.D. — H 5
BOITE POSTALE 113
33 009 BORDEAUX CEDEX

DETECTIVE A.M.E. PRIVE
RECHERCHE - SURVEILLE
PROTEGE - RENSEIGNE
TOUTES MISSIONS - TOUTES REGIONS
FRANCE - ETRANGER
46 R. RICHER PARIS 9e
770.39.80



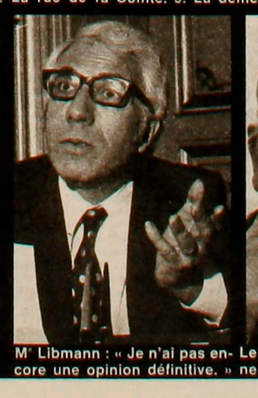
La famille Dewevre n'ose pas croire que cet adolescent timide est l'auteur de ce crime ignoble.



Le terrain vague tragique de Bruay-en-Artois : 1. L'endroit où fut découvert le corps de Brigitte. 2. Le chemin qui rejoint la rue Ranchicourt. 3. La rue Ranchicourt où stationnait la voiture du notaire Pierre Leroy. 4. La rue de la Comté. 5. La demeure de la famille Dewevre.



Le juge Sablayrolles. Il a mené son instruction avec pondération



Me Libmann : « Je n'ai pas encore une opinion définitive. »



Le juge Pascal : « Un tel crime ne peut demeurer impuni ! »

le calendrier perpétuel

ESSAYEZ-LA GRATUITEMENT (CHEZ VOUS) PENDANT 1 mois

Cette montre, d'une très grande ergonomie, parfaitement antichoc, étanche à la poussière, propose au prix exceptionnel de 99 F, vous donne tout à la fois, l'heure, le jour et la date.

Mais ce n'est pas tout, elle vous permet, grâce à sa couronne extérieure de prévoir la calendrier du mois et de savoir en une fraction de seconde, si le 29 est un jeudi ou un samedi bissextile. A votre poignet, elle vous permettra ainsi de disposer le planning de vos rendez-vous.



bolder plaqué or, aiguilles et cadran lumineux
mouvement ancre très soigné, 17 rubis, antichoc, antimagnétique, athermique
contrôle électronique aux trois positions
bracelet cuir véritable

La baisse de la T V A 2,44 % sera déduite sur facture.

10 F de caution

RÉF. 5705-01
COMPTANT - 110 F caution 10 F, et 100 F après mois d'essai.
CRÉDIT - 124 F caution 10 F + 22 F après mois d'essai et 4 mensualités de 23 F.

Difor BESANÇON

• GARANTIE ÉCHANGE OU REMBOURSEMENT DE 1 MOIS.
• GARANTIE TOTALE DE 1 AN.
• GARANTIE 5 ANS CONTRE TOUS VICES DE FABRICATION.
Livraison rapide - crédit immédiat est délivrant.

BON D'ESSAI ou de CATALOGUE GRATUIT
à renvoyer à DIFOR - 25011 BESANÇON CEDEX
Envoyez-moi à l'essai la montre-calendrier perpétuel réf. 5705-01. Si je ne l'achète pas, je vous la renverrai en recommandé dans le mois.
Ci-joint la caution de 10 F par mandat chèque Cl remboursement + 4 F de frais.
Si je garde la montre, je la paierai AU COMPTANT soit F A CRÉDIT soit F
M. Prénom
Rue N°
Ville code postal
Date de naissance Profession Signature
CATALOGUE GRATUIT
Cochez pour catalogue gratuit 100 pages couleurs montres bijouterie cadeaux
très joli pendentif (pierre véritable) pour tout essai de ce modèle, ou commande sur catalogue, si vous renvoyez ce bon dans les 10 jours. (Cadeau définitivement acquis même en cas de renvoi de l'article)
895

Lingerie imprévue, inédite ! pour elle...

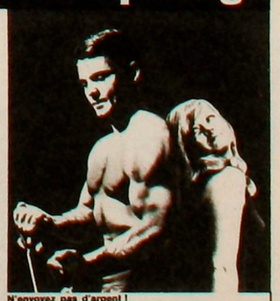


...et LUI JACKY-JAC Catalogue luxe illustré contre 3 F

La plus belle collection de LINGERIE FINE ET SEXY DE PARIS
DEUX MAGASINS DE VENTE JACKY-JAC 33, boulevard de Clichy - 75 - Paris 9e
110, boulevard Rochechouart - 75 - Paris 18e

Vous les hommes tendez votre poing !

Comment libérer 1730 impulsions pour bâtir vos muscles



Une turbine tournant à la vitesse de 2 800 tours à la minute est actionnée par deux cordes passant près de votre corps. Des tensions très précises sont transmises à vos poings par l'intermédiaire d'une poignée d'un matériaux très résistants. Continuellement et inlassablement, 64 muscles se tendent et se relâchent, sont travaillés, et enfin massés intérieurement. Votre corps peut, pour la première fois, mobiliser toutes les ressources d'énergie qu'il contient inconsciemment depuis des années. Des muscles qui, jusqu'alors n'avaient pas été travaillés, aspirent goulûment cette nouvelle énergie et augmentent, augmentent, augmentent...

Et ceci ils le doivent à un entraîneur gyroscopique qui se nomme ROTOR-MUSCLES.

Mais ce n'est pas tout :

Une impression de force jamais connue vous submerge !

1 730 tensions stimulent pendant la semaine votre corps en transmettant de l'énergie à vos muscles. Votre thorax se développe en un organe respiratoire athlétique. Les bras et les jambes deviennent puissants et athlétiques comme jamais auparavant. Votre circulation sanguine correspond alors à celle d'un sportif. La graisse, obtenue par des aliments trop riches, qui recouvre vos abdominaux, va fondre. Cm par cm. Votre dos s'élargit jusqu'à 8 à 10 cm. Vous aurez des épaules d'athlète. L'entraîneur gyroscopique est efficace même si votre croissance est achevée. C'est garanti !

N'envoyez pas d'argent !

Une brochure en couleurs vous donne les derniers trucs inconnus pour obtenir en un temps record, une toute nouvelle stature. Vous y trouverez les preuves inconnestables de l'efficacité de ROTOR-MUSCLES dont la mise au point a coûté près d'un quart de million de francs. Grâce à sa construction en grande série, cet entraîneur gyroscopique ne coûte, aujourd'hui, pas plus cher qu'un rasoir électrique. Par-là il est à la portée de tous.

BON GRATUIT
Remplissez et envoyez à CO-FRAL département « Athlète », 8, boulevard Poincaré - 67023 STRASBOURG-CEDEX
Pour recevoir gratuitement par la poste, et sans aucun engagement de votre part, une merveilleuse brochure en couleurs sur l'entraîneur gyroscopique « ROTOR-MUSCLES »
Nom ..... Prénoms .....
N° ..... Rue .....
Code ..... Ville .....
045

N° 1395 - 3 MAI 1973 - TOUS LES JEUDIS, 1,50 F - Suisse, 1,50 FS

détective

LES INGÉNUES DE PIGALLE

Cre ARNAL

35 ANS DE LUTTE CONTRE LE VICE

10 - 11

EN DIRECT AVEC LES LECTEURS DE « DÉTECTIVE »

Me BERNARD JARRIER

AVOCAT A LA COUR

LA PROSTITUTION

8

BRUAY

Le père de Brigitte :

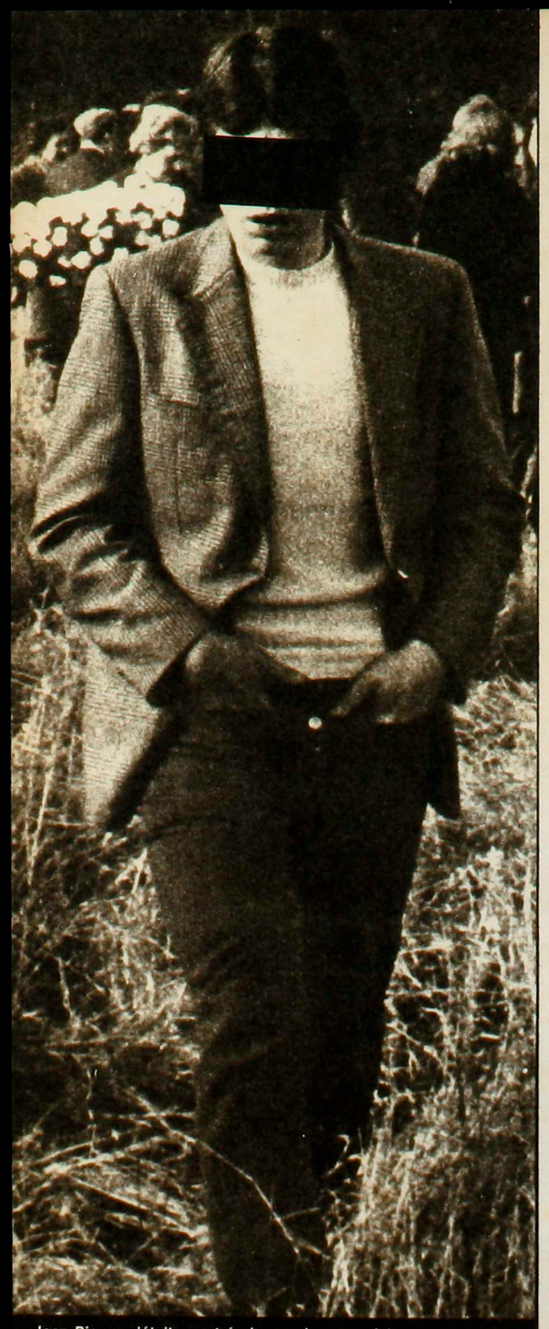
"ENCORE TROP DE MYSTÈRES"

2 - 3



BRUAY

Le pere de Brigitte Dewevre : "ENCORE TROP DE MYSTERES"



Jean-Pierre s'était montré de nombreuses fois sur le terrain même où il prétend aujourd'hui avoir commis son crime atroce.

—— BRUAY-EN-ARTOIS ——

— JE ne parviens pas encore à y croire... Non, je n'arrive pas encore à réaliser...

Dans la petite cuisine de la maison qu'il habite, rue de la Comté, à Bruay, M. Dewevre, la tête dans les mains, monologue d'une voix sourde, comme pour lui-seul. Les coudes appuyés contre la toile cirée de la table, il relève son visage et, me regardant à travers ses lunettes sur lesquelles dansent les reflets du ciel gris, murmure :

— Non, je ne parviens pas encore à croire que c'est Jean-Pierre qui a tué ma petite Brigitte !

Ce sont là les phrases qu'il ne cesse de se répéter, comme dans un cauchemar, depuis que la nouvelle des aveux du jeune Jean-Pierre a éclaté, comme une bombe.

— Dès que j'ai su ce qu'il racontait, reprend M. Dewevre, je me suis rendu chez son frère, Henri, et je lui ai dit : « Je viens vous voir pour que vous m'expliquiez vraiment ce qui s'est passé ». Et Henri m'a raconté ce qu'il savait des aveux de Jean-Pierre...

M. Dewevre quitte la table, se lève, fait quelques pas au milieu de la cuisine et s'arrête, face à la fenêtre au-delà de laquelle s'étend le sinistre terrain vague où fut retrouvé, il y a un an, le corps de sa fille. Sur un ton presque étranglé, il ajoute :

— Il y a dans tout cela des mystères que je ne m'explique pas, et que, peut-être, je ne parviendrai jamais à m'expliquer vraiment...

Tragique récit

— Ce soir-là, le 5 avril de l'année dernière, nous discutions en groupe dans la rue de la Comté, près de la maison des Dewevre. Il devait être 19 h 30 lorsque Brigitte, soudain, s'est approchée de moi.

En ce jeudi 19 avril 1973, au cinquième étage de l'immeuble de la rue des Saussaies, Jean-Pierre reprend pour la troisième fois devant le commissaire Mathieu le récit de la soirée tragique.

A chaque fois, comme si peu à peu la mémoire lui revenait, il émaille sa version des faits de détails nouveaux. A présent, c'est sur un ton clair, précis, qu'il décrit l'horrible drame, comme si un film passait devant ses yeux. Sa voix est lente presque paisible.

— Lorsque Brigitte s'approcha de moi, elle me glissa à l'oreille : « Viens tout à l'heure me rejoindre sur la plateforme de la rue de Ranchicourt. J'ai quelque chose à te dire. »

« Alors, j'ai fait semblant de me souvenir que c'était l'heure du feuilleton télévisé, sur la deuxième chaîne, et je suis allé chez moi pour le regarder en compagnie de Philippe, le frère de Brigitte. J'avais laissé le vantail de la porte ouvert pour guetter le passage de la jeune fille. Sitôt que je l'ai aperçue, j'ai prétendu que je devais me rendre chez mon oncle pour tuer un lapin. Je désirais surtout que Philippe Dewevre ne me suive pas...

Afin de détourner complètement les soupçons du frère de Brigitte, j'ai fait semblant de tourner à droite dans la rue de Ranchicourt, au lieu d'aller vers la gauche, du côté où m'attendait Brigitte

Comme ça, ajoute-t-il, Philippe qui me regardait monter m'a cru. Un instant, après il n'y avait plus personne dans la rue.

Alors, j'ai pu aller tranquillement vers les garages.

Rendez-vous mortel

Toujours selon les déclarations de Jean-Pierre, il est alors 19 h 50. Le ciel bas et lourd gorgé de nuages noirs pèse de toutes ses ténèbres sur les petites maisons qu'il semble écraser. Jean-Pierre rejoint rapidement Brigitte sur le terre-plein de ciment qui s'étend, face à une grande maison blanche, celle de Mme Mayeur.

— Brigitte m'attendait, raconte-t-il. Elle m'a dit aussitôt dans un souffle : « Je t'ai demandé de venir pour te confier quelque chose : je t'aime bien ! »

Certes, on peut rester sceptique devant cette déclaration, que seule peut-être sa vanité dicte à l'inculpé. Il semble plus probable que l'affection dont Jean-Pierre prétend avoir été honoré, c'est lui qui la ressentait pour Brigitte. Toujours est-il qu'il déclare n'avoir pas essayé de l'embrasser.

— Nous avons seulement chahuté. A un moment, en me serrant les poignets, elle m'a griffé sans le faire exprès. Sous la douleur, je l'ai repoussée. Elle est tombée à la renverse sur le ciment du terre-plein. Elle s'est fait très mal. Je me suis penché pour lui venir en aide. Elle haletait et geignait doucement. J'ai voulu la relever. Elle s'est mise en colère et m'a lancé :

« Tu est une brute ! Tu as encore bu ! »

Alors je lui ai brusquement mis les mains autour du cou. Puis j'ai ramassé un chiffon qui traînait, et j'ai serré jusqu'à l'étrangler. Quand j'ai vu qu'elle ne bougeait plus, j'ai pris peur, mais je n'ai pas pensé, sur l'instant, qu'elle était morte...

Crime maquillé

— Ensuite, j'ai voulu transporter Brigitte chez moi pour la ranimer, poursuit Jean-Pierre. J'ai pris le corps dans mes bras et ai traversé le parc de Mme Mayeur pour éviter d'être vu par les gens du coron. A un moment, les lunettes de Brigitte sont tombées sur le sol, je les ai ramassées et glissées dans ma poche. Je connaissais un trou dans la haie pour atteindre le terrain vague. Je suis passé d'abord, puis j'ai tiré le corps inerte tantôt par les bras, tantôt par les pieds.

A bout de souffle, Jean-Pierre titube. Pourtant, toujours selon lui dans l'horrible tâche qu'il accomplit, le plus atroce reste à faire. Vacillant sous le poids du corps, Jean-Pierre s'arrête devant la porte de sa maison, dépose Brigitte, inerte, sur le seuil.

— Elle était morte, je n'en pouvais plus douter ! Je n'ai plus eu qu'une idée : me débarrasser du cadavre. Il y avait une brouette dans la cour. Je suis allé la chercher et y ai chargé le corps. Mais la roue s'est déboîtée. J'ai alors repris Brigitte dans mes bras, et l'ai déposée le plus loin possible, près de la haie de Mme Mayeur.

« Je voulais maquiller mon crime, en faire un acte de sadique pour éviter d'être soupçonné. J'ai deshabillé Brigitte en éparpillant ses vêtements sur le terrain vague. Puis je suis retourné à la maison. J'ai pris, sur l'évier de la cuisine, une hachette effilée et tranchante. J'ai mutilé le corps. Enfin j'ai posé un vieux pneu sur les jambes, pour dissimuler le cadavre. Et je suis revenu à la maison. Mon frère, qui travaillait à la mine 6, ne rentrait qu'à 22 h 30. J'ai lavé la hache et j'ai dissimulé les lunettes dans la doublure du fauteuil là où je cache des objets, depuis mon enfance...

Plusieurs questions

C'est ce témoignage devant lequel, aujourd'hui encore, M. Dewevre demeure perplexe.

— Malgré les aveux complets de Jean-Pierre, me dit-il d'une voix lente et triste, bien des points obscurs demeurent.

« Ainsi, je ne sais toujours pas ce que sont devenus les talons des chaussures que Brigitte portait le soir du drame. On a prétendu qu'elle les avait perdus quelques jours avant. Or, je me souviens très bien que l'avant-veille de la tragédie, j'ai réparé ces talons en les rabotant pour les mettre au même niveau. Puis je les ai solidement cloués.

Il y a aussi le problème posé par la brouette.

— Je la connais bien, dit M. Dewevre. Les enfants jouaient avec. Elle servait également à descendre du charbon. Si vraiment le corps de Brigitte y a été déposé, on aurait dû retrouver de la poussière de charbon sur ses vêtements — ce qui n'a pas été le cas.

Quant à la hâche — dont M. Dewevre nous apprend qu'il en existe deux modèles, pour les mineurs, — celle dont prétend s'être servi Jean-Pierre comportait une partie métallique tranchante mais arrondie. Or, on a relevé sur le corps de la malheureuse jeune fille des blessures prouvant qu'on s'est servi d'un instrument pointu.

— Enfin, termine M. Dewevre devant moi, en ce qui concerne les lunettes retrouvées chez Jean-Pierre, je veux bien croire les experts, puisqu'ils affirment qu'elle appartenaient à notre fille. Mais cette certitude ne suffit pas à dissiper tous les nuages !

Cadavre dévêtu

De leur côté, les experts apportent des conclusions qui ne concordent pas toutes avec les affirmations de Jean-Pierre.

— En ce qui concerne le pneu, disent-ils on sait, d'après les constatations du médecin-légiste, le Dr Lenoir, que ce pneu a été déposé sur le corps plusieurs heures après la mort de Brigitte, alors que la pauvre enfant se trouvait en état de rigidité cadavérique. Contradiction, par conséquent, avec les déclarations de Jean-Pierre !

D'autre part, Jean-Pierre affirme avoir traîné Brigitte sur le sol toute habillée, et ne l'avoir dévêtue que lorsqu'elle était à l'endroit où l'on devait la découvrir le lendemain.

— Pourtant disent les experts. Les traces de terre que nous avons relevées sur le chemisier de Brigitte ne sont pas les mêmes que celles relevées sur son slip. Elle a donc été deshabillée, puis traînée sur plusieurs mètres. D'ailleurs, les traces d'égratignures relevées sur le côté gauche de son corps, et sur son slip, tendent à faire penser qu'elle a été traînée alors qu'elle portait encore ce slip.

Mystérieux ami

On le voit, tout est loin d'être clair dans cette tragique affaire. C'est vers des témoins hors de tout soupçon que nous nous sommes tournés pour tenter de reconstituer les minutes qui précédèrent la tragédie, et contribuer à faire éclater la vérité.

Micheline Ousselin, qui habite en face des parents de Brigitte, se souvient d'avoir parlé avec Brigitte, le soir du drame.

— Nous avons discuté, m'a-t-elle dit, de 18 h 30 à 19 h 40. Puis Brigitte m'a quittée, et s'est dirigée vers le haut de la rue de la Comté, en direction du domicile de sa grand mère. Au moment de rentrer à la maison j'ai aperçu Jean-Pierre qui marchait dans le même sens que mon amie. Il était environ 19 h 45.

C'est approximativement l'heure où Philippe, le frère de Brigitte Dewevre, se souvient avoir quitté Jean-Pierre, après avoir joué avec lui, ainsi qu'ils en avaient l'habitude.

C'est également l'heure où Mlle Dominique Roger rentre chez elle en passant dans la rue de Ranchicourt...

— Il bruinait légèrement et, dans la nuit, j'essayais d'éviter les flaques, au bord du trottoir. Près de la plateforme en ciment, à trois ou quatre mètres de moi, j'aperçus soudain Brigitte, que je ne connaissais que de vue. Elle était en conversation avec un homme que je ne vis que de dos. Il était vêtu d'un pull « ras-du-cou », d'un pantalon sombre de coupe classique. Ses cheveux bruns étaient coupés courts et il semblait jeune. Sa silhouette — environ 1,70 m — était plus élevée que celle de la jeune fille. Tous deux semblaient se connaître. Bien sûr, ne l'ayant vu que de dos, je ne peux préciser s'il s'agissait de Jean-Pierre ou d'une autre personne. Si quelques pas plus loin, je m'étais retournée, je l'aurais peut-être mieux vu.

On le voit, ce faisceau de témoignages concorde avec l'horaire donné par Jean-Pierre... Mais cela suffit-il à dissiper tous les mystères ?

Etrange adolescent

C'est au Juge Sablayrolles que revient maintenant la lourde tâche de faire éclater la vérité. Sur son chemin, ce sont d'abord des embûches juridiques qu'il va devoir affronter. En effet, au terme de l'article 93, il lui est interdit de se transporter au delà des limites de son tribunal. Ce qui, logiquement, lui interdit de diriger la reconstitution. Le Parquet Général est donc en train d'étudier la manière de remédier à cette situation.

Ce point juridique écarté, il restera encore au Juge Sablayrolles à comprendre la personnalité étrange de Jean-Pierre, afin de déterminer s'il dit vrai, ou s'il n'est pas, comme beaucoup le prétendent, un « mythomane ».

— Je connais Jean-Pierre depuis trois ans, me dit Mme C..., une femme d'une cinquantaine d'années qui, en septembre de l'année dernière, a pris en charge le jeune homme, et vient de choisir pour lui un défenseur, Me Pollack.

« Jean-Pierre n'a pas eu une enfance très heureuse. Ses parents sont morts alors qu'il était à peine adolescent. Depuis, il vivait avec son frère, mais ne s'entendait pas très bien avec lui. C'est ainsi que, peu à peu, il en est venu à être hébergé chez moi. Pour que tout fût clair, j'ai demandé aux éducateurs qui avaient la charge de Jean-Pierre l'autorisation de le prendre sous ma responsabilité. J'ai également consulté, en ce sens, son frère. Sa vie quotidienne était consacrée à la préparation d'un C.A.P. d'ouvrier. Je sais que, dans son école, il était très bien noté.

« Depuis que le drame de la mort de Brigitte avait éclaté, il avait peu à peu changé. Se sentant devenir une sorte de « vedette » de l'actualité, il soignait son apparence, se laissait pousser les cheveux, portait des vêtements à la mode, des pantalons évasés du bas... Mais il ne parlait guère du drame...

« D'ailleurs, je ne peux croire que ce soit lui qui ait commis ce crime abominable ! S'il avait — ainsi qu'il le prétend — assassiné Brigitte, aurait-il trouvé le courage, par la suite, de camper sur le terrain vague où elle fut découverte, pour réclamer que justice soit faite ? »

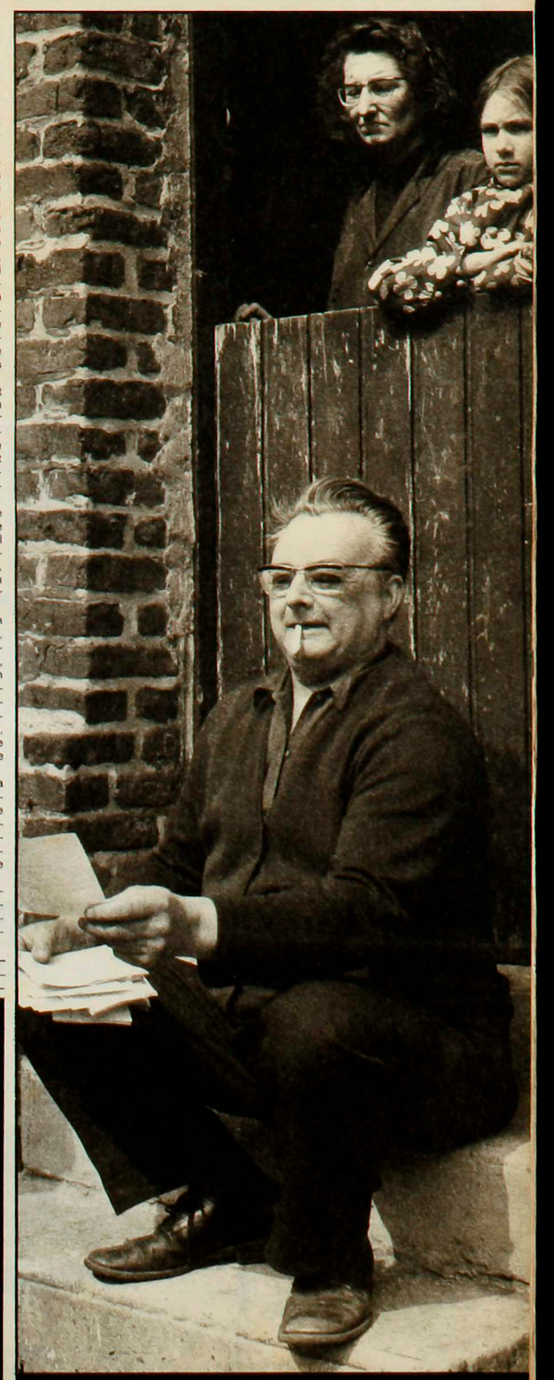
C'est évidemment là une question qui est loin d'être résolue. En effet, à présent, c'est autour de la personnalité d'un jeune homme de 17 ans, que tourne l'affaire. Malgré tout, on peut être persuadé qu'elle va maintenant vers son dénouement. Lorsque tout sera parfaitement clair, lorsqu'il ne subsistera plus aucun doute, on imagine aisément quel sera le soulagement de Mme Mayeur et de Maître Leroy...

Mais tant que cette vérité n'aura pas éclaté dans une aveuglante lumière, la mort de l'innocente Brigitte reclamera justice. Et c'est en redoutant toujours cette éventualité qu'avant de me quitter, M. et Mme Dewevre ont murmuré devant moi, comme une prière :

— Nous voudrions que les querelles et les passions ne fassent oublier à personne que notre malheureuse enfant a disparu pour toujours...

Fin

—— Enquête : MARTINEZ Carlos ——
—— Photos : Georges MARTIN ——

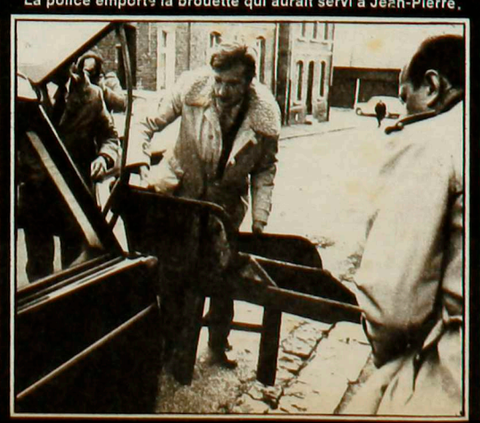


M. Dewevre lit en famille l'abondant courrier de soutien qu'il reçoit chaque jour depuis le meurtre de sa malheureuse enfant.

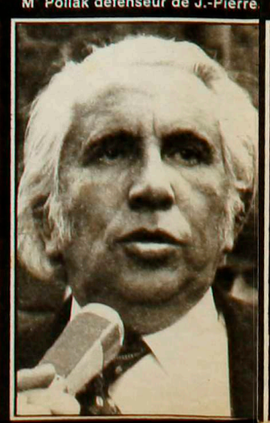
Les parents ne reconnaissaient pas la monture des lunettes.



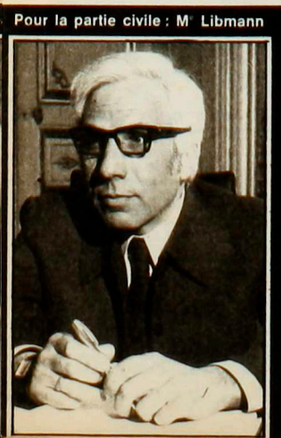
La police emporte la brouette qui aurait servi à Jean-Pierre.



Me Pollak défenseur de J.-Pierre.



Pour la partie civile : Me Libmann



Me Leroy et Me Mayeur aux obsèques de la mère de celle-ci



PARIS MATCH


ANNE


EDWARD


CHARLES


ANDREW


PHILIP


ELISABETH II

TELE : LES VEDETTES MISES EN CAUSE

Les révélations posthumes de Mgr Tisserant PIE XI A ETE ASSASSINE

L'ALBUM DE PHOTOS COMPLET DE LA REINE ELISABETH

ALGERIE 2,50 Dn/MAROC 2,20 DH/BELGIQUE 25 FB/ITALIE 350 L/ESPAGNE 120 PTAS/GDE-BRET. 22 P/ALL. 2 DM/CANADA $ 0,25

N° 1201/13 MAI 1972/2,50 F

LE PROCUREUR CONTRE LE JUGE

La bataille entre le procureur de la République Somnier et le juge d'instruction Pascal pour la liberté du notaire Pierre Leroy aura été le deuxième grand épisode de l'affaire de Bruay. Les deux magistrats sont des méridionaux. Mais M. Somnier est aussi discret que M. Pascal est exubérant. Dans les pages suivantes, notre envoyé spécial Jean Marvier nous raconte la suite de la tragédie qui se joue maintenant au palais de justice de Béthune.





Nième épisode du match entre le juge Pascal et le procureur (à dr.) : le juge amène son prisonnier (dans la voiture) pour l'extraordinaire scène de la reconstitution.





Leroy enfile le chandail à col roulé. Devant, le père de Brigitte.



Pour Dominique Roger, Leroy n'est pas l'homme qu'elle a vu le soir du crime.



Confrontation avec Monique Béguin-Mayeur, suspecte aux yeux du juge.





Une voisine joue le rôle de la victime à l'endroit où elle fut découverte le lendemain du crime.

PASCAL QUI RIT TOUT LE TEMPS E T SOMNIER AU GANT DE VELOURS

Le procureur Somnier a un visage de Torquemada, d'inquisiteur émacié, ascétique, avec un long nez espagnol, une élocution monacale à peine tempérée par un irréductible accent piednoir. Il ressemble bien à l'image qu'on se fait d'un procureur et sa silhouette n'évoque pas une statue de la clémence. Pourtant, dans la confusion grandissante de l'affaire de Bruay-en-Artois, il représente cette humanisation de la justice voulue par le législateur à dater du 1er janvier 1971. Le procureur de Béthune réclame la liberté pour le notaire Pierre Leroy. Dans l'étrange challenge juridique qui l'oppose désormais au juge d'instruction, il est le gant de velours.

DEUX MAGISTRATS EN DESACCORD

La main de fer, c'est le juge Pascal. Par coïncidence, ces deux hommes dont les bureaux voisinent dans le palais de justice blanc, neuf et austère de Béthune sont tous deux des Méridionaux grand teint. Le procureur Somnier est né un jour de fête nationale en 1910 à Bord-bou-Arreridj, en Algérie, où il a fait toute sa carrière, de Palikao à Guelma, avant d'être nommé juge d'instruction à Oran en 1952, puis procureur de la République à Tlemcen en 1959. En 1963, il est substitut général à la cour de Douai jusqu'en novembre 1969 où il est nommé procureur général à Béthune. Ce fils du soleil est à l'aise dans les brumes de l'Artois. Il est discret, secret, et ce n'est pas le genre de magistrat qui passe allègrement de la plume serve à la parole libre. Le procureur Somnier ne cache pas qu'il reste en rapport constant avec son ministère. Bien sûr, un procureur ne reçoit pas d'ordres, mais rien ne l'empêche d'interpréter des suggestions.

Le juge Pascal, lui, ne s'en remet qu'à sa conviction. Méridional comme le procureur, il apparaît aussi bouillant et enflammé que M. Somnier est circonspect. Petit, rond, la mèche espiègle, il a une tête de bouledogue débonnaire que toute la France connaît aujourd'hui. Il parle vite avec des intonations méridionales et des rires un peu saccadés entrecoupent ses phrases. Ce rire permanent inquiète un peu et on finit par se demander si le juge Pascal rit toujours, même lorsqu'il signe un mandat de dépôt. On se souvient qu'au début de l'affaire, alors que tout le monde s'interrogeait sur la nature des charges qui pesaient sur le notaire Leroy, il avait, toujours jovial, pris sa secrétaire à témoin devant les journalistes :

— Hein ! Avez-vous déjà vu une ordonnance de non-lieu signée dans ce bureau ?

Certes, pour justifier le maintien en prison du notaire Leroy, le juge Pascal a invoqué son âme et sa conscience — le procureur, du reste, a fait de même pour requérir la liberté. Personne ne doute de sa bonne foi, de son intégrité, de son impartialité. On en vient néanmoins à se demander si l'affaire Leroy est l'affaire de la justice française et si elle n'est pas devenue celle du juge Pascal. S'il gagne, si Pierre Leroy est reconnu coupable, c'est le triomphe. S'il perd, sa fin de carrière sera peut-être légèrement entachée. C'est tout, car en France, si on punit l'outrage à magistrat, on ne punit pas l'offense au législateur.

Car la décision du juge Pascal constitue bien une sorte d'offense au législateur. Elle altère l'esprit de la loi du 11 juillet 1970 en application depuis le 1er janvier 1971 qui veut que la liberté provisoire soit désormais la règle, sauf pour empêcher la destruction de preuves, les pressions sur les témoins et préserver l'ordre public. Or, dans l'affaire de Bruay-en-Artois, tous les éléments pouvant fournir des preuves matérielles ont été réunis et analysés — négativement — et tous les témoins ont été entendus.

BRUAY LAISSE LA VEDETTE A BETHUNE

Le juge Pascal a pris le risque. Et, du coup, devant l'opinion, il devient le personnage central de l'affaire de Bruay-en-Artois. Sa silhouette trapue éclipse même la stature massive du notaire Leroy. Des clans se forment et se déforment sans homogénéité. Il n'est pas tout à fait vrai de dire que les ouvriers sont pascaliens et les bourgeois pro-Leroy. Comme le disait l'écrivain Marcel Aymé . « Quoi que vous fassiez, vous n'aurez jamais que la moitié d'une ville contre vous. »

La ville, c'est Béthune. Bruay, ses terrils, ses magasins neufs, animés et prospères, ses corons réguliers et sans joie sont relégués à l'arrière-plan. Bruay, la ville sans tradition, née de la mine il y a tout juste cinquante ans, laisse la vedette à Béthune, la vieille cité de Robert Lez et de Sully, la ville du fameux bourreau, allongée nonchalamment autour de son beffroi de 1346, laborieuse et pondérée, où chacun se mêle d'abord, comme on dit, « de ses oignons » et dont l'un des adages favoris est « Faites déjà votre travail. On causera après. »

Le juge Pascal, lui, est très causant, surtout pour un magistrat tenu par le code de Procédure pénale au secret de l'instruction. Ce secret, il ne le trahit pas, bien qu'il le déplore. Tout en parlant, il précise qu'il ne dit rien, il révèle sans laisser filtrer, il laisse supposer, deviner, conjecturer, ce qui rend ses propos publics un peu confus. Il prévient qu'on va l'insulter l'injurier, le critiquer mais qu'il ne répondra pas. En même temps, il annonce son souci de rechercher le plus possible le contact avec le public. Et il conclut en disant :

— Je me suis souvent demandé comment je me comporterai le jour où j'aurai à traiter une grosse affaire. Eh bien, je le sais aujourd'hui. Avec sérénité.

UN RISQUE PRIS EN TOUTE CONSCIENCE

C'est ce que disait aussi Pierre Leroy quand on lui demandait comment il supportait son incarcération. C'est ce qu'a dit aussi le procureur Somnier en annonçant qu'il demandait la liberté du notaire. Mais, bien que Méditerranéen lui aussi, M. Somnier économise davantage ses propos. Ces deux hommes de soleil, transplantés dans le Nord pour y incarner la froide justice, sont bien différents, ce qui ne signifie absolument pas qu'il y ait entre eux une hostilité, une rivalité quelconque. C'est un problème de tempéraments. Le juge Pascal proclame volontiers qu'il se plaît beaucoup à Béthune et que, paraphrasant le chanteur Enrico Macias, il a emmené « le Soleil dans son cœur ». Le procureur, lui, ne dit rien à ce sujet. Au palais de Béthune, situé curieusement à l'écart de la ville sur la route de Saint-Omer, comme si on avait voulu le soustraire aux passions, aux influences, quand les portes se ferment, les magistrats se quittent jusqu'au lendemain. On ne se réunit pas entre confrères. Personne ne fait partie d'un cercle ou d'un club quelconque, bien qu'à Douai le procureur général soit membre du Rotary. Le soir, le juge Pascal rentre en famille. Il a trois filles. Michèle, Véronique et Claude. Il avait d'ailleurs envisagé de faire tenir à l'une d'elles le rôle de la petite Brigitte Dewèvre, lors de la reconstitution du crime du terrain vague de la Comté. Il s'est ravisé en dernière minute et certains avocats murmurent qu'un collègue lui aurait représenté que semblable zèle risquait d'entraîner une requête en suspicion légitime. Pour finir, c'est la fille d'un policier qui la remplaça.

Qu'est-ce donc qui pousse le petit juge Pascal à prendre, à 51 ans, de tels risques de carrière ? Car ces risques existent tout de même. Que le notaire Leroy soit libéré ou en prison ne préjuge en rien de sa culpabilité. Et en tout état de cause, l'affaire serait restée entre les mains du juge, alors qu'il risque aujourd'hui d'en être dessaisi. On a parlé de mobiles politiques que rien ne permet d'envisager. Pourtant, quelques phrases semblent éclairer la position du juge Pascal. C'est lui-même qui les a prononcées en annonçant le maintien de Pierre Leroy en prison :

— Il ne faut pas être étonné, a-t-il dit, devant ce mutisme constant des magistrats qui ne doivent pas répondre aux critiques dont ils sont l'objet, si le respect qu'on a envers eux se perd, et même peut-être tout simplement l'estime qu'on a pour eux. Mais cela ne doit en rien diminuer l'idée que l'on peut se faire de la responsabilité du juge d'instruction. Il a une responsabilité énorme, quand il doit faire la lumière sur une affaire comme celle de Leroy. On parle même de « **l'homme seul** », etc. Mais cette responsabilité, nous l'avons dans toutes les affaires. Nos décisions nous les prenons toutes en notre âme et conscience.

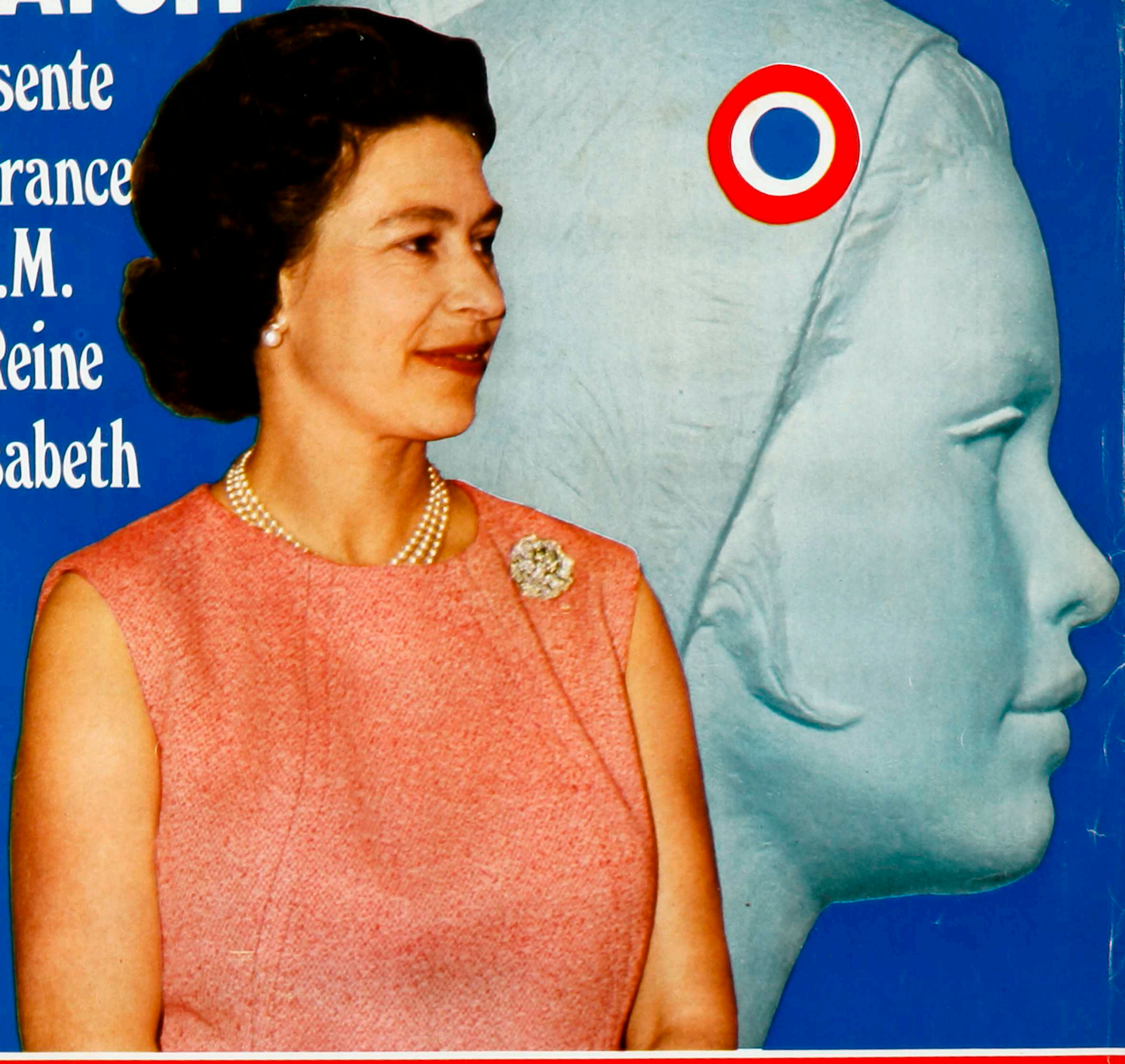
C'EST LA COURSE CONTRE LA MONTRE

Ce sont là les paroles d'un homme qui a soif de courage, d'estime, de reconnaissance, qui, au second versant de sa carrière, veut prendre un risque parce que le risque agrandit. Seulement, le prix de ce risque, c'est la liberté d'un homme. Cet homme ce n'est pas le juge Pascal, c'est Pierre Leroy. Il ne s'agit pas de son innocence ou de sa culpabilité. Il s'agit des garanties que lui donne, que nous donne la loi. Maintenant le juge Leroy est engagé dans une course contre la montre, avec la Chambre d'Accusation de Douai, qui doit rendre sa décision sur la mise en liberté du notaire. Une course jalonnée d'indices ou de témoins nouveaux dont il est difficile encore de jauger la valeur. La partie est serrée. Par un tour ironique de la vie, où la réalité parfois rejoint la fiction, le petit juge de Béthune est le sosie du commissaire Bourrel, de la télévision. Et c'est toute la France aussi qui attend ses cinq dernières minutes.

JEAN MARVIER

PARIS MATCH

présente la France à S.M. la Reine Elisabeth



BRUAY

Pierre Joffroy a écrit le roman complet de l'affaire qui passionne la France

VIETNAM

CARTIER raconte les heures dramatiques de Nixon

BIDAULT dévoile comment les Américains avaient refusé de sauver l'Indochine

VOUS

Les pages nouvelles que Paris-Match a créées spécialement pour vous rendre service.

ALGERIE 3 Din. / MAROC 2.20 DH. / BELGIQUE 30 FR. / ITALIE 350 LIRES / SUISSE 2.50 FS / ESP. 35 PTAS / GR. BRET. 22 P. / ALL. 2 DM / CANADA $ 0.80

N° 1202 / 20 MAI 1972 / 3F

BRUAY: ceux des corons ont choisi leurs coupables

Refusant d'admettre que devant la loi tout homme est présumé innocent, exigeant une décision qui lui paraît trop tarder — alors que les magistrats ne témoignent que d'une extrême prudence —, la population de Bruay-en-Artois a pris parti avant que la justice ne tranche. A l'emplacement où fut découvert le corps de Brigitte, elle a élevé une pancarte où elle « exige » une perquisition chez Monique Mayeur, transformant ainsi, d'elle-même, un témoin en suspect. Image d'une colère collective que ce crime horrible et non encore sanctionné aurait pu expliquer mais qu'aux yeux de la justice rien ne saurait justifier.









Parce que le juge d'instruction Pascal n'a pas accordé la mise en liberté provisoire, demandée à la fois par l'accusation et par la défense. Parce que ce même juge parle beaucoup malgré la règle du secret de l'instruction — à l'Elysée, dit-on, on en serait irrité — un fait divers balzacien est devenu en quelques semaines une affaire qui intéresse la France entière. « Je ne suis nullement disposé à abandonner l'instruction du dossier Leroy », affirme pourtant le petit juge. Fermement déterminé à demeurer serein et à s'en tenir à la lettre et à l'esprit de la loi, malgré les critiques ou les encouragements dont il est l'objet, il vient d'ordonner une nouvelle et minutieuse perquisition au domicile de l'inculpé, soupçonné d'avoir tué Brigitte Dewevre le 5 avril dernier. Les policiers ont emporté un pardessus et trois vestes. L'une d'elles est-elle la veste à chevrons qui a été aperçue le soir du crime dans la voiture du notaire par le principal témoin, Mlle Chantal Leroy ? De la réponse à cette question dépend peut-être la décision de la Chambre des mises en accusation de Douai qui, selon la formule consacrée, « décidera dans sa sagesse ».

Le petit juge a maintenant toute la France pour auditoire



Il est 22 heures. Après une perquisition qui a duré trois heures, Pierre Leroy (au centre) quitte la maison de son enfance.

Crime de riche ? Crime de pauvre ? Dans la ville angoissée par son avenir, l'affaire Leroy a joué le rôle d'un détonateur

PAR
PIERRE JOFFROY

Il court, il court, le furet
Le furet du bois, Mesdames,
Il court, il court...

Qu'il est guilleret, le carillon de Béthune ! Chaque fois que la grande aiguille du beffroi touche le quart, 37 cloches (un peu plus ou un peu moins) éparpillent sur l'Artois mélancolique cet air qui ne raconte rien — excepté le temps qui va et les enfants qui viennent.

M. et Mme Dewèvre-Dussart, ses parents, Francine, Michel, Philippe, Cathy, Claude et Christine Dewèvre, ses frères et sœurs, Ses grands-parents, ses oncles, tantes, cousins et cousines,
Ses compagnes du C.e.s. de la rue d'Isbergues et ses nombreuses amies ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Brigitte Dewèvre,
décédée à Bruay-en-Artois, dans sa seizième année.
Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel !

En lui passant les menottes, les gendarmes l'appellent « Maître »

« Le notaire assassin de Bruay-en-Artois a été trahi par sa voiture blanche.
« Hier matin, une nouvelle stupéfiante parvenait à la population : une personnalité très connue de tous les Bruaisiens était le suspect n° 1. Et hier après-midi, cette nouvelle se confirmait... Pierre Leroy, 37 ans, notaire avenue de la République à Bruay, voyait les lourdes portes de la maison d'arrêt se refermer sur lui... La nouvelle de son arrestation a plongé la population de notre ouest du bassin minier dans une profonde stupeur. Comment, en effet, imaginer qu'une personnalité aussi en vue ait pu commettre un crime aussi affreux ? » (Le « Journal de Bruay », 14 avril 1972.)
A l'heure où le « Journal de Bruay » imprime cela, personne ne peut dire si l'emprisonné est coupable ou non. Mais tout le monde, le coup de tonnerre passé, respire l'ozone des grands jours. Me Leroy inculpé d'homicide volontaire, c'est plus qu'une incompatibilité, plus qu'une contradiction, plus qu'une antithèse, c'est un mythe qu'on vient de fracasser. Pour cela, il a suffi, comme dans une bombe atomique, de rapprocher deux masses critiques, deux mots : notariat et assassinat. Mais les gendarmes de service ne comprennent pas encore cet Hiroshima artésien et, tout en lui passant les menottes, ils continuent à rendre au notaire les devoirs de la déférence : « Maître, vos poignets ! Par ici, Maître ! »
Dans le bureau du juge, cet après-midi-là, il n'y eut pas de haut-le-corps, pas de véhémence, pas de cris. Le coup a médusé la France, il n'a pas foudroyé le notaire. Leroy, long et large Flandrin (1 m 85, 100 kg), presque chauve, au visage rouge, à la bouche de bébé boudeur, n'a pas bronché. « Ce n'est pas le genre de la famille », dit-on. Il a donc une famille ? Il n'est donc pas seulement un « assassin » ou un notaire ?

Quand on se penche sur le peu de sa vie qui nous est accessible, on n'éprouve pas le vertige. Tout y paraît quiet, uni, avec à peine, çà et là, quelques bulles venues des profondeurs. Il y a trois générations, les Leroy cultivaient la terre du côté d'Armentières. Un quart de siècle plus tard, il y eut, parmi ces paysans qui s'élevaient, un pharmacien et un brasseur. Comme des raisins de Corinthe dans un pudding. Vint ensuite le père de Pierre Leroy qui, le premier, arbora le double panonceau sur son étude de Houdain (à quelques kilomètres de Bruay). C'était un homme aimable et respecté. Il mourut en 1959, content de savoir le tabellionnage assuré dans sa lignée. C'est ainsi que Pierre Leroy, aîné des trois fils, reçut sa destinée au berceau. Il ne pouvait ni rétrograder au-dessous du notariat, ni passer au-dessus — pour la simple raison que ce métier semblait à toute la famille l'accomplissement parfait des ambitions et des désirs ancestraux (comment, vers 1850, les aïeux paysans d'Armentières n'auraient-ils pas rêvé tout naturellement de cadastres, de bornages ou de ventes par licitation ?). Le futur notaire alla donc à l'école communale de Houdain, puis au lycée. Un enfant sans histoire. Houdain ne remarquait en lui que ce qu'il avait de moins remarquable, c'est-à-dire qu'il était le fils de Me Leroy. L'attention qu'il pouvait susciter ne tenait pas non plus à ses qualités propres (bien qu'il fût un bon élève, « appliqué » et « sérieux »), mais à des singularités familiales : lui et son frère portaient toujours de grosses chaussures à clous (à daches, comme on dit ici) ; ils allaient en classe à vélo, le père ne les conduisit jamais en voiture. Discrétion. Economie. On n'oublie pas ces leçons-là.
Elle aurait plu sans doute au père, l'étude moderne que Pierre Leroy se fit construire il y a quelques années à Bruay : une sorte de faux garage aux vitres dépolies sur lequel les panonceaux dorés font un effet de luxe extravagant. Quant au bureau, où siège à présent le frère du notaire, il est d'une sobriété qui confine à l'indigence : un calori-fère, une table, deux ou trois chaises, un vieux classeur surmonté d'une machine à écrire. Seule trace d'un choix non utilitaire : sur le mur brille une petite gravure coloriée montrant l'appareillage de la flottille à Boulogne en août 1803. Le portrait de l'étude, c'est le portrait de l'homme.

Une fortune estimée à quelques centaines de millions

Un journaliste : « Est-ce que Me Leroy dépensait sans compter ? »
Un familier (M. B...) : « Non. Il comptait sans dépenser. »
Un bûcheur. Il a son bac à 16 ans. (Son frère aussi : c'est « le genre de la famille ».) A 20 ans, il est licencié en droit. Il obtient deux diplômes d'études supérieures, fait son service en Algérie, revient, succède à son père en 1959. On le dit plus dur que lui, plus exigeant, plus soucieux de la rentabilité de l'office. Il est le tabellion des Houillères. Sa fortune est vite estimée à quelques centaines de millions. Un seul accident de parcours : les polyvalents enquêtent chez lui, découvrent des irrégularités. Leroy devra payer une forte amende (chiffre avancé mais non garanti : entre trente et quarante millions). Le notaire en fait une maladie, mais c'est la seule qu'il aura. Le faux pas d'ailleurs est sans suite. Pierre Leroy donne déjà des leçons (« comparaison du système hypothécaire français avec le système hypothécaire allemand »). On parle de lui comme d'un éventuel professeur à l'université de Lille (option notariale).

Ni son frère ni sa mère ne sont venus le voir en prison

Avec tout cela, c'est l'inconnu de Bruay. Hors de son étude, on ne le voit pas. On ne lui parle pas. Il est transparent, insaisissable, inabordable. Les secrets intimes de Me Leroy sont mieux gardés que ses hypothèques. Pas de femme dans sa vie. Aux approches de la quarantaine, il habite toujours chez sa mère — et si elle ne l'habille pas, elle lui lave tout de même son linge et veille à satisfaire son puissant appétit. Hormis quelques voyages à l'étranger, sa vie est réglée au métronome. Le mercredi, Me Leroy dîne au « Rotary ». Le jeudi, il bridge avec des amis. Le vendredi, il fait du tennis (Me Leroy a un bon revers, il a gagné la coupe de la ville de Bruay). Le samedi, il est sur son bateau « La Dorade » au Touquet — ou bien s'il fait mauvais, il regagne la grande maison blanche de Houdain dont la double rangée de fenêtres, méprisant la route, semble regarder vers l'intérieur.
Au dossier Leroy figurent des témoignages sur des « virées » nocturnes que le notaire aurait faites à Lille dans les rues complaisantes, « virées » compliquées d'épisodes inavouables. Si cela tient, de quoi serait-ce le signe ? De quelle solitude ? Ou de quelle blessure ?

Il court, il court, le furet,
Le furet du bois joli.

Maison d'arrêt de Béthune. Rez-de-chaussée. Cellule 89. Pierre Leroy écoute carillonner le temps qui passe. Il est seul. Toujours en polo, il lit ou fume. Après une longue abstinence, il s'est remis au tabac (c'est sa façon d'accuser le coup). On dit qu'il a maigri un peu. Ni son frère ni sa mère ne sont venus à la prison. Ils ne veulent pas, disent-ils, le voir dans cette situation ni qu'il puisse lui-même se voir par leurs yeux. Peut-être Leroy pense-t-il à son père qui n'aura pas vu la terrible affichette placée sur la porte de l'étude : « Cour d'appel de Douai, tribunal de grande instance de Béthune. D'un jugement rendu par le tribunal de grande instance de Béthune, le 13 avril 1972, il appert que Me Leroy, notaire à Bruay-en-Artois, a été interdit temporairement de ses fonctions. Me Lebray, notaire à Béthune a été nommé administrateur. »
« Confiance inébranlable », lui ont écrit vingt et un membres du « Rotary-Club » de Bruay. Quand son avocat entre dans la cellule, le notaire demande : « Quoi de neuf ? » Alors on parle présomptions, témoignages, liberté provisoire, dossiers. Quoi de neuf ? Rien de neuf. Pour Leroy la liberté seule serait nouvelle.
Ceux qui connaissent un peu cette eau qui dort ne sont pas même une poignée. Il y a d'abord Monique Mayeur. Héritière de gros négociants bruaysiens. Championne de crawl du Pas-de-Calais toutes catégories. Une femme fortement charpentée aussi bien au physique qu'au moral. Elle s'est mariée il y a dix-huit ans avec Roger Béghin, un libraire. Un beau mariage. Le défilé de félicitations ne dura pas moins de trois heures bien comptées. Ils eurent deux filles. Béghin jouait au tennis avec Leroy — qui appréciait en lui non seulement le partenaire mais le perdant. Ils devinrent amis. Ensemble ils achetèrent le bateau du Touquet. C'est ainsi que Monique Béghin connut le puissant et riche Leroy. Le notaire entra dans sa vie. Du même coup, Béghin en sortit. Cela coïncidait avec des revers de fortune : le libraire ne réussissait pas, était obligé d'aider ses vieux parents. Monique se fit de plus en plus distante. Chambre à part. Discussions d'argent. « Je ne t'aime plus », lui dit-elle un jour. Il répondit : « Mais enfin, après dix-huit ans de mariage, ce ne sont pas des choses qui arrivent du jour au lendemain ! »
« Je t'ai aimé pendant dix-huit ans, répliqua-t-elle, et il y a eu un déclic. » Le déclic du couperet. Le divorce fut prononcé à son avantage — comme toujours. Elle reprit son nom de jeune fille.

Mai 1972, Roger Béghin, un homme roux, moustachu, le visage coloré : « C'est vrai, on est divorcés, mais le divorce n'a pas encore été **signifié**. Je l'aime encore, voyez-vous. C'est une femme admirable. Elle peut recevoir vingt personnes sans qu'il y ait quelque chose qui traîne à l'office. Et une cuisinière ! Le seul reproche que je lui ferais tout de même : c'est une femme qui veut tout savoir avant d'apprendre : c'est pour ça qu'elle n'apprend jamais rien... Leroy, Monique ? Pierre m'a dit un jour : « Tu sais, toutes ces histoires, ce n'est pas moi qui tire les ficelles. » Tout ça est bien triste. Il y a deux choses qui me filent entre les doigts en ce moment, c'est l'amour et l'amitié. »
Béghin s'en va sous la pluie. Il habite à présent dans une caravane, vendeur itinérant pour le compte d'une maison d'édition. Il porte toujours son alliance à la main gauche. Le divorce, comme il dit, n'est pas **signifié**.

Le totem scout de l'avocat était « Cabri obstiné »

La maison de Monique Mayeur se dresse en face de l'étude du notaire, en retrait de la rue. C'est la plus luxueuse de Bruay. En haut d'une pelouse en pente, une manière de bonbonnière blanche qui fait château pour Lilliput, et par derrière un grand parc planté de fleurs et de peupliers qui longe les misérables corons des mineurs. (C'est tout près que fut trouvée Brigitte Dewèvre.) Le contraste des deux mondes est sans nuance — brutal même, exactement à l'opposé des mœurs habituelles du Nord (plus on est riche, moins on le montre). C'est peut-être là qu'il faudrait chercher l'une des premières raisons de l'hostilité populaire à Monique Mayeur.
Inscriptions sur le muret (19 avril) : « Arrêtez la complice ! »
Tract (3 mai) : « Nous ne pouvons plus supporter l'arrogance de cette maison. »
Tract (7 mai) : « La maison de la Mayeur, elle est peut-être belle à l'extérieur, mais à l'intérieur, c'est bien plus sale que les maisons des mineurs. »

Après Monique Mayeur, l'autre grand ami et partenaire de bridge, c'est Jean Vaast (prononcer Vâ). Petit blond à lunettes et à barbe, ancien scout (**totem : Cabri obstiné**), avocat et chasseur, Jean Vaast est homme à sauter facilement dans un avion pour aller exécuter à domicile le phacochère ou l'antilope. Il y a quelque vingt ans, il est venu s'installer à Bruay. « J'ai choisi Bruay en consultant des répertoires. Une ville de trente mille habitants : pas un seul avocat ! Je me suis dit : une place à prendre. Un endroit tranquille. Une ville sans histoire. » La place est bonne certes — mais l'endroit n'est plus tranquille et la vie devient compliquée. « Cabri obstiné », trop lié à Leroy, à dû renoncer à le défendre — et les injures pleuvent sur lui.

« Maintenant on dira, c'est la ville du crime. J'en ai honte. »

Car Vaast, c'est aussi le « Rotary-Club » de Bruay, c'est-à-dire une fraction non négligeable de la vie de Leroy qui en était l'un des membres les plus importants, sinon le plus important. La fondation de ce club tient un peu de l'opérette. C'est parce que le « Rotary-Club » de Béthune refusait certains candidats de Bruay que ceux-ci décidèrent de constituer une section locale où l'on se montrerait moins regardant sur les qualifications. On y admit, entre autres, un marchand de télés et un cafetier. « Pensez-donc, disent les rotariens de Béthune, ils ont chez eux un bistrotier qui organisait des radio-crochets dans les ducasses de quartier ! » Le comble de la promiscuité...

On trouvera sans doute ces anecdotes un peu grosses, c'est-à-dire un peu minces. Elles introduisent en fait le véritable personnage de l'affaire qui n'est pas un homme, mais une ville. Bruay-en-Artois n'est qu'une interminable rue principale sur laquelle débouchent, en arêtes de poisson, quelques voies secondaires. Une ville-champignon du XIXe siècle.

Bruay 1836 : 63 cultivateurs, 10 ouvriers, 20 journaliers, 6 bergers, 1 valet de chambre, 3 ménagers, 8 servantes, 5 domestiques.
Bruay 1886 : 7 031 habitants, presque tous venus pour et par la mine.
Bruay 1906 : 16 500 habitants.
Bruay 1970 : 30 000 habitants.

Ce n'est pas l'Histoire qui a fait Bruay, mais le charbon — et le charbon est en train de la défaire. Des puits ont fermé. D'autres fermeront en 1973. Des vingt (Suite page 104.)

PARIS MATCH

EXTRAORDINAIRE REPORTAGE L'HOMME OISEAU SURVOLE PARIS



EXCLUSIF: SADATE RACONTE COMMENT IL S'EST FACHÉ AVEC LES RUSSES



TOUT SUR LA TÉLÉ

ARTHUR CONTE PEUT-IL RÉUSSIR?

N°1214/12 AOUT 1972/3F

ALGERIE) Dh/ MAROC) 2,75 DH/ BELGIQUE 30 FB/ ITALIE 400 LIRES/ SUISSE 2,50 FS/ ESP. 80 PTAS/ GR. BRET. 25 P / ALL. 2,20 DM/ CANADA 3 $ US) GEORGES BEUTER/ JEAN-CLAUDE DEUTSCH



Jean Sablayrolles, quarante-neuf ans, successeur du juge Pascal.

C'EST LUI QUI PORTE MAINTENANT LE POIDS DE L'ENIGME DE BRUAY



« C'est profondément désagréable de prendre la succession d'un autre magistrat à qui un dossier a été retiré », déclara le juge Sablayrolles alors qu'il venait d'être désigné pour reprendre en main l'affaire du meurtre de Brigitte Dewevre. Ce Méridional né à Carmaux (Tarn), nommé à Paris en 1965 et qui participa à l'instruction de l'affaire Ben Barka, est aussi renfermé que son prédécesseur était exubérant. Nos reporters ont dû le guetter pendant des heures pour faire cette photo malgré lui et il ne semble pas devoir être entraîné à transgresser l'article 11 du Code qui fait au magistrat instructeur, du secret une obligation.



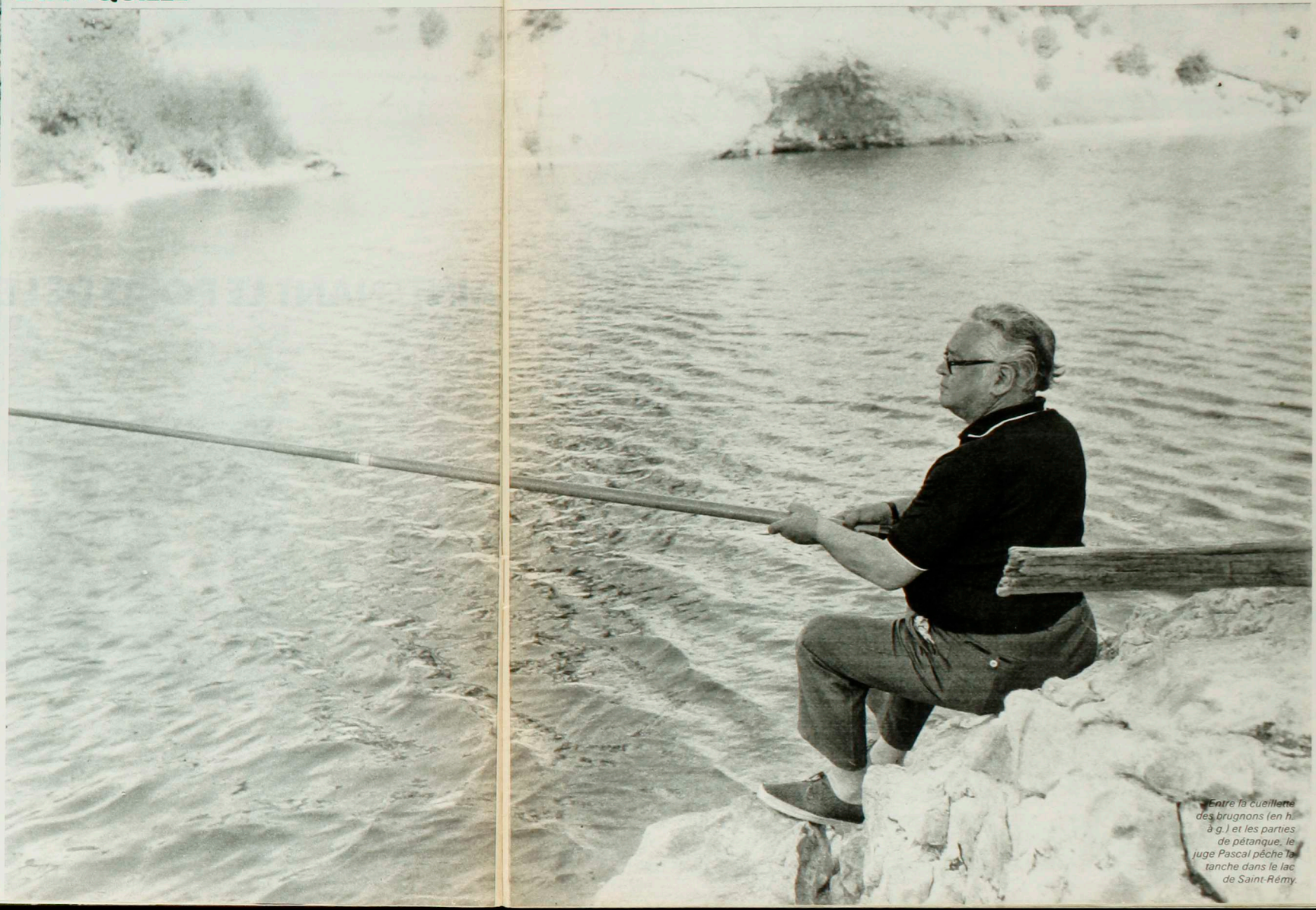
La mère de Brigitte est toujours une mère qui a perdu sa fille dans des conditions horribles. Elle pleure, ici, devant le ministère de la Justice. Les partisans du juge Pascal, groupés dans un « Comité pour la vérité », avaient décidé de descendre sur Paris pour manifester le jour où Monique Béghin-Mayeur était libérée. « Nous sommes ici pour que l'on fasse quelque chose pour nous », a dit M. Dewevre. On ne cherche plus les assassins de notre fille. »





AU SOLEIL DE SON MIDI LE HEROS DES CORONS REDEVIENT HOMME TRANQUILLE

Le juge Pascal, comme chaque année, prend ses vacances dans son village natal de Saint-Andiol (2 000 habitants), près d'Avignon. Son beau-frère, Léopold Massard, y possède huit hectares d'arbres fruitiers. A Saint-Andiol, où presque tous le tutoient, « Henri » fait figure de héros malheureux. « Si quelqu'un lui fait du mal, disent les employés du restaurant-hôtel « Lou Provenciau », il ne sera jamais reçu ici. » C'est là qu'il a accepté d'écrire pour « Paris-Match » l'article que vous allez lire. Chaque jour lui arrivent une cinquantaine de lettres. D'autres dossiers l'attendent à son retour, le 10 septembre à Béthune, mais il pense toujours à l'affaire dont il a été dessaisi. « Je ne serais pas étonné, dit-il que mon successeur arrive aux mêmes résultats que moi. »



Entre la cueillette des brugnons (en h. à g.) et les parties de pétanque, le juge Pascal pêche la tanche dans le lac de Saint-Rémy.

JE NE SUIS PAS "LE PETIT JUGE"

PAR HENRI PASCAL

Je ne suis pas tout à fait « le petit juge de Bruay » : je suis en réalité premier juge d'instruction dans un tribunal hors classe. Docteur en droit, deux fois lauréat de la faculté, magistrat instructeur depuis plus de quinze ans, j'ai eu l'occasion dans ma carrière d'instruire un certain nombre d'affaires importantes. Je n'en ai jamais profité pour chercher à me mettre en vedette. Je ne l'ai pas cherché davantage cette fois-ci. J'ai simplement voulu, après en avoir constaté pendant des années tous les inconvénients, que soit supprimée la barrière que la magistrature a dressée entre elle-même et le public; j'ai voulu que les Français voient enfin fonctionner sous leurs yeux cette machine judiciaire aux rouages si mal connus. La justice doit être, en effet, au service des justiciables qui ont le droit d'être tenus informés des conditions dans lesquelles elle est rendue. Il est indispensable que les citoyens connaissent, apprécient et finissent par aimer leur justice. *(Suite page 66.)*

NOUVEAU PARIS MATCH

- NOS REPORTERS A BRUAY UN AN APRES
- EDGAR CONTRE CHABAN

EXCLUSIF: LE GOELAND LE BEST SELLER QUE TOUTE L'AMERIQUE A LU

BATAILLE POUR LE SURSIS

LES JEUNES



VEULENT-ILS ENCORE DE

L'ARMEE

N° 1247 31 MARS 1973/3,50F ALGÉRIE 3 Dn/MAROC 2,75 DH/BELGIQUE 32 FB/ITALIE 450 LIRES/SUISSE 2,80 FS/ESP. 45 PTAS/GR.-BRET 30 P./ALL 2,50 DM/CANADA S 0,80. M. JARNOUX/J. GAROFALO



Le juge Sablayrolles et ses enquêteurs vont bientôt déposer à Paris leurs conclusions sur l'affaire de Bruay.

BRUAY:
L'HEURE DES JUGES ET DES POLICIERS VA SONNER ENCORE UNE FOIS

Il y aura un an dans quelques jours, la malheureuse Brigitte était retrouvée assassinée. Nos photographes vous racontent la ville qui avait essayé d'oublier...

Dans le cabinet 56 du Palais de justice, à Paris, un magistrat examine à la loupe une photo de Bruay-en-Artois prise d'un hélicoptère à travers la brume. Des vues aériennes, des photos d'identité judiciaire, quelques croquis établis au début de l'enquête : c'est tout ce dont disposait le juge Sablayrolles, le remplaçant du juge Pascal, pour découvrir la vérité sur l'assassinat de Brigitte Dewèvre. Avec lui, l'enquête est repartie de zéro.

Jean Sablayrolles, cinquante ans, 1,74 m, des épaules sportives, le regard clair, est un timide à la réputation de grande fermeté. C'est lui qui a instruit une partie de l'affaire Ben Barka. Lui qui a été chargé aussi, parmi les trois cents dossiers enfermés dans une vaste armoire de fer, de ceux du meurtre du journaliste libyen Khoer Kannou et de l'incendie du C.e.s. de la rue Edouard-Pailleron. Ce pêcheur à la ligne qui aime errer dans la campagne du Tarn à la recherche des champignons est considéré comme un expert en matière criminelle.

Mais, pour lui, nommé premier juge d'instruction au tribunal de la Seine l'an dernier, le mystère de Bruay n'est pas une affaire comme les autres. A peine plus de deux cents kilomètres séparent son bureau du terrain vague tragique. Et pourtant, depuis juillet 1972, mois où le juge Pascal a été dessaisi, pas une seule fois le juge Sablayrolles ne s'est rendu sur place, du moins officiellement. Le code pénal le lui interdit ; il lui faudrait sortir du ressort de sa juridiction, des limites de la région parisienne.

« Croyez-moi, je le regrette », a-t-il confié à un de ses proches.

Ne pouvant se déplacer, il lui a fallu convoquer sur place les témoins. En huit mois, beaucoup de personnes ont défilé dans son cabinet de l'île de la Cité. Les inculpés, d'abord, le notaire Me Leroy et Monique Béghin-Mayeur. Il les a interrogés à deux reprises, en août et en octobre derniers. Leurs familles aussi, qui ont dû faire le déplacement à Paris. Les Dewèvre, enfin, qu'il a reçus plus d'une heure, récemment encore.

A les croire, son dossier ne serait pas épais.

« Peut-être touchez-vous chaque jour la main du meurtrier de votre fille », disent les nouveaux policiers au père de la victime.

« Voilà tout ce que je possède », leur a-t-il dit, en leur montrant une pile de papiers pas plus épaisse qu'un paquet de Gitanes. Les témoins qui n'ont pas défilé dans son bureau, le juge Sablayrolles les a fait entendre sur place par des policiers parisiens. Quatre commissaires dépendant de la direction de la Sûreté, à compétence nationale et agissant sur commission rogatoire. « Les policiers parisiens ? » Quand on interroge les habitants de Bruay sur leur présence, ceux-ci répondent : « Ils sont là. Les policiers mènent leur enquête, mais ils ne viennent pas tous les jours, comme le faisaient avant eux leurs collègues de Lille. » Plusieurs fois, ils se sont rendus sur le terrain vague. Mais toujours discrètement, sans jamais s'attarder. Comme des enfants pris en flagrant délit d'école buissonnière.

« On ne sait jamais quand ils doivent arriver. On ne nous tient pas au courant. » Au commissariat de Bruay-en-Artois, à quelques pas de la grande maison blanche de Monique Mayeur, on joue à l'indifférence. « Nous sommes détachés de l'affaire. Maintenant, tout se passe à Paris... » Les policiers locaux ont abandonné les recherches ; pour eux, c'est un peu déjà de l'histoire ancienne. Aussi ne font-ils guère attention, ou ne veulent-ils pas le montrer, aux allées et venues des « super-policiers », comme on les appelle maintenant à Bruay.



L'horizon des Dewèvre, cloîtrés dans leur cuisine : c'est à jamais le terrain vague.

Une chose est sûre, ils ne s'adressent pas la parole, pas même pour se dire bonjour. Les policiers parisiens ont pris possession d'un local inutilisé, assez vaste, au premier étage de la vieille bâtisse qui abrite le commissariat. Un plancher nu non ciré, des murs tapissés de papier peint beige sale, trois vieux bureaux vernis écaillés et un poêle à charbon en fonte, un décor plutôt sinistre, tout leur fief. Chaque soir, ils le quittent pour une destination inconnue, dans des GS bleues, immatriculées 75. Le black-out est total.

« De toute façon, nous sortirons quelque chose de ce dossier, nous connaîtrons la vérité », a confié un jour leur chef, l'inspecteur principal Devigne, la quarantaine, mince, les cheveux clairs, un bel homme qui présente bien. Me Jean Vaast, l'avocat du notaire, ne tarit pas d'éloges à son égard.

« C'est quelqu'un de très adroit », dit-il à qui veut l'entendre. « Rien à voir avec l'officier de police Ollier, de Lille, ajoute-t-il. Dès le premier jour, Ollier avait tutoyé Me Leroy. « Tu as intérêt à tout nous dire », l'avait-il menacé. » « Aujourd'hui, dit Me Vaast avec le sourire, ces procédés n'ont plus cours. »

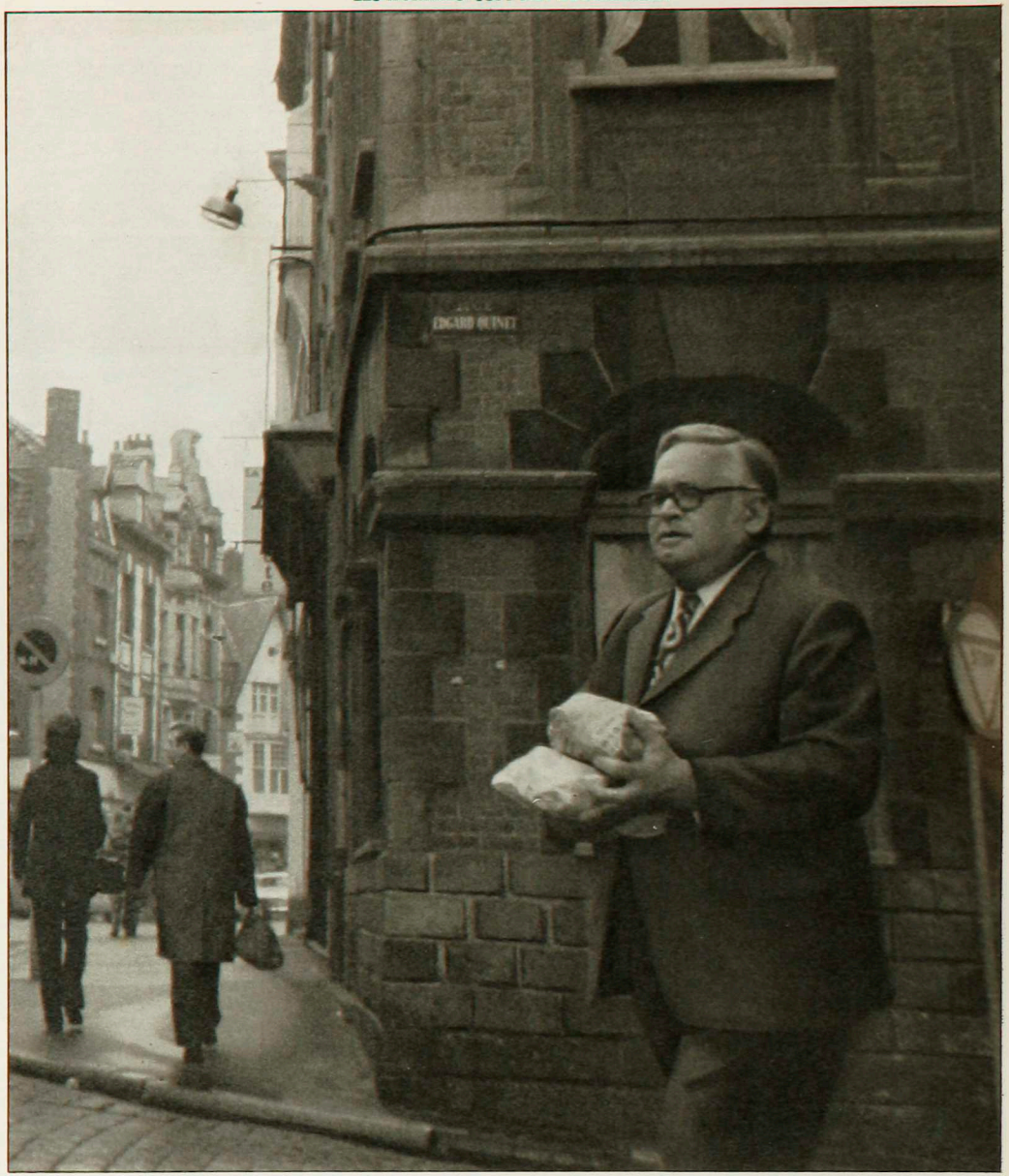
Aussitôt arrivés à Bruay, les nouveaux policiers, semble-t-il, ont tourné le dos à la belle villa de Monique Mayeur, pour orienter leurs recherches sur les corons qui l'entourent. « Peut-être touchez-vous chaque jour la main du meurtrier de votre fille », ont-ils même déclaré au père de la victime. Ils ont entendu une centaine de personnes, certaines à plusieurs reprises. Plus de cent cinquante procès-verbaux sont venus s'ajouter au dossier. Mais, depuis deux mois, on les voit moins souvent et ils ne sont plus que deux. Alors, des habitants de Bruay s'interrogent : « Saura-t-on un jour la vérité ? »

Selon Me Vaast, le juge Sablayrolles aurait un atout dans sa manche. « Je suis sûr qu'il est sur une piste, dit-il sur un ton évasif. C'est l'impression qu'il m'a donnée quand je lui ai rendu visite pour la dernière fois à Paris. » Les Dewèvre eux ne cachent pas leur colère. « A en croire les questions que M. Sablayrolles nous a posées, disent-ils, il cherche dans toutes les directions pour nous prouver que ce n'est pas Leroy. Le 15 mars, pendant une heure, il nous a encore parlé d'un autre suspect. Si c'est pour entendre cela, ce n'est vraiment pas la peine de faire le voyage à Paris. »

Déjà, certains témoins commencent, sinon à se contredire, à être moins certains de leur vérité. C'est comme si le froid et le brouillard étouffaient les cœurs et les mémoires. Il y a si longtemps déjà. Dans dix jours, le 5 avril prochain, cela fera un an que Brigitte a été assassinée. Un Comité pour la vérité et la justice, qui regroupe, aux dires de Me Vaast, une poignée d'agitateurs, a cependant l'intention d'organiser ce jour-là diverses cérémonies du souvenir. Les cloches des deux églises sonneront-elles, au risque de réveiller les haines, les passions, à Bruay-en-Artois ?

Dans la petite ville silencieuse, de nombreux habitants ne souhaitent plus qu'une chose : oublier, et que l'affaire se termine d'une façon ou d'une autre ; de leur côté, les acteurs de cette énigme policière hors série attendent chaque jour avec un peu plus d'impatience la (Suite page 59.)

LES HOMMES QUI FONT L'EVENEMENT



Il ne désarme pas, publie un livre, apparaît à la Tv et il vient encore d'être dessaisi d'une autre affaire.



IL Y AURA UN AN LE 5 AVRIL... Comme tous les dimanches, les Dewèvre, silhouettes de deuil et de vengeance dans le paysage de Bruay, humide de terrils et de briques rouges, reviennent du cimetière où dort leur fille Brigitte. Ils croient toujours le notaire coupable.



Pour Philippe (short blanc) rien n'a changé : il joue toujours sur ce terrain vague où il découvrit un jour le corps de sa sœur martyrisée — à quelques mètres de la villa.

« Nous ne nous marierons qu'après le non-lieu, dit Maître Leroy. Entre époux, les témoignages n'ont aucune valeur : nous ne pourrions nous entraider. »

(Suite de la page 54.) décision du juge parisien. Les deux inculpés de « l'affaire », Me Pierre Leroy et son amie Monique Mayeur, à leur sortie de prison l'été dernier, sont revenus à Bruay-en-Artois. Une seule interdiction leur avait été faite : celle de quitter le territoire national. Mais ils ont voulu recommencer à vivre comme « avant ». Le pourront-ils un jour ? On les sent aujourd'hui à bout de nerfs.

Monique Mayeur, le teint cuit par la mer et le soleil du Touquet et vêtue de bleu marine, sa couleur favorite, dissimule mal sa nervosité. « J'en ai assez », confie-t-elle à ses amis. Mais aux étrangers, elle déclare, faussement désinvolte : « Je n'ai plus revu le juge Sableyrolles depuis plusieurs mois. Maintenant, j'attends ! »

Son attente est d'autant plus insupportable que rien ne filtre de la nouvelle enquête policière depuis que le silence du juge Sableyrolles a remplacé les conférences de presse du juge Pascal. Et ce n'est pas l'entrevue qu'ont eue, il y a deux mois, le juge parisien et l'avocat de Pierre Leroy, Me Vaast, qui a pu la renseigner beaucoup sur son sort et celui du notaire. Les heures s'étirent, interminables, pour Monique Mayeur qui ne va plus travailler à son magasin de meubles de la rue Alfred-Leroy. Elle s'y rend le moins souvent possible, afin, confie-t-elle, de ne pas gêner ses associés. Et quand elle y vient, c'est en cachette. D'autant qu'à Bruay, certains trouvent déjà bizarre que sa mère, si gravement malade lorsque les policiers avaient voulu l'entendre au début de l'affaire, ait retrouvé toutes ses forces aujourd'hui pour diriger, avec ses fils, l'entreprise familiale. Alors Monique Mayeur tente d'oublier en s'occupant de sa maison et de ses enfants. Elle fait la navette entre Bruay et Lille où ses filles sont parties étudier. Sa fille ainée prépare sa première année de médecine à la faculté catholique. Quant à sa belle maison blanche, qui surplombe la rue de la République, après avoir vécu quelque temps à sa sortie de prison chez des amis à Lille, Monique Mayeur est revenue très vite l'habiter. « Pourquoi en serait-elle partie ? demande Me Vaast. C'est elle qui l'a fait construire, qui l'a arrangée. Elle s'est donné du mal... »

Dans la solitude de son salon décoré avec goût, devant sa belle cheminée où brûle en permanence un feu de bois, Monique Mayeur, dont les nerfs ont « craqué » un soir, récemment, a décidé maintenant de faire face avec courage, obstination. Mais si les habitants de Bruay passent dorénavant devant chez elle sans lever la tête, les noces des environs qui remontent en voitures la rue de la République en klaxonnant, ne manquent pas de s'arrêter au pied du parc de la belle maison blanche. « Le château » reste encore une attraction pour les badauds du dimanche. « Ici, à Bruay, les gens ne manifestent plus d'hostilité, affirme Monique Mayeur. Ce n'est pas comme avant, ajoute-t-elle, quand on lançait des cailloux dans mes vitres. » Elle a fait cependant poser des volets aux fenêtres donnant sur le terrain vague. Presque chaque jour enfin, on la voit passer au volant de son Alfa Romeo, rue Jules-Guesde, devant le siège du Comité pour la vérité et la justice, animé par un jeune professeur de philosophie du lycée de Bruay. Dans sa voiture, elle longe la vitrine couverte de photos de l'affaire, des photos d'elle et du notaire.

Pierre Leroy la soutient. Quand il ne rentre pas chez sa mère à Houdain, le notaire déjeune chez Monique Mayeur. Seule la grand-rue sépare son étude de la belle maison blanche. Lui aussi avait cru pouvoir recommencer à vivre une vie normale. Depuis six mois, Pierre Leroy avait repris chaque matin le chemin de son bureau. Jusqu'à il y a trois semaines, quand les parents de Brigitte ont décidé de porter plainte. Ils sont allés remettre un certain nombre de documents au procureur de Béthune dont un reçu signé récemment par le notaire suspendu, et prouvant qu'il continuait à exercer son activité. A Bruay, ce n'était un secret pour personne. Une seule chose importait : l'oubli. « Cette affaire, dit un commerçant, c'est un peu comme un deuil, au début cela fait de la peine, et puis il faudra bien que le temps efface tout. » Le retour des policiers à l'étude de Pierre Leroy a tout remis en cause. La blessure dont souffrait Bruay-en-Artois s'est rouverte. Quant à Pierre Leroy, dorénavant, pour travailler, il devra attendre son non-lieu.

« Son étude, c'était toute sa vie », disent ses amis. Désœuvré, le notaire aujourd'hui tourne en rond. Il sillonne Bruay et ses environs au volant de sa voiture, l'air absent. Il lui arrive de rouler complètement à gauche. Au dire de son (Suite page 62.)





CERNÉE PAR LES CORONS, qui l'accusent d'etre le lieu du crime, « la grande maison blanche » de Monique Beghin-Mayeur a recommencé de vivre au milieu d'un cercle hostile. Monique a fait poser des volets du côté du terrain vague.



Mme Mayeur n'ose plus aller travailler au magasin familial.



Me Leroy : son étude marche très fort sous la direction de son frère.

« Je n'ai pas changé d'avis », affirme le juge Pascal. Il n'est revenu qu'une fois à Bruay : pour voir sa fille jeune mariée qui vit dans la ville de l'énigme.

(Suite de la page 59.) avocat, son moral n'est pas brillant. Cela fait aujourd'hui cinq mois qu'il a été interrogé à Paris par le juge Sableyrolles. Depuis, plus rien... Monique Mayeur et lui ont pourtant décidé de ne se marier qu'après le non-lieu prononcé. « Nous ne le pouvons pas avant, explique Me Leroy, pensez, les témoignages entre époux n'ont aucune valeur. Nous ne pourrions plus nous entraider. »

Monique Mayeur est de plus en plus souvent invitée dans l'austère maison familiale à Houdain. Mais ils ne sortent jamais de chez eux à pied. Ils utilisent toujours pour cela leur voiture. A Bruay, on les voit souvent ensemble dans la grand-rue à bord de la Simca blanche du notaire, et on laisse entendre qu'ils disparaissent tous deux pour les week-ends. Car si, à Bruay-en-Artois, on affecte de ne plus penser à l'affaire, de ne plus s'y intéresser, les allées et venues du couple ne passent pas inaperçues. Monique Mayeur et Pierre Leroy le savent. Leurs silhouettes se découpent fréquemment derrière les grandes baies vitrées de la maison de Monique, comme s'ils guettaient on ne sait trop quoi.

De l'autre côté du terrain vague, un homme lui aussi est aux aguets. De la fenêtre de sa cuisine, M. Dewevre scrute l'endroit où fut retrouvé le cadavre de sa fille. Sur le terrain vague, les enfants du coron jouent à nouveau au ballon. M. Dewevre ne peut s'empêcher de surveiller la belle maison blanche. « Regardez, dit-il, en la montrant du doigt, la Mayeur a fait mettre des volets aux fenêtres qui donnent sur le terrain. Comme si cette femme était hantée, qu'elle ne pouvait plus se détacher du souvenir de ma fille. » Vêtue d'un tricot et d'une blouse noirs, Mme Dewevre, qui garde toujours le deuil, a du mal à contenir sa colère : « L'autre jour, elle prenait encore le soleil dans son parc sous nos yeux, dit-elle. Remarquez, ajoute-t-elle, elle est bien libre de le faire. Du moins, elle l'est encore... »

Chaque dimanche, les Dewevre partent à pied sur le chemin du cimetière de la mine numéro trois. Là, sur une colline qui domine Bruay, à l'ombre d'un immense terril, ils viennent se recueillir devant la dalle modeste sous laquelle repose leur fille. Sur la tombe, le Comité pour la vérité et la justice a déposé une plaque en marbre avec une inscription jurant de la venger.

« Je sais bien que cela ne fera pas revenir notre fille, mais je veux savoir. » Mme Dewevre hésite un court instant puis ajoute ce mot terrible : « Non ! il faut un peu de vengeance... » Car jamais cette femme n'oubliera. Chaque matin, à cinq heures un quart, son mari descend au fond de la mine numéro cinq. Là, pendant huit heures, il accroche des wagons à 1 000 mètres sous terre. Mais elle, entre ses quatre murs dont elle ne sort jamais que pour aller au cimetière, que peut-elle faire, sinon devenir folle.

Les Dewevre, eux non plus, n'en peuvent plus d'attendre. « Le notaire, c'est un



La tombe de Brigitte crie vengeance.

homme « bien ». Elle, c'est une mère de famille. Alors, dit M. Dewevre, on fait tout pour trouver quelqu'un d'autre. Le premier imbécile venu fera l'affaire. Croyez-moi, le juge Pascal, lui, n'avait pas besoin de tout cela. Si on ne l'avait dessaisi, aujourd'hui, on en serait aux assises. » Pour M. Dewevre, le juge Pascal, c'est un homme qui voulait la justice, la vérité. « C'est pourquoi on l'a écarté, dit-il. La preuve, on l'a dessaisi à nouveau d'un dossier comme si on ne voulait plus jamais qu'il revienne à Bruay-en-Artois. »

Depuis que le 20 juillet dernier, « l'affaire » lui a été retirée, le juge Pascal est pourtant revenu dans la petite ville. Mais c'était pour voir sa fille, mariée récemment et qui vit là-bas. De leur côté, régulièrement, les Dewevre vont lui rendre visite dans son bureau, au premier étage du palais de justice de Béthune. Ils parlent de leurs convictions. Le juge Pascal ne peut, en effet, s'empêcher de réfléchir au dossier : « Je n'ai pas changé d'avis depuis juillet, affirme-t-il. Par ailleurs, rien, aucun élément nouveau n'est venu apporter la preuve que je m'étais trompé. » Costume gris, cravate à pois bleus et rouges, des lunettes d'écaille posées très en avant sur le nez, le juge Pascal tire nerveusement sur sa pipe. Il est visiblement déçu. Il se plaint d'avoir été mis en quarantaine, d'avoir été ignoré par les nouveaux policiers parisiens et par le juge Sableyrolles. « Depuis, dit-il, je ne sais plus rien. »

Au palais de Justice de Béthune, après huit mois, les magistrats se sont fait une règle d'or : ils se sont interdit de parler entre eux de l'affaire Dewevre : « C'est devenu un sujet tabou », dit le juge Pascal. Comme l'est devenu aussi son livre qui a pour titre « Une certaine idée de la Justice ». Dans les jours qui ont suivi sa sortie, la plupart des magistrats de Béthune sont venus voir discrètement leur collègue : « Entre nous, lui ont-ils murmuré, c'est très bon. Croyez-moi, je suis avec vous. » « Tout le monde a peur, dit le juge Pascal, il faudrait qu'on ne parle plus jamais de l'affaire Dewevre... »

Mais le procureur de Béthune, M. Somnier, s'est trompé s'il a cru pouvoir étouffer à nouveau le juge Pascal en le dessaisissant, il y a quinze jours, d'une seconde affaire qui se passait elle aussi à Bruay-en-Artois, et dans laquelle se trouvait impliquée une personnalité locale. Ce dessaisissement n'a pas été motivé. Il n'avait pas à l'être non plus. « Il s'agit, a déclaré le procureur, d'une simple décision administrative. » Avec elle, voulait-on éviter que le juge Pascal, assez populaire à Bruay, n'ait à revenir enquêter dans un milieu touchant de près Pierre Leroy et Monique Mayeur ? « Il ne faut plus qu'on parle de Pascal. L'oubli doit être complet », dit aujourd'hui le petit juge sarcastique.

Si tel était l'objectif, il n'a pas été atteint. Car le juge a retrouvé ses habitudes, il a convoqué aussitôt les journalistes. Aujourd'hui, dans sa villa Sainte-Thérèse, rue Fourquereuil, à Béthune, il a conservé soigneusement ses carnets d'écoliers. Ils renferment les notes prises par lui tout au long de sa première instruction. S'en servira-t-il un jour pour écrire un nouveau livre ? « Il faut que le secret tombe, répond-il, que l'instruction soit définitivement close, et que l'affaire soit jugée. » Une façon comme une autre d'attendre au tournant le juge Sableyrolles dont il dit : « Je lui souhaite de réussir mieux que moi. »

PASCAL DELOBEL ■

PARIS
POUR 10 MILLIONS DE PARISIENS
MATCH

Chatou Nogent : la brocante au bord de l'eau



Depuis que les vieux ferrailleurs parisiens, que l'on sentait plus près des chiffonniers que des brocanteurs, ont été chassés du boulevard Richard-Lenoir, collectionneurs. (Suite page 64.)

NOUVEAU PARIS MATCH



BRUAY
LA VILLE QUI NE CROIT PAS A LA JUSTICE

●● Nos reporters chez les co-propriétaires nudistes de l'Yonne ●●● Le dossier secret de l'affaire des mirages libyens

N° 1252/5 MAI 1973/3,50 F



- Me Leroy : « Ce qui nous a donné le plus de satisfaction c'est cette inculpation : pour nous c'est le bout du tunnel, la première étape vers la réhabilitation. »



La « brouette du crime » saisie par la police.
Les voisins : « On y mettait du charbon et on n'a pas retrouvé de poussière noire sur le corps de Brigitte. »

BRUAY: SUR LA VILLE

L'OMBRE D'UN DOUTE



Les Dewevre et leurs enfants. L'aîné, Philippe (en h.) a retrouvé le corps de sa sœur.

Après l'aveu du jeune Jean-Pierre, la France entière continue à faire du notaire et de sa ville troublée par la haine son principal sujet de conversation.

La rue de la Comté et la rue de Ranchicourt sont désertes, et ce n'est pas à cause de la pluie froide et noire de suie qui tombe avec obstination. Sur le plateau de jardins potagers et de terrains vagues qui était devenu une colline sainte, le petit sanctuaire expiatoire, qui marquait l'endroit où avait été assassinée Brigitte Dewevre, le 6 avril 1972, est déjà dévasté comme une vieille tombe. Ce ne sont pas les intempéries qui ont renversé dans la boue et l'herbe mouillée la croix de bois et la photo de la morte mais la lassitude et le désarroi des vivants.

Après les aveux du jeune Jean-Pierre F..., et depuis que le notaire, Me Leroy, et sa fiancée, Monique Mayeur, sont à peu près innocentés, Bruay est dépossédé de son malheur. C'est une ville qu'on a brutalement privée de ce rôle qui lui avait fait oublier un moment ses peines quotidiennes : celui d'une population ouvrière accablée par une justice bourgeoise. Bruay n'est plus maintenant qu'un gros bourg minier

« Jean-Pierre? C'était un bon petit. Il adorait jouer avec ma fille. Tout le monde l'aimait bien. » C'est le père de Brigitte qui parle.

de l'Artois, sans histoires, où un garçon affolé a massacré une fillette, un drame sans mystère entre enfants de mineurs.
Bruay vient de tout perdre : son ennemi de classe et son barbe-bleue, le notaire, sa diablesse énigmatique, « la Mayeur » ; son désir de vengeance, son espoir de revanche sociale et son défenseur persécuté, le juge Pascal. Et surtout, les Bruaysiens sentent tomber ce bruit et cette fureur qui leur avaient donné une fièvre qui ressemblait à la vie.
Comme un défi, un par un, les clients de Me Leroy retrouvent, en rasant encore les murs, le chemin de son étude, et la villa Mayeur émerge seule du rideau de pluie. Bruay-en-Artois vit désormais dans la stupeur et l'humiliation des villes sinistrées.

Avec son sourire crispé, ses lunettes studieuses et son regard fuyant de petite fille qui avait peur des garçons et qui n'avait jamais vu la mer, Brigitte Dewèvre était devenue un « poster » gauchiste. Un jour — personne dans son entourage n'est plus capable de dire dans quel dessein, pour quelle formalité, tant sa vie avait peu d'importance — elle s'était assise dans une de ces machines à photographier qui vous rendent en trois minutes un visage que vous ne reconnaissez pas. A partir de cette photo, les gauchistes avaient grossièrement crayonné une caricature impersonnelle et sans âge. C'est ce portrait, qui avait l'air d'avoir été croqué à la morgue, que des cortèges vengeurs brandissaient de Bruay à Paris, en passant par Béthune. Brigitte était devenue la Jeanne d'Arc des mineurs de fond mal aimés. Elle avait été adoptée par Geismar et par Sartre, et le fait divers de sa pauvre mort s'était identifié avec la cause du peuple. Mais personne ne se souvenait vraiment de cette gamine sans joie qui n'était jamais sortie du carré de maisons noires et de mauvaises herbes où elle avait vécu et où elle avait été assassinée. Ses traits s'étaient brouillés dans la mémoire des habitants de la rue de la Comté, une rue de labeur où on ne tient pas beaucoup de place, où on est le fils ou la fille un tel, promis au destin collectif et sans surprise de la mine. Jusqu'au père de Brigitte qui doit faire un effort pour parler d'elle. Il ne peut que répéter : « Elle avait deux copines, pas plus. Un jour, j'avais essayé de lui apprendre le tango dans la cuisine. C'est fou ce qu'elle était raide. Elle ne sortait jamais, elle était sérieuse. » Avant d'être étranglée par un monstre, Brigitte, la petite fille raide qui ne savait pas danser le tango, ne s'était jamais mêlée aux hommes et aux femmes de Bruay.
C'est après sa mort que Brigitte, l'adolescente fugitive qui avait vécu dans le silence et l'insignifiance muette, la morte que son frère Philippe n'a même pas reconnue quand on l'a retrouvée, nue et martyrisée, à quelques mètres de la villa Mayeur, devient la fille de tous les gens de Bruay. En même temps, cette ville jusque-là inconnue, enlisée dans la monotonie du travail et la poussière noire des crassiers, se découvre deux ennemis : une maison et un homme.
La maison, c'est la villa blanche de


Mme Mayeur et sa fille Françoise.

Mme Mayeur, avec pignon sur la grand-rue, l'avenue de la République, avec de grandes baies vitrées, et surtout avec un parc entouré de haies où on ne sait pas trop ce qui se trame. C'était jusque-là Deauville au milieu des jardins ouvriers et des maisons pauvres. Après le crime, c'est le château de l'ogresse.
L'ogre, comme tous les ogres, est corpulent, chauve, secret. Le soir du drame, il a mangé 800 g de viande hachée. On le voit passer à toute vitesse au volant de sa 504 Peugeot blanche comme la villa de la Mayeur. C'est Me Leroy, le notaire, le seul riche de la ville, celui qui brasse l'argent des pauvres. On murmure qu'il rachète en sous-main les terrains de la mine qui est en déclin. Un jour, il fallait s'y attendre, non content de prendre le pain du peuple, il s'est mis à dévorer ses enfants...
C'était un conte de fées rempli d'horreur mais qui vengeait de bien des misères. Maintenant, c'est fini. Isolés dans la brume et la pluie glaciale, les Bruaysiens des corons ne sont plus que des hommes abandonnés. Sans ogre, sans ogresse, sans ce cauchemar miraculeux qui leur faisait supporter la vie. Le notaire restera le notaire, et les mineurs resteront les mineurs. Ils se retrouvent avec Jean-Pierre F..., un enfant qui a fait une grosse bêtise et qu'ils ne peuvent pas haïr. D'abord, parce qu'ils ont épuisé toute leur puissance de haine contre Me Leroy, ce gros homme inébranlable comme une chambre forte, qui ne connaissait des hommes que leurs comptes en banque et qui ne savait pas crier son innocence. Ensuite, parce que Jean-Pierre F... c'est un des leurs, c'est un orphelin issu d'une famille de mineurs. La mafia des Houillères et la coterie du Rotary Club n'y sont pour rien. Les gauchistes sont partis, en professionnels de l'agitation politique qui savent déserter à temps les causes perdues. Les Bruaysiens sont vraiment seuls, avec cette jeune morte qu'ils ont déjà oubliée, avec ce gosse meurtrier, sorti de leurs quartiers aux murs noirs, mais à l'âme fière, où on a toujours été honnête depuis que la mine existe, et avec les débris de ce qu'ils croyaient être leur rêve de justice.

Le plus voûté, le plus découragé, c'est M. Tournel, un mineur retraité qui avait pris la tête du comité pour la vérité et la justice. Par la lucarne de sa cuisine, il regarde son potager qu'il a cessé de cultiver depuis quelques jours à cause du temps, dit-il, mais peut-être surtout à cause de ses désillusions.
« Le notaire, répète-t-il, c'est le patronat, c'est le Rotary. On ne peut rien faire contre ces gens-là... Jean-Pierre, c'est un gentil garçon influençable, on peut lui faire faire n'importe quoi. » M. Tournel ne précise pas ce qu'on peut faire faire à Jean-Pierre : si on peut lui faire avouer ou commettre un crime. Entre ses silences et ses hésitations de vieil ouvrier que l'inaction et les événements forcent à réfléchir et à s'exprimer, on comprend que, pour lui, le notaire reste le coupable même si le petit Jean-Pierre F... a tué. Parce qu'il est le notaire, chargé des intérêts des Houillères. Et on devine ce que M. Tournel échafaude et n'ose pas dire encore : si le petit Jean-Pierre, que tout le monde connaît et qui était si brave, a tué, les Bruaysiens de la rue de la Comté ne veulent pas lâcher Me Leroy. Dans cette ville pauvre, il est le seul à représenter, à défendre l'Argent et, surtout, les Houillères, cette puissance mystérieuse et maléfique dont ils ne savent rien, et qui peut, d'un jour à l'autre, pour des motifs de rentabilité, fermer la mine et les réduire à la misère. Le véritable « château de l'Ogre », ce n'était pas l'étude du notaire, ou la villa de « la Mayeur », c'étaient les Houillères. Les Bruaysiens des corons s'en rendent confusément compte, maintenant que l'affaire de Bruay-en-Artois perd son caractère monstrueux. Ce n'est pas l'assassinat de Brigitte Devewre qu'ils remâchent, c'est la fragilité de leur condition.
Sur le seuil de sa maison de briques qui sent l'encaustique et le linoléum, M. Léon Dewèvre n'évoque plus le souvenir effacé de sa fille comme au début de l'affaire. Il ne parlait d'elle que lorsque le notaire était le coupable numéro 1 du juge Pascal. Il ne parle aujourd'hui que de Jean-Pierre F... Non seulement sans haine, comme de son enfant : « C'était un bon petit. Il adorait jouer avec ma fille. Tout le monde l'aimait bien. » Il ajoute sans transition : « En tout cas, qu'il ait tué ou non, Leroy n'est pas encore innocent. » Comme la plupart des Bruaysiens, M. Dewèvre ne peut pas admettre que le crime de Bruay-en-Artois reste l'affaire des corons. Jean-Pierre F... a peut-être tué mais « ça » vient de plus haut. En écoutant ces gens simples, persuadés d'être les jouets d'une machination ténébreuse, on ne peut s'empêcher de penser que le pays d'Artois se souvient encore des temps du Moyen Age où les grands barons avaient droit de vie ou de mort sur les pauvres bougres des villes et des campagnes.

Autour d'une table recouverte d'une toile cirée, dans une maison pareille aux autres de la rue de la Comté, le Comité pour la vérité et la justice se réunit peut-être pour la dernière fois. Le temps n'est plus où l'on dressait des plans de bataille, où on préparait des manifestations devant le ministère de la Justice, devant l'Elysée, et où on réunissait fébrilement l'argent pour la location des cars, c'est l'heure de la défaite et de la rancœur. Les propos sont décousus. « Ils ont arrangé ça, bien sûr, dit une vendeuse. C'est pas normal qu'on retrouve juste maintenant les lunettes de Brigitte. Ils ont monté le coup à Paris. » « La meilleure preuve, explique un épicier, c'est que le nouveau juge, Sablayrolles, il n'est jamais venu à Bruay. » Devant l'évidence, les Bruaysiens se replient sur eux-mêmes contre Paris. Ils sont dans cet état de révolte sourde qui s'empare souvent de ceux qu'on a négligés trop longtemps. Bruay-en-Artois, cette ville oubliée qu'une curiosité morbide a un moment sortie de l'ombre de ses crassiers séculaires, n'est déjà plus en France.
« On ne pourra plus laisser jouer nos enfants dehors », ajoute une femme de mineur. Quel que soit l'épilogue de l'affaire, on continuera à Bruay-en-Artois, pendant des générations, à craindre un notaire mythique, grand mangeur de petits garçons et de petites filles, comme on ne prononce encore qu'à voix basse, dans les campagnes de Tiffauges, le nom de Gilles de Rais.

FRANÇOIS CAVIGLIOLI. ■

PEUT-ON CROIRE A LA BROUETTE?

« Et si Jean-Pierre F. revenait un jour sur ses aveux... ». A Bruay-en-Artois, tous se posent la question. Dans les corons, avec espoir. Partout ailleurs, avec angoisse. Car ce dont Bruay souffre le plus aujourd'hui, c'est d'un besoin de certitude. « Il faudrait, cette fois, que l'on soit sûr que c'est bien lui, dit M. Wacheux, le maire de la petite ville. Il faut en finir, il faut vider l'abcès. »
Mais comme les galeries des sept puits qui courent sous la ville font se lézarder lentement les petites maisons en briques rouges, les quelques indices matériels qu'ont « lâchés » les policiers parisiens n'ont fait qu'ébranler un peu plus les opinions des uns et des autres. C'est ainsi que même les amis du notaire s'interrogent : « Pour bien faire, il faudrait encore une autre preuve », dit une amie d'enfance des Leroy.
Mais laquelle ? Les policiers ont-ils tout dit ? Personne ne sait mieux que ces derniers combien des aveux sont dangereux, peuvent constituer une arme à double tranchant et qu'il suffit souvent que l'assassin se rétracte pour que le doute s'installe dans l'esprit des jurés d'une cour d'assises. Aussi, les enquêteurs se sont-ils efforcés comme toujours de réunir le plus de preuves matérielles. Que possèdent-ils dans l'affaire de Bruay ? Une paire de lunettes. Aussitôt après avoir avoué, Jean-Pierre F. a conduit les policiers à leur cachette, un fauteuil en laine marron dans la salle à manger de la maison de son frère Henri. M. Dewèvre les a reconnues. Mais pour le reste... Il y a d'abord la hachette qu'ils ont saisie dans le jardin, derrière la maison. « On n'y croit pas, disent les mineurs. On possède tous la même et, croyez-moi, si Jean-Pierre s'en était servi pour achever Brigitte, sa tête aurait roulé comme sous les coups du bourreau. » Il y a enfin la brouette que Jean-Pierre a voulu utiliser pour transporter le corps de sa victime. Elle servait à son frère pour le charbon. Or aucune trace de poussier n'a été relevée sur les vêtements de Brigitte. « Et porter un corps comme ça, dans ses mains, dans la boue, un corps de 55 kilos, Jean-Pierre n'en aurait pas été capable. Il serait tombé. » Que sont devenus, par ailleurs, les talons de chaussures, le peigne et le mouchoir de Brigitte ?
Les policiers n'on pas pu se lancer dans une telle affaire sans avoir pris leurs précautions. Tout au moins, ici on veut l'espérer. On veut croire encore à la justice. Et ceci quel que soit le coupable, un ouvrier ou un notable.
Une chose est sûre, les policiers pourraient avoir affaire à forte partie en la personne de l'avocat de Jean-Pierre, Me Emile Pollak, du barreau de Marseille. « J'ai connu dans ma vie d'avocat des mythomanes, des affabulateurs. Seule une reconstitution pourra faire apprécier la qualité des aveux » a déclaré ce dernier. La brusque apparition de sa crinière blanche rue de la Comté a redonné confiance aux corons. De cette reconstitution, sortira-t-il la vérité ?


Le frère de Jean-Pierre F...

Elle pose des problèmes juridiques. Le juge Sablayrolles ne peut, en effet, se déplacer à Bruay-en-Artois. Il pourrait délivrer une commission rogatoire au doyen des juges d'instruction de Béthune pour désigner le magistrat qui pourrait le suppléer. Or, le doyen des juges d'instruction n'est autre que le juge Pascal. Et ce dernier n'a pas manqué de saisir cette occasion pour déclarer : « Je me désignerai moi-même. » Cela ne se serait encore jamais vu. Il semble peu probable qu'on lui en laisse la possibilité. La commission rogatoire serait plutôt adressée au doyen des juges d'instruction d'un tribunal limitrophe de celui de Béthune.

PASCAL DELOBEL. ■

NOUVEAU PARIS MATCH

LARTÉGUY À BEYROUTH/NIXON TOUCHÉ/MERCKX EN COULEUR

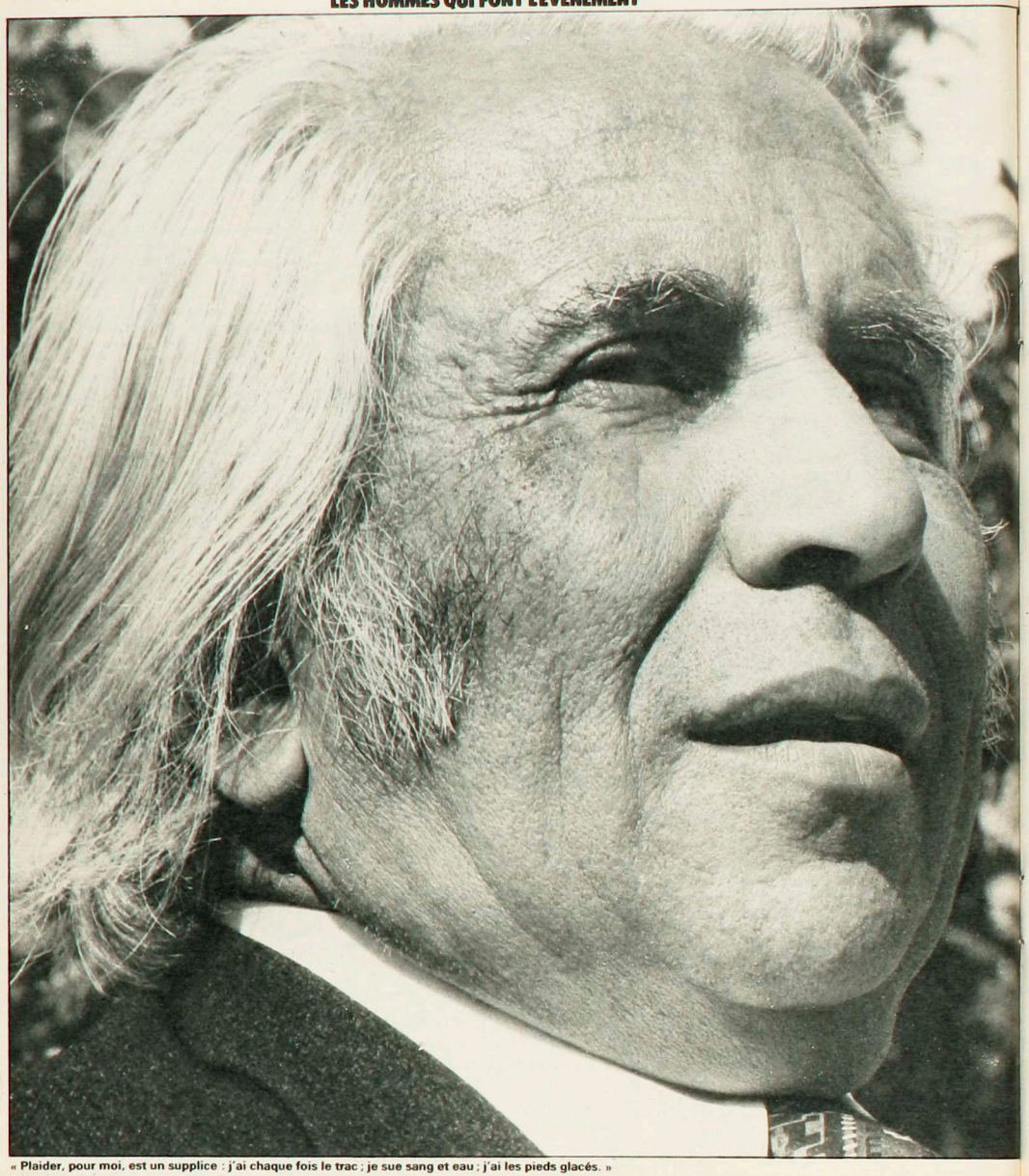
●●● Nous sommes

LES FILLES DU LYCÉE DE BREST



●● Nous sommes vierges et fières de l'être ●● Nous sommes d'accord avec nos profs ●●● Nous sortons avec des types aux cheveux courts ●● Nous voulons passer nos examens ●●●

N° 1253/12 MAI 1973/3,50 F ALGÉRIE 3 Dn./MAROC 2,75 DH/BELGIQUE 32 FB/ITALIE 450 LIRES/SUISSE 2,80 FS/ESP 45 PTAS/GR.-BRET 30 P/ALL. 2,50 DM/CANADA $ 0,90 MICHEL LE TAC



« Plaider, pour moi, est un supplice : j'ai chaque fois le trac ; je sue sang et eau ; j'ai les pieds glacés. »

BRUAY (SUITE):

POLLAK ENTRE EN SCÈNE



Sur la plage au Touquet. A g. : Me Leroy précédé de son ami M. J. Lemoine et sa famille. A dr. : Mme Mayeur (chandail blanc) cachée par sa fille.

Le célèbre ténor marseillais des cours d'assises méridionales a accepté de monter chez les mineurs du Nord pour défendre Jean-Pierre qui s'accuse du meurtre de Brigitte. Voici « Pollak le magnifique », « l'Inca au casque d'argent ».

Maître, je vous en prie, plaidez devant la Cour.

C'est le président de la Cour d'assises d'Aix-en-Provence qui vient de parler. Ce jour de juillet 1971, il préside aux débats du procès d'Harlette Boulbès, une femme de quarante ans, robuste et décidée, accusée d'avoir téléguidé le meurtre d'un vieux gentilhomme provençal dont elle guignait l'héritage.

L'avocat ainsi interpellé détourne à peine la tête, comme agacé par cette interruption. Ses manches volent, sa voix rocailleuse et chaude avec des pointes aiguës rebondit sous les voûtes. Pour lui, il ne semble y avoir ni président, ni assesseurs, ni jurés. Oublié l'avocat général, oubliée même l'inculpée, sa cliente. Il n'y a que lui et le public face à face. Le public conquis, subjugué. Une assemblée de connaisseurs, des Méridionaux qui savent apprécier la magie de ce verbe aux inflexions familières, à la persuasion haletante :

— Hé bé, ce Pollak, quel baratin, murmure un assistant du premier rang. La Harlette, il va la sortir.

Maître Emile Pollak ne sortira pas « la Harlette » qui sera condamnée à quinze ans de prison. Sa plaidoirie terminée, il se tournera enfin vers la Cour pour dire seu-



Pollak en famille. « J'ai trois Nicole, dit-il. Nicole I, ma femme ; Nicole II, ma fille aînée ; Nicole III, ma fille cadette. » A sa gauche : Bibiche, fille de Nicole II. Au fond, le gendre de son aînée, Dodo Rossio, et le fiancé de sa fille cadette, Patrick Arnoux.

En 1954, au procès Dominici, déjà, il avait proclamé : « Méfions-nous de l'aveu qui peut nous égarer, de l'aveu qui peut perdre l'innocence. »

lement, d'une voix transformée, posée, à peine audible :

— J'ai terminé, Monsieur le Président.

A la sortie, entouré de quelques amis, Maître Pollak sera content. Il n'a pas totalement sauvé sa cliente, mais il a été « bien ». Il se donne à lui-même un satisfecit qui se traduit par une note. Non pas de 0 à 20 comme au lycée. Maître Pollak pour sa notation personnelle se sert du langage des courses de chevaux. Cela va de 2 contre 1 à 20 contre 1. 20 contre 1, c'est la catastrophe. Pas forcément pour son client, mais pour lui. Car Maître Pollak n'est pas un procédurier. C'est un artiste. Il ne tient pas une comptabilité vulgaire où les années de prison ou d'interdiction de séjour avoisinent la colonne des amendes ou des dommages-intérêts. Ce qui compte, c'est la tenue littéraire, la qualité oratoire de sa prestation. La Cour d'assises pour lui, c'est un théâtre.

Cela ne l'empêche pas d'être, à 58 ans, une des gloires du barreau français. Sa renommée dépasse même nos frontières. Ce souci d'éloquence gratuite, ce mépris de la grisaille des dossiers n'écartent pas de lui le client, bien au contraire. On se bat à la porte de son cabinet du 42, rue Montgrand à Marseille. Un cabinet minable pour un ténor de cette étoffe. Une seule pièce, plutôt petite, où il gesticule au téléphone sous le regard bienveillant et protecteur de sa jolie secrétaire, Christine, qui travaille près de lui depuis quinze ans. Un seul luxe : le soleil marseillais qui inonde la pièce, ce soleil dont ne saurait se passer ce « vieil Inca au casque d'argent » qui ressemble à la fois à un dieu aztèque et à un violoniste tzigane pour thé dansant, ce soleil loin duquel il étouffe et dont l'absence l'accable tellement qu'elle le rend même silencieux. Depuis qu'il a été appelé par les brumes oppressantes de l'Artois pour prendre en main la défense du jeune Jean-Pierre F., meurtrier présumé de la petite Brigitte Dewèvre, Maître Pollak souffre. Et il souffre en silence parce qu'il souffre du silence. Et ce silence qu'il hait, le voici maintenant tenu de le prôner comme une des valeurs les plus sacrées de la justice et même de la civilisation d'Occident. Lui « qu'on ne savait pas aussi pointilleux sur le chapitre du secret », comme l'observe le chroniqueur Jean Laborde, il s'élève avec véhémence, mais par écrit, contre la publicité faite « aux actes d'instruction concernant un mineur ». Comble d'infortune, le procès de Jean-Pierre F., s'il vient aux assises, se déroulera à huis-clos. Ce jour-là, Maître Pollak ne pourra se tourner que vers la Cour. Même si nous ne l'entendons pas, même si ses tonitruantes paroles restent à jamais ensevelies dans la catacombe de ce huis-clos, on peut déjà deviner à la lueur prémonitoire de cette phrase qu'il prononça en 1954, lors du procès Dominici qui lui ouvrit les allées de la gloire, ce que sera sa plaidoirie.

— Méfions-nous de l'aveu qui peut nous égarer, avait-il proclamé, de l'aveu qui peut perdre l'innocence.



Au temps de l'affaire Dominici, Me Pollak a 37 ans (à g.). Sa plaidoirie sensationnelle le fait connaître.

Entre-temps, Maître Pollak a regagné Marseille. Marseille, ce poumon d'acier de son éloquence. Marseille où il est né il y a 58 ans, dans une bijouterie fondée par son grand-père émigré viennois, et qu'il n'a jamais quittée, sauf pour quelques plaidoiries et pour se cacher dans la montagne pendant l'Occupation. Séjour de vingt-deux mois dont il gardera une aversion inexpiable pour la campagne.

— Je ne retournerai jamais à la campagne même si j'arrêtais de plaider. J'ai l'impression d'étouffer avec ce mauvais air. Je veux mourir en ville ou, à la rigueur, au pesage de Longchamp ou de Cagnes.

L'éloquence et les courses, les deux volets de l'existence de Maître Pollak. Mais ses journées à Marseille commencent par les courses. Quel que soit le temps, soleil, pluie, mistral, il sort à six heures du matin de l'avenue du Prado. Il y a belle lurette que les voisins n'accordent plus la moindre attention à l'invraisemblable silhouette qu'il compose en pyjama rayé, chaussons trainants, immense chevelure blanche ébouriffée. D'une démarche de somnambule, il se dirige vers le plus proche café-P.m.u. de la rue Paradis où il répond distraitement au « Bonjour Maître » qui l'accueille. Il n'a pas besoin de prononcer un mot pour qu'on dépose devant lui un café noir et une tartine beurrée ainsi que « Paris-Turf » et « Sport complet ». Il pose alors sa montre devant lui, et, crayon en main, il fait son « papier » du jour.

— Scientifiquement, précise le patron admiratif.

De plus méchantes langues insinuent : « Si seulement, il mettait autant de soin à préparer ses dossiers. »

Cela lui prend une heure et demie, au terme de laquelle il rejoint son cabinet

Contre Pollak, les minutieux « superflics » de Mathieu.

jusqu'au déjeuner qu'il prend en compagnie de sa femme. Jamais chez eux. Authentique bohème, Maître Pollak apprécie les restaurants de luxe, surtout s'ils sont proches d'un champ de courses. Dans sa vie privée comme dans sa vie professionnelle, il a horreur des comptes, des budgets. On fouille dans sa poche et on extrait de l'argent jusqu'à extinction. Il promène toujours sur lui de fortes sommes — parfois cinq mille francs — qui arrivent généralement des guichets P.m.u. avant d'y retourner. Mais cet homme ouvert et généreux déteste prêter, fût-ce un billet de dix francs.

— Ecoute, demande-moi ce que tu veux, expliquait-il un jour à un ami dans le besoin : mon appartement, ma voiture, mon costume. Viens avec moi au restaurant tous les jours, je t'invite. Mais ne me demande pas un seul des sous que j'ai dans ma poche. Imagine que je te prête dix francs. Je perds aux courses. Un type me refile un tuyau qui peut me refaire dans la dernière et à ce moment-là ce sera juste ces dix francs que je t'ai prêtés qui me manqueront. Je t'en voudrais alors toute ma vie. Tu peux tout demander à un « flambe », sauf du liquide. C'est comme si tu demandais à un drogué qui risque le manque de te donner sa dose d'héroïne.

La silhouette un peu tassée, la chevelure neigeuse de Maître Pollak sont célèbres sur tous les hippodromes où il pérore, s'agite, conjecture toujours au milieu d'un groupe. Là aussi il lui faut son public, sauf après le départ où il s'enfonce dans un mutisme renfrogné jusqu'à la cloche de l'arrivée. Il lui semble normal et légitime de gagner alors que la moindre perte le rend littéralement malade. Mal à la tête, au foie, aux jambes.

Cette passion du « flambe » qui le suit dans les prétoires — l'expression « jouer une tête » revient souvent dans sa bouche — le tient depuis son enfance au lycée de Marseille.

— J'étais très content d'être collé le dimanche, d'abord parce que, déjà, j'avais horreur du grand air, et ensuite parce que j'organisais des parties de belote où je plumais mes camarades.

Ces parties de belote, il les poursuit toujours dans certains cafés de Marseille où il retrouve ceux qu'il présente comme ses amis. Ce sont de vieux clients, des anciens du milieu. Maître Pollak n'apprécie guère la nouvelle génération de voyous sommaires, sauvages et sans principes. Il a gardé, en revanche, toute son estime et son amitié à ces « hommes de mentalité » capables de férocité mais amoureux des conventions, de la réserve, des « manières ». Ils le lui rendent bien.

— Pollak, expliquait l'un d'entre eux, voulez-vous que je vous dise, eh bien, c'est un homme « d'avant ».

Avec eux, il peut se permettre de gagner à la belote, même de grosses sommes. Tout le monde sourit et s'incline cérémonieusement quand Mme Pollak vient le chercher pour rentrer. Mme Pollak, que tous ces hommes connaissent, car elle fut l'épouse du fameux commissaire Bleinant, un renégat de la police passé au « milieu » chez les célèbres frères Guérini et victime d'un ténébreux règlement de comptes. Mme Pollak, Nicole, c'est la première irruption des brumes du Nord dans le soleil de Maître Pollak. C'est une Lilloise de quarante ans, belle et énergique, qui traite un peu son mari comme un enfant infirme. C'est elle qui conduit la voiture — Maître Pollak ne sait pas conduire — qui lui coupe les cheveux, l'habille, règle tous les détails de sa vie tempétueuse, avec parfois, en prime, des éclairs de génie que son mari aime à citer. Ainsi, un jour, il devait plaider pour une femme qui avait lardé son mari de coups de lame de rasoir dans un bistrot.

— Si seulement j'arrivais à écarter la préméditation, gémissait-il. Mais comment expliquer qu'elle promenait une lame de rasoir sur elle. C'est quand même pas la femme à barbe.

— Eh bien, suggéra Nicole, tu n'as qu'à dire qu'elle avait des cors au pied.

— Tous les jurés ont marché, sourit aujourd'hui Maître Pollak avec une gratitude affectueuse.

On pourrait prendre Maître Pollak pour un cynique. Il y a du diable dans cette bouche rusée, ce regard noir, vrillant, presque effrayant de lucidité qui fait penser à celui de Picasso. Du reste Maître Pollak était l'ami et le disciple de Maurice Garçon, grand spécialiste en démonologie. Et pourtant, ce visage où la malice viennoise se conjugue à la faconde méditerranéenne, dégage une grande bonté, une humanité un peu désabusée, mais profonde et souriante qui ignore la haine et que la haine déconcerte.

Cet ennemi de la peine de mort réclamait un jour, bien que partie civile, l'indulgence pour le jeune Dieter Butz, meurtrier d'un de ses amis, le Dr Desforges. L'avocat général venait de requérir la peine de mort. Maître Pollak s'était levé et débordant son rôle de vengeur, il avait dit :

— Le Dr Desforges dont la vocation était de perpétuer la vie était contre le châtiment suprême... Qui s'en étonnerait ? Cela, je devais vous le dire. Alors ? Eh bien, Dieter Butz sera peut-être le dernier homme à qui le Dr Desforges, du fond de sa tombe, aura sauvé la vie.

JEAN MARVIER ■



A la lisière nord du parc des Mayeur, J. Mathieu mime le geste de l'assassin.



Micheline Housselin, mineure, avec son père.



Dominique Roger, préparatrice en pharmacie :

Voici comment le trajet parcouru par Jean-Pierre, le témoin numéro un, a été minutieusement photographié par le commissaire J. Mathieu et son adjoint, J.-C. Devigne. Ils ont reconstitué le drame en se mettant à la place des acteurs. C'est ainsi qu'ils ont découvert un détail important : Jean-Pierre mentait depuis un an. Du lieu où il prétendait avoir aperçu la voiture du notaire, il ne pouvait rien voir ! Cette faille dans ses déclarations l'a conduit en prison. Deux des témoins principaux ont été longuement entendus. Dominique Roger et Micheline Housselin que son père ne quitte jamais : « Je suis prudent ,dit-il, je me méfie de tout le monde. »





L'état-major du commissaire Mathieu devant la maison de Jean-Pierre.



Le commissaire Levrat, de Bruay (à g.), avec son collègue, J. Mathieu.



« J'ai vu l'auto du notaire. »



La poissonnière : « J'ai vu moi aussi une voiture blanche... »

NOUVEAU PARIS MATCH

● Bruay: dernier acte? ●● La bataille des régions: Rouen contre Caen ●●● Nos reporters ont vu tourner le moteur à hydrogène ● Giraud raconte l'affaire Lip

● Un grand récit illustré: la vie de Soljenitsyne ●

LES CHINOIS DE JEAN YANNE ARRIVENT



Dans le nouveau film de Jean Yanne, les troupes chinoises, envahissant la France, s'avancent sur l'autoroute...

■ Sommaire page 27.

N°1295/2 MARS 1974/4F ALGERIE 3 Da/MAROC 2,75 DH/BELGIQUE 35 FB/ITALIE 600 LIRES/SUISSE 3 FS/ESP. 50 PTAS/GR.-BRET. 40 P./ALL. 2.80 DM/CANADA $ CAN. 1. CHARLES COURRIERE



28 Philippe Dewèvre, quatorze ans. C'est lui qui, en jouant au ballon le 6 avril 1972, avait découvert le corps de sa sœur dans un terrain vague.

BRUAY DERNIER ACTE?

Alain Pelgrand
est allé écouter les rumeurs
de la ville au moment
où doit se dénouer le drame
qui a tenu la France en
haleine depuis deux ans.

Le petit vieux, assis du bord des fesses sur le dernier tabouret au bout du bar est hilare :

— Tiens ! Je vais vous poser une devinette : « C'est rouge et vert, c'est pas dans l'air, c'est pas dans l'eau, c'est pas la ville, c'est pas la campagne, qu'est-ce que c'est ? » D'un souffle, le bonhomme chasse la mousse de bière accrochée dans ses narines.

— C'est Bruay-en-Artois, Pas-de-Calais, France. Allez-y. Sortez de ce bistrot. A droite, vous tombez sur une maison de briques à volets verts. Elle fait l'angle avec une maison de briques à volets verts. A gauche ou en face, il y a une maison de briques rouges à volets verts. Pas de danger d'attraper le vertige des gratte-ciel. Y' a rien ici qui dépasse deux étages. Sauf les tas de charbon. Et cherchez pas d'arbre, le premier est à dix kilomètres sur la route de Béthune.

« Gigi » est l'unique bistrot ouvert à Bruay après minuit. Il y reste ce soir deux filles, un policier en uniforme et ce vieux qui n'arrête pas de parler.

— Je m'appelle Marcel. Ayez pas peur, je suis pas d'ici.

Une larme de rire est coincée près de son œil, dans les rides. Il rote un coup.

— Vous allez me dire : « Pour vivre ici, il ne faut pas avoir peur. Qu'est-ce que vous croyez qui s'est passé dans le coin l'an dernier ? Il y a une jeune femme qui a tué son mari, en mars. En mai, c'est un jeune qui a



Pierre et Monique Leroy : « La reconstitution nous apportera enfin un non-lieu. »



M. Dewèvre (à gauche) faisant son tiercé : « Je vais savoir sans doute qui a tué ma fille. »



Mme Courmont, tutrice de Jean-Pierre F... (suspect numéro un) : « Il sait quelque chose... »

La reconstitution, dit Léon Dewèvre, ici tout le monde l'attend. C'est sur le terrain que la vérité va éclater. Maintenant on va savoir...

tué sa vieille grand-mère. En août, c'est un oncle qui a mis une balle dans la tête de son neveu.

» Et je vous parle pas d'un docteur qui, en novembre aurait raté sa femme d'un rien. » Deux étages, quatre fenêtres côté rue, quatre côté jardin : la maison de Léon Dewèvre, au 16 de la rue de la Comté, à Bruay-en-Artois, respecte les règles : rouges les murs de briques, vert tout ce qui est peint : portes et volets.

— Ce sont les houillères nationales qui entretiennent nos maisons. La peinture, on la paie pas. C'est celle des bancs de square de la ville.

En donnant ces explications, Léon Dewèvre tend la main vers une bouteille de pastis, posée sur la toile cirée rouge de la table du salon-salle à manger. Il est 19 h 45. L'heure des informations sur la 1re chaîne. Quand Léon Dewèvre ouvre les doigts pour saisir la bouteille, l'effet est immédiat : la petite brune se met à se trémousser, son ventre gonfle, ses épaules montent, son visage s'épanouit. Impossible de déceler au premier coup d'œil l'origine de ce tatouage qui s'anime à chaque mouvement des muscles de l'avant-bras. Hong Kong ? Bel Abbès ? Copenhague ?

— J'ai fait mon service dans les chasseurs, sur le front d'Alsace, dit Léon Dewèvre. Cette brune, c'est un copain de régiment qui me l'a tatouée après la quille. T'es pas jalouse, hein ?

Mme Dewèvre fait signe que non. Elle n'est pas jalouse.

A la télé, on parle pétrole et énergie. Christophe, 6 ans 1/2, s'est endormi dans un fauteuil pliant. Mais quatre autres enfants Dewèvre ont les yeux rivés sur le poste. Il y a Francine, l'aînée, 23 ans, Philippe, 14 ans, Cathy, 10 ans 1/2, et Claude, 8 ans.

— Il nous manque Michel, notre second, qui a 20 ans, dit Mme Dewèvre. Il travaille à la S.n.c.f. à Dunkerque. Et puis, bien sûr, Brigitte. Elle venait juste entre Philippe et Francine. D'ailleurs, c'est Philippe qui l'a trouvée sur le terrain vague. Hein, Philippe ?

Il porte, Philippe, un pull bleu roi à motifs blancs : une bande jacquard qui va d'une épaule à l'autre et des abeilles semées sur tout le devant.

— Dans le temps, dit Léon Dewèvre, ma femme tricotait. Mais ce pull, on l'a acheté tout fait. Allez, raconte, Philippe.

— Eh ben ! j'ai vu Brigitte sur le terrain. Elle était morte. Alors, j'ai prévenu papa. Sur la table, autour de la bouteille de pastis, des papiers sont étalés.

— C'est que maintenant on va savoir la vérité, dit Léon Dewèvre. La reconstitution, ici, tout le monde l'attend. C'est sur le terrain que la vérité va éclater !

Il montre un plan.

— C'est un radiesthésiste qui nous l'a envoyé, M. Helvig. Il est diplômé de l'Institut mécanique des fluides de l'université de Lille. M. Helvig est catégorique. Il y a trois personnes concernées par le crime. Une qui est partie directement de notre rue, vers le terrain vague, et une autre que Brigitte a rencontrée dans le haut de la rue Ranchicourt. Ces deux personnes et Brigitte se sont rencontrées en bas du terrain vague, près de la maison de la Mayeur. J'ai envoyé ce plan de M. Helvig à mon avocat et au juge d'instruction.



M. Dewèvre sortant de la mine.

Au milieu des papiers étalés sur la toile cirée, il y a aussi la lettre d'un détective privé d'Angoulême, « diplômé de l'Ecole internationale de police scientifique de Liège ».

— Celui-là aussi, il nous a dit qu'il avait la certitude que trois personnes étaient en cause dans le meurtre de Brigitte. C'est un spécialiste de la radiesthésie scientifique. Il nous a demandé 220 F pour ses frais.

Reste sur la table des Dewèvre un tract ronéotypé.

— Ça, c'est le bulletin du « Comité pour la vérité et la justice ». Tout le monde nous dit que ces gens-là font de la politique. Mais si c'était çà, moi je ne marcherais pas. Je sais que ce sont des gens qui nous aident. Regardez. Là, ils écrivent : « Nous n'aurons confiance que si la reconstitution est publique. Rendez-nous le juge Pascal. » Ils ont raison, non ? »

Et il exprime la crainte que « si ça se passe entre Parisiens et policiers, s'il n'y a que des étrangers », ce ne soient pas les vrais coupables, à ses yeux, qui soient désignés à la fin des investigations.

Comme le disait le petit vieux plongé dans sa bière chez « Gigi », Bruay-en-Artois est en train de battre, à la proportion d'habitants, le record de France de criminalité. Mais la découverte, le 6 avril 1972, à 2 h de l'après-midi, du cadavre de Brigitte Dewèvre, 16 ans, occupe quand même une place privilégiée dans les statistiques. Au départ, une unité de temps et de lieu exceptionnelle qui réunit tous les éléments de la tragédie classique. D'un côté, les maisons de briques des corons de la rue de la Comté. De l'autre, la maison blanche, anachronique et cossue, d'une dame respectable qui vend des machines à laver, des réfrigérateurs et tout ce qui contribue au « confort de la maison du mineur ». Cette dame, Monique Mayeur, est en train de venir à bout d'un divorce. Elle a pour ami un notable : le notaire Pierre Leroy, colosse florissant, mais timide, soucieux du qu'en-dira-t-on. Entre la maison de Monique Mayeur et les corons, un terrain vague idéalement situé pour symboliser l'infranchissable frontière séparant la bourgeoisie des classes laborieuses. Le cadavre de Brigitte Dewèvre est découvert au milieu de ce terrain. A qui la balle ? Premier arbitre désigné : le juge d'instruction du barreau de Béthune, Pascal. Polonais de Provence, remonté vers le Nord par le hasard des mutations administratives, il utilise son « assent » chantant pour répandre la bonne parole de la justice populaire. Son premier suspect, le notaire Pierre Leroy. Pour une voiture garée rue Ranchicourt, vingt minutes avant le coup d'envoi du match de football Benfica-Ajax, il envoie en prison le respectable colosse, incapable d'expliquer de façon cohérente pourquoi il a raté le premier tir de l'arrière d'Ajax, Blankenburg.

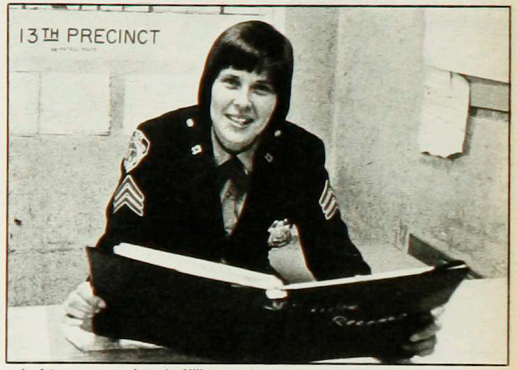
Chronologiquement, la bataille du juge Pascal contre Pierre Leroy se déroule ainsi : 6 avril 1972 : découverte du cadavre de la petite Brigitte Dewèvre. 13 avril : le notaire Pierre Leroy est inculpé d'homicide volontaire. Il est incarcéré à la prison de Béthune. 20 avril : la police interroge Mme Monique Mayeur. 27 avril : première reconstitution. Me Charles Liebman, avocat au barreau de Paris, défend les intérêts de la famille Dewèvre, qui se porte partie civile. 28 avril : le procureur de la République du palais de justice de Béthune et l'avocat du notaire, Me Jean Vaast, demandent la mise en (Suite page 79.)



« La main gauche s'appuyant sur la crosse du Smith and Wesson 38, nous devons placer nos six balles dans la cible en cinq secondes. »



La technique de la fouille « pour déceler le rasoir ou le Beretta ».



« Je fais un stage dans le XIIIe arrondissement de New York. »

200 PIN-UP POUR LA POLICE NEW YORKAISE

Elles sortent de l'école de Police de la 20e Avenue. Elles luttent désormais, le Smith and Wesson calibre 38 sur la hanche, contre les racketters new-yorkais. « Notre entraînement, dit Molly L..., dure 5 mois. On nous apprend à mener une enquête et à rédiger un rapport de police. Nous sommes initiées aux règlements de la circulation aussi bien qu'aux méthodes de self-défense. » Ensuite, envoyées en stage dans un commissariat, elles participent, sous le parrainage d'un « ancien », aux patrouilles dans les voitures d'intervention. Même salaire de début que leurs homologues masculins : 50 000 F par an, 70 000 au bout de trois ans. « Nous pouvons accéder à tous les grades. Une d'entre nous est déjà commissaire de police adjoint. »

NOUVEAU PARIS MATCH

●●● Tout sur le week-end tragique à Orvilliers
●●●● Le remue-ménage dans les états-majors politiques ●●● L'entrée de Poher à l'Elysée ●●
●●●● La vie du professeur Pompidou devenu chef d'état ● En photos exclusives et en couleurs

LE DRAME DU PRÉSIDENT COURAGEUX



La France s'interrogeait de semaine en semaine, mais Claude Pompidou savait...

N°1301/13 AVRIL 1974/4F ALGERIE 3 Dn/MAROC 2,75 DH/BELGIQUE 35 FB/ITALIE 600 LIRES/SUISSE 3 FS/ESP. 50 PTAS/GR.-BRET. 40 P./ALL. 2,80 DM/CANADA $ CAN. 1. PHOTO FRANÇOISE PAGES

BRUAY: TOUJOURS L'ÉNIGME

Jean-Pierre n'a pas pu reconstituer le meurtre de Brigitte comme il l'avait décrit.



Me Leroy et sa femme, Monique : « Cela ne finira-t-il donc jamais ? »



Les parents de Brigitte : « On nous cache encore quelque chose. »

● Encore une reconstitution pour rien... » Ces mots, prononcés par un gendarme au moment où la nuit tombait à Bruay-en-Artois, ont provoqué la surprise et la consternation. Une heure durant, Jean-Pierre F... avait traîné un mannequin ayant le poids et les dimensions exacts de Brigitte Dewevre, assassinée sur les mêmes lieux, deux ans plus tôt à un jour près. Jean-Pierre a mimé le crime une fois de plus. Mais, à la stupéfaction de tous, il a été incapable de transporter le mannequin représentant sa victime. « Or, soulignent ses avocats, il a bien précisé qu'il a porté et non traîné le corps. En réalité, il n'était pas de force. » Les deux autres inculpés, Me Leroy et son épouse Monique, qui avaient assisté à cette reconstitution, sont repartis dans la nuit, sans un mot.



Jean-Pierre F... traîne le mannequin de Brigitte : « Lorsque je l'ai quittée, elle était tombée, mais elle n'était pas encore morte. Je me suis enfui parce que j'ai eu peur : j'ai cru entendre quelqu'un tousser derrière la haie. »

NOUVEAU PARIS MATCH

● Yamani, l'homme du pétrole saoudien : «pas d'accord pour augmenter les prix» ●●●● Trois grands récits d'actualité: Grandes manœuvres à la T.V. ● Comment le gouvernement a négocié avec les terroristes ●● Nos reporters à bord du ● France en révolte ●●●● BRIGITTE:

40 ANS A L'AUTOMNE



François Caviglioli fait le portrait de Brigitte à l'heure de son anniversaire (le 28 septembre, sous le signe de la Balance).

■ Sommaire page 31.

N°1325/28 SEPTEMBRE 1974/5F ALGERIE 3 Dr/MAR/OC 3 DH/BELGIQUE 42 FR/ITALIE 800 LIRES/SUISSE 3.50 FS/ESP. 50 PTAS/PR BRET. 40 P/ALL. 2.80 DM/CANADA $ CAN. 1. PHOTO JACK GAROFALO

BRUAY

LE JUGE PASCAL NE DÉSARME PAS

● Je viens de lire le réquisitoire de M. le Procureur général près la cour d'appel de Paris tendant, dans l'affaire de Bruay, à un non-lieu en faveur des deux premiers inculpés et au renvoi du jeune Jean-Pierre devant le tribunal pour enfants de Paris. Je suis véritablement atterré. Malgré mes cris d'alarme répétés, notre justice s'enlise de plus en plus, et son avenir m'apparaît singulièrement sombre. Elle continue à être secrète, demeurant ainsi une institution antidémocratique puisque échappant à tout contrôle possible du peuple, qui continue à en demeurer séparé par un profond fossé.

Il faut bien constater en effet que, lorsque la presse laissait prévoir un double non-lieu imminent. Cependant, non seulement mon successeur, le juge Sablayrolles, n'a pas rendu d'ordonnance de non-lieu, mais il a finalement, lui aussi, été dessaisi. Oh ! il a été dessaisi d'une façon qui est passée à peu près inaperçue, mais il a tout de même été dessaisi par la chambre d'accusation de Paris qui a estimé devoir « évoquer » l'affaire, c'est-à-dire se substituer à lui pour la continuation de l'information, et ce, jusqu'à sa clôture. Voilà qu'enfin, après la mise à l'écart de deux juges, deux non-lieu apparaissent à l'horizon. Non-lieu qui, s'ils sont prononcés, seront sans appel. Une justice ne peut-elle donc être bien administrée en France que si l'on en écarte les juges ?



Le café « Au Départ », place de la Gare à Béthune : les époux Dewevre se retrouvent face au juge Pascal, le temps d'un pastis, à la sortie du Palais.

Dans cette déclaration exclusive, signée de lui, le fameux juge « dessaisi » qui inculpa autrefois le notaire et Mme Mayeur, lance un nouveau « j'accuse » et ajoute : « Je suis atterré... »

Après les constructions intellectuelles que l'on m'a reprochées, assistons-nous enfin aujourd'hui à une recherche de la vérité plus sereine, plus rigoureuse, plus logique et plus systématique ?

Tout d'abord n'oublions pas que tout ce que j'ai fait, je l'ai fait en trois mois, alors que tout ce qui a été fait par la suite l' a été en plus de deux ans. En trois mois, je suis parvenu :

1. à la découverte d'un certain nombre de faits dont l'ensemble m'a paru constituer une sérieuse charge contre les inculpés ;
2. à la découverte de très nombreux indices, qui, sans être des présomptions contre quiconque, ont pu démontrer toute une série de circonstances ayant précédé, accompagné ou suivi le crime ;
3. à la mise en évidence d'un certain nombre de mystères que je n'ai pas eu le temps d'élucider.

J'étais en droit d'espérer trouver dans le réquisitoire du parquet général un exposé complet de ces faits et un examen scrupuleux des conséquences à en tirer. Je suis cruellement déçu par les procédés employés dans ce réquisitoire pour démontrer, sinon peut-être que j'étais de mauvaise foi, du moins que j'étais un rêveur. Procédés singulièrement révélateurs d'une volonté bien arrêtée d'atteindre un but déterminé, mais d'une rigueur intellectuelle fort contestable.

Ce que j'ai estimé constituer des charges

Etant donné que les charges que j'avais retenues consistaient en un faisceau de présomptions nombreuses, graves, précises et concordantes, ne pouvant avoir de valeur que par leur assemblage, il eût été, me semble-t-il, tout à fait normal qu'elles fussent toutes soigneusement étudiées. Au lieu de cela, bon nombre d'entre elles (et des plus importantes) sont passées sous silence (ce qui les rend beaucoup moins nombreuses), d'autres sont très mal présentées (ce qui les rend bien moins précises), d'autres encore sont déclarées, sans explications, comme dénuées d'importance (ce qui supprime leur gravité). Reste la concordance : tout simplement il n'en est nulle part question. Et voilà comment se trouve disloqué ce faisceau de présomptions, qui sont finalement présentées comme n'étant ni nombreuses, ni graves, ni précises, ni concordantes. On ne trouve d'ailleurs jamais dans le réquisitoire cette expression de « faisceau de présomptions » ni des expressions analogues, telles « ensemble de présomptions » ou « réunion de présomptions ». Cela permet de parler, dans ce réquisitoire, de mes « constructions intellectuelles dépourvues de la rigueur nécessaire », de mes « preuves conjecturales au soutien incertain ».

C'est en usant de procédés semblables qu'on avait, à l'époque, surpris la bonne foi de bien des gens. Même l'actuelle secrétaire d'Etat, Françoise Giroud, trompée sur les raisons de mon comportement, avait déclaré que je pratiquais le racisme anti-bourgeois. N'ai-je cependant pas été confirmé dans mon refus de mise en liberté du notaire par la chambre d'accusation de Douai ? Et le procureur général de la cour d'appel d'Amiens, lorsqu'il a requis cette mise en liberté, a écrit « qu'il ne demeurait contre Leroy que le fait de ses contradictions dans ses déclarations, mais que s'il en résultait une présomption grave de culpabilité, elle ne pouvait justifier le maintien en détention ». En effet, le maintien en détention est une chose, la présomption grave de culpabilité en est une autre. C'est la liberté qu'avait requise le procureur général d'Amiens, et non l'arrêt des poursuites contre Leroy.

Tous les faits que j'avais retenus sont donc systématiquement minimisés, mais il en subsiste cependant assez, dans le réquisitoire même, pour qu'une grande partie de ce document y soit consacrée. Cependant, le parquet général ne tire pas de ces faits les conclusions qui devraient normalement s'imposer. En général, il mentionne les faits, puis, dans ses conclusions sur la suite à donner à cette affaire, il les oublie. Est-ce donc être un mauvais juge que de tirer des conclusions de faits précis et concordants ?

Voici quelques exemples des procédés employés :

Lors d'une reconstitution, le 15 juin 1972, toute une série de faits m'avait amené à conclure que Leroy ne se trouvait pas dans sa voiture, mais à l'entrée du sentier. Il est bien question dans le réquisitoire de l'existence de ces faits, mais il n'est pas dit en quoi ils consistent. Comment, dans ces conditions, peut-on apprécier si j'ai raison ou tort ?

Cependant, trois témoins, la dame Sobuta et MM. Duval et Hermant ont vu la voiture de Leroy vide, l'une à 20 heures, les autres à 20 h 25, aux moments où il disait y être. Il est vrai qu'il est bien dit dans le réquisitoire que ces deux derniers témoins ont découvert une écharpe, mais nulle part il n'y est mentionné qu'à l'heure où ils l'ont aperçue, la voiture était vide d'occupants, ni même que cette écharpe a été vue à côté de la portière avant gauche d'une voiture occupant, précisément, l'emplacement de la voiture de Leroy. Cependant, les experts en terre ont déclaré que les vêtements de la victime avaient touché terre à l'entrée du sentier. Mieux encore : le policier parisien qui a enquêté après mon dessaisissement a écrit : « Leroy, à 20 h 15, n'avait pu avoir les précisions qu'il avait données sur le compte de la dame Lhotte, sauf s'il était passé près d'elle en voiture ou si la marchande de poisson avait été prise dans le faisceau des phares ou encore s'il se trouvait plus près d'elle » (et non dans sa voiture, comme il le prétendait faussement mais par exemple à l'entrée du sentier) (1). Il a remarqué aussi qu'entre 19 h 40 et 20 h 30, la rue de Ranchicourt était extrêmement fréquentée. Or, à part la poissonnière et l'infirmière, Leroy n'y a vu personne. Est-ce donc faire preuve de mauvais esprit que de faire de tels rapprochements et d'être troublé par de telles coïncidences que ne fait pas remarquer le parquet général ? N'aurait-ce pas été au contraire le fait d'un mauvais juge que de ne pas en être frappé ?

(1) Le commentaire entre parenthèses est de moi-même.

Les éléments dont j'ai déduit l'emplacement de Leroy sont qualifiés de « fragiles et difficilement saisissables ». Mais alors, pourquoi ne pas m'avoir demandé, le jour de la reconstitution, d'aller m'expliquer sur place pour tenter de les rendre saisissables ?

De même il est dit que lors de l'expertise de deux pull-overs saisis dans une armoire de Leroy « les experts ne découvrirent rien de suspect sur les différents objets ». Ils ont cependant découvert que l'un de ces deux pull-overs, un pull-over sombre à col roulé, saisi le 14 avril 1972, soit neuf jours après le meurtre de Brigitte, était repris, troué dans le dos, et venait d'être nettoyé dans un pressing (qui n'était pas le pressing habituel de la famille Leroy).

Ce qui est à rapprocher du fait que nul (pas même sa mère chez qui il vivait) n'a jamais vu Leroy porter un pull-over à col roulé. Le pull-over usagé saisi avait d'ailleurs été déclaré par sa mère comme étant un pull-over neuf, dont elle s'était étonnée de la présence dans l'armoire.

De même encore est passée sous silence la découverte sous les chaussettes de la victime de petites pelotes de fibres synthétiques vertes provenant probablement de frottements sur un tapis.

Simples exemples, qu'il me serait facile de multiplier.

Eléments matériels établis avant mon dessaisissement et concernant les circonstances du crime

J'ai rarement vu des affaires où existent autant d'éléments matériels relatifs aux circonstances dans lesquelles un crime a pu se produire et celles dans lesquelles il est impossible qu'il se soit produit.

Eh bien ! tantôt ces faits, dans le réquisitoire, sont dénaturés, tantôt ils sont passés sous silence, tantôt ils sont mentionnés, mais aucune conclusion n'en sera tirée par la suite si elles vont à l'encontre des aveux du jeune Jean-Pierre.

Un exemple : il résulte des rapports des médecins légistes et des experts en terre que ni le corps ni les vêtements n'ont été traînés sur le sol. Il y a eu, disent les experts, déshabillage sur place : on cherchera en vain cette précision dans le réquisitoire, cependant extrêmement long. De même qu'on y cherchera en vain la mention de traces de rotation découvertes sous les fesses de la victime. De même encore aucun rapprochement n'est fait entre les déclarations de Jean-Pierre, d'après lesquelles les coups auraient été portés longtemps après l'étranglement, et le fait que, d'après les experts, il ne s'est écoulé entre cet étranglement et ces coups qu'un court laps de temps.

Aucune déduction n'est tirée des déclara-

" Notre justice est dépassée : elle a fait son temps... elle ne peut plus être sauvée que transformée de fond en comble..." répète Henri Pascal.

tions du médecin légiste selon lesquelles le corps a pu être transporté par plusieurs personnes, ni de celles du même médecin légiste selon lesquelles les coups n'auraient pas été portés par un instrument tranchant et contondant du type hachette ou coupe-ret, mais par un instrument tranchant tel, par exemple, un couteau de boucher.

En revanche, il est dit que les vêtements de la victime portent des traces de charbon, mais il n'est pas dit qu'elles ont été décelées à la loupe binoculaire et que ce sont précisément ces traces qui ont amené les experts à conclure au déshabillage de la victime à l'entrée du sentier.

Il est bien question, également, dans le réquisitoire, du rôle joué par le chien policier des gendarmes, mais d'une façon fausse : « Il avait été tenté, sans résultat, dit-on dans ce réquisitoire, de le mettre en piste alors qu'une écharpe avait été trouvée dans cette rue. » En réalité, ainsi que cela figure par deux fois dans le dossier, le pistage du chien a donné un résultat précis, puisqu'il s'est dirigé vers le domicile de la victime où il a cessé de pister.

Mise en évidence avant mon dessaisissement de l'existence de nombreux mystères

J'avais jugé utile de faire apparaître ces mystères. Je pensais, et je pense toujours, qu'il était absolument indispensable de tenter de les élucider. M. le procureur général n'est pas de cet avis, et il lui paraît inutile de continuer à rechercher la vérité puisque, selon lui, cette vérité est maintenant entièrement connue.

Voici quelques-uns de ces mystères :
— le mystère de l'identité de la personne au col roulé (d'après les déclarations du témoin Dominique Roger à mon époque, cette personne n'est pas Jean-Pierre ; les précisions qu'elle a données sur les emplacements de chacun sont d'ailleurs absolument contraires aux dires de Jean-Pierre) ;
— le mystère du vêtement vu dans la voiture de Leroy par quatre témoins et non identifié ;
— le mystère des deux foulards ;
— le mystère de la caravane ;
— le mystère de l'Impasse-Nouvelle ;
— le mystère des talons de chaussures disparus ;
— le mystère des morceaux de lunettes découverts près de l'impasse (toujours en possession d'un habitant de Bruay qui les tient à la disposition de qui voudra bien rechercher de quelles lunettes ils peuvent provenir) ;
— le mystère de l'identité de la deuxième femme à la poussette ;
— le mystère du pull-over découvert chez Leroy.

Pour justifier de l'inutilité de percer ces mystères, tantôt le parquet général en oublie l'existence même, tantôt il en oublie certaines données, ce qui lui permet de penser qu'après tout il n'y a peut-être qu'un seul foulard, qu'une seule femme à la poussette, que les talons des souliers n'avaient pas été arrachés (Brigitte ayant peut-être préalablement marché sans talons), etc.



Mars 74 : le crime reconstitué sous la neige.

Pourquoi, d'ailleurs, selon le parquet général, continuer à informer puisque la personnalité des inculpés suffit à prouver pour les uns leur innocence, pour l'autre sa culpabilité.

M. et Mme Leroy

Il est dit dans le réquisitoire à propos de Leroy (les mêmes idées seront reprises à propos de Monique Mayeur) : le premier magistrat instructeur « s'est trop attaché aux questions d'heures, de minutes, voire de secondes, et ce sans avoir, apparemment, tenu compte de la personnalité de Leroy ». Ainsi donc, le critère de la culpabilité, ce serait la personnalité. Assurément, un juge d'instruction doit tenir compte de la personnalité pour l'appréciation de la responsabilité pénale d'un délinquant, mais doit-il en tenir compte pour en déduire que telle personne est ou n'est pas coupable ? Une personne peut-elle être déclarée innocente parce que son rang social la rend incapable d'être coupable, ou parce que son intelligence s'opposerait à ce qu'elle agisse de telle ou telle façon ?

N'oublions pas par exemple que c'est Leroy lui-même qui, ayant affirmé être arrivé dans la rue de Ranchicourt à 20 h 35, a déclaré avoir vu la voiture des poissonniers, qui s'était en réalité trouvée dans cette rue à 20 h 10. Un homme intelligent n'aurait pas dû, semble-t-il, agir ainsi. Et pourtant Leroy, qui est intelligent, a agi ainsi. Alors ?

Il est dit également, dans le réquisitoire, que dans la sous-cote établie à Béthune concernant les renseignements sur Leroy « ne figurent que les copies des déclarations de prostituées et le rapport de l'expertise psychiatrique ». Et l'on ajoute : « c'est regrettable ».

Cette déclaration est fausse : dans la sous-cote « renseignements » du dossier de Béthune figurent d'autres pièces concernant Leroy : notamment le rapport d'un enquêteur de personnalité et un rapport d'examen médico-psychologique avec étude minutieuse de sa personnalité. Qu'il me soit seulement permis d'indiquer que le contenu de ces dernières pièces est en contradiction avec la façon dont la personnalité de Leroy est décrite dans le réquisitoire. On voudrait expliquer ces « hésitations », ces « variations », son « attitude flottante » (il n'est jamais question, dans le réquisitoire, de mensonges ni même de fausses déclarations) uniquement par sa personnalité...

Jean-Pierre

Pour en venir au cas de Jean-Pierre, ne voulant pas étaler son intimité, je ne parlerai pas des explications ahurissantes que les experts psychologues qui l'ont examiné donnent du comportement que selon ses aveux il aurait eu. Je dirai seulement que leurs explications sont pour moi totalement insaisissables.

Quoi qu'il en soit, le parquet général, qui n'est pas gêné du tout par les nombreuses contradictions et impossibilités qui se dégagent de ses déclarations et de ses gestes lors de la reconstitution, trouve une preuve de la vérité de ses aveux dans sa personnalité.

La lecture de ce réquisitoire me conforte dans ma certitude que notre justice est dépassée, qu'elle a fait son temps, qu'on ne peut plus se contenter maintenant de solutions de replâtrage, et qu'elle ne peut plus désormais être sauvée que si elle est transformée de fond en comble par des structures entièrement nouvelles à rechercher et à mettre en place au plus vite. Tous ceux qui le pensent ne le disent pas, mais tous ceux qui connaissent notre vieille justice le pensent.

Signé : **Juge HENRI PASCAL** ■

Interview recueillie par R. BENJUYA, F. PERETTI.



Quand il s'agit de placements, vous ne pensez pas forcément à nous.

Pourtant nous vous offrons plutôt mieux que d'autres.

Le Livret des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, vous le connaissez. Quand il s'agit d'épargne, vous pensez à nous. Nos 23 millions de livrets nous le prouvent.
Mais quand il s'agit de placements, cela vous vient moins naturellement à l'esprit. Peut-être parce que vous ne connaissez pas encore les formules que nous vous offrons, ni leurs performances.

- D'abord le Plan d'Epargne-Logement : désormais, il peut vous rapporter 8 % exonérés d'impôts.
- Ensuite nos Bons d'Epargne : c'est la rentabilité dans l'anonymat à 2, 3 ou 5 ans.
- Nous avons aussi nos SICAV : depuis leur création, elles se placent dans le peloton de tête des SICAV françaises.

Oui, décidément, nous offrons tout ce que vous offrent les autres... Mais avec quelque chose en plus des autres : la sécurité et la certitude que votre argent sera utilisé au mieux de vos seuls intérêts.
Etre au service de la famille et de la collectivité, c'est en effet le rôle d'un organisme comme le nôtre, désintéressé et sans but lucratif.

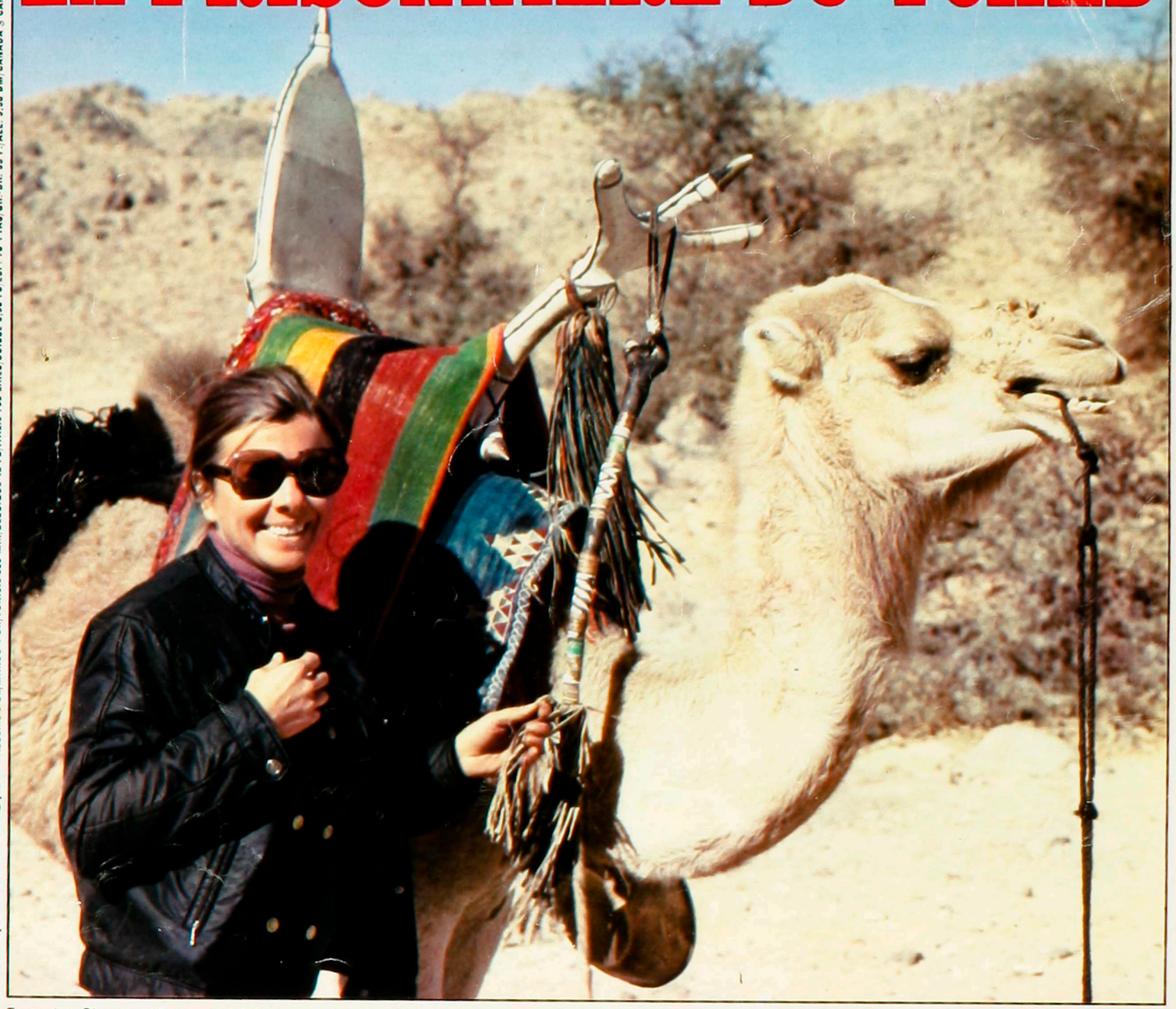
Caisses d'Epargne et de Prévoyance.
Nous vous offrons souvent plus. Et peut-être mieux.

PUBLICIS - H 6173

NOUVEAU PARIS MATCH

● Nos reporters ont photographié la mode d'hiver à Paris, le Citoyen-Président Mobutu chez lui au Zaïre, le grand business de l'Année Sainte à Rome ●●●
● et ramené deux scoops: les Dewèvre cherchant le coupable à Bruay avec des médiums ●●●●● et, du Tibesti

LE RÉCIT DE LA PRISONNIÈRE DU TCHAD



Françoise Claustre, 38 ans, archéologue, captive depuis 15 mois dans les solitudes, chez Issen Habre, chef des rebelles Toubous.

■ Sommaire p. 17.

N° 1367/9 AOUT 1975/5F ALGÉRIE 3 Dn, MAROC 4 DH, TUNISIE 500 MIL., BELGIQUE 42 FB, ITALIE 750 LIRES, SUISSE 3.50 FS, ESP. 70 PTAS, GR.-BR. 55 P., ALL. 3.50 DM, CANADA $ CAN. 1.50, SÉNÉGAL 3.50 F CFA.

A BRUAY LES DEWÈVRE CHERCHENT TOUJOURS...



Les photos des voisins (ici Mme Mayeur) montrées



.. aux médiums Maud et Lydia par Domergue.

A Bruay pour M. et Mme Dewèvre ce n'est pas fini. Ils viennent de faire appel pour résoudre l'énigme aux enquêteurs de l'inconscient : ils ont fait venir à Bruay un sophrologue, Roland Domergue, et deux médiums, Maud, dix-neuf ans, et Lydia, quarante-deux ans. Alors tout un cérémonial a commencé. Domergue a fait toucher à ses médiums deux objets qui ayant appartenus à Brigitte sont censés conserver son aura : une botte et une chaussure. Puis le sophrologue a, dit-il, hypnotisé Maud et Lydia qui ont suivi les pas qu'aurait faits Brigitte le soir fatal du 5 avril 1972. Une semaine après, le sophrologue rehypnotise chez lui les deux médiums. Il leur met en mains des photos d'habitants de Bruay. En transes, elles racontent alors la tragédie telle qu'elles l'auraient « vécue » sur place. Seule la réouverture du dossier pourra dire un jour si la parapsychologie avait raison. ■



Suivie par la famille Dewèvre, Lydia le médium, hypnotisée, une photo de Brigitte à la main, se dirige sans hésiter vers la haie qui borde le terrain vague.



Elle chancelle. Elle va tomber en syncope à l'endroit même où fut trouvé le corps de Brigitte.

NOUVEAU
PARIS MATCH

Tout sur Zakharov Prix Nobel ●● En couleurs

Marlon Brando, vieux jeune homme de 51 ans

●●●●●●● Pourquoi Saïgon n'a pas brûlé:
le dossier secret des derniers jours ●●●●●

Ils veulent une nouvelle justice, on les appelle

LES JUGES ROUGES



N° 1378 25 OCTOBRE 1975 5F

Ces six jeunes magistrats contestataires et fiers de l'être ont fait parler d'eux récemment.

■ Sommaire p. 39



Giulia Nuova Super, une championne qui change de robe. Tout simplement.

Quand on est une grande sportive, on se doit de prendre soin de sa ligne.
Aujourd'hui, la Giulia, version 1600 ou version 1300, a encore gagné quelques centimètres. Des arêtes vives. Un arrière tronqué, à l'exemple des autres championnes de la famille. De nouveaux phares, une nouvelle calandre. Même les sièges ont été redessinés. Somptueusement.
La Giulia est devenue plus sophistiquée. Plus aérodynamique. Encore plus fabuleusement confortable.
Mais elle a gardé tous ses muscles. Même moteur, même freinage à double circuit, même suspension, même tenue de route. Et toujours la même sobriété : 8 à 10 litres entre 100 et 120 km/h... à peu de chose près, la consommation d'une utilitaire de 1000 cc, et près de 15 à 20% d'économie en 5e.
En changeant de nom, la Giulia Nuova Super, 1600 ou 1300, vient de changer de robe. Aucun Alfiste ne nous aurait pardonné de changer plus.
Giulia Nuova Super 1600 et 1300.

alfa romeo. Champion du monde des marques 1975.

ALFA ROMEO 150 CHAMPS-ELYSEES 75008 PARIS TEL : 359 13-14 · 250 CONCESSIONNAIRES ET AGENTS EN FRANCE

CPV-Riss

LES

GENS

QUI FONT L'EVENEMENT



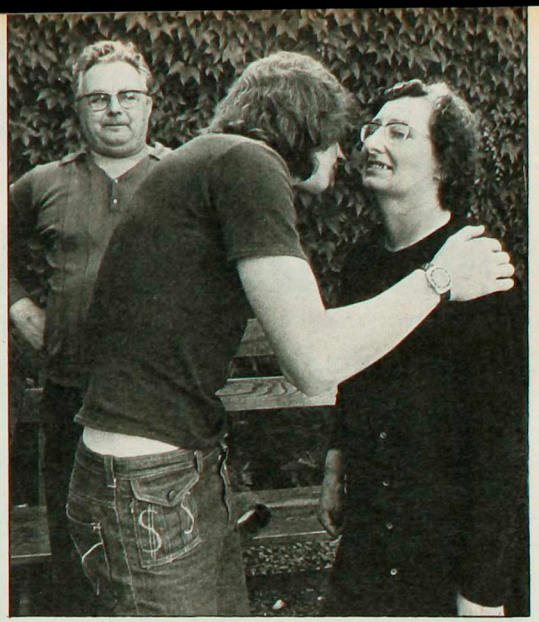
Jean-Pierre, en septembre, chez le petit juge. « C'est un garçon fragile, dit celui-ci. Il aurait fallu qu'il soit repris en main à sa sortie de prison. »

INCULPÉS TOUS LES DEUX, PASCAL ET JEAN-PIERRE !

Jean-Pierre arrêté, le juge Pascal inculpé. A quarante-huit heures d'intervalle. Quel rapport entre ces deux nouvelles ? Aucun. Le hasard. Un malin hasard. Trop malin pour qu'on y croie, n'est-ce pas ? Et voilà l'affaire de Bruay qui repart, comme un film arrêté, avec ses gros nuages lourds de fatalité, son odeur rance de mystère et de misère, et la violence mal contenue de ses petites rues à angles droits. Jean-Pierre arrêté ? « La preuve, ont ricané les beaux quartiers, que ce gamin était bien un voyou. » Le juge Pascal inculpé ? « La preuve, ont clamé les corons, que cette justice est bien une justice de classe. » A chacun sa preuve, à chacun

sa vérité. Et si la vérité, là aussi, était « ailleurs » ? 8 h 30, lundi, au palais de Justice de Béthune. Le juge Henri Pascal serre la main du procureur de la République « — Bonjour M. le Procureur. » « — Bonjour M. le Premier » (c'est ainsi qu'on appelle un premier juge d'instruction). Ses lunettes calées sur son petit nez rond, sa mèche en tortillon sur l'œil, la mine à peine plus rouge qu'à l'ordinaire, le juge Pascal pénètre dans son bureau du premier étage. Thérésine l'attend. Thérésine est sa greffière depuis cinq ans. Et Thérésine sait déjà. Elle sait que le juge va sortir de la poche de son pardessus un rouleau de papier, sur lequel on peut lire : « Cour d'appel de Rennes. Chambre d'accusation.





Jean-Pierre retrouve M. et Mme Dewèvre, le père et la mère de Brigitte.

Inculpation : violation du secret professionnel », pour un article publié dans notre journal.
— Thérésine, dit le juge, ça va recommencer. Je vous parie que le téléphone ne s'arrêtera plus de sonner. Il sonne. Quotidiens, radios, une fois de plus, tout le monde est là. Et une fois de plus, le juge Pascal est prêt. Fin prêt.
— M. le Juge, quel a été votre sentiment à l'annonce de cette inculpation ?
Le « petit juge » s'éclaircit la voix, se frotte les mains.
— Personnellement, un sentiment de peine : ce n'est jamais agréable d'apprendre qu'on est inculpé. Mais professionnellement, je dois dire que je suis très heureux de ce qui m'arrive. Car cette fois-ci, étant inculpé, je ne serai plus soumis au secret de l'instruction. Je vais donc parler, et très fort. Et ce sera l'occasion de débattre enfin de ce fameux problème du secret.

Avec Martine, qu'il appelle sa fiancée : en prison, il lui écrivait chaque semaine.

— D'ailleurs, je n'ai rien écrit de diffamatoire à l'égard du notaire Leroy et de son épouse. Je n'ai fait que révéler les anomalies du dossier. Alors, si mon inculpation n'est pas une mesure de circonstance, pourquoi avoir attendu un an pour la lancer ?
— En fin de compte, vous restez le seul inculpé de l'affaire de Bruay !
— Eh oui, le seul ! Et nous assistons là à une nouvelle phase de la lutte menée par ceux qui voudraient que la justice demeure ce qu'elle est contre ceux qui luttent pour une justice nouvelle, adaptée aux besoins de notre temps, visible par tous et égale pour tous.
Et Jean-Pierre ? Dans cette grande querelle de principes, on l'avait oublié. Pourtant, il avait été une « vedette », lui aussi. D'abord, un petit rôle, à peine une silhouette : l'étrange gamin qui collait aux basques des policiers et des journalistes, et qui prétendait « en savoir long » sur l'affaire. On l'écoutait, devant un « tango » (une bière-grenadine, sa boisson favorite) raconter des histoires compliquées et insignifiantes.
Et puis, un jour, il s'accusa du meurtre de Brigitte. Puis se rétracta. Personne n'avait vraiment cru à sa culpabilité. Et, finalement, en juillet de cette année, le tribunal pour enfants de Paris l'acquitte au bénéfice du doute, et le place au foyer éducatif d'Epinay-sur-Orge.
Epinay est à quelques kilomètres de Paris. Jean-Pierre y vient souvent, avec des copains du centre. Il cherche du travail. Pas n'importe lequel, bien sûr. Il est quelqu'un, maintenant. Il est « Jean-Pierre... »



Sa mère adoptive, Mme Courmont, avait réuni ses aînés, Marco (à g.), Patrick (lunettes noires) et ses enfants pour fêter la libération de Jean-Pierre.

Il a fait la manchette des journaux. Il a eu les honneurs de la télévision. Et il y a été « bon », tous les copains le lui ont dit. Les copains. Il n'a plus qu'eux dans la vie. Il avait sept ans quand il a perdu sa mère, quatorze ans quand son père est mort de la silicose. Son frère aîné, Henri, a fini par lui refuser sa porte. Une voisine, de Bruay, Mme Courmont, une mère de famille nombreuse, l'a recueilli. Elle a une fille, Martine, 18 ans. A Fresnes, quand il était en prévention, Jean-Pierre lui écrivait des lettres d'amour. Lui qui a toujours pris ses désirs pour des réalités, il en a fait sa « fiancée ».
Quand il est libéré il s'aperçoit que Martine n'a fait que jouer le jeu, par charité. Alors, il s'enferme dans son univers de copains. Il achète un « calibre », un 22 long rifle. Il raconte qu'il a reçu des menaces de mort. Il a, dit-il, des comptes à régler. La vérité, c'est qu'il est dur d'être un demi-solde de la gloire. Surtout quand on a les poches vides.
« Jean-Pierre F... » s'est fait arrêter comme un gamin, par un concierge à poigne. Il était en train de cambrioler — ce choix en dit long — la vitrine des « Cent mille Chemises ».
Et c'est ici que se rejoignent deux histoires sans lien apparent, qui sont deux histoires typiques de notre époque de mythes. Celle d'un gamin de 17 ans, qui n'était rien : petits rêves, petits mensonges, petits larcins. Et celle d'un magistrat en fin de carrière, à qui la vie n'avait pas donné grand-chose : petites villes, petits procès. Et soudain l'envie poignante de ceci, qui est devenu, de nos jours, la chose la plus difficile du monde : exister. ■

PARIS MATCH

Les gens qui font l'événement: les Beatles ● Bruay: quatre ans après, notre reporter refait l'enquête ● Concorde abandonné par les Anglais ● Un document sensationnel: la vérité sur les radiations dangereuses de l'ambassade US à Moscou ● SCANDALE A

OUESSANT: LA MARÉE QUE PERSONNE N'ATTENDAIT



La « marée noire » d'Ouessant n'aurait pas dû avoir lieu : des milliers d'oiseaux mourront après l'hémorragie du pétrolier grec.

■ Sommaire p. 35.

N°1402/10 AVRIL 1976/5F ALGÉRIE 4 Dn/MAROC 4,50 DH/TUNISIE 500 MIL./BELGIQUE 42 FB/ITALIE 800 LIRES/SUISSE 3,50 FS/ESP. 70 PTAS/GR.-BR. 60 P./ALL. 3,50 DM/CANADA $ CAN. 1,50/SÉNÉGAL 350 F CFA. PHOTO JEAN-CLAUDE SAUER

ROYALE

Un monde d'aventures et de passion.



En ce temps-là, elle était loin l'Amérique. On partait y chercher les fins tabacs blonds de Virginie. La route était longue. Dangereuse aussi. Les précieuses cargaisons des navires marchands faisaient l'objet de toutes les convoitises. Mais les hommes de la Marine Royale veillaient. Ils affrontaient les pires dangers, la vie, la mort, l'amour. Avec vaillance. Force et passion. Et tout cela... pour un peu de fumée. Mais, quelle fumée !

Aujourd'hui, vous retrouverez dans les "Royale" le goût des héros d'autrefois. Tabacs blonds mêlés d'aventures. Élégance et passion. Espace. Force dans les tempêtes.



LES

GENS

QUI FONT L'EVENEMENT



Pour Brigitte, les Dewevre ne veulent pas renoncer : son dernier portrait est à la place d'honneur dans la cuisine. 4 ans après tout recommence.

BRUAY : QUATRE ANS APRÈS, UN REPORTER REFAIT L'ENQUÊTE

Quatre ans ont passé. Un homme revient à Bruay-en-Artois. Il y était dès les premiers jours et à chaque ricochet de l'enquête, il reprenait la route du coron. Les personnages du drame sont devenus ses familiers, le mystère son obsession personnelle. Cet acharné est le photographe Jean Ker. Il raconte son enquête personnelle :

« Depuis quatre ans, la famille Dewevre vit autour de cette nuit-là. Les enfants connaissent le dossier comme leur table de multiplication. On ne se cache rien, aucun détail. Aucune hypothèse n'est laissée pour compte. Le père s'est fixé un destin de justicier qu'il assume rudement, la mère songe davantage à la silhouette gracile qui lui a dit au revoir à travers la cour, qu'à la vengeance. Les enfants sont marqués, écrasés, par cette ombre qui fait scandale mais s'efface de leur mémoire. Léon Dewevre, une fois de plus, est allé au

palais de Justice de Béthune, renouveler sa plainte. Après l'acquittement de Jean-Pierre, le non-lieu des époux Leroy, il continue comme un bon ouvrier reprend l'ouvrage de la veille. Carré dans son fauteuil, il me dit : « Je demande justice. Il ne faut pas que les criminels s'en tirent. » Un brin d'emphase dans le ton, mais la vie ne l'avait pas préparé à lancer des phrases pareilles. On a compris que je suis un ami des Dewevre, mais cela ne veut pas dire que j'approuve tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils disent. Je suis arrivé à Bruay le jour de l'arrestation de Mᵉ Leroy. Jusqu'alors le crime de Bruay n'était qu'une affaire banale, comme il s'en produit des dizaines tous les ans. Mais là on n'accusait plus un voisin, un vagabond, mais un notable et toute la France se penchait sur le



Avec M. Dewevre, Jean, nouveau témoin, a vu une « silhouette massive ».



Les Dewevre avec Philippe et le juge Pascal au procès de Jean-Pierre.

duel du petit juge et du notaire. Au bout du compte on a atteint l'odieux : certains ont dit qu'il y avait une justice de classe. Au bout de dix minutes en ville, j'avais dans ma voiture deux amies de classe de Brigitte. Les jeunes s'improvisaient guides, chaque équipe de journalistes avait un adolescent à la traîne. Dix minutes de plus et j'avais fait le parcours. La plate-forme où Brigitte a été vue pour la dernière fois, la haie du terrain vague, les domiciles des témoins ; celui de la grand-mère où elle allait passer la nuit.

L'hostilité du coron envahi était palpable, épaisse. Les amies de Brigitte sont maintenant mariées, certaines ont des enfants. Déjà à l'époque, plusieurs « fréquentaient ». Toutes disent : Ça s'est passé derrière les garages », car c'est dans cette sorte de décharge publique qu'elles-mêmes se livrent aux premiers attouchements. Les plus hardies passent la haie du parc Mayeur. Le juge Pascal manipulait tout cela comme un chef de gare. Pour la reconstitution, il faisait circuler les témoins comme



Sa tante : « Ses lunettes étaient comme ça. »



L'analyse de ces éclats n'a rien donné.

des convois. Horaires, aiguillages, obstacles, tout y était. Travail extraordinaire. En une demi-heure, de huit heures moins un quart à huit heures un quart, vingt-trois personnes ce soir-là sont passées devant la plate-forme. Chacune avait son but, ses préoccupations et même ses craintes. Volubiles ou réticents, les témoins construisent l'organigramme du crime. Déjà il apparaît que certains mentent ou se trompent. Mais il y a aussi comme toujours des gens de bonne volonté, sans mobiles, pourvus d'alibis blindés, mais dont les déclarations se contredisent. Pour la première reconstitution, le notaire est très



Le frère de Brigitte : cette houe est peut-être l'arme ?

digne, le coron à toutes les fenêtres. Pas un cri, pas une invective. On recommencera plusieurs fois et alors Mᵉ Leroy a le comportement de l'homme extrait de sa cellule. Il respire largement et regarde autour de lui. Ses gestes sont dociles et résignés. Parfois, il se prend le front dans la main. On ne pouvait manquer de voir Jean-Pierre Flahaut, alors âgé de 16 ans. Il était partout, cultivant le ricanement et le sous-entendu. C'était une vedette qui avait manqué son entrée et cherchait à regagner le terrain perdu. Il n'était pas difficile de le faire parler. Pour un verre de bière, il s'abandonne aux confidences. On connaît sa triste vie, mais on n'arrive pas à en avoir pitié. Dans les bars, il multiplie les déclarations ambiguës. Un jour qu'il a fatigué tout le monde, revenant à la charge, il lance : « De toute façon, l'assassin de Brigitte n'est pas loin. » Allez, va cuver ta



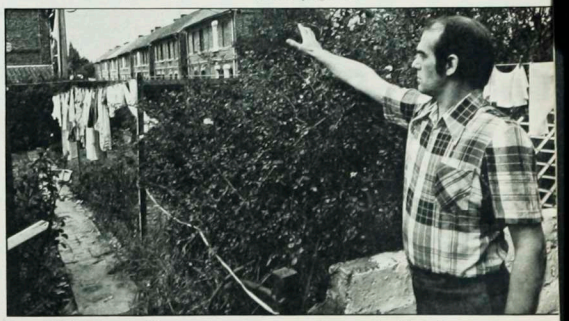
Appelés par les Dewevre, les médiums en transes devant ce mur : « Le cadavre est passé par là. »

bière. » « Si vous voulez savoir, c'est moi qui l'ai tuée. » De sorte que je ne crois pas à ses aveux devant les policiers qui n'en demandaient pas tant. Qu'il mente, c'est évident. Qu'il sache vraiment quelque chose est moins certain. Pourtant, il arrive qu'un certain ton de vérité s'impose. Un jour, il m'a dit : « Le juge Pascal s'est gouré dans son parcours, l'assassin n'est pas passé par là. » J'ai suivi la piste de Monique Humbert retrouvée morte sur la route de Béthune, à quelques kilomètres de Bruay. Une grande fille brune dont la vie n'avait pas grand-chose à voir avec l'existence sage de Brigitte. Un amant, des aventures et pour finir l'agonie au bord du chemin. Mais leur mort se ressemble bizarrement. Etrange pèlerinage chez des parents résignés neuf ans après le crime, pour apprendre simplement que les habitudes de Monique la prédisposaient dangereusement à ce sort. Brigitte, elle, a été traînée sur un terrain inconnu, les marques de son dos sont comme des déchirures de verre. C'est ainsi qu'un jour je me retrouve au pied d'un mur du coron hérissé de tessons. Les maisons voisines étaient désertes la nuit du crime, à l'exception d'une et, là, le chien a hurlé à la mort. Devant le mur, des débris de verre et parmi les éclats, du verre à lunettes. Peut-être celles de Brigitte qui ont disparu. Il y a aussi la caravane fantôme observée près de la plate-forme. Je retrouve le propriétaire et, d'après ses déclarations, il l'aurait déplacée plusieurs fois dans la journée. Certains l'ont vue la veille, d'autres le lendemain. Pour les uns, les rideaux sont rouges, pour les autres jaunes. Y aurait-il deux caravanes ?...

A ces moments, je comprends les parents qui veulent que l'enquête reparte à zéro. Le juge Pascal, assuré de tenir son coupable, est peut-être allé trop vite. Il a souffert, il a pris des risques, il est sincère. « C'était ma première affaire importante, explique-t-il maintenant. Je l'ai « sentie » et j'ai agi comme un policier. Il faut rouvrir l'enquête quitte à rechercher dans d'autres directions. Ne pas négliger les derniers éléments recueillis et, en particulier, ceux qui n'ont jamais été pris en considération. » C'est une manière pour le petit juge de faire la critique de ses propres méthodes. D'autres s'en étaient déjà chargés pour lui.

Arko est mort. Il avait déjà neuf ans en 1972 et dans sa brève vie de chien il s'est comporté avec bravoure et honneur. Son conducteur, Jacques Emille, est toujours gendarme à Béthune. « Mon chien était un excellent

(Suite page 21)



Jean Michaud : à l'heure du crime son chien a hurlé à la mort.

La liberté c'est de choisir entre les produits libres. Et les autres.

Carrefour propose les produits libres. S'il n'y avait que les produits libres chez Carrefour, serait-on libre? La liberté, c'est le choix.

Chez Carrefour on trouve toujours, à côté des produits libres, les produits de marques. Des marques que l'on aime pour leur qualité.

Auxquelles on est fidèle depuis des années.

Que l'on peut continuer à préférer aux produits libres.

C'est ça la liberté. Chez Carrefour.

Carrefour

Carrefour

(Suite de la page 5)

pisteur, m'a-t-il confié quand je l'ai retrouvé et je me souviens très bien de l'opération de Bruay. Je suis arrivé à 20 heures ; malgré le vent et le terrain détrempé, Arko a pris la piste. » Le chien « pompe » une chemise de nuit de la jeune fille et de la cuisine des Dewevre remonte le terrain vague. Après un détour incompréhensible, il arrive sur la plate-forme où Brigitte a été aperçue pour la dernière fois. Mais alors, surprise : il se dirige vers la maison au mur couvert de tessons et de là retourne derrière les garages. Rien n'explique ce parcours, mais on n'en a pas tenu compte. Il suffisait de savoir que Brigitte était allée de chez elle à la plate-forme. Voilà qui conforte les déclarations des témoins, les résultats de l'autopsie. Les éléments aberrants apparaissent écartés. Arko n'est



La caravane « fantôme » était-elle rue Ranchicourt ce soir-là ?

qu'un chien et son maître un simple gendarme. Tant que la justice est sûre d'elle, ils sont négligeables. Après, il est trop tard.

Il y a, dans cette affaire, des gens qui ont bien travaillé : les trois experts. Ils ont essayé de déterminer le parcours du corps et leurs conclusions sont une merveille de précision. Brigitte a passé deux fois la haie. Elle a été traînée dans le haut du terrain vague, portée par deux personnes, à l'endroit où on l'a trouvée et où son assassin l'a mutilée. Le pneu qui dissimulait le corps n'a été posé que plusieurs heures après, alors que tout le reste s'est passé en moins d'une heure. Hélas ! la mécanique du rapport se détraque très vite, les certitudes aboutissant à des impossibilités. A côté des éléments sûrs, des faits inexplicables. Malgré la pluie qui tombe au cours de la nuit, le pantalon de la jeune fille, retrouvé non loin, est sec. Les talons de ses souliers ont été arrachés, les lunettes ont disparu. Celles que Jean-Pierre a dissimulées dans un fauteuil n'apparaissent pas être les bonnes, en tout cas la famille ne les reconnaît pas. D'autres mystères encore, et toujours ce mélange de certitudes et d'inconnues. Voilà encore une particularité du crime de Bruay. Je continue de suivre le parcours des témoins et, à force, j'ai l'impression d'avoir vécu ce soir-là. Toujours, j'ai l'impression qu'un détail m'échappe, qu'une attitude laisserait tout deviner. Après son acquittement, j'ai revu Jean-Pierre et là, il a reconnu : « Je n'avais pas rendez-vous avec Brigitte ce soir-là. » Tout est ainsi, à mesure que je fouille. J'en sais davantage mais, à chaque fois, un repère plus ou moins solide s'évanouit.

De son armoire, Thérèse Dewevre tire ce texte sans valeur légale mais qui recèle ce qu'on veut savoir du procès de Jean-Pierre, le huis-clos des mineurs le couvrant de sa chape. L'écriture est droite et ferme. Le texte serré, cette femme sait le coût des choses.

« On était là assis, racontent les Dewevre, à les écouter parler, mais on n'a pas eu l'impression qu'ils pensaient beaucoup à Brigitte. » Jean-Pierre a avoué, pendant un mois il confirme, en présence des avocats et puis il reprend tout. Le procès s'engage mais personne n'est convaincu. Jean-Pierre affirme de nouveau avoir vu Brigitte sur la plate-forme. Il l'a poussée mais ne l'a pas tuée. « J'ai entendu, dit-il, une toux derrière la haie, j'ai eu peur et je suis parti fumer une cigarette. Après je suis revenu. »

— Pour quoi faire ?

— Pour voir si elle ressort.

Elle n'est pas ressortie.

Le juge Pascal parle longuement. Une fois de plus, il fait sa démonstration. Pendant une heure et demie, il lutte et à la sortie du tribunal explique : « Je voulais montrer que Jean-Pierre est innocent et on ne me laisse pas faire. » Au fil des audiences d'ailleurs, tout s'effrite. La pharmacienne a reconnu Brigitte mais l'homme en col roulé n'est affirmé-t-elle ni maître Leroy ni Jean-Pierre.

Retour à Bruay. Après le procès en appel, j'ai reçu un coup de téléphone triomphant de Jean-Pierre. « Je vais être acquitté, c'est sûr, m'annonçait-il. Le procureur n'a même pas fixé de peine dans son réquisitoire. La fois d'avant il réclamait sept ans de prison. » Mais à présent, j'ai autre chose à quoi m'accrocher et cela m'indiffère assez. Dans le magma des contradictions, une espérance nouvelle. Un autre gosse a parlé. Il s'est présenté simplement dans la cuisine des Dewevre, leur annonçant : « J'ai quelque chose à vous dire. » Ce qu'il dit paraît vraisemblable, les raisons qu'il avait de se taire également. Comme une vingtaine d'autres personnes, Jean qui a 13 ans à l'époque, passe à l'heure fatidique rue Ranchicourt, devant la fameuse plate-forme. C'est un timide et même un complexé. Il se hâte en revenant de la piscine, à 20 h 10, car il craint son père que le moindre retard irrite. Mais le jeune garçon peureux a toujours un réflexe. Ce couloir sombre qui débouche sur le sentier du terrain vague attire le regard, c'est comme un vertige, cette bouche noire.

« J'ai distingué une scène étrange rapporte Jean. Une silhouette qui s'éloigne en traînant une autre forme sombre affaissée. » Fasciné, le garçon s'arrête quelques secondes, sa serviette sous le bras. Rentré chez lui, il ne dit rien. Il se taira encore le lendemain soir après la découverte du corps. Il a vu Brigitte emportée, un bras traînant hors du brancart, cette image le hante et explique la vision de la veille. Le petit garçon ne parvient pas à dormir, mais il ne parlera pas. Que dirait son père si sévère, et puis les gendarmes voudront l'interroger. Non, il a vraiment trop peur.

Comment devient-on un homme ? Pour Jean, le rite de passage, l'entrée dans la société des adultes est plus difficile que pour d'autres. Il est toujours timide, mais il est devenu grand et costaud, le sport lui a même donné une certaine assurance. Surtout il n'a pas oublié la faiblesse d'un jour, il ne se l'est pas pardonnée. D'autres sans doute l'auraient enfouie dans les brumes de l'enfance. Un jour il s'est rendu compte qu'il n'avait plus peur de son père. Il reste à situer ce témoignage par rapport aux autres éléments connus et là, tout concorde.

Une reconstitution improvisée montre qu'un observateur là où était Jean voit bien une silhouette se profilant sur les lumières du terril, et Jean a une très bonne vue. La pente du terrain, la distance, les analyses, l'heure, tout correspond.

Qui est accusé par ce qu'il a vu ? Il est impossible de le dire, peut-être est-il trop tard pour le prouver. Mais au-delà même des faits, ce témoignage apporte une vérité d'ordre différent. Il montre qu'il y a encore des choses à découvrir à Bruay, qu'une nouvelle enquête ne serait peut-être pas vaine. » ■

PARIS MATCH

LE MYSTERE DENEUVE

SES CONFIDENCES
"Je peux me conduire très très mal"
"J'ai mené ma vie comme j'en avais envie"

SON "LOOK"
30 ans en 4 visages

SON REPORTAGE
"Mon Indochine à moi"



KENNEDY
28 ans après, un chirurgien, témoin révolté, dénonce le mensonge de l'autopsie

JUAN CARLOS
Il baptise Séville reine du monde pour six mois. Son portrait par son ami José Luis de Vilallonga

Pour «Indochine», Catherine Deneuve s'est fait couper les cheveux et y a pris goût. «Je voulais savoir ce que cela faisait d'avoir une nuque de garçon.»

M 2533-2240-14F 30 AVRIL 1992/SOMMAIRE P. 31 PHOTO MARIANNE ROSENSTHIEL/SYGMA

BRUAY 20 ANS APRÈS

Les corons ont été restaurés. On a construit un lotissement sur le terrain vague où Brigitte Dewèvre a été assassinée. Mais l'énigme demeure...

reportage **JEAN KER**

Vingt ans après le début de cette énigme qui a ému la France entière, la cité minière du Pas-de-Calais a beaucoup changé. De nom d'abord : depuis son union avec la commune voisine en 1987, Bruay-en-Artois est devenue Bruay-la-Buissière. Une partie du décor du drame (en bas une photo d'époque) a disparu, mais, sous les maisons neuves, on peut encore en reconstituer les étapes. Dans le coron de la rue de la Comté, une maison sur deux a été démolie : celle des parents de Brigitte est aujourd'hui flanquée d'un plus grand jardin. C'est de là (1) qu'à 19 h 45, le mercredi 5 avril 1972, Brigitte est partie. La rue de Ranchicourt, où on l'a vue quelques instants plus tard à l'entrée du « parc Mayeur » (2), ne s'est guère modifiée. En revanche, le terrain vague où le corps a été découvert le 6 avril a laissé place à un lotissement. Une bande de terre a été conservée à l'endroit précis, à 9,8 mètres de la haie de peupliers, où gisait le cadavre (3), pour permettre une éventuelle reconstitution. Monique Mayeur, devenue l'épouse de Me Pierre Leroy, qui avait été inculpé, puis innocenté, habite toujours sa belle villa (4). Comme naguère, le notaire n'a que quelques mètres à faire pour se rendre à son étude (5). La maison de Jean-Pierre F., rue de la Comté (6), n'a pas été détruite, mais Jean-Pierre, qui s'était accusé avant d'être acquitté, n'y habite plus depuis dix-neuf ans.



LES PARENTS DE BRIGITTE : "NOUS NE VOULONS PAS MOURIR SANS CONNAITRE LA VERITÉ"



« Il ne s'est pas passé un jour depuis vingt ans sans que je pense à ma petite Brigitte », confie Thérèse Dewèvre. Les parents de Brigitte habitent la même maison, entièrement restaurée et qui porte un nouveau numéro. Jean Dewèvre, mineur retraité depuis 1974, a maintenant 71 ans, sa femme 63 ans. Le nouveau lotissement cache le sinistre terrain vague qu'ils voyaient de la fenêtre de leur cuisine (ci-contre, en 1972). Dans leur salon, le portrait de leur fille assassinée à 16 ans est toujours fleuri. « Nous ne sommes pas résignés. Nous souhaitons, avant de mourir, connaître la vérité. » Ils répetent qu'ils ont toujours fait confiance au juge Pascal. L'affaire peut encore rebondir : en octobre 1982, une audition, demandée par la Chancellerie, de notre reporter Jean Ker a repoussé l'échéance de la prescription à octobre 1992.





L'HONNEUR RETROUVÉ DU NOTAIRE INNOCENTÉ

Après le double non-lieu du 30 octobre 1974 prononcé en sa faveur et en celle de sa femme, Me Leroy a repris son travail à Bruay où on l'avait vu encadré de gendarmes (en bas, début juillet 1972, au moment où il était incarcéré à la prison de Béthune avec, en tête du transport de justice, le fameux « petit juge », Henri Pascal, qui l'avait inculpé le 12 avril et qui allait être dessaisi du dossier le 20 juillet). « Pour moi, dit-il, l'affaire est classée. C'est du passé. » Rue de la République, où se trouve son étude, on salue la dignité de cet homme de 57 ans à l'honneur retrouvé qui passe ses week-ends avec sa femme dans sa villa du Touquet.



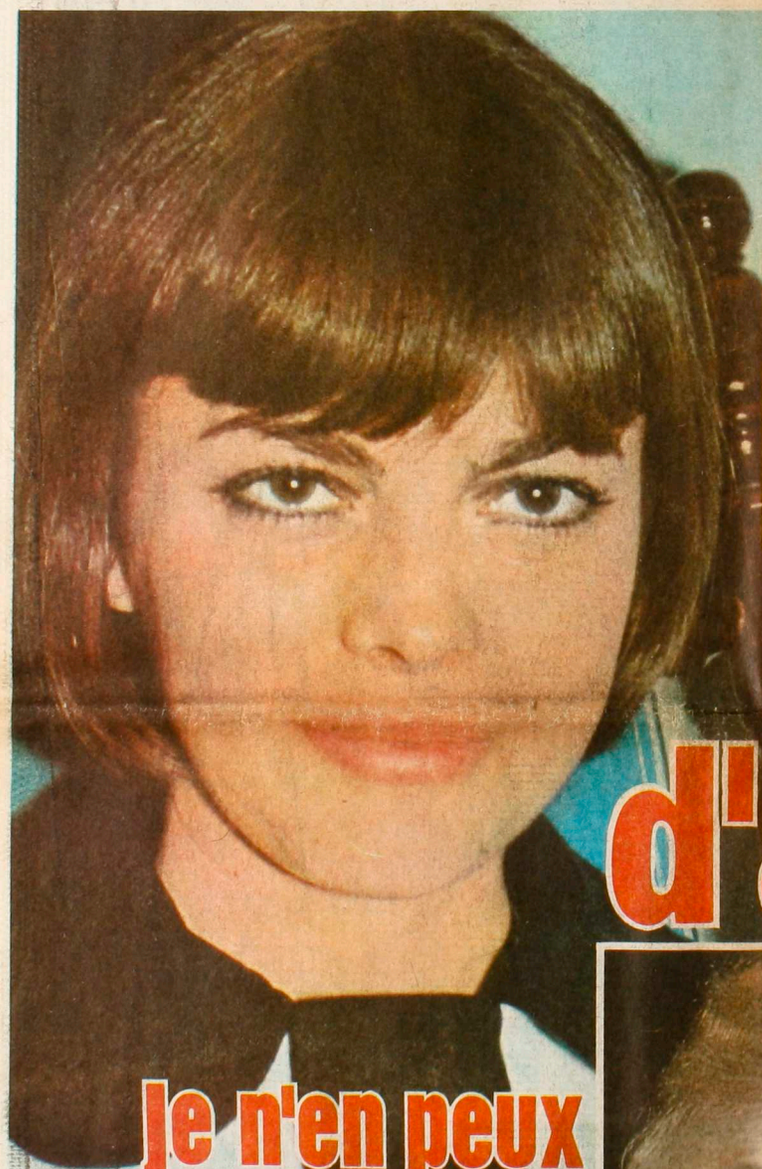


EXCLUSIF

Le notaire (DE BRUAY-EN-ARTOIS) va se marier en prison

ici Paris
24 PAGES
1,50 F - N° 1398
DU 25 AV. AU 1er MAI 1972
162, r. du Fg-Saint-Honoré
PARIS-8e Tél. : 225.10.92
Belg. 15 FB - Suisse 1,20 FS - Esp. 20 Pes. - Ital. 300 L - Can. 60 c - Tun. 150 m - Mar. 1,50 dh - Angl. 23 p

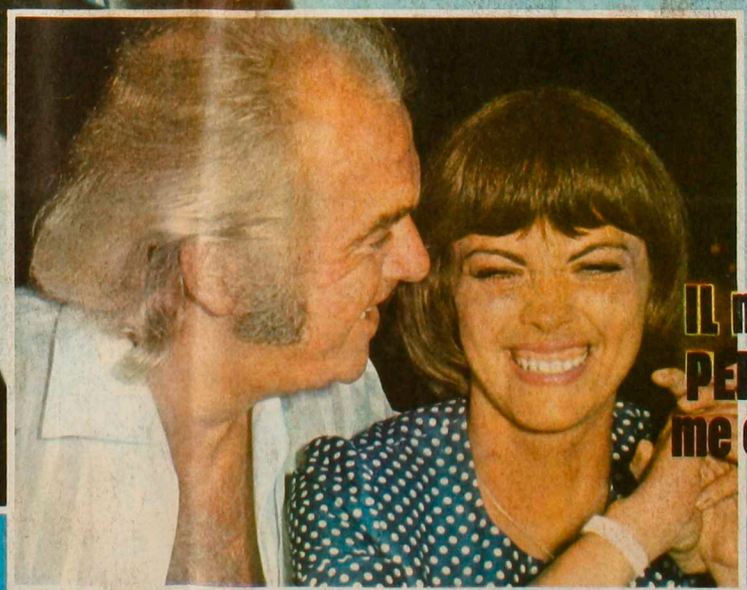
LIRE EN PAGE 5



Mireille Mathieu privée d'amour

Je n'en peux plus de vivre seule

POUR LES AUTRES, MIREILLE CHANTE L'AMOUR, LE BONHEUR A DEUX, DES SENSATIONS, QU'EN FAIT, ELLE N'A JAMAIS CONNU JUSQU'AUJOURD'HUI.



Il n'y a que PEPE JO qui me comprend



— Même mes baisers sont de la comédie

JEAN PIAT L'A EMBRASSEE DEVANT DES MILLIONS DE TELESPECTATEURS, MAIS POUR ELLE CE N'ETAIT QU'UN BAISER DE CINEMA.

On ne m'a jamais dit : "JE T'AIME"

MIREILLE POSSEDE LA GLOIRE ET LA FORTUNE MAIS ELLE LEUR TROUVE UN GOUT AMER. CAR SI TOUT LE MONDE L'ADORE, PERSONNE NE LUI A ENCORE DECLARE SON AMOUR. SEUL JOHNY STARK A COMPRIS SA DETRESSE ET SA SOLITUDE, AUSSI VEILLE-T-IL SUR ELLE COMME SI ELLE ETAIT SA PROPRE FILLE.

LIRE PAGE 11

Le bouleversant serment d'amour de la fiancée du NOTAIRE :

Coupable ou innocent j'épouserai Pierre...



...Même s'il est en prison

INNOCENT OU COUPABLE, MONIQUE A DECIDE DE L'EPOUSER.

Pour moi ça ne change rien





C'EST DANS CETTE MAISON QUE PIERRE VENAIT TOUS LES SOIRS RETROUVER MONIQUE MAYEUR.

LE 6 avril, la nuit est tombée très vite à Bruay-en-Artois. De lourds nuages noirs, annonciateurs d'un orage, ont rapidement effacé les dernières lueurs du jour. Pourtant, l'obscurité ne gêne pas l'homme qui descend, à grandes enjambées, la pelouse allant de la rue de Ranchicourt à la maison de Monique Mayeur.

Il connaît bien les lieux, il les fréquente depuis des années. C'est Pierre Leroy, le notaire, que Monique va épouser dès qu'elle sera complètement divorcée. Comme chaque soir, il rend visite à celle qu'il appelle déjà sa « fiancée ».

A quelques pas de là, dans un terrain vague séparé de la luxueuse propriété par une haie de peupliers et d'arbustes sauvages, une tache blafarde. C'est le corps de Brigitte Dewevre, une enfant de quinze ans, déchiquetée à coups de hachette par un fou sadique.

Elle gît, complètement nue, étendue sur le dos au milieu de ses vêtements éparpillés. Sur ses jambes écartées, l'assassin a jeté un vieux pneu de voiture qui traînait. Ses jeunes seins ont été tailladés au couteau, elle est atrocement défigurée, mais elle n'a pas été violée.

Dix jours plus tard, une bombe éclate dans Bruay : on a arrêté Pierre Leroy. L'homme le plus en vue du pays, à la fois membre du Rotary et du club de football, celui dont la fortune passe pour être une des plus importantes du département, a été inculpé du meurtre.

C'EST LE PREMIER COUP DE THEATRE D'UNE SERIE QUI VA SE POURSUIVRE TANT QUE DURERONT LES INVESTIGATIONS DE LA JUSTICE.

D'abord, personne ne veut y croire.

— C'est une erreur, disent ses amis. La ville entière pense comme eux.

Et puis le doute s'insinue car le système de défense du notaire est absolument illogique. Ses déclarations se contredisent à quelques heures d'intervalle. Finalement, on se rend compte qu'il est incapable d'expliquer ce qu'il a fait entre 19 h 45 et 20 h 30 le soir du crime. A l'heure justement où la petite Brigitte a été tuée.

Mais il y a plus grave. Bien qu'il n'ait pas l'habitude de garer sa voiture dans la rue de Ranchicourt, et qu'il nie l'avoir fait, divers témoignages établissent que la 504 blanche du notaire se trouvait bien là entre huit heures et onze heures du soir. Les jours passent et un autre témoin, Mlle R... affirme avoir vu « un homme athlétique » en train de parler, à huit heures, avec la victime. Puis le père de Brigitte affirme que l'adolescente a été effrayée, à plusieurs reprises, par une voiture blanche qui la suivait quand, à la nuit tombée, elle se rendait chez sa grand-mère pour y dormir.

C'est alors qu'éclate un nouveau coup de théâtre. Le crime de Bruay n'est que la répétition d'un autre assassinat, en tout point semblable, qui s'est produit une quinzaine de jours plus tôt dans le village de Cauchy à la Tour.

Une jeune femme de 22 ans, Myriam Wuillaume, y a été tuée et mutilée dans les mêmes conditions. Très rapidement, le dossier parvient sur le bureau du juge d'instruction Henri Pascal, chargé d'éclaircir l'affaire Brigitte Dewevre.

Les enquêteurs, de leur côté, vont beaucoup plus loin. Ils remontent jusqu'à 1958, jusqu'au cadavre de Marguerite Trystram, une prostituée lilloise, assassinée et mutilée de manière identique sans qu'on ait jamais pu retrouver le coupable. Entre elle et les derniers meurtres, ils relèvent encore quatre autres cas semblables : celui de Monique Humbert, la jolie serveuse du « Monico » dont le cadavre fut découvert le 3 novembre 1963 ; celui de Solange Debaisieux, en 1969 ; celui d'Eloïse Desmet - Carpentier, découverte morte le 21 juin 1970 et, enfin, celui de Solange Beaumont, assassinée le 7 juin 1970.

● De notre envoyé spécial à

BRUAY EN ARTOIS

François LANCEL

(Photos R. Guillois)

Monique est sûre qu'il s'en sortira

tous les deux l'un pour l'autre.

Pierre a à peine 17 ans quand il déclare à son père qu'il veut épouser Monique. Mais, chez les Leroy, famille de notaires, on ne se marie pas à 17 ans et, surtout, on ne se mésallie pas.

Certes, Monique est de bonne famille, sa famille riche et honorablement connue à Bruay où les parents exploitent un magasin de meubles florissant. Certes, Geneviève, la sœur aînée de Monique, va entrer dans les ordres (elle est actuellement dominicaine dans la région de Lille), mais c'est insuffisant.

— CETTE JEUNE FILLE N'EST PAS DE NOTRE MILIEU, REPOND Me LEROY PERE. LA FORTUNE DE SES PARENTS N'EST PAS SUFFISANTE ET ELLE EST TROP RECENTE POUR QUE NOUS PUISSIONS SERIEUSEMENT PENSER A LA FAIRE ENTRER DANS NOTRE FAMILLE

Pour Pierre Leroy, c'est le drame. La fin d'un beau rêve. Il se réfugie dans le travail. Passe brillamment tous ses diplômes mais ne se confie plus, à personne.

Quelques mois plus tard, le 2 août 1952, Monique épouse quelqu'un de son milieu : Roger Beghin dont les parents exploitent une parfumerie en gros à Bruay.

En cadeau de noces le jeune couple reçoit la maison où vit encore Monique. Les parents Beghin, de leur côté, offrent leur magasin que Roger et Monique transforment en librairie. Mais les affaires vont mal. Bientôt, ils doivent fermer.

Roger devient alors représentant. Monique, elle, va travailler avec ses frères au magasin de meubles où elle se charge du département « rideaux ».

Pierre Leroy, de son côté, s'est débarrassé de la tutelle familiale. Son père mort, il a vendu l'étude de Houdain et s'est installé à Bruay où il a créé une nouvelle étude en compagnie de son frère. Il est devenu un homme riche, considéré, influent. Comme il n'a pas oublié son amour de jeunesse, il pense à nouveau refaire sa vie avec Monique. Tous deux se revoient. Ils sont voisins. Finalement, Monique et Roger décident de divorcer. Le jugement est rendu, il ne manque que quelques jours pour qu'il devienne définitif, c'est-à-dire pour qu'on ne puisse plus interjeter un appel. Monique a été favorisée. Elle conserve la garde de ses deux filles : Anne-Françoise et Véronique. Dans quelques jours, elle va pouvoir épouser celui qu'elle n'a cessé d'aimer.

C'EST ALORS QUE LE DRAME ECLATE, QUE L'INCULPATION DE PIERRE TOMBE SUR ELLE COMME LA FOUDRE. PERSUADEE DE SON INNOCENCE, ELLE TENTE TOUT CE QUI EST EN SON POUVOIR POUR LE TIRER DES GRIFFES DE LA JUSTICE.

Elle va jusqu'à lui faire parvenir, en prison, un billet dans lequel elle indique les réponses qu'elle a données aux questions du juge d'instruction.

En pure perte. Pierre continue à se contredire, à la contredire. Il reste inculpé.

Mais, aujourd'hui encore, Monique ne veut pas croire qu'il ait pu commettre de telles atrocités.

— Il est innocent, m'a-t-elle déclaré au téléphone (car elle ne veut recevoir aucun journaliste). Il est innocent, j'en suis certaine. Une femme qui aime ne peut se tromper à ce point. S'il était condamné, cela ne changerait rien pour moi. Innocent ou coupable aux yeux de la loi, je vais me marier avec lui, même s'il doit passer le restant de ses jours en prison.

"C'est impossible qu'il ait tué Brigitte..."

UN TISSU DE MENSONGES ET DE CONTRADICTIONS A CONDUIT LEROY EN PRISON. QU'A-T-IL A CACHER?

★

ETRANGLEE, FRAPPEE A COUPS DE HACHETTE ET ATROCEMENT MUTILEE, BRIGITTE DEWEVRE, UNE COLLEGIENNE DE 15 ANS, A TROUVE UNE MORT ATROCE DANS LE TERRAIN VAGUE PROCHE DE CHEZ MONIQUE.

★



CHAQUE FOIS LA VICTIME A ETE ETRANGLEE, CHAQUE FOIS ELLE A ETE DESHABILLEE, CHAQUE FOIS LE CRIMINEL LUI A INFLIGE DETRANGES BLESSURES AUX SEINS, MAIS AUCUNE D'ENTRE ELLES N'A ETE VIOLEE...

Comme si tout cela n'était pas déjà assez compliqué, un homme s'accuse des deux derniers crimes. Il s'appelle Gérard Lecercq, il a 24 ans, il est maçon. Il a été arrêté par les gendarmes de la brigade d'Heuchin qui le recherchait pour viol et tentative de viol. Au cours de son interrogatoire, il avoue spontanément les meurtres de Brigitte et de Myriam.

Très vite, cependant, les gendarmes s'aperçoivent qu'ils ont affaire à un simulateur. Conduit sur les lieux où Brigitte a été retrouvée, il est incapable de montrer l'endroit où, selon ses déclarations, il a jeté la barre de fer avec laquelle il a achevé la fillette. Pierre Leroy redevient le suspect numéro un.

Pourtant, au milieu de ce bain de sang, malgré toutes les atrocités qu'on accumule sur sa tête, le notaire n'est pas seul dans le formidable combat qu'il a engagé contre la justice. Derrière lui, il y a une femme, une femme qui l'aime jusqu'à l'abnégation, jusqu'à se compromettre, jusqu'à risquer sa propre liberté. Cette femme, c'est Monique Mayeur, sa fiancée.

Pierre et elle se connaissent depuis leur plus tendre enfance. Dès qu'ils ont eu l'âge de comprendre les choses de l'amour, ils ont su qu'ils étaient faits

---

Monsieur F..., agent de voyages à Paris, vous livre le secret de ses pêches miraculeuses...

Il pêche en deux heures 50 GARDONS 22 BRÈMES ET 2 TANCHES

Un de nos fidèles clients nous envoie une lettre qui passionnera tous les vrais pêcheurs. Monsieur F... avait lu dans notre catalogue l'histoire d'un pêcheur de Montargis qui avait pêché 72 belles pièces en une heure et demie. Il nous avoue qu'elle l'avait laissé un peu sceptique. Mais lisez plutôt la suite de sa lettre :

« L'histoire était belle, mais était-elle vraie ? Curieux de nature, je voulus en avoir le cœur net et je vous commandai 3 tubes de votre produit miracle Getzem pour poissons d'eau douce.

» Je fis l'ouverture sans avoir encore reçu votre envoi et je dois avouer que ma pêche fut maigre.

» Quelques jours après je reçus votre Getzem et je décidai de l'essayer au plus tôt, ce que je fis le dimanche suivant toujours à ma place habituelle sur un étang de la région de Senlis.

» Après avoir trempé mon appât dans votre produit, je lance ma ligne et j'attends. Cette attente ne fut pas longue, mon bouchon s'enfonce, je ferre et c'est une belle brème que je ramène.

» Je retrempe mon nouvel appât dans le Getzem et je relance ma ligne, immédiatement après je ferre un gros gardon puis ainsi de suite brèmes et gardons se succédaient sur mes appâts successifs — en deux heures je me retrouvai avec 50 gardons et 22 brèmes plus 2 tanches — tous ces poissons pris en différents points de l'étang. J'avais fait aussi bien que votre Monsieur H., de Montargis.

» Quand je rentrai à la maison ma femme fut aussi stupéfaite que celle de votre histoire, et depuis cela continue, que je pêche en étang ou en rivière.

» Merci et veuillez croire à ma reconnaissance sincère pour m'avoir fait connaître ce merveilleux Getzem. »

Depuis plusieurs années, le Getzem connaît un énorme succès. Il a déjà permis à des milliers de pêcheurs de faire des pêches qu'ils qualifient eux-mêmes de miraculeuses. Essayez-le vous aussi et jugez de son efficacité par expérience personnelle.

Une découverte due au hasard fait le bonheur des pêcheurs américains, et maintenant aussi des français.

Les effets surprenants de Getzem sur le poisson ont été découverts tout à fait par hasard. Un chimiste américain pique-niquait un jour au bord de la rivière. Sa femme était allée chercher des cigarettes dans la boîte à gants de la voiture ; elle y trouva un tube à moitié rempli de liquide qu'elle rapporta à son mari en lui demandant ce qu'il contenait. Le chimiste ouvrit le tube, renifla et déclara : « Ça c'est un concentré d'hormones, il y en a de pleines cuves au labo », et il jeta le tube à la rivière. Quelle ne fut pas sa stupéfaction en voyant aussitôt de curieux remous dans l'eau. Regardant de plus près, il vit des quantités de poissons rassemblés à l'endroit où le tube était tombé, qui allaient et venaient en tous sens, comme affolés par le produit. C'est ainsi qu'est née par hasard la découverte d'un produit qui allait devenir la providence des pêcheurs.

Le poisson se jette littéralement sur votre ligne

Getzem agit par l'odeur. A plusieurs dizaines de mètres le poisson la sent et ne peut y résister ; il est attiré comme par un aimant ; immédiatement, il se dirige dans la direction de l'odeur ; plus il approche, plus il devient gourmand. Même s'il y a dix lignes à proximité de la vôtre, c'est à votre hameçon qu'il mord. On cite même le cas d'un pêcheur qui n'avait plus d'appât ; rien qu'en trempant l'hameçon au dans le Getzem, il a trouvé le moyen de prendre du poisson ; c'est extraordinaire mais authentique.

D'ailleurs, aux U.S.A., certaines sociétés organisant des concours de pêche ont interdit l'emploi de Getzem pour ne pas fausser les résultats.

Encore plus fort maintenant : un Getzem pour chaque sorte de poisson

Getzem arrive maintenant en France, encore amélioré : il existe, en effet, trois produits au lieu d'un seul : Getzem pour poissons d'eau douce, Getzem « spécial truite », Getzem pour poissons de mer. Quelle aubaine pour les pêcheurs ! Finis les petits poissons de rien du tout qu'on a envie de remettre à l'eau ; finies les heures d'attente devant un bouchon immobile ; maintenant, les parties de pêche vont se transformer pour vous en pêches miraculeuses et vous n'avez pas fini d'épater vos amis.

Voulez-vous en faire personnellement l'expérience ?

Rien de plus facile : envoyez ce bon pour recevoir trois tubes de Getzem ; essayez dimanche prochain et, si vous ne prenez pas plus de poissons que d'habitude, renvoyez les tubes entamés (ou même vides) et votre argent vous sera remboursé sans discussion, sans explications.

C.O.P. - 13, RUE MARCELIN-BERTHELOT - 06-CANNES

BON D'ESSAI GRATUIT pour trois tubes de « GETZEM » (identiques ou différents) au prix de lancement de seulement 29,50 F.

à retourner à C.O.P. (serv. GT D 60)
13, rue Marcelin-Berthelot, 06-CANNES

Veuillez m'envoyer un tube de « GETZEM » à 19,50 F ou les trois tubes pour 29,50 F pour les espèces de poissons suivantes :

..... tube(s) pour truites, ... tube(s) pour autres poissons d'eau douce

..... tube(s) pour tous poissons de mer. Je vous règle de la façon suivante :

○ Je joins un chèque ou mandat-lettre, ou virement C.C.P. complet avec ses 3 volets.

○ Je préfère payer directement au facteur à réception (dans ce cas, je paierai environ 6,45 F de plus pour frais de contre-remboursement).

100 % DE GARANTIE. — Si dans les trente jours je n'ai pas augmenté mes prises de 100 %, je vous retourne ma commande sans explication le reste de « GETZEM » et vous me rembourserez immédiatement.

NOM ..... PRENOM .....

N° .... RUE .....

VILLE ..... DEPT N° ....

NOTES. — 1) Vu l'énorme nombre de demandes que nous recevons pour ce nouveau produit, prévoyez un délai de livraison de huit à dix jours. 2) Si vous réglez par virement postal, joignez celui-ci (avec les trois volets) dans la même enveloppe que le présent bon. Cela nous permettra de vous expédier le colis dès réception de votre ordre.



MAIGRIR RAJEUNIR

FEMMES et HOMMES

SANS APPAREIL NI PRODUIT (en 20 jours, 2 à 3 mm par jour)

PAR LA METHODE SCANDINAVE

La méthode scandinave est le secret de beauté employé depuis l'antiquité en Suède.

Elle permet aux femmes et aux hommes de 20 à 65 ans de rester jeunes, minces et séduisants.

Le résultat est extraordinaire. En quelques jours une perte de plusieurs kilos, 7 à 10 cm de perte pour la taille et les hanches, une transformation totale de vos seins. Pour les hommes votre ventre disparaît totalement. La méthode scandinave consiste par des mouvements très faciles qui exercent une légère pression sur votre corps et provoque une action interne dans votre organisme, stimule vos glandes ; votre équilibre se rétablit, votre aspect physique se transforme, votre cellulite disparaît, vos muscles et votre peau qui jouent le rôle d'une gaine naturelle se trouvent remodelés et rajeunis. Les résultats obtenus vous stupéfieront.

TRES IMPORTANT Etant donné le grand nombre de demandes avant les vacances, vous avez intérêt à faire votre commande au plus tôt, car sinon vous risqueriez d'attendre trop longtemps. Prix : 49,50 F contre remb. INSTITUT SCANDINAVE, 11, r. Camoin-Jeuné, MARSEILLE-4e

BON DE COMMANDE. Ecrire en lettres d'imprimerie.

NOM ..... Sexe .....

Adresse ..... I.P. 0

..... N° dépt. ..... (Envoi discret garanti)

---

les connaisseurs préfèrent

EXTRA LÉGER

KRITER

VIN MOUSSEUX BRUT DE BRUT OU DEMI-SEC

et, Nouveau... le quart Kriter brut de brut

Sa femme ne veut pas le croire et lui fait une scène de ménage !



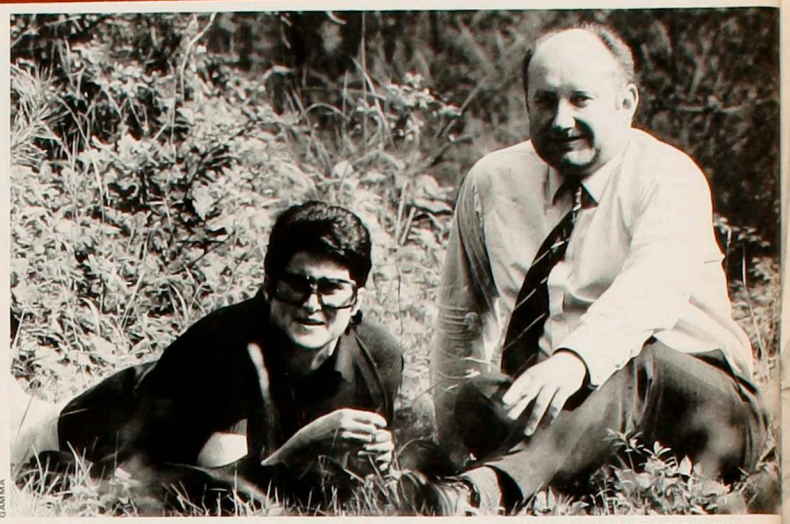
Pêcheurs, vous ne pouvez rester indifférents devant cette pêche. Lisez cet article et vous en ferez tout autant.

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION / N° 53 / 24 SEPTEMBRE 73 / 3,50 F

le point



REVENUS: Français si vous saviez...



GAMMA

MONIQUE MAYEUR ET PIERRE LEROY
ci-contre LE JUGE PASCAL
« Même contre un juge d'instruction, il y a des recours »

BRUAY

La parole est au notaire

Par les débats qu'elle a partout suscités, par la lumière crue qu'elle a jetée sur le fonctionnement de la justice et les passions des Français, l'affaire de Bruay est bien plus qu'un simple fait divers. Dans son numéro 21, *Le Point* avait longuement donné la parole à l'un de ses principaux protagonistes, le juge Pascal. Voici que deux des trois inculpés (le troisième étant le jeune Jean-Pierre) parlent à leur tour : le notaire Pierre Leroy et Mme Monique Mayeur se sont confiés à deux journalistes, Bernard Morrot et Antoine Mathieu, dont le livre, « L'autre crime de Bruay », un violent plaidoyer en leur faveur, paraîtra prochainement aux éditions Julliard. Ce qu'ils ont dit de leurs sentiments et des conditions de leur inculpation constitue, en même temps qu'un document humain, une pièce importante du dossier. En voici, pour les lecteurs du *Point*, l'essentiel.

« Ça ne se voit pas lorsque quelqu'un est innocent ? Il doit tout de même y avoir quelque chose... »

Assise devant moi dans un fauteuil bas de son grand living-room, Monique Mayeur parle. Son visage coloré et mobile — que rendent très mal les photos — s'anime au fur et à mesure de son récit. De temps à autre, elle serre le tricot de laine qu'elle a jeté sur ses épaules, comme si elle avait froid.

A côté d'elle, Pierre Leroy écoute. Parfois, il place une phrase rapide dans la conversation. Au contraire de Monique, il reste impassible le plus souvent ou consent un petit rire mal huilé.

La police

« Mon premier contact avec la police a été détestable, raconte Monique Mayeur. Mais je n'avais encore rien vu... »

C'était le 6 avril, jour de la découverte du corps. La jeune femme recevait chez elle la belle-mère de son frère et une amie. Sa mère, déjà très malade, était là aussi, allongée sur une chaise longue. Il était environ 19 heures.

« J'ai aperçu un groupe sur le terrain vague. "Qu'est-ce qui se passe ?" m'a demandé mon amie. J'ai dit : "Ce n'est rien, des gosses..." "Mais non, regarde, a-t-elle insisté, il y a du monde. C'est bizarre." Pour lui faire plaisir, je suis sortie et, de ma haie, j'ai demandé à un policier qui se trouvait là ce qui arrivait. Il m'a regardé froidement et m'a lancé : "Vous le saurez comme tout le monde demain en lisant le journal." J'étais un peu furieuse, je n'aime pas qu'on me parle sur ce ton. Un peu plus tard, un reporter est arrivé et a soulevé une couverture. J'ai vu des cheveux, beaucoup de cheveux. C'était peut-être des herbes séchées, quand j'y repense. Je ne sais pourquoi, j'ai cru que c'était un homme. J'ai annoncé à la compagnie : "Ce doit être un type qui s'est fait descendre." Nous avons parlé de tout ça encore un court moment, et puis elles sont parties. »

Ce soir-là, Monique Mayeur a rendez-vous avec Pierre Leroy, à Béthune, pour aller ensuite au cinéma à Lille, comme ils le font assez souvent. Monique arrive en retard. Elle est énervée. Elle ne dit pas trois mots pendant le trajet Béthune-Lille.

« Sur le chemin du retour, raconte Monique, la radio marchait, nous avons peu parlé. Pierre m'a demandé pourquoi je faisais cette tête. J'ai dit que c'était à cause de maman. »

Le juge

Monique Mayeur se souvient d'un de ses contacts avec le juge Pascal. Elle en frissonne encore :

« Il m'avait très bien reçue. Poli, bien élevé, tout. Rien à redire. Il m'a répété, pas une fois, dix fois : "Mais, chère madame, je ne vous considère pas comme une complice, sachez-le bien." Je lui ai raconté comment j'avais passé la soirée du crime chez moi et, tout à coup, il m'a interrompue : "Vous dites : la jeune fille, en parlant du cadavre que vous venez d'apercevoir à travers votre haie. Or, vous aviez affirmé auparavant avoir cru d'abord que c'était un corps d'homme. Si vous n'avez pas participé au meurtre, comment saviez-vous qu'il s'agissait d'une jeune fille ? Expliquez-vous." Alors là, j'ai eu le trou de mémoire. Énorme. J'ai bafouillé : "Quelqu'un a dû me le dire." "Qui ?" Et je ne me souvenais toujours pas... Je sentais la panique me gagner. Brusquement, ça m'est revenu : "Mais oui, monsieur le juge, deux policiers ont sonné chez moi dans la soirée, m'ont annoncé qu'on avait tué une jeune fille à côté de chez moi et m'ont demandé si je n'avais rien remarqué d'anormal." Il a fait vérifier. C'était ça, le juge Pascal, il ne fallait pas se tromper une seule fois, employer un mot à la place d'un autre, ou alors il en tirait des conclusions extraordinaires.



NOGUÈS-GAMMA

« Quand je pense à la façon dont il disséquait nos moindres paroles, je fais des rapprochements avec l'attitude qu'il avait pour les autres. Pour Jean-Pierre, puisque c'est de lui qu'il est question maintenant. Quand le gosse parlait à tort et à travers à ses amis, Pascal haussait les épaules : "Celui-là, je pourrai le faire avouer quand je voudrai." Supposez que moi je sois allée glisser dans l'oreille d'une amie : "Tu sais, c'est moi qui ai fait le coup", eh bien ! je n'aurais pas été une "mythomane", moi, je vous assure, il aurait exploité ça à fond, notre cher juge... Il me faisait des politesses, et puis il se lançait. Toujours le même refrain : "Mais il n'est pas si mal que ça en prison, Me Leroy, allons. Il a fait son service militaire, non ? Il sait ce que c'est qu'une paillasse ? Alors, vous voyez, ce n'est pas si terrible."

« Moi, je bouillais, j'avais envie de tout casser, mais il fallait se retenir. »

Pierre Leroy a un sourire et la regarde :

« Vous savez ce qu'il me disait, quand je vous recevais dans son cabinet : "Je ne sais pas ce que vous lui trouvez, à cette femme, elle a un caractère impossible..." »

« Tout au long de l'instruction, dit Monique Mayeur, j'ai eu l'impression qu'il n'entendait que ce qui l'inté- >>>

DOCUMENT

un copieur sur papier courant rentable... ...pour vous!

les solutions Gestetner au Sicob



La copie sur papier courant est bien pratique, mais beaucoup d'entreprises contrôlant de près leurs dépenses trouvent cela cher...
Rien d'étonnant : la reproduction d'un petit nombre de copies unitaires d'un même document amène un prix par copie très élevé. Mais il y a deux manières de rentabiliser votre copieur sur papier courant :

● D'abord, avoir un copieur *bien à vous :* c'est une économie évidente, sur un coût unitaire élevé, de ne pas y ajouter une marge de loueur.

● Ensuite, passer de la copie unitaire à la *copie industrielle :* avec le copieur Gestetner FB12, vous tirez une copie qui sert à donner le relais au duplicateur offset ou stencil. Les économies commencent dès la cinquième copie. A titre d'exemple, elles atteignent 60 % à la vingtième.

Voulez-vous faire des économies de copie? Demandez à Gestetner de vous inviter à une démonstration privée au Sicob (Stand N° 2201. Niveau 2. Zone B).

pour être invité :

Adresser le coupon ci-dessous à Gestetner 71 rue Camille Groult - 94400 Vitry - Tél. 680 47-85.

2 PO

M .....
Fonction .....
Adresse professionnelle .....
.....
.....
Désire être invité à une démonstration privée Gestetner au Sicob.
Heures de préférence .....

la Nouvelle République
www.lanouvellerepublique.fr

TV hebdo

Le magazine qui regarde les mêmes chaînes que vous

Programmes
du 21 au 27 septembre 2008



A la télé comme à la radio

Annie Girardot
Sa leçon de dignité p. 6

L'affaire Bruay-en-Artois
De la réalité à la fiction p. 8

Laurent Ruquier
Un homme de théâtre p. 10

Vidéo à la demande
Tout pour ne rien rater p. 12, 13

Beauté
Maquillage de rentrée p. 76, 77

La cuisine de Cyril Lignac p. 78

Marc-Olivier Fogiel / Marie Drucker

Une vraie amitié

N° 1120 - Supplément de la Nouvelle République du samedi 20 septembre 2008 - ne peut être vendu séparément - Prix inclus sur le quotidien - Commission paritaire : 0610 C 87037 I.S.S.N. 0152-2580



L'Affaire Bruay-en-Artois Lundi 22, 20.50 • TF1

Qui a tué Brigitte Dewèvre ?

Un téléfilm revient sur un fait divers qui bouleversa la France des années 1970.

Le 6 avril 1972, le corps de Brigitte Dewèvre, une adolescente de 16 ans, fille de mineur, est découvert sur un terrain vague de Bruay-en-Artois, dans le Pas-de-Calais. Le juge d'instruction Henri Pascal oriente l'enquête vers le notaire Pierre Leroy et sa compagne, Monique Beghin-Mayeur, dont la propriété jouxte le terrain vague. Inculpés, les suspects sont ensuite remis en liberté.

Ce meurtre fait des mois durant la une des médias, dont celle des journaux d'une télévision que le président Georges Pompidou et son Premier ministre Jacques Chaban-Delmas avaient voulue plus libre. Du coup, note le producteur Jean-Pierre Guérin, « *c'était la première fois qu'un fait divers était traité ainsi* ». Traitement qui déchaîne une hystérie collective, le « petit juge » utilisant les médias dans son combat, les notables faisant pression sur le pouvoir politique, qui, craignant un nouveau Mai 68, dessaisit le juge et étouffe l'affaire. Les mineurs, soutenus par des intellectuels de gauche comme Jean-Paul Sartre et Serge July, dénonçant une « *justice de classe* ».

« *Tout a été brouillé,* note le scénariste Claude-Michel Rome. *C'est la volonté de silence du pouvoir, la chape de plomb qu'il fait tomber, empêchant le juge de rassembler des preuves, qui entraîne la suspicion vis-à-vis de Pierre Leroy et de Monique Beghin-Mayeur* ». « *Le notaire a bénéficié de protections qui ont eu l'effet inverse, le transformant en coupable idéal* », renchérit Bernard Le Coq qui l'incarne (voir encadré).





AFP

Bernard Le Coq campe maître Pierre Leroy, qui a bénéficié d'un non-lieu lors de son jugement pour la mort de Brigitte Dewèvre.

Le coupable idéal

Selon Jean-Pierre Guérin, à l'époque journaliste, « *tout le monde était persuadé que la vérité se situait quelque part entre le juge et sa compagne* ». Le téléfilm penche en définitive pour cette thèse, s'appuyant sur des éléments survenus après coup, tel le récit d'une prostituée – un type de témoignage qui a pourtant montré sa fragilité, à Toulouse en particulier. Le juge Pascal était-il, comme le montre le téléfilm, un héros justicier ou, au contraire, son comportement préfigure-t-il ce qui se passera plus tard à Outreau ? Avec le recul, on peut estimer que les preuves manquaient. Aujourd'hui, les passions sont retombées. Et si, en 1987, la commune de Bruay-en-Artois est devenue Bruay-la-Buissière, c'est en raison d'une fusion avec la ville voisine et non à cause de l'affaire. Le seul résultat de ce gâchis médiatico-politico-juridique est que l'on n'a jamais su qui avait tué Brigitte Dewèvre. ■ **Sylvie Thomas**

Le juge et le notaire

TCHÉKY KARYO Le juge

PHOTOS : S. MASSOUNTE1

« *J'ai voulu incarner le quotidien d'un juge chargé d'une affaire qui le dépasse. Il s'entête à demander que les gens parlent. Face aux pressions politiques, il pense que le bon déroulement de la justice passe par les médias. Paradoxalement, il a une forme de liberté parce qu'il ne se laisse pas manipuler par le poids politico-financier. Le téléfilm montre aussi les difficultés de la quête de la vérité face à ceux qui font obstacle à la recherche des preuves.* » ■

BERNARD LE COQ Le notaire



« *La vie de ce notaire a des zones d'ombre indiscutables et il est protégé par son milieu. Plus qu'un meurtrier, j'ai joué un être coupable dans sa propre existence, à qui on met le nez dans ses excréments. Cette affaire laisse au citoyen un sentiment amer d'injustice. Le système broie, passe à côté ou va trop loin. Le téléfilm pose la question "Que pourrait-on faire pour que ça marche mieux, qu'on ne retombe pas toujours dans les mêmes erreurs ?"* » ■